



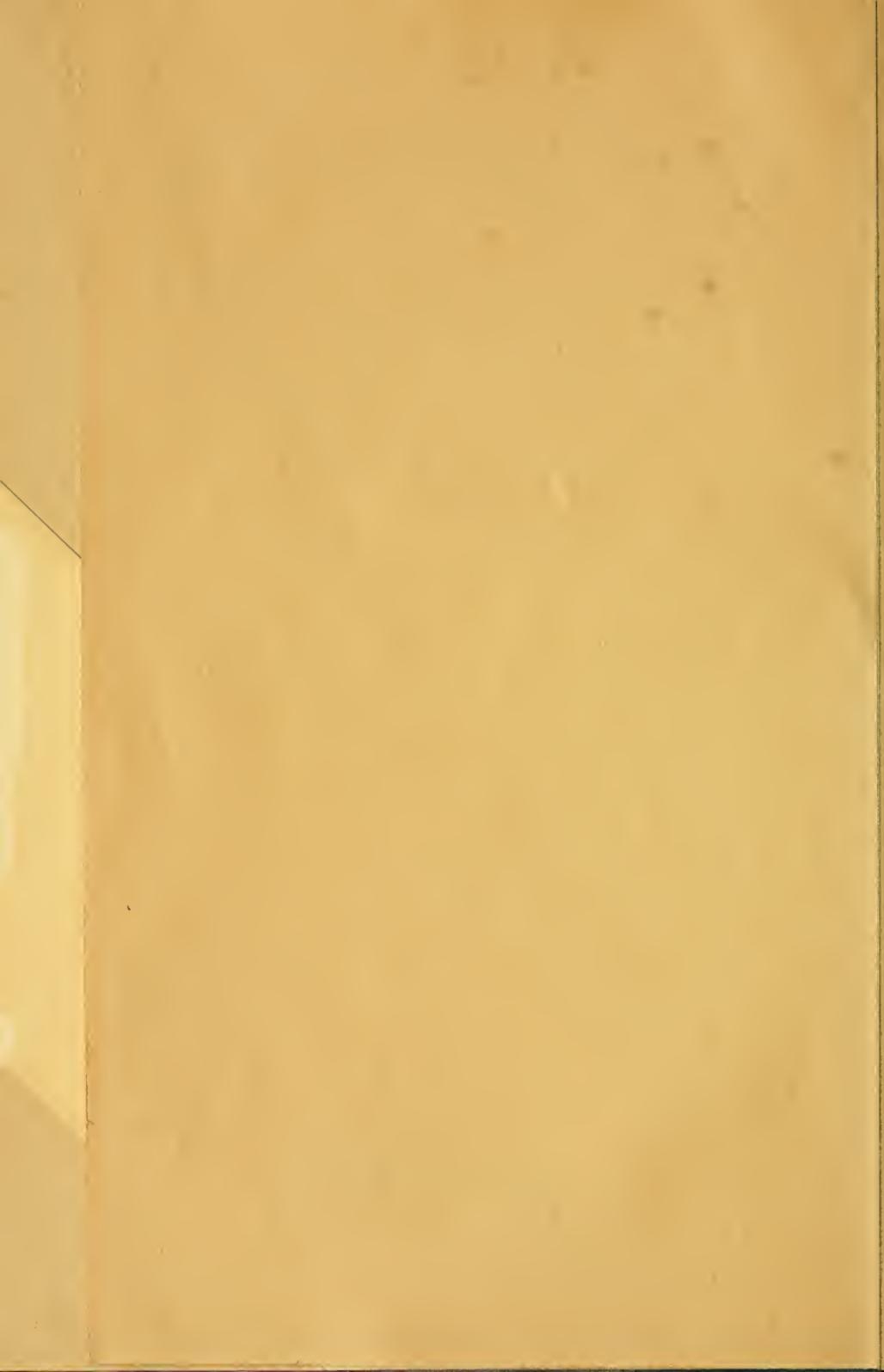
342.44
P445
1792

v.4

BOOK 342.44.P445 1792 v.4 c.1
PETION DE VILLENEUVE # OEUVRES DE
JEROME PETION



3 9153 00107057 4



4.

Œ U V R E S

D E

JÉRÔME PETION: *de Villeneuve*

TOME QUATRIÈME.

~~3A24A~~

~~5115~~

~~1792~~

VA

THE GREAT BRITAIN
MUSEUM

PIECES

INTÉRESSANTES,

SERVANT A CONSTATER

*LES principaux évènements qui se sont
passés sous la Mairie de J. PETION,*

MEMBRE de l'Assemblée Constituante,
de la Convention Nationale, et Maire
de Paris.

TOME QUATRIÈME.

5/24/66

A PARIS,

Chez GARNERY, Libraire, rue Serpente,
No. 17.

L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE.



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
LYRASIS members and Sloan Foundation

AVIS DE L'ÉDITEUR.

LA place de maire, d'une ville qui a eu tant d'influence sur la révolution; de la capitale de l'empire, qui renfermait dans son sein l'assemblée législative et le roi: cette place, disons-nous, ne peut pas être comparée avec celle d'aucune autre cité. Un maire de Paris a nécessairement eu dans ces derniers temps une grande influence sur les évènements politiques. M. Petion a accepté cette place dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses qui ayent eu lieu depuis le commencement de la révolution. Nous touchions au dénouement; nous touchions à l'époque la plus remarquable dans l'histoire du monde. La cour rassemblait

toutes ses forces , réunissait tous ses moyens d'intrigue et de corruption ; elle était secondée au-dedans par des partisans nombreux , au-dehors par la ligue armée des puissances étrangères, et elle était sur le point de replonger la nation sous le despotisme. Si un maire de Paris eût été d'intelligence avec la cour, ou s'il eût abattu le courage du peuple déjà fatigué ; s'il eût comprimé les ressorts de son énergie ; si aux moindres mouvements d'agitation il eût montré de la sévérité et déployé l'appareil de la force , il est très-présumable que les explosions qu'eût fait la cour , pour se ressaisir de l'autorité , n'eussent pas rencontré d'obstacles suffisants , et qu'elle eût réussi dans ses projets liberticides. Mais M. Pétion s'est appliqué constamment à relever le peuple , à lui

3
donner de la grandeur , à lui faire
sentir sa dignité et sa force : il n'a
pas négligé une seule occasion de lui
être favorable. Lorsqu'on suit sa mar-
che avec quelque attention , on voit
qu'elle ne pouvait pas être le résultat
d'un simple calcul politique , mais
l'effet d'un sentiment profond, gravé
dans son cœur. C'était par principes ,
par justice , qu'il protégeait le faible
contre le fort. Il était convaincu qu'il
n'y aurait jamais de vraie liberté tant
que la classe la plus nombreuse de la
société languirait dans l'ignorance et
l'avilissement. La conduite qu'il a-
tenue envers la cour , est un modèle
de courage et de prudence. La cour
le redoutait comme son plus dange-
reux ennemi; elle soudoyait des libel-
listes pour le calomnier , et sur-tout
pour lui faire perdre la confiance du
peuple. Elle était très - persuadée

qu'il voulait renverser la monarchie ; elle l'appelait quelquefois le roi de Paris , et cependant la cour l'estimait. Le roi a dit plusieurs fois ; mais enfin c'est un *honnête homme*. La Reine l'abhorrait , et rappelait souvent au roi une conversation qu'il lui avait tenue dans le voyage de Varennes , où il avait parlé de république.

Il n'avait pas seulement la cour et les conspirateurs à combattre. Il avait à arrêter l'impétuosité et l'imprudence des patriotes qui se compromettaient par de fausses mesures , et qui risquaient de perdre tout par la précipitation.

Il avait à se défendre contre les attaques du département. Ce corps supérieur, dont les principes n'étaient pas ceux de la liberté , l'incommo-
dait beaucoup ; observateur de tous

ses mouvements , il était toujours prêt à sévir s'il eût osé.

Mais les luttes les plus fatigantes , les plus pénibles , qui se renouveauient chaque jour , étaient celles qu'il était obligé de soutenir au milieu même des siens. Il avait beaucoup d'ennemis et très-acharnés dans le conseil de la commune.

Comprimé ainsi de toutes parts , on ne conçoit pas comment sa marche était aussi libre , aussi franche et aussi fière : c'est qu'il avait son but , et que rien ne pouvait l'en détourner.

Ce qu'il y a de très-remarquable c'est qu'en général il avait l'estime de ceux mêmes dont il n'avait pas l'amitié. Ses plus grands ennemis disaient : c'est un homme loyal , qui fait la guerre de bonne foi ; il a ses opinions politiques ; il n'empêche pas

que les autres en aient de différentes; au fonds il est bon, il est juste et humain, on sait à quoi s'en tenir avec lui.

Nous aurions voulu avoir encore plus de détails pour enrichir ce recueil précieux, mais M. Petion n'a pas voulu nous remettre son journal. Nous espérons cependant qu'un jour il le rendra public.

Nous avons placé les évènements dans leur ordre naturel et chronologique. Nous ne pouvons pas donner une plus juste idée de notre travail qu'en disant que c'est un recueil de pièces importantes, qui constatent les principaux évènements qui se sont passés sous la mairie de J. Petion, avec des notices explicatives.

Ce recueil ne sera pas inutile pour l'histoire.

*L*A Fayette fut en concurrence avec M. Petion , pour la place de maire. C'était la cour qui le portait ; une partie de la garde nationale était pour lui , et il était probable qu'il l'emporterait. Cette circonstance fit ouvrir les yeux. Il parut fort étrange que la Fayette passât du généralat à la mairie. Il eût réuni par le fait la magistrature civile au pouvoir militaire. Il affectait de rester dans ses terres , à l'exemple des anciens guerriers romains. Ses amis répandaient qu'il menait la vie simple d'un bon cultivateur ; que dégagé de toute ambition , il coulait des jours paisibles au milieu des habitants des campagnes. Ces ruses firent peu de dupes. M. Petion fut nommé à une

grande majorité. La cour fut consternée. Les partisans de la Fayette furent irrités, et M. Petion entra en place, environné de préventions. Son âge, son caractère, ses opinions politiques, tout servait de prétexte aux malveillants pour le tourmenter. Au moment même où il se faisait installer, où il prenait le fauteuil, et où il allait prononcer son discours de réception, un membre du conseil l'apostropha, et lui dit qu'avant tout il fallait qu'il justifiât qu'il était citoyen de Paris. Cette motion eut des approbateurs; mais elle fut couverte par les murmures de la très-grande majorité, et elle tomba.

DISCOURS D'INSTALLATION.

MESSIEURS.

Honoré du suffrage des citoyens de Paris, Je viens avec les sentiments d'une douce et fraternelle confiance prendre séance au milieu de vous.

Ma reconnaissance est sans bornes, et les termes me manquent pour l'exprimer. je vous l'avouerai néanmoins avec franchise, si j'eusse écouté des considérations particulières, et si j'eusse suivi mes goûts personnels, je me serais éloigné de la place à laquelle je me trouve élevé. J'ai surtout eu à combattre pour me détacher des fonctions importantes qui m'appelaient au soutien et au développement de cette belle institution qui ne soumet le citoyen qu'au jugement de ses pairs et qui est le plus sûr rempart de

la liberté individuelle. Je me suis demandé quel était le poste où je pouvais le plus utilement servir la chose publique. J'ai vu que les circonstances présentes étaient difficiles, que les orages n'étaient pas encore dissipés, que le calme n'était pas rétabli; que cette ville, le berceau et le centre de la révolution pouvait imprimer au reste de l'empire des mouvements heureux ou funestes: alors tous mes doutes ont disparu, et il ne m'est resté d'autre desir que celui de me sacrifier tout entier pour répondre à la confiance d'une grande cité. Je ne me dissimule pas que la tâche que j'ai à remplir est immense, et je sens combien il serait nécessaire que mes forces égalassent mon zèle; mais je trouverai dans mes collègues de fermes appuis, de dignes collaborateurs; animés tous du même esprit, nous concourrons au même but, le bonheur commun. Nous ne perdrons jamais de vue, que nous sommes les magistrats du peuple, que nous venons défendre ses intérêts et conserver ses droits, que nous venons faire régner l'ordre et la tranquillité, faire chérir la constitution et déconcerter les projets de ses ennemis. Le vrai patriotisme est inséparable du respect pour la loi, et sans ce respect il n'est point de liberté.

Je ne blesserai pas la modestie de mon prédécesseur par des éloges dont il n'a pas besoin. Je ne parlerai pas des services qu'il a rendus, et des regrets que sa retraite occasionne. C'est à l'opinion, ce juge suprême, à fixer la place qui appartient aux hommes publics, et à distribuer le blâme ou l'estime.

LA publicité de ce petit écrit excita les plus vives réclamations , et attira à M. Petion les reproches les plus amers. Plusieurs membres du corps municipal soutinrent qu'il n'avait pas eu le droit de s'expliquer sur l'administration sans avoir obtenu l'agrément de ses collègues ; que le chef d'un corps ne pouvait pas s'isoler des membres. M. Pétion repoussa ces attaques avec force et dignité. Il dit , qu'il lui avait été libre de communiquer ses idées à ses concitoyens ; qu'il avait été utile de le faire ; que la publicité devait maintenant éclairer toutes les opé-

rations des fonctionnaires publics ; que s'il lui était échappé des erreurs, chacun était libre de les relever ; qu'un magistrat ne perdait pas ses droits de citoyen, et que le plus précieux de tous était celui d'exprimer librement ses opinions. Sa défense, et sur-tout sa manière calme et noble de la présenter, en imposèrent à ses ennemis. Ils épièrent depuis avec soin toutes les occasions de le contre-dire et de le tracasser ; mais il sçut surmonter tous ces désagréments, et vaincre les obstacles qu'il rencontrait à chaque instant sous ses pas.

COUP-D'ŒIL RAPIDE

SUR L'ÉTAT

DANS LEQUEL JE TROUVE LA
PLACE DE MAIRE DE PARIS.

J'ENTRE en fonctions, et j'entrevois à peine les objets qui m'entourent ; mon premier aperçu , je le dois au public , je le lui présente.

Le Maire , pour être aidé dans les fonctions importantes et nombreuses de sa place , est entouré de trois bureaux particuliers : — 10. bureau de correspondance , — 20. bureau des renvois , — 30. bureau de comptabilité.

J'ai trouvé le plus grand ordre dans le bureau de correspondance ; aucune affaire n'était en arrière.

Il n'en était pas de même du bureau des renvois : un grand nombre de pièces était resté sans enregistrement ; et beaucoup d'autres

étaient amoncelées, pêle-mêle, sans être enliassées et serrées dans les cartons.

Ces petites négligences se réparent de jour en jour, et le moment arrive, où tout va être au courant.

Le bureau de comptabilité est chargé d'un léger travail, je l'ai réuni au bureau des renvois; j'évite un sous-chef, ce qui donne une économie de 2,400 liv. J'ai aussi supprimé un des deux chefs; les appointemens étaient pour chacun, de 4,800 livres.

Les travaux de la municipalité sont divisés en cinq départemens : — 1^o. subsistances; — 2^o. police, 3^o. domaine et finances, — 4^o. établissemens publics, — 5^o. travaux publics.

Il existe en outre plusieurs commissions : — pour les impositions, — pour les biens nationaux, — pour la garde nationale, — pour les actes de bienfaisance, etc.

Ces différens établissemens sont disséminés dans Paris, ce qui est très-incommode pour les citoyens. Qu'un particulier se trompe sur le bureau où il doit s'adresser, (ce qui n'est pas rare, les compétences n'étant pas encore clairement déterminées), il est obligé de faire une lieue, pour se rendre au bureau qui est saisi de son affaire.

Un autre inconvénient non-moins grave, c'est que ces distances rompent l'unité de l'administration ; qu'elles occasionnent des lenteurs très-préjudiciables dans le service. Le Maire , qui devrait être au centre de tous les travaux , pour tout voir , tout surveiller , ne peut pas remplir ses devoirs avec exactitude , quels que soient son zèle et son activité. S'il est nécessaire , s'il est pressant qu'il confère avec un administrateur , vingt-quatre heures s'écoulent , sans qu'il puisse lui parler.

Mon premier desir , en entrant en place , était que les comptes fûssent rendus : je n'ai cessé de le manifester ; et mes collègues , je dois le dire , m'ont témoigné le même empressement.

Dans les comptes à rendre , on doit distinguer ceux de l'administration provisoire , de ceux de l'administrarion définitive.

COMPTES de l'administration provisoire.

10. Celui de la garde nationale , est définitivement arrêté par le corps municipal et par le conseil-général.

20. Celui des subsistances a paru étranger à la municipalité , et il a été soumis à l'inspection du département.

3^o. Celui des travaux publics est entre les mains des commissaires.

4^o. Celui du domaine . . . idem.

5^o. Celui des hôpitaux . . . idem.

6^o. Celui des impositions. . . idem.

7^o. Celui des établissements publics n'est pas rendu en totalité, il reste la partie de l'Opéra.

8^o. Celui de la police reste à rendre.

Il reste aussi entre les mains de MM. les Commissaires du corps municipal, un compte d'un administrateur provisoire des biens-nationaux.

COMPTES de l'administration définitive.

Tous les départements ont remis leurs comptes à MM. les commissaires.

Deux comptes sont en retard :

1^o. Celui de la garde nationale.

2^o. Celui de l'administrateur des grains, farines, riz, etc. etc. qui exige des détails immenses.

On promet de rendre ces comptes incessamment... Malgré tout le zèle des rendants-comptes, malgré mes instances, que je ne cesserai de réitérer, je crains bien que l'appurement de ces comptes ne soit pas encore

prochain , et que l'examen et les débats , soient très-longs.

Les subsistances et la police sont les deux objets qui occupent et qui inquiètent le plus le public; ils intéressent son existence , sa tranquillité et son bonheur.

Les subsistances sont dans un état qui ne doit laisser aucune alarme : les farines en magasin , celles qu'on attend d'Irlande , les bleds distribués dans différents moulins , et ceux qui arrivent d'Amsterdam , forment un bon approvisionnement.

D'après le relevé que j'ai fait des états qui m'ont été remis , il résulte que , dans l'hypothèse où la ville vendrait , sur le carreau de la halle , 300 sacs de farine , par jour , elle pourrait continuer cette vente pendant quatre mois.

Elle vend tantôt plus , tantôt moins ; cela dépend des ventes que fait le commerce libre.

On attend , en outre , d'Amérique , en Mars ou Avril , et peut-être plutôt , quarante mille sacs de farine.

J'ai cru appercevoir que l'opinion la plus générale des membres qui composent la municipalité , était d'abandonner désormais le commerce à lui-même , ou du moins de ne pas s'en mêler. Quant à moi , j'avoue que

je crois que la liberté vaut mieux que tous les réglemens , et que Paris sera plus abondamment approvisionné avec ce régime , qu'avec tout autre. Le passage de ce nouvel ordre de choses à l'ancien , n'est peut-être pas sans difficultés ; mais , si une fois on peut le rendre praticable et facile , on ne verra plus ces troubles , ces émeutes , que la crainte de manquer de pain , fait renaître sans cesse.

La municipalité a , dans les magasins de l'École-Militaire , une assez grande quantité de riz.

La provision des bois et charbons est suffisante , mais elle pourra devenir très-difficile à faire par la suite , la ville n'ayant plus la police sur les rivières qui conduisent ces combustibles à Paris.

La police ne se présente pas sous un aspect aussi favorable ; toutes les parties qui la composent , sont dans un état de relâchement absolu.

10. Les rues sont sales et pleines de décombres.

20. Les vols et les délits de toute espèce se multiplient d'une manière effrayante.

Propreté.

J'ai recherché avec empressement et avec

soin les causes de ces désordres, et j'ai vu que les anciens réglemens de police n'étaient pas exécutés ; que chaque citoyen se plaignait de son voisin et éludait lui-même la loi ; que plusieurs commissaires de police usaient d'une indulgence répréhensible ; que, nommés à temps, ils craignaient d'inquiéter ceux dont ils recherchaient les suffrages ; qu'il serait préférable de confier à chaque commissaire, la surveillance d'une section qui ne serait pas la sienne ; que les entrepreneurs des boues n'avaient pas un nombre suffisant de tombereaux pour les enlever ; que, depuis leur traité fait, Paris s'était considérablement accru ; qu'ils se plaignaient de ce que leurs bénéfices n'avaient pas suivi la même progression, et qu'il fallait faire un nouvel arrangement.

Un travail vient d'être préparé, pour faire revivre et mettre en vigueur les lois relatives à la propreté des rues. Ce travail a été approuvé par le corps municipal.

Il existe aussi un rapport sur les moyens les plus sûrs et les plus économiques, pour enlever promptement et avec exactitude, toutes les boues et immondices qui obstruent les rues, incommoient les gens de pied, et infectent les citoyens.

S U R E T É.

La plupart des fiacres sont aujourd'hui sans numéro, sans place fixe : un particulier oublie un effet dans ces voitures ; il ne sait à qui s'adresser, pour se le faire rendre. Plusieurs faits récents attestent même que des cochers de fiacres se sont rendus, les uns coupables, les autres complices de délits graves.

On est sur le point d'établir une meilleure police pour les fiacres ; le rapport est prêt.

L'illumination est plus calculée d'après un système d'économie, que d'après des principes de sûreté. Le public est tenté d'imputer, comme défaut de surveillance, ce qui ne dépend pas du magistrat. Il existe un bail, par lequel l'entrepreneur n'est tenu, les jours d'illumination entière, que d'éclairer, depuis la chute du jour, *jusqu'à trois heures du matin* ; et les jours de cessation, de n'allumer que de deux réverbères un ; encore, ces jours-là, les réverbères des quais et des places publiques ne sont pas allumés.

Par un arrêté du 31 octobre dernier, le bureau municipal a décidé que les rues de Paris, jusqu'au premier mars prochain, seraient éclairées par une demi-illumination, depuis

les trois heures du matin , *jusques au jour.*

Cette dépense extraordinaire monte à 20,000 l.

La municipalité se propose de procéder à une adjudication nouvelle , et il faut espérer qu'on ne mettra pas un esprit de mesquinerie dans une dépense publique aussi utile , aussi indispensable.

Les patrouilles sont rares , peu nombreuses ; le service de la garde citoyenne se fait avec tiédeur , et ce grand moyen de surveillance s'est considérablement affaibli. Le public s'en plaint ; les citoyens soldats dont l'ardeur ne s'est pas rallentie , s'en plaignent eux-mêmes , et je reçois des réclamations sans nombre.

Ce refroidissement n'est que momentané , et il tient à une cause fort simple. Les officiers qui doivent composer la nouvelle garde nationale sont nommés , et cependant ils ne sont pas en activité , et cependant l'organisation n'est pas encore faite : ce sont les anciens officiers qui continuent à commander. Ceux d'entr'eux qui ne sont pas réélus dans la nouvelle organisation , et dont les fonctions vont expirer , plusieurs du moins , ne remplissent plus leur devoir avec le même zèle.

Ajoutez à cela toutes les intrigues dont on n'a cessé , dont on ne cesse de faire usage pour dissoudre et anéantir la garde nationale.

On va incessamment établir les rapports qui doivent exister entre les gardes nationales et les régiments de ligne qu'on a placés dans Paris. Je crains bien qu'on ait à se repentir d'avoir arraché du sein des gardes nationales, pour composer ces régiments, ces citoyens soldés qui en étaient l'âme et la force, sans cependant pouvoir devenir nuisibles, ni alarmer la liberté.

Faire que ces deux corps, aujourd'hui très-distincts, se meuvent sur le même point sans se choquer; qu'ils ne rivalisent que pour le bien du service; qu'ils concourent au même but, le maintien de l'ordre et de la tranquillité; qu'ils agissent avec unité dans l'exercice habituel et journalier de leurs devoirs, est un problème difficile à résoudre. Puisse-t-il l'être avantageusement! Puisse ce nouvel ordre de choses ne pas troubler le repos du magistrat, ne pas lui causer d'embarras!

Il n'existe plus de feuilles qui indiquent dans chaque poste, le nombre des patrouilles, l'heure à laquelle elles sortent, l'heure à laquelle elles rentrent; ce qu'elles ont vu, ce qu'elles ont fait dans leurs rondes.

Autrefois ces feuilles se tenaient avec exactitude: chaque jour, on en faisait le relevé, et chaque jour, le résultat était mis sous les

yeux du maire et du commandant général de la garde nationale ; de sorte que le magistrat civil savait , tous les matins , ce qui s'était passé dans Paris , et il pouvait concerter avec le commandant général , les mesures de prudence ou de précaution à prendre pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

Dans ces derniers tems , cet ordre de choses , si utile , je dirai même si indispensable , a été tellement négligé que le maire de Paris ne connaît les évènements , que long-tems après qu'ils sont arrivés ; qu'il ne les connaît que d'une manière partielle ; que l'officier militaire ne lui fait plus de rapport ; qu'il ne lui donne plus aucune communication des dispositions qu'il fait.

Dans les beaux jours de la liberté naissante , M. la Fayette se rendait , lui-même , tous les jours , chez M. Bailly : ensuite , il y envoya un aide-de-camp ; puis ces démarches sont devenues plus rares ; et enfin , on s'est abstenu de les faire.

Je me suis vu forcé d'écrire et de me plaindre de ce manque de service , de cette indépendance dans laquelle la force armée se mettait insensiblement , de l'autorité civile. J'ai demandé qu'on rétablît l'usage et la règle des feuilles dans chaque poste : j'ai reçu

de M. Charton une réponse satisfaisante ; mais je pense que , jusqu'à ce que l'organisation de la garde nationale ait un mouvement régulier , j'obtiendrai difficilement ce que je desire , et ce qui est d'une utilité si grande , d'une nécessité si absolue.

Je ne parle pas des autres départements , qui n'ont pas fixé autant ma première attention , et sur lesquels le temps ne m'a pas encore permis de prendre des renseignements assez certains. Je ne pourrais pas donner l'état de leurs travaux. Tout ce que je sais , c'est que les circonstances impérieuses , ont tellement embarrassé et ralenti la marche des affaires ordinaires , qu'elles se sont accumulées ; qu'on ne peut pas suffire à leur expédition ; que , malgré trois assemblées de bureau , par semaine , et trois assemblées du corps municipal , on ne sera , de quelque temps , au courant.

La position actuelle de la municipalité , sous le rapport de ses finances , lui donne des embarras de toute espèce , et la met dans la dure nécessité de ne pas pouvoir faire tout le bien qu'elle voudrait opérer.

L'anéantissement de ses revenus , et la nouvelle manière de pourvoir à ses dépenses né-

cessaires, va devenir une source d'inquiétudes, de tourments et de dégoûts.

Un article très-important et qui exigera des soins, des peines et du travail, est celui de la compétence à régler entre le département et la municipalité : il faut bien prendre garde que ces deux corps, qui se touchent, ne se heurtent et ne s'embarrassent dans leur marche. Le département de Paris ne ressemble pas aux autres départemens du royaume ; il est le seul où il n'existe point de district. Il faut bien cependant que les fonctions de ces administrations intermédiaires soient remplies. Des entreprises ont pu se commettre ; des confusions ont pu s'opérer, faute de s'entendre, et parce que la ligne de démarcation entre ces deux corps n'est pas assez clairement tracée.

Mais la municipalité et le département, également animés des vues du bien public ; pénétrés de la nécessité de vivre dans la meilleure intelligence, d'éviter toute espèce de rivalité, parviendront, j'espère, à s'entendre, et à convenir d'un règlement sage, qui établira entr'eux une paix solide et durable.

C'est dans cette position, et au milieu d'agitations de plus d'un genre, que j'entre

dans la place à laquelle les citoyens de Paris m'ont élevé.

Cet exposé, quelque'incomplet qu'il soit, suffit pour donner une idée de ce que j'ai à faire, de la tâche immense que j'ai à remplir,

Si l'on joint à cela une correspondance considérable, des signatures sans fin, des mémoires, des projets nombreux à examiner, des conférences particulières, des visites perpétuelles, on sentira qu'un maire de Paris n'a pas un moment à lui pour penser, et qu'il est indispensable qu'il ordonne bien ses heures de travail, à peine de ne pas pouvoir remplir sa place. Voici le plan que je me suis fait relativement aux lettres, rendez-vous et audiences:

Aucune lettre signée ne restera sans réponse, si l'adresse de celui qui l'a écrite y est jointe.

Celles qui porteront sous la première enveloppe : *A M. le maire, seul*, ne passeront point par l'intermédiaire des bureaux.

Je ne refuserai jamais un rendez-vous; mais j'en déterminerai l'heure.

Je donnerai des audiences publiques, toutes les fois qu'elles seront nécessaires.

Après avoir satisfait à ces devoirs, j'espère que mes concitoyens trouveront bon que je

consacre le surplus de mon temps à mes nombreuses occupations , sans être interrompu.

Je trace cette esquisse tellement à la hâte , que je n'ai le temps , ni de la revoir , ni de la retoucher. Il y existe , sans doute , des lacunes , des omissions : dans un autre moment je les remplirai , je les réparerai. J'espère que le public voudra bien avoir de l'indulgence en faveur de l'intention.

CES lettres par elles-mêmes seraient très-indifférentes si , elles ne rappelaient pas une époque remarquable , et ne concernaient pas une société qui a voulu rivaliser , pendant quelque temps , avec une société fameuse qui tiendra une place intéressante dans l'histoire. Les membres de la société des feuillants , qui détestaient le maire de Paris , crurent le trouver en défaut , et saisirent cette occasion de le persécuter ; mais il avait rempli ses devoirs ; il avait protégé la liberté de leurs séances autant qu'il était en lui. Les meneurs auraient bien voulu amener

une scène sanglante , mais elle fut évitée ; ils auraient bien voulu saisir cette occasion pour faire proscrire toutes les sociétés ; car ils consentaient volontiers à la destruction de la leur , pourvu que celle des jacobins fût anéantie : la leur seule fut dissoute ; ils perdirent leur local , et avec lui la société disparut. Ils voulurent se rassembler ailleurs , mais cette tentative échoua. Le peuple les observa , les inquiéta : ainsi finit une société qui pendant quelque temps menaça de troubler et de diviser l'empire.

CONDUITE
DE M. LE MAIRE DE PARIS,
A L'OCCASION DE LA SOCIÉTÉ
DES FEUILLANTS.

La conduite que j'ai tenue dans cette circonstance délicate, est défigurée et calomniée de la manière la plus étrange. Voici les pièces; je les présente au public sans aucun commentaire. PETION.

*COPIE de la lettre écrite par M. CHERON,
Président de la Société des Feuillants, à
M. le Maire, le 21 décembre 1791.*

MONSIEUR,

C'est au premier magistrat du peuple de Paris, que s'adresse avec confiance une Société de citoyens, réunis paisiblement et sans armes, pour s'éclairer mutuellement et discuter publiquement sur les intérêts de la patrie. La société ne se plaint pas directement des

calomnies de quelques journalistes qui ne peuvent l'atteindre ; elle s'en féliciterait au contraire , si leur influence n'égarait pas , en l'aveuglant , la portion la moins instruite du peuple. Mais, Monsieur, quelques brouillons, payés très-vraisemblablement, se mêlent parmi les excellents citoyens de la capitale qui viennent assister à nos séances, (l'un deux m'a avoué avec franchise et repentir, être venu avec plusieurs autres pour nous troubler). Ce n'est Monsieur, ni l'intention de la loi, ni la vôtre conséquemment, qu'il soit porté atteinte à la liberté des citoyens ; on porte atteinte à la nôtre. Nous ne craignons pas la publicité, nous ne voulons pas nous faire justice à nous mêmes, parce que la loi qui nous le défend est-là pour nous protéger. Deux cent soixante-quatre députés au corps législatif, et environ huit cent quatre-vingts autres citoyens qui ont prêté le serment civique, et payé leurs impositions, composent, pour le présent, cette société dont tous les membres sont prêts à mourir pour la constitution. Daignez, Monsieur, en ma qualité de président de cette société, ou plutôt en ma qualité de simple citoyen, car je n'en veux pas porter d'autre, m'autoriser à requérir un commissaire civil d'assister à nos séances.

séances. L'ami de la constitution compte sur cette justice, lorsqu'il la réclame d'un de ses fondateurs.

Signé CHERON.

*Réponse de M. le Maire à M. CHERON,
en date du même jour.*

MONSIEUR,

Vous invoquez la loi, elle doit venir à votre appui; elle vous a permis de vous assembler, elle doit protéger l'enceinte dans laquelle vous êtes réunis; elle doit en écarter tout ce qui pourrait nuire à votre liberté. Mon devoir est de faire respecter la loi, et je l'observerai toujours religieusement. J'espère beaucoup que les troubles dont vous vous plaignez ne se renouvèleront pas, sur-tout si, comme vous en êtes convaincu, tous les membres qui composent votre société, amis de la constitution, en prêchent les saintes maximes et en propagent les principes. Mais il ne m'est pas possible de vous autoriser à *requérir un commissaire civil d'assister à vos séances*. Au moindre bruit, faites avertir la garde, et elle s'empressera de rétablir l'ordre; écrivez un mot au commissaire de la section, et il se rendra aussi-tôt; écrivez à un administrateur

C

de police, et il se rendra aussi-tôt. Si le commissaire consent volontairement à se trouver, même tous les jours, à vos séances, que son temps le lui permette, rien de mieux, je suis très-éloigné de m'y opposer, mais je ne peux pas lui en imposer l'obligation, je ne peux pas lui dire qu'il se rende à votre réquisition. Si chaque société demandait un commissaire, voyez dans quel embarras nous nous trouverions; à peine sont-ils en assez grand nombre pour faire avec exactitude le service du spectacle.

Signé, PETION.

Lettre de M. DE BELAIR, commandant-général de la garde parisienne, à M. le maire, en date du 22 décembre.

J'ai l'honneur de prévenir monsieur le maire, que je viens d'être informé qu'il y a eu hier du tumulte à l'assemblée qui se tient aux Feuillants, et qu'on annonce que ce bruit doit recommencer demain; j'attends les ordres de monsieur le maire, pour prendre les mesures qu'il jugera convenables. *Signé*, BELAIR.

Réponse de M. le maire à M. DE BELAIR, en date du 23 Décembre, au matin.

Je vous remercie, Monsieur, de me faire

part de vos inquiétudes ; il vaut mieux aller au devant du mal , que d'attendre qu'il soit arrivé pour le réprimer. Pour peu que vous soupçonniez qu'il y ait du tumulte aux Feuillants , faites tenir à proximité des forces nécessaires pour l'appaiser. Je pense qu'il est sage d'éviter tout appareil , il exagère les alarmes et occasionne souvent des rassemblements. Je vais prévenir M. le commissaire de la section.

Signé , PETION.

Lettre écrite au commissaire de police de la section des Tuileries, par M. le maire, le 23 décembre, au matin.

Je vous préviens , Monsieur , qu'on paraît craindre du tumulte pour ce soir aux Feuillants ; il serait prudent que vous vous trouviez dans la salle de la société , afin de prévenir toute espèce de désordres par les voies de douceur et de persuasion. M. le commandant général est averti de faire assembler des forces suffisantes pour contenir les personnes qui se permettraient de troubler la tranquillité publique.

Signé , PETION.

Copie du procès-verbal dressé par le commissaire de police de la section des Tuileries.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze , et le

troisième de la liberté, le vendredi, vingt-trois décembre, six heures et demie du soir, nous, Claude-Etienne PRESTAT, commissaire de police de la section des Tuileries, en vertu de la lettre que nous a adressée M. le maire de Paris, ce jourd'hui, par laquelle il nous invite à nous trouver dans la salle de la société des Feuillants, à raison du tumulte qui pourrait être à craindre, afin de prévenir toute espèce de désordres par les voies de douceur et de persuasion, nous nous sommes transporté dans la salle de ladite société, où étant entré, et nous étant introduit au bureau, et ayant remarqué qu'il existait beaucoup de tumulte dans ladite assemblée, occasionné par des citoyens non sociétaires, qui s'étaient introduits dans l'intérieur de ladite salle, et entouraient le bureau, en annonçant qu'ils avaient été provoqués par un particulier qu'ils nous ont déclaré se nommer Dijon, et être lieutenant des canoniers du bataillon des Filles Saint-Thomas; il nous a été encore observé que ledit Dijon était armé d'un sabre et vêtu d'un habit national; qu'en outre il existait dans la société, une quantité de membres armés qui affectaient de provoquer, en duel, le public. Nous commissaire, pour ramener l'ordre et la paix dans l'assemblée, avons

demandé, au nom de la loi, le plus grand silence, et avons fait lecture de la lettre sus-énoncée, de M. le maire; qu'alors plusieurs des citoyens qui s'étaient introduits dans l'intérieur de la dite assemblée, quoique non-sociétaires, ont élevé des doutes sur la signature apposée par M. le maire, au bas de ladite lettre, et ont en conséquence exigé qu'il soit nommé quatre commissaires entr'eux, à l'effet de se transporter à la mairie, pour acquérir la preuve de l'exactitude de ladite lettre, et la véracité de la signature étant au bas; que les quatre commissaires, de retour de la mairie, nous ont dit que, n'ayant pas trouvé M. le maire, ils avaient parlé au sieur Jozeau, son secrétaire, qui leur avait dit qu'effectivement M. le maire nous avait adressé une lettre; mais qu'il entendait seulement que la loi fût exécutée de part et d'autre; mais qu'il n'entendait pas que les citoyens présents à la séance fussent provoqués; que la douceur était l'arme dont il les avait invités à se servir; à quoi il a été observé que nous, commissaire, nous étions écarté de nos fonctions, en disant que nous requerrions la force armée; et il a encore été observé que nous, commissaire, devons observer la lettre de M. le maire sur quoi nous, commissaire, avons annoncé

que, lorsque nous avons parlé que nous serions obligé de requérir la force armée, nous avons entendu que ce serait contre ceux seulement qui troubleraient l'ordre et la tranquillité qui devaient régner dans l'assemblée, et qui, par conséquent, violeraient les principes de la constitution; que malgré les nouvelles instances que nous avons faites, au nom de la loi, n'ayant pu parvenir à ramener le calme; le trouble, au contraire, ayant toujours été en croissant, nous aurions pu et dû peut-être requérir la force armée, pour le maintien du respect dû à la loi; mais, par prudence, et attendu l'heure déjà avancée, nous avons cru, pour éviter de plus grands désordres, devoir demander, au nom de la loi, que la séance fût levée; avons cependant entendu quelques personnes dire qu'il fallait qu'elle fût levée pour toujours; et lors de la lecture de notre procès-verbal, tous les citoyens non-sociétaires, ont demandé de nouveau qu'elle fût dissoute pour toujours, accusant les sociétaires de ladite assemblée de professer des principes anti-constitutionnels, en provoquant le public; et sur la demande qui nous a été faite par les citoyens non-sociétaires, si nous étions membre de la société,

nous avons affirmé que nous n'étions pas membre de la société.

En conséquence, avons invité, toujours au nom de la loi, tous les citoyens qui se trouvaient dans ladite salle d'assemblée et dans les tribunes, de se retirer, et alors tous les sociétaires présents à l'assemblée, nous ont déclaré qu'ils se retiraient, pour obéir à la loi, en laissant sous sa protection leurs propriétés; dont et de tout ce que dessus nous avons fait et rédigé le présent procès-verbal; et, pour en donner communication à M. le maire de Paris, disons que nous allons nous transporter à la mairie, et avons signé la minute des présentes, demeurée en notre possession.

Délibéré pour copie conforme, par nous secrétaire-greffier de la section des Tuileries.

Signé, FAMIN.

Lettre de M. le commissaire de police de la section des Tuileries à M. le maire, en date du 25 Décembre 1791.

M O N S I E U R ,

Dans le procès-verbal par moi dressé relativement au tumulte arrivé dans la salle d'assem-

blée de la société (des Feuillants), il m'est échappé d'y insérer une circonstance qui me paraît être de quelqu'intérêt, c'est que , au moment où revêtu de la marque distinctive de commissaire de police, et m'étant annoncé au nom de la loi , tous les citoyens rassemblés, soit dans les tribunes , soit dans l'intérieur de la salle , où ils s'étaient introduits, quoique non sociétaires, ont manifesté leur respect pour la loi, en disant presque d'une voix unanime , *Messieurs , chapeaux bas.*

Signé , PRESTAT.

Lettre de M. le maire à M. le commandant général , le 24 décembre 1791.

On annonce , Monsieur le commandant général , que les troubles qui , à la dernière séance de la société des Feuillants , se sont fait sentir dans l'intérieur de la salle et au dehors , pourront se renouveler demain ; je vous prie de vouloir bien prendre toutes les mesures de prudence pour prévenir le désordre ; car en tout il vaut bien mieux prévenir le mal , que d'avoir à le réprimer. Vous m'avez parlé de dispositions qui me paraissent sages, et si elles sont bien exécutées , j'espère que le calme régnera.

Signé , PETION.

*Lettre de M. le maire de Paris, à M. PRES-
TAT, commissaire de police de la section
des Tuileries, en date du 24 décembre.*

Je vous prie, Monsieur le commissaire, de vous rendre ce soir, de bonne heure, à la société des Feuillants; votre présence ne peut qu'y être utile; le langage de la loi, mêlé à celui de la persuasion, est toujours plus puissant sur un peuple ami de la liberté, que l'appareil de la force. J'ai pris d'ailleurs avec M. le commandant général, les précautions qui peuvent concourir au maintien de la tranquillité.

Signé, PETION.

*Lettre de M. CHERON, député à l'assem-
blée nationale, et président de la société
des Feuillants, en date du 26 décembre.*

MONSIEUR,

Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, la liberté, la propriété, la sureté, consacrés par l'article II de la déclaration des droits, ont tous été indignement violés vendredi dernier. Vous devez en être informé, moins encore par le procès-verbal du commissaire de police qui assistait à notre séance, que

parce qu'il a dû vous dire, dès qu'il a pu user de sa liberté. Nous avons été requis au nom de la loi, d'abandonner notre propriété; nous avons obéi à la loi, en laissant notre propriété sous sa protection. Il me serait trop pénible de vous faire le récit détaillé de toutes les indignités que nous avons constamment souffertes, pendant plus de trois heures; ce qui m'a désespéré bien davantage, c'est de voir les organes de la loi outragés, votre seing méconnu, la loi elle-même méprisée. Monsieur, rien ne pourra lasser notre courage patriotique; la loi seule et ceux qui commandent, ont droit à notre soumission et à nos respects. La loi nous permet de nous assembler; nous nous assemblons ce soir à six heures; nos séances continueront d'être publiques, tant que leur publicité sera utile. J'ai cru de mon devoir de vous prévenir et de vous prier de donner des ordres, et de prendre des mesures efficaces pour prévenir d'aussi coupables excès. Notre devise renferme tous nos principes; la constitution, toute la constitution, rien que la constitution; c'est la vôtre, sans doute, Monsieur, et celle de tous les français qui ont le parjure en horreur, et veulent le salut de leur pays.

Signé, CHERON.

Lettre de M. le Maire à M. CHERON, en date du 26 décembre, neuf heures et demie du matin.

M-O N S I E U R,

Aussi-tôt la réception de vôtre lettre, j'ai donné des ordres pour prévenir les troubles que vous craignez. J'ai appris hier que beaucoup de membres de la société que vous présidez, doivent se rendre *armés* au lieu des séances; que le public, instruit de cette disposition, devait également se rendre en armes, tant dans les tribunes qu'à l'extérieur de la salle; je crois l'un et l'autre bruit également faux; mais s'ils étaient vrais, voyez combien cette position serait cruelle; je frémis d'y penser. Il paraît qu'à la dernière séance, le tumulte a commencé par la *provocation* d'un lieutenant des canonniers, qui, de l'intérieur de la salle, a nargué le public. Il paraît que plusieurs sociétaires étaient *armés*, et que cela a beaucoup déplu. Je vois bien qu'ensuite les spectateurs se sont portés à *des excès répréhensibles*. En grâce! qu'on évite jusqu'au moindre prétexte d'agitation, et je ne négligerai rien pour vous procurer paix et tranquillité. Se-

44 PIÈCES IMPORTANTES

condez mes efforts; je vais vous parler avec toute franchise; il est parmi vous un grand nombre d'amis de l'ordre et de la constitution; il en est aussi, je puis me tromper, mais je le pense, qui sont ennemis de cette constitution, qui ne veulent que du bruit pour avoir occasion de se plaindre, qui ne désirent que du scandale et de l'éclat, pour paraître persécutés.

Signé PETION.

Paris, le 27 décembre 1791.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il m'était difficile de prévoir que des mesures sollicitées avec instance par des membres de l'assemblée nationale, nécessaires pour le maintien de l'ordre et exigées par les circonstances les plus pressantes, deviendraient un sujet de plainte.

Depuis plusieurs jours, je remplis un devoir bien pénible. *Placé entre le peuple et la société des Feuillants, opposant sans cesse la loi à l'opinion*, (1) redoutant à chaque instant les scènes les plus affligeantes; si j'eusse pu croire que ces soins douloureux m'étaient interdits, que les Feuillants étaient placés dans une enceinte où ne s'étendait point ma sollicitude, avec quel empressement j'aurais embrassé cette idée et que je me fusse senti soulagé!

(1) Ce sont ces expressions qui ont été si étrangement défigurées dans tous les journaux aristocrates et feuillants. Vraies et justes en elles-même, on les avait tellement travesties, qu'on avait eu l'art de les rendre criminelles.

Note de l'éditeur.

Mais cette pensée ne s'est pas même présentée à mon esprit : voici sans doute ce qui l'en a éloignée.

Le décret sur la police municipale exige , (ce sont ses expressions ,) que « ceux qui « voudront former des sociétés ou clubs, soient « tenus , à peine de 200 liv. d'amende , de « faire préalablement au greffe de la municipi- « palité , la déclaration des lieux et jours de « leur réunion. En cas de récidive , l'amende « est de 500 livres ».

Toutes les sociétés , comme tous les lieux où le public se rassemble , sont donc sous la surveillance de la police et ont droit à sa protection.

Une société qui croit sa tranquillité menacée , sa liberté attaquée , peut appeler la loi à son secours.

Il faut de toute nécessité ici ou que ce soit l'assemblée nationale qui prête son appui aux Feuillants , ou que ce soit la police ordinaire : car enfin le trouble doit être réprimé , quel que soit le lieu où il se fasse sentir.

Est-il de la convenance , est-il de la dignité des représentants du peuple , de veiller au maintien de la discipline dans une autre assemblée que la leur ?

Il pourrait ne pas y avoir un seul membre du corps législatif dans la société des Feuillants ; comment l'assemblée nationale y exercerait-elle alors la police ? Cependant , comme une société ne peut être soustraite à cette action tutélaire , à qui ce soin peut-il être confié , si ce n'est aux magistrats nommés par la loi ?

Dans une pareille position , si la société des Feuillants se trouve réunie dans l'enceinte de l'assemblée nationale ; on peut dire que c'est cette société qui viole cette enceinte , et non pas le magistrat , dont on provoque la surveillance et que son devoir y appelle .

Mais les limites de cette enceinte respectable sont-elles clairement tracées ? je ne le pense pas : il serait difficile de dire avec précision où elles commencent , où elles finissent . La plus légère distribution isolerait absolument l'église des Feuillants des autres bâtiments que l'assemblée occupe . D'ailleurs , si ces limites sont connues avec quelque exactitude , c'est par le président de la société des Feuillants , qui a un usage habituel du local , et qui , tant en son nom , qu'en celui de 264 autres membres du corps législatif , m'a écrit différentes lettres , pour solliciter la présence d'un commissaire de police aux séances de cette société ,

pour solliciter toutes les précautions de prudence et tous les moyens de répression.

Quel était le but des mesures qui ont été prises ? de prévenir le tumulte , d'empêcher que le bruit ne retentisse jusqu'aux portes mêmes de l'assemblée. Au moindre mouvement , à la plus légère allarme , on double la garde , on environne l'assemblée d'un plus grand nombre de citoyens armés ; on fait prendre des nouveaux postes , sans en frapper les oreilles de M. le président , qui se repose avec une juste confiance sur le zèle , sur la vigilance et sur l'amour de ces généreux défenseurs de notre liberté et des magistrats qui dirigent la force publique.

Je ne cesserai , dans toutes les occasions , de donner à l'assemblée nationale des preuves du plus entier dévouement.

P. S. Je vous prie , Monsieur le président , d'engager l'assemblée nationale à décider promptement si elle regarde que le lieu des séances de l'assemblée des Feuillants est renfermé dans son enceinte ; et si , en conséquence , c'est à elle à y exercer la police. Dans le cas de l'affirmative , vous voudrez bien transmettre directement vos ordres à M. le Commandant de la garde nationale Parisienne.

DECRET

D É C R E T

D E

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 27 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ses Commissaires inspecteurs, les charge de prendre les mesures convenables, pour que, dans l'enceinte des bâtiments des ci-devant Feuillants et Capucins, il ne soit établi aucune société particulière, et que les parties laissées à la disposition des administrateurs des domaines nationaux, ne soient louées qu'à des citoyens, dont le genre de commerce ou le métier ne puisse incommoder l'assemblée, ni troubler les travaux de ses comités.

CETTE réponse a de la dignité et de la mesure. Elle fut faite dans un temps où la Fayette était une idole. Elle forma un contraste assez frappant avec celle que le président de l'assemblée nationale fit à ce général, où il lui prodiguait les éloges et l'encens.

R É P O N S E

D E

M. P E T I O N,

A MONSIEUR LA FAYETTE,

DANS LE CONSEIL-GÉNÉRAL

De la Commune de Paris.

LE conseil général vous a donné dans tous les temps des marques de son estime; il vous les renouvèle en ce moment d'une manière bien touchante. Je ne blesserai point votre modestie par de fades éloges; ils déplaisent à celui qui est au-dessus, et celui qui est au-dessous ne doit pas les obtenir. Jusqu'à ce que l'homme public finisse sa carrière, on ne lui doit que des encouragements. On lui dit: aujourd'hui vous avez bien mérité de la patrie, et elle vous témoigne sa reconnois-

sance ; demain elle attend ce que vous ferez pour elle. Ainsi chaque action reçoit sa récompense ou le blâme ; et quand la vie s'est ainsi composée d'une suite de services rendus à la chose publique , c'est alors que la nation décerne la plus noble comme la plus grande des récompenses ; une récompense qui ne meurt plus et qui se transmet pure et toute entière à la postérité. Vous allez remplir un poste important : puissent les ennemis de notre constitution et de notre bonheur ne pas vous mettre a portée de déployer vos talents militaires et votre courage ! Mais si l'humanité a à gémir de voir couler le sang , sortez glorieux de cette lutte entre la liberté et la tyrannie , la noblesse et l'égalité , et qu'en entrant dans vos foyers on puisse dire : la Fayette est l'ami de son pays et de la liberté !

MOUVEMENTS

A L'OCCASION

DES SUCRES.

CETTE circonstance fut extrêmement difficile ; et il fallut autant de fermeté que de prudence , pour éviter des scènes de sang : tout annonçait les plus grands désordres.

Le 21 janvier , le feu prit ; pendant la nuit , à l'hôtel de la Force , et cet évènement mit tous les esprits en fermentation ; on ne tarissait point en conjectures , toutes plus sinistres les unes que les autres. Le bruit se répandit en même temps que le feu était dans toutes les prisons et que les prisonniers s'évadaient.

Le matin même un magasin de sucre , situé dans le fauxbourg Saint-Marçeau , fut investi par des femmes ; elles demandaient à grands cris que le sucre leur fût donné à vingt sols. M. Petion les calma par sa présence ; mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée.

Le même mouvement se communiqua dans plusieurs quartiers de Paris avec une rapidité électrique ; on entra chez les épiciers et on les força à délivrer leur sucre à bas prix.

La multiplicité des endroits empêchait l'activité de la surveillance ; la force ne pouvait pas se trouver par-tout en même temps , pour prévenir ces excès.

Dans plusieurs postes , la garde avait été insultée , les officiers étaient furieux et demandaient à repousser la force par la force. Les marchands qui tremblaient pour leurs propriétés , sollicitaient , de leur côté , des mesures vigoureuses. Des agitateurs échauffaient le peuple , de sorte que tout présageait un dénouement funeste.

M. Petion se porta dans les divers endroits avec ses collègues ; il y rétablit l'ordre et ne reçut par-tout que des bénédictions.

L'assemblée nationale , soit par faiblesse , soit par déviation des principes , rendit un décret qui semblait favoriser les idées qui agitaient et soulevaient le peuple ; elle demanda que la municipalité lui rendît compte des accaparements qui existaient dans Paris , et des précautions qu'elle avait prises pour les empêcher.

La municipalité se tira fort bien de la po-

sition embarrassante où on l'avait placée. Elle rendit compte des faits qui étaient à sa connaissance.

Il n'y eut rien qu'on n'imaginât alors pour enlever à M. Petion la confiance dont il jouissait, et qui lui était si nécessaire dans une crise aussi forte. On placarda que s'il défendait les magasins avec tant de zèle, c'est qu'il avait fait lui-même des spéculations sur les sucres. Il répondit, et éloigna les impressions défavorables qu'on voulait répandre sur lui.

L'agitation, loin de diminuer, augmentait. Le corps municipal rendit ses séances permanentes. On bâtit des rappels. On donna ordre de faire conduire pardevant les juges de paix ceux qui entreraient de force dans les boutiques.

Cette mesure s'exécuta avec beaucoup de prudence. Plusieurs hommes furent traduits en justice, et cela en imposa aux malveillans.

Un incident particulier ralluma l'incendie. Les patrouilles étaient fréquentes et nombreuses, particulièrement dans les endroits où il y avait des sucres en dépôt. Au coin de la rue Saint-Denis, un pot de fleurs tomba ou fut jetté du troisième étage sur une patrouille. A l'instant les gardes nationales qui la composaient tirèrent trois coups de fusil. Heu-

reusement personne ne fut blessé ; mais ce fait fit beaucoup de bruit ; on disait que la garde nationale avait ordre de tirer sur les citoyens ; on échauffait le peuple ; il criait contre les habits bleus ; et il était à craindre que les citoyens n'en vinssent aux mains entr'eux.

M. Petion rédigea un avis aux citoyens qui fut publié le 25 janvier dans tout Paris, par douze officiers municipaux.

Ces proclamations lorsqu'elles ne sont pas trop souvent répétées , produisent en général de bons effets. Celle-ci n'eut pas tout le succès qu'on devait en attendre. Dans les faux-bourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les citoyens réunis en groupes, répondaient aux commissaires : *on nous amuse, ce n'est pas du sucre que nous demandons, c'est du pain.*

Les corrupteurs du peuple, ceux qui avaient résolu à quelque prix que ce fût de le soulever , avaient changé de batterie. Ils sentirent bien que le sucre n'était pas un moyen de nature à occasionner un grand mouvement et qui eût des suites durables et graves. Ils voulurent attacher l'inquiétude et l'insurrection du peuple à une cause qui le touche d'une manière plus pressante , à ce premier besoin de son existence.

Aussi-tôt des pétitions sont présentées, tant

au corps-municipal, qu'à l'assemblée nationale, pour demander la diminution du prix du pain. Remarquez qu'alors le pain n'était qu'à onze sols les quatre livres; et le travail ne manquait pas à l'ouvrier.

M. Petion fit afficher un placard par lequel il montra aux citoyens le piège qu'on leur tendoit, par lequel il leur dit que dans presque toute la France le pain était plus cher qu'à Paris; que le moyen le plus sûr de le faire augmenter et même d'en manquer était de crier à la famine, par lequel enfin il les exhorta, pour leur propre intérêt, à la paix, à la tranquillité.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les clameurs pour le pain tombèrent tout-à-coup, et cette arme dangereuse se brisa tellement entre les mains des conspirateurs qu'il leur fut impossible d'en faire usage.

L'orage n'était pas néanmoins dissipé. Il paraît que la cour se croiait en force et qu'elle se donnait beaucoup de mouvement. On disait hautement que le Louvre était rempli de contre-révolutionnaires. On avait remarqué dans les rues des hommes fameux par leur incivisme. On parlait de fabrications de poignards. Il était beaucoup question de la fuite du roi. Le peuple concevait de

vives allarmes, on voulait attaquer le château.

Le roi pria le maire de Paris et le substitut du procureur de la commune de se rendre auprès de lui ; il les questionna sur la situation de Paris et il ajouta : je sais qu'on répand le bruit , non plus que je m'en vais, mais qu'on m'enlève.

Il est très vrai lui répondit M. Petion que c'est là l'opinion générale. Les troubles actuels paraissent tenir à un système. On pense que ceux qui sont vos ennemis et vous trompent , veulent occasionner un tel désordre qu'ensuite ils puissent vous dire qu'il vous est impossible de rester , que vos jours sont en danger , et qu'il faut absolument que vous sortiez de Paris.

Il se contenta de répliquer qu'on savait bien qu'il n'avait pas peur et qu'il ne s'en irait pas.

Le peuple conservait toujours des inquiétudes ; mais elles étaient vagues ; et plus les choses traînaient en longueur , moins il y avait à craindre une explosion. C'est beaucoup que de gagner du temps.

Néanmoins les sucres qui étaient emmagasinés dans le fauxbourg Saint-Marceau , et avaient tant agité les habitants de ce faux-

bourg n'étaient pas sortis, et on ne voulait pas les laisser sortir. Ce dépôt devenait tous les jours un lieu de rassemblement; tous les jours il était menacé, et ce foyer particulier pouvait rendre l'incendie général.

M. Petion engagea des personnes qui jouissaient de la confiance de ce faubourg à faire connaître au peuple qu'il allait contre ses vrais intérêts, à le porter au respect des propriétés. Il fit placarder des instructions propres à l'éclairer et à lui faire chérir l'ordre.

Ces moyens de prudence et de persuasion ne furent pas inutiles. Mais les négociants qui prétendaient que les sucres leur appartenaient voulurent brusquer les mesures. Un, entr'autres, se montra si acharné à braver l'opinion du peuple, qu'il était difficile de ne le pas croire dirigé par des vues perfides. Il entendait que les marchandises lui fussent délivrées à l'instant; il disait que si elles étaient pillées, cela lui était égal, on lui en répondrait; que si le peuple se mutinait, les magistrats devaient employer la force.

On ne sait pas quel intérêt le gouvernement prenait à ces sucres; mais plusieurs fois on vit dans le magasin le nommé Gilles, cet agent du château, qui a été reconnu depuis pour

faire au compte de la cour des enrôlements d'hommes dans Paris.

La sortie de ces sucres , pour avoir lieu sans accident , devenait une opération très-délicate ; elle fut bien concertée et exécutée avec beaucoup de précision. Au moment le plus imprévu , M. Petion , et plusieurs officiers municipaux , se transportèrent sur les lieux ; ils étaient accompagnés d'une force armée très-imposante , prise ailleurs que dans les fauxbourgs. Toutes les voitures de transport étaient prêtes ; les rues qui conduisaient au magasin furent fermées par des gardes , et tous les sucres , d'une seule fois , furent transférés ailleurs , sans que le convoi éprouvât la moindre résistance dans sa marche.

M. Petion s'était donné beaucoup de soins dans cette affaire , il s'était conduit avec une extrême prudence , alliant tout à la fois les moyens de douceur et de fermeté ; profitant sur-tout avec habileté du moment. Eh bien ! les propriétaires réels ou fictifs des sucres eurent l'indignité de rendre plainte contre lui. Des juges de paix la reçurent : elle ne fut pas suivie , parce qu'on n'osa pas lui donner le jour , et que le corps municipal , lui-même , dont on cherchait toujours à isoler le maire , aurait pour cette fois pris sa défense.

CET arrêté parut dans un moment où il était bien nécessaire. Le citoyen en habit bleu regardait avec dédain le citoyen armé d'une pique ; des divisions se manifestaient chaque jour , et on était sur le point d'en venir aux mains. Le pauvre qui n'éprouvait pas moins le besoin de servir sa patrie que le riche , ne pouvant pas acheter un fusil , se trouvait privé de l'honneur de défendre ses foyers et de protéger la chose commune ; il était donc aussi moral que prudent de rapprocher les hommes et de faire fraterniser les armes ; la force publique en était plus imposante et meilleure ; de plus , les conspirateurs

affluaient de toute part à Paris ; on les portait à un nombre effrayant. Sous les rapports cet arrêté était infiniment précieux ; il servit de modèle à beaucoup de municipalités ; et il accéléra en France la fabrication d'une arme utile. Les fusils furent remis ensuite plus facilement aux braves citoyens qui volèrent aux frontières combattre pour la liberté.

A R R Ê T É

*RELATIF aux Piques , Fusils et autres
armes ostensibles*

Du samedi 11 février 1792 , l'an quatrième
de la liberté.

LE corps municipal , informé qu'il se fabrique , se vend et se distribue dans Paris une nombreuse quantité de piques ;

Considérant que ces armes utiles entre les mains des bons citoyens , pourraient devenir les instruments du désordre et du crime , dans celles de ces hommes suspects qui affluent de toutes parts dans la capitale , et qui ne peuvent y être attirés que par l'espoir du pillage , ou à l'instigation de ceux qui ne respirent que le renversement de la constitution , le trouble et l'anarchie ;

Considérant que dans de semblables circonstances , où l'inquiétude publique se manifeste sous toutes les formes , ce serait de la

part des magistrats du peuple une insouciance coupable, que de négliger les précautions qui peuvent faire découvrir ces hommes dangereux et préserver les bons citoyens de leurs suggestions perfides ;

Considérant que la raison et la prudence s'opposent également à ce que des particuliers suspects ou inconnus aux citoyens, parcourent en armes les rues, places et lieux publics, et qu'ils puissent à leur gré se mêler aux défenseurs de la liberté ;

Considérant qu'il importe plus que jamais de distinguer les amis de la patrie, d'avec ses ennemis ; que tous les bons citoyens armés pour la défense de la constitution et des loix jurées par les français, armés pour la conservation des personnes et des propriétés, et pour l'exécution des ordres émanés des autorités légitimes, ne doivent marcher que sous les mêmes chefs et les mêmes drapeaux ;

Le premier substitut-adjoint du procureur de la commune entendu,

Arrête ce qui suit :

1°. Les citoyens non inscrits sur les rôles des gardes nationales, et qui se sont pourvus de piques, fusils ou autres armes ostensibles, pour défendre la patrie dans les jours de dan-

ger ;

ger, seront tenus d'en faire leur déclaration au comité de leur section, sous huitaine, pour tout délai, à compter de ce jour.

2^o. Il sera à cet effet ouvert dans chaque comité, un registre sur lequel seront inscrites lesdites déclarations, qui porteront en même-temps le nom, la demeure et la profession des déclarants. Il en sera délivré un extrait à chacun d'eux.

3^o. Seront également tenus de faire leur déclaration, ceux qui auraient dans leurs maisons un nombre de fusils ou de piques, qui surpasserait celui des individus en état de porter les armes; seront exceptés néanmoins de cette disposition les marchands fabricans et depositaires publics.

4^o. Tous ceux qui seront trouvés vauquants, soit de jour, soit de nuit, dans les rues, places et lieux publics, armés de piques ou fusils, seront à l'instant désarmés et conduits, comme gens suspects, devant les officiers de la police correctionnelle.

5^o. Toutes personnes inscrites ou non inscrites ne pourront se former en patrouilles ou compagnies particulières, marcher sous d'autres drapeaux, obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale ou des troupes en activité, et même se réunir sous le comman-

dement desdits officiers , sans leur consentement exprès.

6°. Nul ne pourra porter aucun signe de ralliement , autre que la cocarde et les couleurs nationales.

7°. Ceux qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux défenses portées aux deux articles précédents , seront réputés former attroupement séditieux , et seront au nom de la loi et conformément à sa teneur , dissipés par les agens de la force publique.

Le corps municipal enjoint au procureur de la commune , aux administrateurs et commissaires de police , de surveiller les hommes suspects qui abondent dans Paris , et de faire exécuter ponctuellement les dispositions du présent arrêté.

Mande expressément au chef de légion , commandant général de la garde nationale , et à tous autres officiers de veiller également , en ce qui les concerne , à l'exécution du présent arrêté , qui sera imprimé , affiché , envoyé aux quarante-huit sections et mis à l'ordre.

Signé, PETION, Maire.

ROYER, Secrétaire-Greffier-Adjoint.

IL est à remarquer que toutes les fois que la cour méditait un projet, elle redoublait de soins et de précautions pour en écarter jusqu'à l'idée; elle criait à l'injustice, à la calomnie. Toutes les probabilités se réunissaient à cette époque pour annoncer une prochaine évasion du roi; il se hâta d'écrire pour éloigner le soupçon, et endormir le peuple dans une fausse sécurité.

La fabrication des piques fit une impression terrible sur la cour. On ne peut pas douter que c'est à la crainte que ces armes remises entre les mains du peuple inspira qu'on doit la sanction du décret relatif à la délivrance des Suisses de Château-

Vieux, et de celui concernant le séquestre des biens des émigrés. Car le roi s'était toujours refusé avec opiniâtreté à la sanction de ces deux décrets.

Ce fut à l'occasion de cette lettre que les officiers municipaux arrêtaient une députation auprès du roi, pour le féliciter de son dévouement au bonheur de la nation, et de son attachement pour les habitants de Paris.

Cette députation obtint le jour et l'heure du rendez-vous, et ne s'étant pas trouvée à la minute elle fut refusée. Remarquez que le roi était dans ses appartements.

M. Petion indigné de cette conduite de l'ancien régime, de cette morgue de cour, déclara à ses collègues qu'il n'y retournerait pas.

Ceux-ci eurent la lâcheté d'arrêter une nouvelle députation, que M. Petion refusa constamment de présider.

M. Petion, depuis ce moment, ne remit plus le pied au château jusqu'au 20 juin, et le roi lui fit faire des reproches par M. Brissac, de la fierté déplacée qu'il mettait dans cette affaire.

Qui le croirait ! la cour avait tellement gagné de terrain ; la sanction donnée aux deux décrets, sa lettre à la municipalité avaient tellement rehaussé ses actions ; un seul moment d'attachement apparent à la constitution lui attirait si facilement la confiance du peuple, naturellement crédule, quoique sans cesse victime de sa crédulité, que la reine fut le 20 février aux Italiens ; qu'elle y reçut le meil-

leur accueil ; qu'on y cria : vive la reine , pas une seule fois vive la Nation ; que des voix s'élevèrent du parterre , disant : s'il est des Jacobins ici qui le trouvent mauvais , qu'ils se lèvent , et on va les faire danser.

Il est vrai qu'on paie des acteurs à l'avance pour jouer ces sortes de comédies. Mais ce qui n'est pas moins vrai , pour ceux qui ont suivi les évènements de cette révolution , c'est que le roi a été cent fois le maître de rendre le peuple idolâtre de lui ; c'est que si la cour eut mis de l'habileté dans sa conduite , le roi , dans dix ans , eût été aussi despote qu'il l'était auparavant , et la liberté n'eût été en France qu'un vain nom.

L E T T R E
D U R O I,

*ÉCRITE de sa main, et adressée à
MM. les Maire et Officiers-Municipaux,
de Paris, en date du 13 Février 1792.*

J'AI déjà parlé, Messieurs, à plusieurs d'entre vous, des bruits qu'on cherche à répandre sur mon prétendu départ de Paris; je croyais que ce que j'avais dit, suffirait pour les faire tomber, mais comme les gens mal-intentionnés continuent de les propager pour allarmer les habitants de Paris et calomnier mes intentions, je veux m'expliquer clairement sur ma façon de penser.

Je connais les devoirs que m'impose la constitution, je les remplirai toujours: mais je connais aussi les droits qu'elle me donne, et

je ne m'interdirai jamais le pouvoir d'en user. Rien ne me retient donc à Paris, que ma volonté d'y être; mais j'y crois ma présence nécessaire, et je déclare que je veux y rester, que j'y resterai, et que quand j'aurai des raisons pour en sortir, je ne m'en cacherai pas.

J'ajoute qu'à moins d'être totalement dépourvu de sens, ou profondément pervers, on ne peut élever des doutes sur mon inviolable dévouement au bonheur de la nation, et sur mon attachement pour les habitants de Paris.

L O U I S.

CETTE lettre épargna peut-être de grands malheurs. La différence des signes pouvait amener une multitude de querelles particulières, et ces querelles pouvaient conduire à une guerre civile. Le parti de la cour était alors très-considérable, et ne demandait qu'une occasion pour éclater. Déjà, il s'était essayé; il avait eu des succès passagers, mais la lâcheté l'empêchait d'avoir des triomphes durables. Il serait difficile de peindre l'effet magique que produisit cette lettre dans la société de jacobins; à mesure qu'on la lisait des bonnets rouges tombaient des têtes, si bien que lorsqu'elle fut finie, il n'en existait plus. Ils

disparurent ensuite dans Paris. Il y avait quelque courage à M. Petion de fronder cette mode pour laquelle il y avait de l'engouement ; heureusement la sagesse de ses vues et la confiance qu'on avait en lui eurent un plein succès.

*Paris, le 19 Mars 1792, l'an quatrième
de la Liberté.*

F R È R E S E T A M I S ,

Permettez-moi de vous faire part de quelques observations sur un objet qui me paraît important.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aime, que je respecte autant que personne, tous les emblèmes qui retracent les idées de liberté et d'égalité ; mais je doute que la décoration nouvelle atteigne le véritable but que le patriotisme se propose. A portée d'observer la marche de l'esprit public, voici ce que j'ai recueilli.

La pureté de vos principes, la fermeté inébranlable de votre conduite, vous ramenaient d'une manière sensible une multitude de citoyens honnêtes, mais trompés. La société prenait cet ascendant que donnent tôt ou tard la raison et la justice. Eh bien ! le signe

que vous arborez effarouche les esprits, les éloigne de vous, et sert de prétexte à la malignité de vos détracteurs.

Un grand nombre d'excellents citoyens, d'amis sincères de la liberté, desirent que les défenseurs des droits de l'homme et de la constitution, prennent l'attitude fière qui leur convient, mettent dans toutes leurs démarches, dans toutes leurs actions, de la dignité et de la grandeur. Vous trouverez sans doute vous-mêmes que la liberté est quelque chose d'assez sérieux, que les circonstances qui nous environnent sont assez graves, pour nous prescrire une marche tout à la fois courageuse et imposante.

Le but des ennemis de la constitution est de nous faire perdre ce grand caractère, cette énergie calme, si nécessaire à un peuple qui veut conserver sa liberté, en cherchant à vous distraire par des objets inutiles et frivoles. Ils voudraient bien nous faire paraître légers, pour nous persuader que la nature nous a condamnés à toujours l'être. Il voudraient bien présenter les sociétés patriotiques comme un parti, comme une faction; et ne serait-ce pas en quelque sorte, les seconder, que de séparer par des signes extérieurs les citoyens qu'il

faut rallier aux mêmes principes et à l'intérêt général. Quelque vogue que ces signes puissent avoir, ils ne seront jamais adoptés par tous les patriotes ; et tel homme passionné pour le bien public, sera très-indifférent pour un bonnet rouge. Sous cette forme, la liberté ne paraît ni plus belle ni plus majestueuse : une telle forme n'ajoutera rien à l'amour naturel que le français a pour la constitution. Le peuple, beaucoup plus sérieux, beaucoup plus raisonnable qu'on ne pense vulgairement, ne se contente plus des images stériles de la liberté ; il veut la liberté même. Il ne veut plus de hochets, mais des lois sages et des institutions bienfaisantes.

Je termine par des réflexions qui fixeront sans doute votre attention. Si le torrent de la mode nouvelle n'est arrêté, qu'arrivera-t-il ? Les hommes qui paraîtront en public avec des bonnets rouges, seront désignés sous le nom de jacobins ; les ennemis de cette société seront les premiers à prendre ce costume pour la compromettre ; ils exciteront du trouble, des désordres, et on les imputera à la société.

Nous avons le bonheur d'avoir un signe général consacré par l'opinion. Les ennemis

de la liberté n'osent pas en prendre un différent; n'y aurait-il pas dès-lors une souveraine imprudence à donner l'exemple d'un signe nouveau? Bientôt vous verriez des bonnets verts, des bonnets blancs; que ces bonnets de couleurs diverses se rencontrent, alors une guerre ridicule et sanglante s'engage; l'ordre public est troublé, la paix intérieure est altérée, et peut-être la liberté compromise.

J'abandonne ces idées à votre méditation, et avec d'autant plus de confiance, que si elles ne vous paraissent pas fondées, mes intentions vous paraîtront toujours pures et fraternelles.

LA fête des Suisses de Châteauvieux fera une époque remarquable. Ce fut vraiment la fête et le triomphe de la liberté. On vit un peuple immense abandonné à sa propre dignité, faisant lui-même sa police, et nul accident ne ternit l'éclat de cette superbe journée. Le peuple se montra grand et jaloux de justifier la confiance qu'on lui accordait. Il se livra à tous les transports de la joie, et mit de l'élévation et de la décence dans ses amusements. On parle beaucoup des fêtes antiques; aucune peut-être n'approche de celle de Château-Vieux. Il serait difficile de dire tous les obstacles que M. Petion eut à surmonter pour que cette fête eût

lieu. La cour, le département, les partisans de la Fayette, un grand nombre de citoyens, de gardes nationales, tout semblait se réunir à l'envi pour s'y opposer. S'il fut survenu des malheurs, le maire de Paris était exposé aux suites facheuses de la plus rigoureuse responsabilité.

R É P O N S E
DE M. LE MAIRE
DE PARIS

*Au Discours-verbal des Soldats de
Château-Vieux.*

SOLDATS de la liberté, vous en avez été les martyrs, et vous avez servi sa cause par votre esclavage même. Vous avez porté des fers : c'est pour nous les faire haïr. Fermons les yeux sur ces jours de deuil, ou des citoyens soldats, et des soldats citoyens, réunis de sentiments, divisés par de coupables manœuvres, croyant également défendre leur pays et la loi, portèrent leurs mains innocentes et égarées sur leur amis, sur leurs frères. Nous avons arrosé de nos pleurs, nous avons couvert de notre estime les mânes de ceux

qui périrent dans cet aveugle combat. Pouvons-nous traiter autrement ceux qui leur ont survécu..... Non..... Nous devons les mêmes tributs à tous ceux qui ont cru remplir les mêmes devoirs.

Soldats de Châteauevieux, en rentrant dans nos murs, vous réveillez des souvenirs que vous avez laissés en les quittant ; des souvenirs qui ne s'effaceront jamais du cœur de tout bon français. C'est vous qui les premiers, avec de braves Gardes Françaises avez fait tomber nos fers, en refusant l'appui de vos armes au despotisme. Le magistrat du peuple, qui est aussi le magistrat de la liberté et de la constitution, ne peut pas oublier un aussi important service, et la reconnaissance est une dette nationale.

LETTRE
DE M. LE MAIRE
DE PARIS
A SES CONCITOYENS.

*Paris, le 6 Avril 1792, l'an
quatrième de la Liberté.*

JE crois de mon devoir de m'expliquer en peu de mots sur la fête qui se prépare à l'occasion de l'arrivée des soldats de Châteauvieux.

Les esprits s'échauffent, les passions fermentent, les citoyens se divisent; tout semble présager le désordre. On veut changer un jour de fête en un jour de deuil. Les ennemis du bien public s'applaudissent; mais les amis de la patrie et de la paix se rallieront toujours, et l'espoir des intrigants sera trompé.

F.

De quoi s'agit-il ? Des soldats qui , les premiers avec les Gardes Françaises , ont brisé nos fers , qui ensuite en ont été surchargés , arrivent dans nos murs ; des citoyens projettent d'aller à leur rencontre , de les recevoir avec fraternité ; ces citoyens suivent un mouvement naturel ; ils usent d'un droit qui appartient à tous ; ils invitent leurs concitoyens , ils invitent les magistrats du peuple à s'y trouver. Les magistrats ne voyent rien là que de simple , que d'innocent ; ils voyent des citoyens qui s'abandonnent à la joie , à l'allégresse : chacun est libre de participer ou de ne pas participer à cette fête. Ce n'est pas l'autorité qui la provoque , c'est le vœu des citoyens qui la donne. Si personne n'eût vu que ce qui est , tout se serait passé sans bruit ; tout se serait fait à Paris comme dans les villes que les soldats de Châteaueux ont traversées , et où ils ont été bien accueillis.

Au lieu de cela , de grands spéculateurs ont tiré de grandes conséquences , et ont mis en jeu jusqu'à nos intérêts politiques.

Des esprits sombres ont rêvé des malheurs.

Des mal-intentionnés , qui s'emparent de toutes les circonstances pour occasionner des

désordres, et pour créer des partis, ont souillé le fœde de la discorde.

On a trompé, on a aigri de bons citoyens par des faits faux. On leur a dit : 1^o. Qu'il y aurait des inscriptions injurieusés pour nos frères d'armes; 2^o. que les couleurs nationales seraient couvertes d'un voile funèbre; 3^o. qu'on ferait la purification du Champ de Mars. -- Eh bien ! d'après le plan communiqué à la municipalité, il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

C'est cependant sur ces allégations mensongères et perfides, que l'opinion d'un grand nombre de personnes s'est formée, que des libelles, que des placards incendiaires ont paru, et que de bons patriotes, faute de s'entendre, sont divisés.

Le département de Paris lui-même, dans une lettre, où il annonce le désir qu'il a de maintenir la tranquillité publique, dit « que » si les bruits qu'on répand sont vrais, que si » l'on attaque l'honneur de la garde nationale, la répression de cette entreprise est » tout à la fois pour lui un besoin et un devoir ».

Des hommes qui ne respirent que le trouble, ont cru appercevoir de l'opposition entre le

département et la municipalité. L'instant leur a paru favorable ; ils se sont empressés de faire présenter au département des pétitions contre la fête. Imaginant , d'une part, trouver un point d'appui , de l'autre , mettre deux autorités aux prises , ranger autour de chacune d'elle un parti , ils se sont promis et se promettent le plus affreux succès.

Ils ont bien senti en effet que si cette fête n'eût rencontré aucun obstacle , il était impossible qu'il en résultât aucun mal ; qu'il en résulterait au contraire un avantage sensible : c'est que l'esprit public s'élève , et prend un nouveau degré d'énergie au milieu des amusements civils.

Mais, nous l'espérons, les faits bien éclaircis, toutes ces trop importantes tracasseries disparaîtront. Le département et la municipalité seront toujours d'accord dans les moments où le bien public exigera leur sollicitude ; et il ne restera aux ennemis de la liberté et de l'ordre , que la honte de voir échouer leurs sinistres projets.

P E T I O N .

*EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Corps Municipal.*

Du Vendredi 6 Avril 1792 , l'an quatrième de la Liberté.

Lecture faite de la lettre que M. le maire se propose d'adresser aux citoyens , à l'occasion de la fête préparée pour la réception des soldats de Châteaueux ,

Le procureur de la commune entendu ,

Le corps municipal arrête que cette lettre sera imprimée avec le présent arrêté , affichée et envoyée aux quarante-huit comités des sections et aux soixante bataillons.

Signé, PETION , maire ;

DEJOLY Secrétaire-greffier.

Du 11 Avril 1792.

LE corps municipal réuni , après la séance du conseil général , à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre pour assurer le repos et la tranquillité de la capitale , pendant le jour destiné à la fête civique , préparée par le peuple , aux soldats de Château-Vieux , a pris l'arrêté suivant :

Le corps municipal , instruit qu'un grand nombre de citoyens , satisfaits de posséder les soldats de Châteaux-Vieux dans nos murs , doit se réunir dimanche prochain , pour se livrer aux sentiments purs de la joie et de l'allégresse.

Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer ces épanchements généreux ; que l'abandon de la confiance doit prendre la place de l'appareil de la force ; que les fêtes de la liberté doivent être libres comme elle ; qu'il est temps de montrer au peuple qu'on l'estime , qu'on croit à sa raison et à sa vertu ; qu'on croit qu'il n'a pas de meilleur gardien que lui-même.

Ne pouvant se rappeler sans attendrisse-

ment que, dans ces beaux jours de la liberté, il se rendait en foule, et pourtant avec ordre, au Champ-de-Mars, pour élever un temple majestueux à la constitution; qu'il travaillait avec allégresse au bruit des instruments et de cet air fameux qui réjouit les hommes libres et fait trembler les despotes; que nulle baïonnette ne prescrivait sa marche, ne dirigeait ses mouvements, et que jamais un si grand rassemblement d'hommes n'a été et plus paisible et plus imposant, et n'a laissé après lui de traces plus heureuses;

Persuadé qu'il est aussi sage que moral de renouveler ce bel exemple, d'abandonner le peuple au sentiment de sa dignité; assuré que ce sentiment lui tracera des règles d'ordre et d'harmonie tout aussi bonnes que celles de la police la plus clairvoyante et la plus exacte; qu'il lui inspirera le respect qu'il se doit à lui-même;

Considérant on outre que les amusements civiques qui se préparent, ne sont commandés par aucune autorité constituée, et que les citoyens qui se rassemblent ne peuvent, suivant les lois, le faire, que paisiblement et sans armes;

Le procureur de la commune entendu,
Arrête ce qui suit :

1°. Aucun citoyen, s'il n'est de service, ne pourra, sans réquisition légale, paraître en armes, dimanche prochain, 15 du présent mois, toute espèce d'armes est comprise dans la présente prohibition.

2°. Les voitures, à l'exception de celles destinées à l'approvisionnement et au nétoyement de Paris, ne pourront rouler le même jour, depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

3°. Le présent arrêté sera imprimé, affiché, mis à l'ordre, envoyé aux quarante-huit sections et aux soixante bataillons.

L E T T R E
D E M. P E T I O N

Au Directoire du Département.

Du 12 Avril 1792.

J'AI l'honneur, Messieurs, de vous adresser l'arrêté que le corps municipal a pris dans sa séance d'hier, et que vous m'avez témoigné le desir d'avoir sous les yeux. Vous verrez, Messieurs, que cet arrêté est conforme aux principes, propre à rassurer tous les amis de la tranquillité publique, et à éviter tous les inconvénients dont on prend plaisir à allarmer les citoyens. Vous savez, Messieurs, que la loi leur permet de s'assembler paisiblement et sans armes; que nulle autorité dès-lors ne peut les empêcher de profiter de ce droit.

Je vous répète, Messieurs, ce que mes collègues et moi, nous vous avons dit dans la conférence de ce matin, et dont je suis intimement pénétré : c'est qu'il y aurait mille fois plus de danger à empêcher la fête qui se prépare qu'à la laisser aller à son cours naturel et paisible.

Je pense, Messieurs, que l'intérêt public et le bien de la paix exigent que le département se réunisse à la municipalité dans cette circonstance; les opposants ne trouvant plus de point d'appui, alors toutes les petites passions particulières se tairont, et l'espoir de ceux qui ne respirent que le trouble sera encore une fois trompé.

A R R Ê T É
D U D I R E C T O I R E
D U D É P A R T E M E N T .

Du 12 Avril 1792 , au soir.

LE directoire du département , sur les pétitions qui lui ont été présentées relativement à une fête projetée dans la ville de Paris , dont le jour paraît définitivement indiqué pour le 15 de ce mois ;

Considérant que l'exercice immédiat de la police , en ce qui concerne la tranquillité publique , est spécialement confié à la vigilance des officiers municipaux ; qu'ils sont avantageusement pourvus de tous les moyens d'exercer cette vigilance , de connaître la situation des esprits , d'éclairer l'opinion , de la

diriger dans le sens de la loi et de l'y ramener, toujours par des moyens doux et fraternels ;

Que le devoir des administrateurs du département , en ce qui concerne la police municipale , n'est pas de l'exercer , *mais d'avertir et de surveiller ceux qui l'exercent.*

A pensé que son premier devoir était de conférer avec la municipalité de Paris , de lui communiquer les pétitions qu'il avait reçues , et de s'assurer des mesures qu'elle avait prises pour que le rassemblement annoncé ne fût point une occasion de désordre.

De ce concert , et des explications fraternelles qui ont eu lieu entre la municipalité et le directoire , sont résultés , *sous la foi des assurances les plus positives* , des renseignements propres à satisfaire tous les citoyens ; la municipalité a *formellement annoncé* au directoire que la fête projetée pour le 15 de ce mois , ne porte aucun caractère de fête publique ; qu'elle n'est ordonnée par aucune autorité constituée ; qu'aucune municipalité , aucun corps administratif , aucun corps de troupes , aucune partie de la force armée n'y assistera collectivement , ni avec le cérémonial et les marques distinctives qui conviennent aux solemnités publiques ; que les particuliers

qui donnent cette fête , la consacrent directement à la liberté ; quelle est annoncée maintenant sous ce titre ; que la municipalité sans en ordonner les détails , s'est assurée autant qu'il est possible , que rien n'y blesserait ni la décence publique , ni la dignité des citoyens d'une nation libre , ni le respect dû aux loix ; enfin que le rassemblement indiqué aura lieu paisiblement et sans armes ; et que cette disposition conforme à la loi , est spécialement ordonnée par l'arrêté de la municipalité du 11 de ce mois.

La déclaration des officiers municipaux , confirmée par la lettre de M. le maire , en date d'aujourd'hui , 12 avril , atteste en outre que la paix publique ne sera pas troublée par le rassemblement annoncé , et pourrait l'être au contraire par des précautions prohibitives (1).

D'après ces considérations ,

Le procureur général syndic entendu ,

(1) On voit avec quelle adresse le département sait se mettre à couvert. Il se réserva la faculté de rejeter tous les évènements sur la municipalité , dans le cas où ils seraient funestes. Il manifesta sur-tout l'intention de faire porter sur la tête du maire le poids de la responsabilité.

Le directoire arrête , que la lettre de M. le maire , au directoire du département , en date d'aujourd'hui , sera publiée et imprimée à la suite du présent arrêté ; charge la municipalité de Paris de continuer à veiller avec la plus grande attention à ce que dans le rassemblement projeté pour le 15 de ce mois , il ne se passe rien qui puisse blesser le respect dû aux lois , aux autorités constituées , à la dignité et à la sûreté des citoyens.

R É P O N S E

D E

M. P E T I O N

A M. D U P O N T.

IL est difficile, Monsieur, d'imaginer une diatribe plus dégoûtante que celle que vous venez de publier contre moi. Il n'est pas un homme honnête qui n'en soit révolté.

Vous vous dites ami de la vérité; et vous avancez les faits les plus inexacts.

Vous vous dites ami de la paix; et vous soufflez le feu de la discorde.

Vous vous dites ami de la constitution; et vous parlez le langage des contre-révolutionnaires les plus décidés.

Dans quel moment publiez-vous ce libelle? C'est lorsque les malveillants provoquent les citoyens égarés à en venir aux mains. Ne

vous est-il pas tombé dans la pensée que vous pouviez faire couler le sang des hommes ? Et comment cette idée effrayante n'a-t-elle pas fait tomber la plume de vos mains !

Ceux qui égorgent leurs frères, sont les écrivains fanatiques qui leur prêchent la révolte, la désobéissance aux autorités constituées et le mépris de leurs devoirs.

En lisant votre lettre, je me suis rappelé que, dans un moment critique, où vous et vos amis échauffiez le peuple contre les assignats, vous annoncâtes à l'assemblée nationale qu'on parlait d'un soulèvement pour un jour que vous sçutes indiquer ; et, la veille de ce jour fatal, vous fîtes circuler dans le public un écrit empoisonné où vous allarmiez le peuple sur ses moyens de subsistance, où vous lui disiez qu'il payeroit le pain à un prix excessif, et ses vêtements au poids de l'or.

Cet écrit était anonyme. Vous l'aviez mis furtivement sous les presses de l'imprimerie nationale ; vous fûtes démasqué et couvert de confusion.

Ainsi, dans deux circonstances remarquables, vous aiguisez les poignards ; vous les présentez au peuple ; vous l'excitez à frapper ; et vous voulez rendre ensuite responsables

ceux qui sont à l'écart , ceux qui non seulement sont étrangers au délit , mais qui veillent pour le prévenir.

Ici , ce ne sont pas seulement les citoyens de Paris que vous cherchez à aigrir et à porter à des excès ; ce sont tous les Français. Vous dites , page 10 , « que les membres de l'assemblée nationale sont insultés dans le sanctuaire des loix ; que le roi n'est pas en sûreté dans son palais ; vous engagez chaque département à envoyer des gardes pour défendre et conserver leurs représentants ».

Les plus implacables ennemis de la liberté et de l'ordre , parlent-ils autrement ? Si c'est ainsi que vous aimez la constitution , vous l'aimez comme les autres la trahissent.

Mais nous ne sommes plus dupes des mots. Celui de constitution est dans toutes les bouches ; c'est le manteau dont l'hypocrite s'enveloppe pour contrefaire l'homme de bien , et pour persécuter , avec impunité , les vrais défenseurs de nos droits.

Ma profession de foi sur la constitution est claire et précise. Je lui trouve des défauts , et ce ne sont probablement pas ceux que vous appercevez. Mais , avec ses imperfections , je la maintiendrai jusqu'à la mort , et je lui serai plus fidèle que ceux qui en paraissent idolâtres.

Vous pouvez répéter, tant que vous voudrez, que le maire de Paris et ceux qui l'entourent veulent une autre forme de gouvernement. Ces lieux communs sont usés, et ne peuvent plus séduire que les ignorants et les sots. Je déclare très-positivement que les personnes que je vois avec le plus d'intimité, que mes amis, que moi, nous voulons la constitution telle qu'elle est, et, pour me servir de vos impressions, *sans y changer une virgule.*

Ne confondez pas éternellement l'opinion que chacun peut avoir sur tel ou tel article de la constitution, qu'il trouve mauvais, mais que, néanmoins, il défend et maintient comme inhérent à l'ensemble, avec la volonté d'une autre constitution, et la violation de celle qui est jurée par la nation.

Je ne conçois même pas comment on peut supposer que le magistrat qui s'est engagé de faire exécuter la loi de son pays, se propose de la détruire.

Vous avez voulu affaiblir les torts dont vous me gratifiez, en les rejettant sur la condescendance que j'ai pour mes amis.

Laissez-moi, je vous prie, mes fautes toutes entières. Ceux qui me connaissent, savent bien que j'ai le caractère bon, mais non pas

faible; que je n'adopte pas légèrement une opinion, mais que je la suis avec constance et fermeté; que je tiens à mes principes d'une manière inébranlable, et qu'il n'est pas de considération humaine qui puisse m'en écarter : je dirai plus; c'est qu'il n'est peut-être pas homme en place, qui agisse plus d'après lui que je fais. Certes, je suis loin de négliger les avis qu'on veut bien me donner; mais je n'ai, le plus souvent, ni le temps, ni l'occasion de consulter, et il faut que je prenne conseil de moi-même.

J'arrive aux faits qui concernent les Suisses de Châteauvieux. Je ne parlerai pas des services qu'ils ont rendus à la patrie, lorsqu'ils ont refusé le secours de leurs armes au despotisme. Nous ne nous entendrions jamais sur ce point. Vous ne connaissez ces braves militaires que d'après les plates rapsodies et les récits infidèles et calomnieux de quelques gazetiers à gage; et vous niez jusqu'à l'évidence : vous repoussez les faits qui se sont passés sous les yeux de tout Paris.

Je ne vous parlerai pas de la fatale affaire de Nancy, où les citoyens-soldats et les soldats-citoyens, également innocents, également égarés, se combattirent, croyant combattre pour leur pays, pour la loi, pour la

liberté. Il est démontré, pour tout homme non prévenu, que les ordonnateurs de cette cruelle boucherie, furent seuls coupables. Cette vérité a été défigurée avec effronterie par des écrivains mercénaires..... Et ce sont là les oracles que vous consultez!

Vous traitez ces soldats de brigands, d'assassins! Comment osez-vous, avec cette légèreté, hasarder des imputations aussi odieuses? Car enfin, si l'on vous demandait des preuves, où les trouveriez-vous? Il ne suffirait pas de recourir à ces journaux imposteurs, ou de se livrer à des déclamations vagues. Il faudrait des faits solidement établis, des pièces authentiques. Où sont-ils? Où sont-elles? Je vous défie d'en produire.

L'arrivée des Suisses de Châteauvieux dans nos murs était annoncée depuis long-temps. On ne parlait que des fêtes qu'ils recevaient sur leur passage. Une députation nombreuse de citoyens se présenta au conseil-général de la commune, pour le prier d'assister à la cérémonie qu'on préparait à ces victimes de la liberté.

J'avais si peu dirigé les pétitionnaires, ainsi que vous l'insinuez, que je ne savais pas qu'ils fussent présents à la séance; que je ne connaissais pas un mot de leur pétition.

Elle fit une impression très-vive sur le conseil-général, qui, à l'instant même, arrêta de se rendre à la fête. Il arrêta aussi de faire imprimer la pétition, et de l'envoyer aux sections.

C'est moi encore qui, suivant vous, ai déterminé la municipalité à faire cette démarche. Je ne relève pas ce fait parce qu'il me blesse, mais parce qu'il blesse une vérité que le public présent peut attester; parce qu'aussi vous tendez sans cesse à m'isoler de la municipalité. C'est le plan constamment suivi par tous les journalistes qui m'attaquent. Comme si les arrêtés d'un corps n'étaient que les arrêtés du chef; comme si toute une assemblée était dans son président.

Le conseil-général crut faire là une action très-simple et très-louable; satisfaire aux devoirs de la reconnaissance, et imiter l'exemple des autres villes.

Les esprits n'étaient pas encore exaltés; la fermentation n'avait pas pris un caractère de malignité; les progrès de l'intrigue étaient peu sensibles. On parlait diversement de la fête, mais sans animosité; on n'était pas ennemis, pour être d'un avis opposé.

Un premier placard qui rendait compte du cérémonial, échauffa beaucoup les têtes,

et devint une arme dangereuse entre les mains des malveillants et des chefs de parti ; et à l'instant des pamphlets furent commandés , des suppléments payés , des écrits incendiaires distribués avec profusion ; on remua toutes les passions ; on fit jouer tous les ressorts.

On dit aux uns : ce sont les jacobins qui sont à la tête de la fête. — Elle eut pour opposants tous les ennemis des jacobins.

On dit aux autres : la municipalité la favorise. — Elle eut pour opposants tous ceux qui ne voyent cette municipalité qu'avec ombrage.

On dit à ceux-ci : la fête est dirigée contre M. de Lafayette , et pour le perdre. — Elle eut pour opposants tous les partisans de M. de Lafayette.

On dit à ceux-là : la fête est une insulte faite à la garde-nationale. — Elle eut pour opposants ceux des citoyens en uniforme qui crurent légèrement à cette insinuation perfide ;

Sans compter les nombreux ennemis de la constitution , qui saisissent toujours , avec empressement , les occasions de trouble , pour se réunir aux perturbateurs ;

Sans compter encore une multitude de citoyens paisibles qui ne sont d'aucun parti ,

mais qui redoutent tout ce qui peut altérer leur tranquillité.

Ainsi la masse des citoyens égarés, réunie à celle de citoyens agitateurs, était assez considérable.

Et bien ! Monsieur, je n'avais jamais lu, et je n'ai pas encore lu ce placard qui, dites vous, m'a servi de base ; je ne le connais que par des fragments.

Je fis alors ce qui est d'un magistrat qui aime sincèrement la paix, et qui cherche à concilier les esprits. Je vis M. Talien, citoyen estimable, l'un des ordonnateurs de la fête, et je le priai de mettre dans le cérémonial toute la décence, toute la simplicité dont il était susceptible, et de faire disparaître toutes les allusions qui pourraient offenser quelques citoyens, et les aigrir les uns contre les autres.

M. Talien et ses co-associés publièrent un autre projet de fête ; et lorsque vous prétendez, Monsieur, qu'il ressemble au premier, qu'il n'y a rien de changé au fond ; on est étonné de vous voir avancer un fait aussi contraire à la vérité, et si facile à démentir, par le rapprochement des deux écrits.

Vous faites beaucoup de bruit de ce que, dans ce projet, on a désigné une place pour

es juges , pour les magistrats , pour les membres de l'assemblée nationale. Vous remarquez , non sans dessein , que c'est un ordre intimé à ces fonctionnaires publics ; et vous vous écriez : *corps législatif ! obéissez à vos maîtres et aux nôtres.*

Est-il un homme de bon-sens , qui puisse penser que les citoyens ordonnateurs de la fête , aient jamais pu vouloir autre chose que d'émettre un vœu , que de manifester un désir : car , enfin , à quel titre , de quel droit auraient-ils commandé aux autorités constituées l'acte le plus libre pour le plus simple citoyen ? Mais il était bon et utile à vos vues de chercher à les rendre odieux , d'exciter contr'eux l'animadversion des autorités constituées ; et vous l'avez fait.

C'est , après les avoir ainsi environnés du soupçon , que vous me faites dîner avec eux à la Rapée , pour établir entre nous une coalition dangereuse.

Je ne dirai pas que cet épisode est déplacé ; mais je dirai qu'il manque de vérité. Il est très-vrai que j'ai assisté à un banquet de famille à la Rapée ; mais avec qui ? Avec les officiers municipaux , et uniquement avec les officiers municipaux. Et vous travestissez en une sorte de conjuration

un repas fraternel fait entre les magistrats du peuple.

Je suis honteux de me traîner dans ces détails; et, pour m'attacher à quelque chose de plus sérieux, j'observerai que la municipalité était convenue de ne pas se rendre en corps à la fête. Ce n'était point elle qui l'ordonnait, qui la dirigeait; elle n'avait, dès-lors, qu'une surveillance de police à exercer.

Plus nous avancions, plus les esprits s'échauffaient; plus les préventions étaient fortes, et moins on s'entendait. Je crus qu'il était prudent de publier une lettre très-simple, propre à répandre le calme, et à dissiper les préjugés. J'en donnai lecture au corps municipal, qui l'accueillit. J'ose dire qu'elle ne fut pas sans effet dans le public; ce qui irrita beaucoup les chefs de conspiration, et les ennemis de l'ordre.

Ce qui accrut aussi, pendant quelque temps, l'espoir des mécontents, c'est qu'ils crurent le département opposé à la municipalité. Les petites querelles de compétence entre ces deux corps, favorisaient cette opinion. Ceux qui s'opposaient à la fête s'adressaient donc au département, tandis que les partisans de cette fête se présentaient à la municipalité.

Mais les premiers étaient bien inférieurs en nombre aux seconds ; et les papiers qui répétaient sans cesse que la majorité des citoyens était contre la fête, ou étaient mal-instruits, ou étaient de mauvaise foi.

Ce qu'il y avait de plus alarmant, c'est qu'une partie de la force armée s'assemblait ; c'est qu'elle croyait son honneur intéressé à ce que la fête n'eût pas lieu ; c'est qu'elle s'isolait des autres citoyens. C'est vous, Monsieur, ce sont vos semblables, qui l'entretenez dans ce funeste égarement ; vous, qui faites, sans cesse, de la garde-nationale une corporation particulière, et ce que vous appelez l'*armée Parisienne*.

Ceux qui m'ont suivi dans ces circonstances savent combien de soins je pris pour dissiper ces mal-entendus et ces erreurs ; pour réconcilier les citoyens entr'eux, pour substituer le langage calme de la raison aux emportements des passions.

Enfin, les soldats de Châteaueux arrivèrent à Paris. Vous faites de leur marche, depuis Versailles, un roman aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance. A qui persuaderez-vous jamais que des citoyens qui arrivent en chantant, en dansant, aient commis toutes les violences que vous leur prêtez ;

qu'ils aient mis le pistolet sur la gorge de tous les passants, pour les forcer, ou à grossir le cortège, ou à crier : *vive Châteauvieux*.

Au surplus, n'est-il pas trop étrange que vous me demandiez sérieusement pourquoi je n'ai pas fait réprimer, pourquoi je n'ai pas fait punir, pourquoi je n'ai pas livré à l'accusateur public ces prétendus perturbateurs, ces motionnaires assassins.

Mais vous, qui êtes si bien instruit des plus petits détails, voudriez-vous me dire quels sont les coupables, me donner leur nom; car vous ne prétendez pas sans doute que je doive faire des dénonciations vagues.

Les soldats de Châteauvieux furent introduits dans l'assemblée nationale, pour lui rendre leurs hommages. On sait l'opposition qu'éprouva leur admission aux honneurs de la séance. Mais enfin, le décret devait préparer les esprits à la fête, et faire tomber beaucoup de clameurs.

Ces soldats vinrent aussi saluer le conseil-général de la commune, et je fis à leur discours une réponse qui, je crois, portait avec elle un caractère de sagesse et de vérité, qui, dans d'autres temps, eût sans doute réuni tous les suffrages. Je ne concevais pas quelle difficulté on trouvait à allier les hon-

neurs décernés aux braves gardes-nationales de Nancy , avec ceux qu'on se disposait à rendre aux soldats de Châteauvieux.

C'était cette sagesse même qui redoublait la rage des ennemis de la liberté. Ils voyaient que les illusions étaient sur le point de se dissiper ; ils multipliaient leurs efforts pour les maintenir. Séductions , menaces , calomnies : toute la perversité des cœurs corrompus fut mise en usage.

J'en atteste tous ceux qui m'ont vu dans ces moments difficiles ; j'étais impassible au milieu de toutes ces agitations ; j'écoutais tout avec une grande tranquillité ; je faisais en sorte de dégager mon âme de toute espèce d'affection personnelle ; et je devais paraître d'autant plus prévenu aux yeux des hommes hors de toute mesure , que j'avais moins de prévention.

Tandis que j'étais injurié , diffamé ; tandis qu'insultant avec audace à mon caractère de magistrat , on avait l'indignité de me représenter comme l'instigateur des troubles , je m'occupais sans relâche à les apaiser ; je ne cessais de faire des observations pour que la fête n'eût que des formes simples , grandes , et dignes d'un peuple libre.

C'est moi qui ai mis en avant l'idée de ne

pas placer les soldats de Châteaueux dans le char , parce que je pense qu'il ne faut pas idolâtrer les hommes , quels qu'ils soient ; que , faire les uns trop grands , c'est rendre les autres trop petits. Je ne crains pas de le dire ici , cette idée était fortement combattue , et c'est à la confiance que les citoyens ont eue en moi que l'on doit en partie un succès que la force n'eût jamais obtenu.

Une autre idée d'un plus grand intérêt encore , a été celle d'abandonner le peuple à sa propre raison , au sentiment de sa dignité , de faire disparaître tout signe de contrainte , et de se reposer de sa garde sur lui-même.

Cette idée avait un but sage pour les circonstances ; elle a un but moral pour tous les temps.

Il était dangereux sans doute , au milieu d'une pareille effervescence , de laisser armée une masse aussi considérable d'hommes , qui , rapprochés les uns des autres , pouvaient au plus léger différent , devenir ennemis , arroser la terre de leur sang , et en faire un vaste champ de carnage.

Rien ne peut inspirer au peuple des sentiments plus nobles et plus généreux , que la confiance qu'on lui témoigne. C'est le rendre

jaloux de la mériter. C'est en estimant les hommes qu'on les rend bons et dignes de leur nature. Voilà la manière de les former à la vertu , à l'amour de leurs devoirs , à l'obéissance aux loix.

O vous qui manifestez toujours de la défiance au peuple , qui le croyez sans cesse capable de tous les excès , et de tous les désordres ; c'est ainsi que vous le dépravez ; que vous le rendez méchant. Il est bien peu d'hommes qui aient le courage de n'être pas méprisables , lorsqu'ils sont toujours méprisés.

Eh bien ! Monsieur , vous blâmez jusqu'à cette mesure. Que dis-je ? Vous voulez la faire regarder comme injurieuse à la garde-nationale. Vous allez plus loin encore ; vous avez la lâcheté coupable de supposer que j'ai voulu désarmer ces braves citoyens , pour diriger contr'eux , contre la sûreté publique et contre les propriétés , dix mille piques portées par des scélérats. Est-ce l'amour de l'humanité ; est-ce l'amour de la paix ; est-ce l'amour de la vérité qui vous ont suggéré ces noires pensées ? Il est facile d'en juger.

Je l'ai proposée cette mesure , avec l'intime conviction qu'elle était voulue par la prudence , et qu'elle était du plus honorable ,
comme

comme du plus grand exemple. J'ai eu la satisfaction de la voir favorablement accueillie par le corps municipal.

Chaque jour, des avis particuliers et des feuilles publiques demandaient à la municipalité que la fête n'eût pas lieu ; on lui faisait les reproches les plus amers de ne pas s'y opposer ; on la rendait responsables des évènements ; et de pareilles inepties acquéraient du crédit.

Nous demandons à tout homme raisonnable, de quel droit la municipalité aurait empêché des citoyens de se réjouir, de se livrer à tous les sentiments du plaisir et de l'allégresse. La loi leur permettait de s'assembler paisiblement et sans armes, et nulle autorité ne peut défendre ce que la loi permet. Il y avait donc ou ignorance ou méchanceté, à exiger de la municipalité, ce qu'elle n'avait pas le pouvoir de faire.

Et, en supposant même qu'elle eût eu ce pouvoir, était-il juste, était-il prudent, qu'elle en fît usage ? On appercevait des inconvénients à laisser faire cette fête. Mais n'y en avait-il pas de plus grands à prétendre l'arrêter ?

Elle était annoncée ; un grand nombre de citoyens la voulait ; des contributions volon-

taires étaient fournies; des préparatifs étaient faits. Ou il fallait obtenir qu'au jour indiqué, nul citoyen ne sortît de chez lui, ce qui était impossible; ou il n'y avait pas de moyen pour prévenir une réunion considérable de personnes. Cette réunion opérée, comment empêcher des chants d'allégresse, des danses, des festins, une fête enfin? Et, si cependant on eût été assez insensé et assez injuste, pour ordonner qu'il n'y aurait pas de fête, il aurait donc fallu se transporter avec des baïonnettes et du canon, pour dissiper un rassemblement très-innocent, et le traiter comme séditieux.

Quand, de sang froid, on se livre à des réflexions aussi simples, on ne conçoit pas comment on a pu se permettre de blâmer la conduite de la municipalité. C'est que l'esprit de parti défigure tous les objets; c'est qu'il est des moments où les illusions ont toute la force de la vérité.

Le directoire du département témoigna le désir de conférer avec la municipalité, sur la fête qui se préparait, et plusieurs officiers-municipaux s'empressèrent de s'y rendre. On discuta successivement différents points; et l'on s'arrêta particulièrement à cette idée, qu'il y aurait beaucoup plus de dangers à

s'opposer à la fête, qu'à la laisser aller à son cours paisible et naturel.

Le département prit un arrêté, qui n'était que le résultat de la conférence. Il produisit un assez bon effet ; et il déconcerta les projets d'un grand nombre de malveillants.

J'étais pleinement rassuré sur les dispositions du peuple. J'avais la conviction qu'il se conduirait avec sagesse et dignité ; mais je craignais, un peu plus que vous, Monsieur, que les gens sans aveu, que les mauvais sujets, dont Paris est infecté et que les ennemis de la chose publique y attirent, ne se mêlassent dans les groupes, n'excitassent des querelles, ne commissent des désordres, pour ensuite les imputer au peuple, et le calomnier.

Vous saviez, dites-vous, par des lettres particulières, que des brigands devaient arriver dans Paris, pour la fête. Vous désignez nommément plusieurs individus. Je ne révoquerai pas en doute, votre correspondance : je ne vous demanderai pas à la voir.... Mais, en la supposant vraie, il était d'un bon citoyen de la communiquer à la police, qui n'était certainement pas aussi bien informée que vous.

Je n'avais cessé, depuis quinze jours, de

recevoir une multitude d'avis particuliers qui me menaçaient du poignard et de la mort. La veille même, j'en reçus encore de semblables : je reçus le vôtre. Mais, tranquille avec moi-même, et ne croyant pas facilement aux assassins, je fis peu d'attention à toutes ces menaces.

Enfin'il parut ce jour si long-temps attendu. Qu'il était beau ! Qu'il était serein ! La fête fut de même. C'était sans doute un bien étonnant spectacle, que celui où trois à quatre cents mille hommes se livraient, en toute liberté, aux sentiments vrais de la joie et de l'allégresse ; où nul homme armé ne faisait la police ; et où cependant régnaient l'ordre le plus parfait et l'harmonie la plus touchante. Quand on rapproche ce tableau de celui qu'offraient les fêtes du despotisme, où quelques milliers d'individus, entassés, comprimés dans leurs mouvements, alignés par des baïonnettes, attendaient, avec l'impatience de la faim, des morceaux de pain et de viande, qu'on jettait sur leurs têtes, où des hommes payés et ivres, sautaient autour de quelques pièces de vin ; il ne faut pas avoir une âme ; il ne faut pas aimer la liberté, pour ne pas sentir avec délices, que nous ne sommes plus les mêmes hommes, que nous

nous élevons sensiblement à la hauteur de notre destinée. Ici le peuple a mis de la grandeur et de la simplicité dans ses plaisirs.

Il suffit de jeter les yeux sur les emblèmes et sur les ornements de la fête ; ils nous rappèlent , malgré nous , les amusements civils des anciens peuples libres. Pourquoi faut-il que de malheureuses divisions d'opinion , excitées par des intrigants , devenues d'autant plus actives , que l'on s'entendait moins , aient empêché tous nos frères de prendre part à cette fête de la liberté , de l'égalité et la leur ait fait envisager avec une aveugle-prévention ? Quand le bandeau sera tombé , quand le prestige du moment sera dissipé , on verra que cette fête est une des époques les plus remarquables dans les progrès de l'esprit public , et dans l'élévation du peuple , qu'il est si intéressant d'instruire et de former à toutes les vertus. On la jugera , comme je l'ai entendu juger par des étrangers , qui , témoins de ce spectacle , en sont sortis pleins d'enthousiasme et d'une nouvelle estime pour le peuple.

UNE scission funeste était sur le point de déchirer la société. Les débats très-vifs , qui avaient eu lieu sur la guerre , avaient tellement aigri les esprits qu'il semblait qu'il n'y avait plus qu'à en venir aux mains. Les partisans de la guerre défensive proclamaient ennemis de la liberté , et traîtres à la patrie ceux qui voulaient la guerre offensive ; Robespierre était à la tête du premier système ; Brissot et Guadet étaient à la tête du second. Robespierre avait échauffé les tribunes à un degré qui ne peut se concevoir ; les apôtres de la guerre offensive ne pouvaient plus paraître sans être couverts de huées , d'injures et sans

éprouver les menaces les plus violentes ; la raison était pour eux , mais ils avaient pour adversaires l'ignorance et les passions. Le peuple ne se doutait pas qu'il favorisait les desseins de la cour , qui évidemment ne voulait pas la guerre , et qui , d'intelligence avec nos ennemis , voulait nous laisser surprendre à l'improviste , et sans être nullement préparé à les repousser. Robespierre triomphait de voir ses rivaux obligés de s'éloigner de la société , et de demeurer ainsi maître du champ de bataille ; il n'a jamais été dans son caractère , naturellement jaloux , de pouvoir supporter un homme qui eût plus de talents que lui , et qui partageât les faveurs et les applaudissements d'une société dont il s'était rendu le maître. Le

discours de M. Petion fit un grand bien, mais ce bien ne fut que momentané ; la paix s'établit, ce fut pour un instant ; les haines se réveillèrent bientôt , et tous ceux qui n'étaient pas les partisans des opinions de Robespierre éprouvèrent tant de désagréments qu'ils furent obligés peu à peu et successivement de désertter.

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SÉANTE AUX JACOBINS ST.-HONORÉ,
A PARIS.

DISCOURS
DE M. PETION,
MAIRE DE PARIS,

*Prononcé à la Société, dans la séance du
29 avril 1792, l'an 4^{me}. de la Liberté.*

FRÈRES ET AMIS,

Je viens vous exprimer ma douleur. Les troubles qui agitent et déchirent cette société, semblent nous présager un évènement fatal.

Ce que les efforts combinés de nos ennemis n'ont pu faire, allons-nous donc l'opérer? C'est dans le moment où, grands des services que nous avons rendus, nous pouvons en rendre de plus importans encore; c'est dans ce moment, dis-je, que nous nous détruisons de nos propres mains.

Le salut commun rapproche tous les hommes; il devient le lien de ceux qui n'en ont pas. Et nous, que les sentiments de fraternité unissent, nous qui ne cessons de faire ensemble la guerre aux intrigans et aux despotes, nous sommes prêts à rompre cette union si redoutable aux ennemis de la liberté, si tutélaire pour ses amis!

Remarquez que l'agitation cruelle qui se fait sentir au sein de cette société, se fait sentir au même instant dans les corps administratifs, dans la garde nationale; d'un bout à l'autre de l'empire on veut opposer le citoyen au citoyen: par-tout les convulsions sont les mêmes; par-tout elles paraissent avoir la même cause; par-tout on aperçoit la même main qui dirige les mouvements.

Diviser est la maxime éternelle des tyrans et des conspirateurs. Ceux qui n'aiment ni l'égalité, ni la justice, ni le nouvel ordre de choses, quoique, par des raisons diverses, et

quels que soient leurs systèmes , s'accordent tous sur ce point.

Combiner la guerre civile avec la guerre étrangère, est le projet infernal que l'on voit se développer chaque jour. Evitons ce piège affreux; éclairons les esprits, au lieu de les aigrir ; calmons les passions, au lieu de les irriter ; que les intérêts particuliers se taisent devant l'intérêt général ; prenons une attitude imposante ; marchons avec dignité vers le grand but qui s'offre à nos regards.

Rien n'est affligeant comme de voir ces séances orageuses, où les hommes, hors d'eux-mêmes, emportés par des mouvements impétueux , luttent avec violence au milieu des cris, des applaudissements et des huées ; où toute une assemblée paraît en délire, et ne peut plus entendre le langage de la raison et de la vérité.

Rien ne nuit davantage à la cause de la liberté. Les hommes vraiment libres sont calmes et graves ; ils savent écouter , parce qu'ils savent répondre ; ils ne craignent jamais la discussion, parce que les sentiments qui les animent et les principes qu'ils défendent reçoivent un nouvel éclat du jour qui les éclaire.

Parlons peu des personnes et beaucoup des

choses. Sans doute il faut démasquer les traîtres, et la dénonciation est une vertu civique; mais plus elle est précieuse, plus nous devons prendre garde de la profaner.

Quand une fois on confond les innocents avec les coupables, la vertu avec le vice, l'opinion s'égaré, la défiance s'empare de tous les esprits : l'ami ne connaît plus son ami; le peuple, poussé en tout sens, ne sait plus où sont ceux qui méritent sa confiance; l'idôle d'hier est brisé aujourd'hui. Ce bouleversement général des idées laisse un libre cours à tous les excès; c'est le triomphe des méchants: enveloppés dans la foule, on ne sait plus à quelle marque les reconnaître et les distinguer des gens de bien; comme eux ils se plaignent d'être victimes des fureurs de parti; comme eux ils se glorifient d'avoir été en butte aux mêmes traits.

C'est alors que la morale publique se déprave, que l'on fait de nombreux ennemis à la révolution; l'honnête homme outragé s'indigne, se retire, conserve dans le cœur la blessure qu'on lui a faite, et exhale souvent des plaintes que nos perfides ennemis recueillent avec soin.

On fait retentir au dehors ces divisions de famille, pour en faire un scandale public.

C'est une chose très-étrange de penser que , pour être dégradés les uns et les autres du premier des titres chez un peuple libre , du titre de bon citoyen , on n'aurait besoin que de recourir au jugement que , dans des moments d'effervescence et d'égarement , nous portons de nous-mêmes.

Plus on est jaloux de son honneur , plus on doit respecter celui des autres. Ne croyons pas si facilement à la corruption : où en serions-nous , si nous comptions à peine quelques hommes vertueux , quelques amis vrais de la liberté ? Le nombre en est plus grand qu'on ne pense.

Certes nous ne devons pas nous endormir dans une fausse sécurité ; la défiance est la sauve-garde des peuples libres ; mais cette défiance a ses bornes , qu'il est dangereux de franchir.

Il est facile de s'égarer dans le vaste champ des conjectures ; les objets se présentent sous tant d'aspects divers ; nos passions et nos préjugés les colorent de tant de manières , qu'il faut être lent à prononcer , ne pas ériger les probabilités en preuves , et les vraisemblances en vérités : c'est sur-tout lorsqu'il s'agit de juger les hommes , qu'il faut être circonspect.

Pénétrés des mêmes principes, animés des mêmes vues, voulant arriver au même but, ils ne prennent pas toujours les mêmes moyens; chacun a son caractère, sa trempe d'esprit; chacun a une manière de sentir et de voir qui lui est propre; ce que l'un trouve sage, l'autre le trouve imprudent.

Les plus zélés défenseurs des droits du peuple ne sont pas toujours d'accord dans leurs opinions; cependant ils sont de bonne foi et veulent le bien. Quel est celui qui a le droit d'accuser l'autre, de le traduire au tribunal du public, de prétendre lire au fond de son cœur et de calomnier ses intentions?

Pouquoi croire plutôt au crime qu'à l'erreur? Est-il un homme qui ait le privilège de ne jamais se tromper, et sommes-nous coupables pour être dans l'erreur?

Ne voyons-nous pas chaque jour des citoyens pleins de zèle, mais sans aucune notion des convenances ni de la marche des affaires, proposer les mesures les plus inconsidérées et les plus favorables aux desseins de nos ennemis? Sont-ils pour cela des traîtres? Non.....; ce sont des hommes qui n'ont ni réflexion ni jugement, qui s'abandonnent à leur imagination fougueuse, qui quelquefois sont les instruments passifs de foudres habiles, qui savent s'en emparer.

Observez néanmoins que lorsque les idées fausses ne tombent que sur les choses, elles occasionnent peu de fermentation : on les rectifie sans aigreur, on rétablit les principes méconnus ; la discussion est tranquille et digne de son objet. Lorsqu'elles frappent, au contraire, sur les personnes, à l'instant tout est en feu ; les amours-propres irrités font explosion ; un seul individu attaqué en entraîne une multitude dans son parti : voilà la guerre qui se déclare avec acharnement ; on ne raisonne plus, on se déchire.

Dans ces débats scandaleux, le despotisme de l'opinion devient intolérable : comme il ne s'agit plus d'examiner des preuves, de peser les raisons, qu'on juge les personnes, leurs intentions, leur moralité, les règles ordinaires disparaissent ; les préventions tiennent lieu de tout ; on ne peut entendre avec patience dire du mal de celui qu'on aime et qu'on estime.

L'habitude de ces luttes, qui décèlent l'enfance de la liberté, a un grand danger ; c'est qu'ensuite on voit les hommes par-tout, lors même qu'il ne s'agit que des choses ; qu'on s'attache à un principe, non parce qu'il est bon, mais parce qu'il est dans la bouche de tels ou tels orateurs ; qu'on le défend avec

passion , avec enthousiasme , parce qu'en le défendant , on croit défendre ceux qui l'ont avancé.

Dans une assemblée sage , qui n'a que le bien public en vue , on ne doit jamais être pour tels ou tels hommes , mais pour la vérité. Aujourd'hui ils sont dans le bon chemin , il faut les suivre ; demain ils s'égarerent , il faut les rappeler.

Avant tout , par-dessus tout , la liberté des opinions ; sans celle-là il n'en existe pas d'autre. Il y a une sorte de cruauté lâche à empêcher un membre de parler. Ne pouvez-vous souffrir qu'il vous contredise ? alors il n'y a plus de bonne foi ; l'amour-propre prend la place de l'amour du bien public. Craignez-vous qu'il ne vous éclaire ? c'est bien bien pis encore ; le but principal est manqué , puisque l'on ne discute que pour s'instruire. Craignez-vous qu'il ne vous en impose ? eh bien ! la vérité est là pour le couvrir de honte. Laissons donc à tous la liberté la plus entière des opinions.

Je ne vous occuperai pas des dissensions actuelles ni de leurs causes ; cela n'est que l'ordre d'un jour , et je vous parle pour l'ordre de tous les jours. Ecartons ce qui pourrait nous rejeter dans le dédale fâcheux dont
l'intérêt

l'intérêt public nous presse de sortir. Déjà , dans la dernière séance , la discussion a pris un caractère plus calme et plus digne de vous ; et n'en doutons pas , ces agitations violentes amèneront des jours plus sereins , et laisseront après elles des souvenirs qui ne seront pas perdus pour notre expérience.

FRÈRES ET AMIS , reprenons toute notre dignité ; occupons-nous de ces grands intérêts , qui font la destinée des empires ; développons ces principes d'une éternelle vérité , sur lesquels repose le bonheur des hommes ; faisons aimer la liberté ; instruisons le peuple , relevons le sans cesse de l'état d'humiliation dans lequel il a gémi si long-temps ; prêchons l'ordre et la paix ; prêchons l'obéissance aux loix ; rallions-nous , plus que jamais , autour de cette constitution , dont nous nous sommes montrés , dans tous les temps , les plus fermes soutiens ; que nos discussions soient franches et libres , mais calmes , mais imposantes ; soyons indulgents pour les hommes , inflexibles pour les choses ; concilions la prudence avec l'énergie ; réunissons toutes nos forces , au lieu de les diviser ; surveillons nos ennemis communs ; chérissons-nous comme de véritables , comme de sincères amis. Si nous sommes obligés d'accuser un

de nos frères , nous le devons ; mais que ce jour soit un jour de deuil pour nous. Au nom du bien public , au nom de ce qui vous est cher , effaçons jusqu'à la trace de ce qui s'est passé ; qu'un seul mot n'en retentisse jamais dans cette tribune ; abandonons-nous à ces sentiments généreux que la nature a placé dans le cœur de l'homme de bien , pour le consoler des malheurs de la vie ; que chacun se retire dans ses foyers avec la conscience d'avoir fait une bonne action , avec cette joie pure que donne l'oubli des maux et l'heureuse espérance.

Je me flatte que la malignité et les passions n'empoisonneront pas ma démarche ; qu'on ne me fera pas l'affront de penser que m'attachant uniquement aux principes , j'aie pu avoir un instant en vue telles ou telles personnes ; et que sur-tout j'aie voulu rompre les liens de l'amitié ; car des deux côtés , j'aperçois mes amis.

Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Extrait du procès-verbal de la séance du 29 avril 1792 , l'an quatrième de la liberté.

La société , après avoir couvert de justes applaudissemens le discours ci-dessus , a

arrêté qu'il serait imprimé , distribué et envoyé aux sociétés affiliées. Elle a arrêté en outre de passer invariablement à l'ordre du jour , et que cet arrêté sera imprimé à la fin du discours.

LASOURCE , député à l'assemblée nationale , président ; CHOUDIEU , DUCOS , députés ; DEPESSY , PEPIN-DÉGROUETTE , BOIS , secrétaires.

CE combat polémique entre le roi et le maire de Paris, excita vivement l'attention publique, par sa nouveauté et par sa nature. Le roi se plaça sur un mauvais terrain, et il fut battu. Ses partisans les plus zélés furent obligés de convenir qu'il s'était imprudemment engagé, et que M. Petion avait sçu profiter de son avantage.

LETTRÉ
DU ROI
A LA MUNICIPALITÉ
DE PARIS.

Du 23 Mai 1792.

J'AI vu, Messieurs, une lettre que M. le maire a écrite hier soir au commandant général de la garde-nationale, où il le prévient d'inquiétudes sur mon départ pendant la nuit, fondées, dit-il, sur des probabilités et des indices; il mêle cette nouvelle avec des bruits de mouvements et d'émeute, et lui ordonne de multiplier les patrouilles et de les rendre nombreuses. Pourquoi M. le maire, sur des pareils bruits, donne-t-il des ordres à M. le commandant général, et ne m'en fait-il rien dire? Lui qui, par la constitution, doit faire exécuter sous mes ordres les loix

pour le maintien de la tranquillité publique? A-t-il oublié la lettre que j'ai écrite à la municipalité au mois de février? Vous reconnaîtrez aisément, Messieurs, que ce bruit, dans les circonstances présentes, est une nouvelle et horrible calomnie, à l'aide de laquelle on espère soulever le peuple, et l'égarer sur la cause des mouvements actuels. Je suis informé de toutes les manœuvres qu'on emploie et de celles qu'on prépare pour échauffer les esprits, et pour m'obliger à m'éloigner de la capitale; mais on le tentera vainement. Lorsque la France a des ennemis à combattre au-dedans et au-dehors, c'est dans la capitale que ma place est marquée; c'est là que j'espère parvenir toujours à tromper l'espérance coupable des factieux. Je me fie sans réserve aux citoyens de Paris, à cette garde nationale qui s'est toujours respectée, et dont les détachements employés sur nos frontières, viennent de donner une nouvelle preuve de son esprit. Elle sentira que son honneur et la tranquillité du royaume exigent en ce moment qu'elle redouble de zèle et de vigilance. Entouré d'elle, et fort de la pureté de mes intentions, je serai toujours tranquille sur tous les évènements; et quelque chose qu'on fasse, jamais rien n'altérera ma sollicitude et mes soins pour le bien du royaume.

L E T T R E
DU MAIRE DE PARIS
A SES CONCITOYENS,

*A l'occasion de celle adressée par le Roi
à la Municipalité de Paris.*

C I T O Y E N S ,

IL m'était difficile de prévoir qu'une réquisition, simple en elle-même, dictée par la prudence, confiée à celui à qui la loi a remis le dépôt de la force armée de la capitale, deviendrait une affaire grave, portée au tribunal de l'opinion.

Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons sont difficiles; les esprits sont agités; des étrangers, dont la plupart sont très-suspects, affluent à Paris; la France entière

en conçoit des inquiétudes ; on parle hautement de projets de contre-révolution ; l'on parle d'exciter des mouvements violents , au milieu desquels on commettrait des attentats et on enlèverait le roi.

Des lettres , des avis sans nombre , dénoncent ces faits et les environnent , les uns de vraisemblances , les autres de preuves.

Le 23 mai était le jour fixé par l'Assemblée nationale , pour une discussion importante ; ce jour était attendu avec une vive impatience.

Je vis la veille plusieurs citoyens qui me dirent qu'il y avait des mouvements extraordinaires au château. Je reçus une lettre qui m'annonçait positivement que la scène des poignards devait se renouveler. Le soir , à dix heures , une femme , très-digne de foi , vint me faire part de quelques détails qui n'étaient pas à négliger. Dans le même moment différentes personnes m'assurèrent que des rassemblements commençaient à se former autour des Tuileries , et me pressèrent avec instance de prendre des mesures. M'était-il permis de rester dans l'inaction ? L'indifférence eût été un délit.

J'écrivis la lettre suivante , le 22 , à dix heures et demie du soir :

« Plusieurs personnes , M. le commandant-
 » général , me font part d'inquiétudes sur le
 » départ du roi pour cette nuit ; on parle
 » aussi , pour cette nuit , de mouvements et
 » d'émeutes. On accompagne le tout de pro-
 » babilités et d'indices. Je vous prie , en
 » conséquence , de ne pas perdre un instant ,
 » et de prendre toutes les mesures d'obser-
 » vation et de prudence , de multiplier les
 » patrouilles dans les environs , et de les ren-
 » dre plus nombreuses.

Il me semble que cette lettre est sage , est conçue dans les termes les plus mesurés.

Que j'aie eu le droit de l'adresser à M. le commandant-général ; que j'aie eu le droit d'engager ce dernier à employer tous les moyens de prudence et à multiplier les patrouilles , c'est ce qui ne peut pas faire de doute. Il s'est glissé à cet égard , une erreur très-remarquable dans la lettre du roi : par la constitution , le roi , comme chef suprême de l'administration , peut donner des ordres au département , qui les transmet aux municipalités , et voila la chaîne descendante ; mais pour toutes les fonctions qui sont dans l'essence des pouvoirs municipaux , comme la police qui leur est attribuée , les municipalités exercent ces fonctions immédiatement

et sans recevoir d'ordres ; les départements les surveillent et le roi domine sur le tout ; voilà la chaîne ascendante. Il n'est donc pas exact de dire que je devais prendre les ordres du roi ; car alors ce serait lui qui ferait la police de Paris , qui communiquerait ses volontés au maire , lequel les ferait passer au chef de la garde. Le roi se trouverait même , par-là , commander la garde-nationale , qui , par la loi n'est pas entre ses mains.

Je crois donc que ma lettre , en elle-même , était prudente , et que j'avais caractère pour l'écrire. Je dirai plus , que j'en avais l'obligation.

Elle ne devait être connue que de M. le commandant et de moi , comme toutes celles que je lui écris pour l'ordre du service et le maintien de la tranquillité publique. Ici , je veux croire qu'il n'y a qu'indiscrétion de la part de M. le commandant , ou de celui à qui il a confié ma lettre ; mais l'intrigant qui l'a remise au roi , et qui a cherché , à quelque prix que ce fût , à lui donner de la publicité , a manifestement eu de mauvaises intentions ,..... celle , par exemple , de *faire croire* que le roi n'était pas libre ; qu'on cherchait à l'enchaîner. On sait que c'est le système favori , et constamment suivi d'une

classe d'hommes , ennemis implacables de notre révolution et de notre constitution.

Le roi regarde comme une horrible calomnie le bruit que l'on a répandu de son départ. Eh bien ! qui est-ce ce qui a accredité ce bruit ? *Ce sont ceux* qui ont donné de la publicité à une lettre confidentielle.

Mais , puisqu'elle est sous les yeux de tout le monde , je demande qu'on la juge avec sévérité : tout homme impartial remarquera sans peine que si le roi , lui-même , avait eu des précautions à prendre pour la tranquillité publique et pour la sûreté de sa personne , il n'en eût pas imaginé d'autres.

Eût-il voulu résister à un parti de factieux , qui eût tenté de le ravir à la nation ? Il aurait commandé *force et surveillance*.

Eût-il voulu empêcher que des malveillants se précipitassent en foule dans le château ? Il aurait commandé *force et surveillance*.

Qu'ai-je requis ? *Force et surveillance*. Qu'ai-je fait ? J'ai veillé , quand mes concitoyens dormaient.

PETITION,

Paris , le 24 mai , l'an
4^{me}. de la liberté,

DANS le mois de mai les agitations se renouvelèrent pour le pain. Des malveillans se répandirent parmi le peuple, et échauffèrent les esprits. Au moment même où l'assemblée s'occupait du licenciement de la garde du roi, il y eut des rassemblements dans les fauxbourgs, dans celui Saint-Marceau sur-tout; on y demandait la baisse du prix du pain. Il était clair que ce mouvement était factice; le pain n'avait point augmenté de prix. M. Petion fit publier cet avis, et tout rentra à l'instant dans l'ordre.

A V I S
DE LA MUNICIPALITÉ
DE PARIS
A SES CONCITOYENS.

C I T O Y E N S ,

On vous égare , on veut vous agiter , on veut du trouble. Le pain est cher , vous dit-on , exigez que son prix diminue , et il diminuera. Sans doute tout est cher pour le pauvre , et le pain est son premier besoin ; mais songez que nulle part le pain n'est à meilleur marché qu'à Paris ; que vous devez ce bienfait aux soins que se donne la municipalité , aux sacrifices qu'elle fait. Si vous occasionnez des troubles , si vous

inquiétez le commerce , vous rendrez la denrée rare et son prix excessif ; vous irez contre votre but. D'ailleurs vous ne pouvez pas exiger du marchand qu'il vous vende son pain à perte ; il cédera pour un instant à la crainte , mais bientôt il ne vous en vendra plus , ou vous le vendra plus cher. Le prix des choses ne dépend pas ainsi de la volonté : ouvrez les yeux sur le piège qui vous est tendu ; tenez la conduite d'hommes dignes de la liberté ; soyez justes , et donnez quelque confiance aux magistrats que vous avez choisis.

CET arrêté très-philosophique pensa avoir des suites funestes. Il blessait les préjugés populaires ; il empêchait un espèce de spectacle dont les hommes sont toujours jaloux et il nuisait aux petits intérêts d'une classe de citoyens occupés à tapisser l'extérieur des maisons dans ce jour de cérémonie. Ce qu'il y a de très-remarquable c'est que ce ne fut pas proprement dit le peuple qui se montra superstitieux : ce furent plutôt les bourgeois. Les prêtres et les dévotes crièrent à l'impiété. La religion était détruite parce que les maisons n'allaient plus être couvertes de tapisseries. Quelques citoyens eurent assez de courage pour ne pas tendre l'ex-

térieur de leurs maisons ; on murmura contr'eux , ils furent même insultés. Les principes du département étaient conformes à ceux de la Municipalité ; mais quand le département vît qu'il s'élevait des plaintes , que les préjugés l'emportaient sur la raison , il eut la lâcheté de tendre lors de la seconde procession. La Municipalité persévéra à donner l'exemple de ne pas faire couvrir de tapis les édifices qui lui appartenaient. Le département eut de plus un autre motif en vue , celui de s'attirer une confiance dont il voyait avec tant de jalousie que la municipalité jouissait. Une partie de la garde nationale se conduisit très-mal. Elle méconnut la voix des magistrats ; elle se rendit *armée* aux processions et servit de cortège. Depuis long-tems la cour avoit un
parti

parti bien prononcé dans cette garde. Et les hommes de ce parti dans toutes les occasions affectaient de se montrer contre la Municipalité et sur-tout contre le maire qu'ils détestaient. L'avis très-sage de M. Petion produisit néanmoins un bon effet.

C'était à ce moment même que le roi refusait de sanctionner le décret qui appelait vingt mille hommes pour former un camp près Paris. On avait monté les têtes de la garde nationale pour s'opposer à la formation de ce camp. Quelques intrigants de cette garde imaginèrent une manœuvre infâme. Ils firent imprimer à grands frais un projet d'adresse pour demander à l'assemblée nationale le rapport de son décret. Ils firent distribuer cette adresse dans tous les bataillons, dans toutes les com-

pagnies, pour la signer; ils annoncèrent en même-temps, par une lettre circulaire également imprimée, que le recensement des signatures se ferait à l'état-major, à un jour indiqué. L'état-major se prêta à cette intrigue, de sorte que l'adresse devenait une adresse collective d'un corps armé.

Le roi était si bien instruit que cette adresse devait avoir lieu que la veille du jour où elle parut, pressé par les ministres de sanctionner le décret, il dit : *mais la garde nationale parisienne va publier une adresse, il faut attendre.*

on voit qu'à ces époques toutes les causes de fermentation et de trouble s'accumulaient, se pressaient; et on est toujours surpris de ne pas voir perpétuellement des explosions et de grands mouvements.

A R R Ê T É

CONCERNANT LES PROCESSIONS.

Du Vendredi premier Juin 1792, l'an quatrième
de la Liberté.

LE corps municipal, plein de respect pour les principes consacrés par la constitution qui garantit à tout homme le droit d'exercer le culte religieux auquel il est attaché,

Sur le réquisitoire du procureur de la commune,

Arrête 1^o. , que ne pouvant, aux termes de la constitution, établir aucune imposition directe, ni indirecte, parce que ce droit est exclusivement réservé au corps législatif, il ne peut forcer les concitoyens à *tendre, ni tapisser*, en aucun temps, l'extérieur de leurs maisons : *cette dépense devant être purement volontaire*, et ne devant gêner, en aucune manière, la liberté des opinions religieuses;

2°. Que les citoyens soldats ne devant se mettre sous les armes que pour l'exécution de la loi et la sûreté publique, la garde nationale ne peut être requise pour assister aux cérémonies d'un culte quelconque;

3°. Que la prospérité publique et l'intérêt individuel ne permettant pas de suspendre la liberté et l'activité du commerce, les citoyens ont le droit d'exercer en tout temps, les facultés industrielles qui leur sont garanties par le paiement de leurs contributions et patentes.

Le corps municipal enjoint au commissaire de sections, de police, et aux commandants de la garde nationale, de veiller au maintien de l'ordre public, conformément aux dispositions du présent arrêté.

A V I S

DU CORPS MUNICIPAL.

CITOYENS,

L'arrêté que la municipalité de Paris a pris le premier juin, au sujet des processions de la Fête-Dieu, est fondé sur les principes de la constitution, et ces principes sont si simples, si justes, qu'ils frappent à l'instant tous les esprits.

Chacun adore la Divinité à sa manière, chacun doit exercer en paix le culte religieux auquel il est attaché. L'homme est libre de sa pensée et de ses opinions. Le forcer à un acte extérieur, qui n'est pas dans son cœur, et dans sa croyance, ce serait une tyrannie odieuse.

Ce que la municipalité a fait, découle naturellement de cette maxime pure et incon

testable. Elle n'a point dit aux citoyens, vous ne tendrez pas l'extérieur de vos maisons; elle ne leur a pas dit non plus, vous le tendrez : elle leur a dit, faites dans votre conscience ce que vous croirez bon et convenable.

Serait-il digne d'un peuple libre et ami de la raison, de forcer un juif, ou celui qui professe toute autre religion, de prendre part aux cérémonies du culte catholique? Ce juif ne pourrait-il pas vous répondre demain : mes frères se promèneront en pompe dans les rues avec les marques extérieures de leur culte, et par réciprocité, je demande pour eux ce que vous avez exigé de moi; la loi doit être égale pour tous.

Un catholique même peut avoir une piété éclairée et fervente, sans se croire tenu de tapisser l'extérieur de sa maison; car enfin, ce n'est pas là un acte de foi.

Peut-on, avec quelque humanité, contraindre l'homme pauvre de dépenser pour des tentures la subsistance de sa femme et de ses enfants, pendant une semaine entière? N'est-ce pas là, un véritable impôt?

Les mêmes raisons s'appliquent ici au marchand à qui on ne peut, sans injustice, interdire l'ouverture de sa boutique. Il est pour lui une raison particulière, c'est qu'il

peut avoir besoin de vendre pour vivre ,
comme le public peut avoir besoin d'acheter.

Il est évident que la force armée n'appartient à aucun culte. Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour porter les armes et défendre la patrie.

Si les citoyens soldats étaient requis pour accompagner *militairement* une cérémonie du culte catholique , il faudrait également les requérir pour accompagner *militairement* les cérémonies des autres cultes. Autrement il arriverait que des cultes auraient des cortèges militaires , lorsque d'autres en seraient privés : distinction qui exciterait des haines et enracinerait de plus en plus un préjugé que la raison et la constitution condamnent.

Que les citoyens soldats assistent aux processions individuellement et comme citoyens ; qu'ils prennent , s'ils le veulent , leurs habits d'uniformes , bien , soit : mais qu'ils aillent avec les armes qu'ils ne peuvent porter que lorsqu'ils sont requis pour le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi , c'est ce qui ne doit pas être toléré.

La force armée ne peut pas marcher sans être requise , c'est la première des lois , la loi protectrice de toute liberté. Or , cette réquisition n'appartient , ni à un marguillier , ni à

à un curé; elle est attribuée à l'autorité civile.

Un citoyen ne peut pas, de son propre mouvement, se rendre en armes dans un lieu où son service ne l'appelle pas, sous prétexte qu'il n'est pas en corps; car, mille citoyens en faisant autant, on formerait ainsi des rassemblements contraires à la loi et propres à répandre l'alarme.

Si des citoyens gardes nationales ont accompagné plusieurs des processions qui se sont faites jeudi dernier, il y a lieu de penser que les ordres ne leur ont pas été donnés d'une manière assez claire, assez précise.

Ces généreux défenseurs de nos droits se sont toujours montrés trop attachés à la loi, trop fidèles à leur serment, pour croire qu'ils eussent balancé un moment à déférer à l'arrêté d'une autorité constituée.

Quand bien même on pourrait penser que la municipalité s'est trompée dans les vues de bien public qui l'ont animée, elle n'en compterait pas moins encore sur le zèle et sur l'obéissance des gardes nationales: car si la force armée délibérait sur les actes dont l'exécution lui est confiée, il n'y aurait plus alors de liberté, et la nation serait courbée sous le despotisme militaire.

Ce qu'il y a de remarquable , c'est que les citoyens peu favorisés de la fortune , et dont l'éducation a été le plus négligée , se sont mis facilement à la hauteur de ces idées simples et vraies , tandis que des hommes , en apparence plus éclairés , ont montré tous les préjugés de l'ignorance et du fanatisme.

On ne peut pas se dissimuler aussi que des gens qui ne respirent que le trouble , qui saisissent toutes les occasions de le faire naître , ou d'en profiter , très-peu attachés aux principes religieux , n'ayent manifesté une ferveur hypocrite pour échauffer les esprits et semer la discorde. Ils savaient bien que la religion ne consiste pas dans ces cérémonies extérieures ; qu'on n'est pas meilleur chrétien pour faire des processions ; que chacun est maître de sa croyance et n'en doit compte qu'à l'Être suprême ; mais ils se sont dit , la circonstance est favorable , le peuple peu instruit , superstitieux , se rangera de notre côté , se tournera contre les magistrats qu'il s'est choisis : ils se sont trompés.

Quelques jours de calme et de réflexion ; que les agitations de l'intrigue soient apaisées , et on rougira d'avoir pu élever la voix contre des principes aussi sages , aussi vrais , que ceux que la municipalité a consacrés par son arrêté.

LETTRE

DE MONSIEUR

LE PROCUREUR-GENERAL-SYNDIC

DU DÉPARTEMENT

A M. MANUEL,

PROCUREUR DE LA COMMUNE.

CE matin, Monsieur, il a été présenté au directoire du département, et ensuite à moi, diverses *pétitions* contre l'arrêté pris par le corps municipal, le premier juin, relativement à la cérémonie qui doit être célébrée jeudi par les ministres du culte catholique.

Le directoire a répondu aux pétitionnaires que l'arrêté municipal ne faisant que déclarer des principes de liberté incontestables, le réformer, serait contrevenir à ces principes.

Personnellement j'ai parlé le même langage aux pétitionnaires qui se sont adressés à moi , après la séance du directoire ; ils m'ont représenté que l'arrêté heurtait les préjugés ; j'ai répondu que les préjugés heurtaient la raison , et qu'au reste la raison ne prétendait pas faire ici la loi aux préjugés , mais seulement ne pas la recevoir d'eux ; que l'arrêté ne défendait ni d'avoir , ni d'étaler des tapisseries , mais seulement d'obliger ceux qui n'en avaient pas et n'en voulaient pas , à en étaler ; d'un autre côté que la force publique ne pouvait faire de service spontané et ne devait pas être obligée de déférer à des réquisitions de marguilliers , parce que des marguilliers ne sont pas des magistrats ; qu'elle ne devait pas non plus être requise par les autorités constituées pour les cérémonies d'un culte quel qu'il soit ; car tous les cultes sont égaux devant la loi civile. On m'a dit à ce sujet que nous n'étions pas mûrs pour ces vérités : j'ai répondu que ces vérités étaient de l'essence de la *constitution* , et que nous étions mûrs pour l'observer , puisque nous l'avions faite et jurée , et que nous la défendrions. On m'a dit encore que la tranquillité publique serait troublée ; mais il est évident que la liberté publique serait attaquée,

si les citoyens pouvaient être contraints à tapisser leurs maisons pour une procession. Or, lequel vaut mieux d'assurer la liberté contre les perturbateurs, ou les perturbateurs contre la liberté ?

Je ne vois, Monsieur, qu'une chose à ajouter aux dispositions de la municipalité, et elle regarde la police ; c'est de renforcer les postes, de manière à prévenir les tentatives des malveillants.

Le directoire m'a chargé de vous adresser une pétition des supérieurs et supérieures des maisons religieuses ; ils demandent de n'être pas forcés à recevoir les paroisses, et d'être préservés contre les mal-intentionnés qui leur sauraient mauvais gré de n'avoir pas *tapissé*. Le directoire se repose, monsieur, sur vos principes mêmes, du soin de garantir à ces maisons, la liberté qu'elles doivent partager avec les autres citoyens.

Le Procureur-général-syndic département.

Signé RŒDERER.

Le 6 juin, l'an 4.

6 du soir.

ON lira sans doute avec intérêt le récit des événemens de cette journée qui a fait tant de bruit et dont la cour a tiré de si grands avantages. La conduite de M. Petion y paraît, telle qu'elle fut, irréprochable. Sa prudence épargna le sang et sauva la France de la guerre civile. L'ordre de tirer eût tout perdu, le roi était mort; on eût dit que le maire de Paris l'avait fait assassiner. Quel triomphe pour le despotisme ! la France indignée d'un pareil forfait dans les premiers mouvemens de sa fureur aurait immolé à sa vengeance les patriotes qui eussent été regardés alors comme des factieux.

M. Petion fut enveloppé de soup-

çons et de calomnies. La cour profita habilement de la circonstance ; le roi se présenta comme persecuté , comme abreuvé d'humiliations et d'amertumes ; il invoqua la loyauté de la nation dont il protestait sans cesse de vouloir le bonheur ; il lui demanda vengeance des outrages qu'il venait d'éprouver et il intéressa à son sort.

La cour affecta de laisser sans réparation toutes les traces des dégats qui avaient été commis, afin de laisser à ceux qui abordaient le château le spectacle d'une habitation qui avait été forcée et en quelque sorte dévastée.

La cour fit elle-même graver des caricatures où le roi était représenté avec un bonnet rouge sur la tête, afin de rappeler aux yeux une scène

qu'elle voulait ardemment qu'on n'oubliât pas.

La cour prit les formes judiciaires, fit constater l'état des lieux, fit instruire avec grand appareil contre les auteurs de cette journée.

Lafayette saisit cette occasion de corrompre son armée et de la mettre entre les mains du roi. Il fit la démarche audacieuse de se présenter en maître devant le corps-législatif, d'exiger la réparation de l'insulte faite au roi et la punition des factieux, et surtout la destruction de la société des Jacobins qui nuisait beaucoup aux projets tiranniques des despotes. Il prétendait apporter le vœu de son armée, et faisait entendre qu'elle serait venue l'émettre elle-même, s'il ne l'eût retenue. Le fait est qu'il avait voulu la diriger sur Paris et qu'il n'avait pas

pu l'y déterminer. Le fait est que Luckner gagné par lui avait déjà fait faire un mouvement à une partie des troupes pour se porter à Paris, et qu'on ne put donner aucune suite à cet infame projet.

Heureusement Lafayette ne se présentait pas en conquérant qui a sauvé la patrie et repoussé les ennemis de son sein. Il parut aux hommes sensés un petit intrigant à qui on avait fait faire une démarche imprudente et coupable. Néanmoins on ne peut pas dissimuler qu'il releva et enhardit le parti du roi.

Jamais ce parti ne fut plus puissant qu'à cette époque. La cour trouva dans le conseil même de la commune des hommes assez lâches et assez fourbes pour faire des rapports qui
compromettaient

compromettaient le maire de Paris et plusieurs officiers municipaux patriotes.

Le département se crut en force pour lever le masque et attaquer ouvertement M. Petion : il le suspendit de ses fonctions.

Le maire de Paris supporta cette disgrâce avec courage , et cette disgrâce tourna non-seulement à son honneur mais au profit de la chose publique.

Avant de quitter Paris , le peuple par attachement pour lui aurait pu se porter à des mouvements qu'il n'eût pas été le maître d'empêcher ; il fit afficher un placard qui peint bien la pureté de son âme et sans lequel les membres du département eussent pu être dangereusement exposés.

Lorsque l'assemblée nationale ,

après avoir forcé le roi de s'expliquer sur la suspension de M. Petion se trouva saisie de l'affaire , il parut lui-même à la barre ; il y lut avec la sensibilité d'une âme forte et l'indignation de l'innocence une pétition qui fût vivement applaudie.

Il traça à l'occasion de sa conduite particulière dans la journée du 20 juin des règles générales de sa conduite qui peuvent servir de modèle aux magistrats d'un peuple libre.

Il reçut lors de sa suspension des lettres de presque toutes les villes et sociétés populaires de France ; et son rappel fut un triomphe pour la liberté et pour le parti patriote.

M. PETION

A SES CONCITOYENS.

LE département vient de prononcer sur les évènements du 20 juin ; je suis suspendu de mes fonctions : recevez cette décision comme je l'ai reçue moi-même , avec calme et sang-froid. Bientôt une autorité supérieure prononcera , et j'espère que l'innocence sera vengée de la seule manière digne d'elle ;
PAR LA LOI.

PETION.

7 Juillet 1792 , l'an quatrième de la liberté.

RÈGLES GÉNÉRALES

DE MA CONDUITE.

J'AI toujours pensé que l'homme en place devait adopter des règles de conduite, dont il ne s'écartât jamais ; que ces règles simples devaient avoir pour bête l'égalité et la justice ; pour but, le plus grand bonheur de tous, et l'harmonie sociale.

Je ne concevrai jamais des hommes heureux, et une société paisible, là où l'ordre ne peut s'établir que par la violence, où la force prend la place de la raison, où une grande partie des Citoyens languit dans l'ignorance et dans l'avilissement.

Si nos loix nouvelles nous ont rendus égaux, nos préjugés sur l'inégalité ne sont pas détruits. Ils mettent encore une grande

distance entre un homme et un autre. Le jadis Marquis ne se persuade pas que le bourgeois soit son égal ; et le bourgeois s'estime au-dessus de l'honnête artisan. Ces différences sont sensibles dans tous les actes de la vie. Nos manières et nos mœurs n'ont point changé avec notre Constitution. Nous conservons toujours les mêmes idées sur cette classe nombreuse et infortunée de la société , et c'est avec ces idées que nous voulons la diriger sous le nouveau régime.

On croit généralement que la multitude est aveugle ; qu'elle ne peut-être conduite que par la force ; qu'il n'est pas nécessaire, qu'il n'est même pas bon de l'éclairer ; que, si elle ne craint pas, elle est dangereuse ; que, si elle n'est pas opprimée, elle opprime.

Ce sont là , on n'en peut pas douter, les sentiments qui sont dans presque tous les cœurs, que l'habitude y a gravés, qui s'y réveillent à chaque instant à notre insçu , et qui deviennent le mobile de nos discours et de nos actions.

C'est ici un point de la plus haute importance. Il explique comment des hommes, d'accord sur les principes, se conduisent d'une manière si diverse dans leur applica-

tion, lorsque les circonstances sont absolument semblables. Il répand un grand jour sur la vie des hommes publics; il sert à distinguer ceux qui sont vraiment à la hauteur d'une constitution libre, de ceux qui peuvent vouloir la liberté, mais qui ne la connaissent pas, et qui n'ont pas même d'idée sur les moyens de la conserver.

Le nombre de ceux qui étudient avec fruit la manière de conduire les hommes sous le régime de la liberté, est infiniment petit. Les obstacles que l'on rencontre à l'établissement, à la consolidation des institutions nouvelles, tiennent beaucoup à ce défaut d'habileté, d'instruction, et à l'emploi qu'on se permet des vieilles routines.

Il faut d'abord être persuadé qu'un pays où une classe d'hommes est plongée dans l'abjection et dans l'ignorance, ne peut conserver long-tems sa liberté. C'est un ulcère qui attaque et vicie le corps le mieux organisé.

La réaction de cette classe sur les autres, l'exemple de ce genre de servitude, la dépravation de la morale publique qui en est la suite, sont des causes de destruction sans cesse agissantes.

Il y a d'ailleurs ici une semence de

division que rien ne peut étouffer, une lutte perpétuelle et forcée entre cette classe qui tend à sortir de la position pénible où elle se trouve, et les autres citoyens qui veulent l'y tenir.

La lutte devient plus forte et plus dangereuse, si les hommes de cette classe commencent à avoir les sentiments de leurs droits, et assez d'instruction pour comprendre qu'ils sont citoyens et font partie de l'association.

La force alors ne peut plus rien. La force est une injustice. La force d'ailleurs est contraire à l'essence de tout gouvernement libre.

Il faut se hâter, par tous les moyens, d'instruire cette classe d'hommes, au lieu d'épaissir les nuages qui obscurcissent son intelligence.

Il faut l'élever, au lieu de l'abaisser.

Il faut lui inspirer l'estime d'elle-même, au lieu de la dégrader.

Il faut employer la raison qui éclaire, au lieu de la force qui irrite.

Ce sont là les principes conservateurs des gouvernements libres; et il faut favoriser, la plupart des fonctionnaires publics, ceux dont les rapports administratifs

et judiciaires avec les citoyens sont de tous les momens, n'en sont pas assez pénétrés : ils les avouent ; mais ils les oublient à chaque instant dans la pratique.

Ils sont tellement habitués à regarder cette classe de citoyens (qu'on appelait, dans l'ancien régime, *le Peuple*), comme une bête dangereuse qu'il faut enchaîner, qu'ils ne peuvent pas se guérir de cette impression.

Qu'on examine avec soin leur conduite à son égard, les mesures qu'ils prennent, les moyens qu'ils emploient, et on demeurera convaincu de ce que j'avance. S'ils ménagent quelquefois ces citoyens, c'est bien plus par le sentiment de la peur, que par amour pour la justice, que par respect pour la dignité de l'homme.

J'ai la conviction la plus intime que, dès le moment actuel, rien n'est plus facile que de porter le peuple à la hauteur de sa destinée.

J'ai la conviction la plus intime qu'on peut le maintenir dans les bornes de ses droits et de ses devoirs ; qu'on peut diriger ses démarches vers le bien, le garantir de tout excès, sans faire usage de la force. Je ne parle pas ici de quelques malfaiteurs

particuliers qui forment exception à la masse du peuple.

Oui, la grande police de Paris, celle qui tend à la conservation des mœurs, à rendre les hommes justes, à empêcher ces querelles qui rendent le citoyen l'ennemi du citoyen, qui resserre les liens de cité, qui porte au respect des propriétés et à cette tranquillité que la confiance inspire; cette police dis-je, peut s'exercer sans violence, sans aucune effusion de sang.

Il faut uniquement pour cela que ceux qui sont revêtus d'une autorité qui agit sans cesse et immédiatement sur le peuple, soient pénétrés d'une morale pure qui fait qu'on aime les hommes, et qu'on veut leur bonheur.

Mais, si celui qui exerce momentanément le pouvoir n'a ni sagesse, ni habileté, s'il se livre à des emportements, s'il est dur, arrogant, injuste, il aigrit les esprits, il les soulève; il se plaint ensuite d'un manque de soumission qu'il a provoqué. Ici les détails échappent par leur variété, par leur multiplicité même, et cependant on les conçoit. L'émeute qui aurait pu être apaisée facilement, prend un caractère grave, parce qu'un officier imprudent et d'un caractère violent aura

fait des menaces inconsidérées, aura refusé d'entendre, se sera laissé aller à des préventions, et ne se sera pas donné la peine de se rendre conciliateur.

Ceux qui portent les armes pour la loi, peuvent sur-tout avoir un grand ascendant pour prévenir des désordres prêts à naître. On sait toujours bon gré à celui qui a la force d'employer la raison; et l'homme armé qui prêche la paix avec amitié, avec bonté, avec les égards qu'on doit aux hommes, qui engage les citoyens à se chérir, à se retirer paisiblement dans leurs foyers, produit nécessairement une impression salutaire. S'il met au contraire de la rudesse, de la brusquerie, il peut faire couler le sang. A quoi tiennent souvent les évènements les plus fâcheux? à un mot, à un mal-entendu; et on ignore presque toujours la petite cause qui a produit de si terribles effets.

On trouve trop long de raisonner avec ce qu'on appelle *la canaille*; avec des hommes qu'au fond de l'âme on méprise, parce qu'ils sont mal-vêtus. Il est bien plus court d'emprisonner, de frapper. Ces exemples répétés échauffent les têtes, dépravent les cœurs: on habitue le peuple à haïr les autorités qu'il devrait aimer; on lui inspire le desir de

la vengeance ; il ne connaît plus que la force, pour résister à la force ; on le rend méchant et dangereux. Nous lui imputons ensuite nos propres torts, et on met ainsi la société dans un état de guerre où une partie des citoyens est sans cesse occupée à contenir et à réprimer l'autre.

J'ai des entretiens assez fréquents avec un citoyen qui a observé en philosophe la révolution d'Amérique, qui a vu sur les lieux les différents pouvoirs s'organiser, qui a fait une attention particulière à l'établissement et à l'exercice de la police dans les villes, à Philadelphie sur-tout. Il m'a rapporté à cet égard, des faits extrêmement précieux, qui annoncent le respect qu'on a pour le peuple ; les précautions extrêmes qu'on prend pour l'instruire, pour lui commander au nom de la raison, et jamais en celui de la force.

Sans comparer les Américains aux Français, et Philadelphie à Paris, je dirai qu'il est des règles de conduite également applicables aux deux peuples et aux deux pays : ce sont celles qui tendent à perfectionner l'espèce humaine, à la rendre meilleure par l'instruction, à mettre tous les citoyens à portée de connaître et de jouir de leurs droits, à leur inspirer des affections douces et bonnes, des

sentiments francs et généreux , à ne pas les abâtardir par la crainte , à ne pas les dégrader par l'ignorance.

On m'accuse quelquefois de flatter le peuple : on se trompe , et ce reproche est injuste. Celui qui aime la vérité ne sait pas flatter ; car flatter et tromper sont deux mots à-peu-près synonymes. Celui qui par-dessus tout veut qu'on parle au peuple le langage de la raison , est très - éloigné du langage de la flatterie , ou , ce qui est la même chose , de la dissimulation. Celui qui veut qu'on instruisse , ne veut pas qu'on égare. Jamais je n'encenserai une faute que le peuple aura commise ; jamais je ne lui dirai qu'il aura raison , lorsque je croirai qu'il aura tort.

Mais , je l'avoue , je suis autant porté à l'indulgence pour lui , que d'autres sont enclins à le calomnier. L'indulgence est un sentiment ami de l'homme. Et qui mérite davantage l'appui de ce sentiment que ceux que la société a disgraciés ? L'homme qui éprouve tous les besoins , contre qui tout conspire , dont l'éducation première a été négligée , est plus vertueux qu'un autre , lorsqu'il ne trouble point une société dont il supporte le poids , sans en recevoir les bienfaits.

Combien , dans cette révolution , le peuple

a-t-il donné d'exemples de courage et de grandeur ? Avec quelle constance héroïque il a supporté des privations de toute espèce ?

Mes efforts ont constamment tendu et tendront toujours à rehausser une classe de citoyens que tout tend sans cesse à humilier ; à lui inspirer le sentiment de sa dignité , à lui témoigner de la confiance.

Que l'on considère tout ce que j'ai dit , et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique , les écrits que j'ai publiés avant et depuis la révolution. Il n'est pas une seule de mes démarches , pas une seule de mes actions qui ne parte et ne découle de ces principes , tellement gravés dans mon âme , qu'ils y sont devenus naturels. Instruire le peuple , c'est le former à la vertu , c'est le lier à la chose publique. L'instruction est la source de tous les biens , comme l'ignorance est la source de tous les maux. Retarder ces heureux développements , en comprimant sans cesse cette classe utile et laborieuse , c'est nuire à l'affermissement même de la constitution ; c'est en gêner les progrès ; c'est lui occasionner des secousses perpétuelles ; c'est allumer la plus cruelle de toutes les guerres , la guerre intestine.

On ne remonte pas assez aux causes premières des troubles et des désordres qui

agitent et déchirent les sociétés : on apperçoit ces désordres, et on croit qu'ils sont sans doute inévitables puisqu'ils existent. Cependant les vices des hommes viennent des gouvernements ; car ce n'est pas la nature qui les leur a donnés. Rendez les hommes heureux, et ils seront bons et ils chériront les loix.

P E T I O N.

CONDUITE

TENUE PAR M. LE MAIRE

DE PARIS,

A l'occasion des événements du 20 juin 1792.

PUISQUE les soupçons les plus injurieux, les calomnies les plus infâmes m'environnent sans cesse, je dois rendre un compte vrai d'une conduite défigurée par la malveillance et par l'intrigue. Cette conduite est essentiellement liée à celle de la municipalité, puisque je ne me suis pas séparé d'elle, que nous avons marché de concert, ou pour mieux dire, que c'est le corps entier qui a agi.

Plusieurs citoyens des fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, sont venus, le 16 juin, au conseil-général de la commune,

pour lui exposer qu'ils étaient dans l'intention de présenter à l'assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances, et de planter ensuite l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants en mémoire de la séance du jeu de paulme ;

Pour lui demander en même-temps à être autorisés à revêtir les habits et porter les armes qu'ils avaient en 1789.

C'était, comme on voit, des individus qui désiraient marcher sans être raliés sous les drapeaux de la force armée, et sans être dirigés par les chefs reconnus par la loi.

Le conseil-général prit en conséquence l'arrêté suivant :

« Considérant que la loi proscrit tout ras-
» semblément armé, s'il ne fait partie de la
» force publique légalement requise, a arrêté
» de passer à l'ordre du jour ».

Il ordonna que cet arrêté serait envoyé au directoire du département et communiqué au corps municipal.

Le directoire du département m'écrivit le mardi 19 à midi, pour que MM. les administrateurs du département de police et moi, nous voulussions bien nous rendre auprès de lui, entre deux et trois heures, pour conférer.

Nous

Nous y fîmes ; le directoire nous manifesta des craintes sur le rassemblement ; nous lui dîmes que nous ne savions rien de positif ; que les intentions ne paraissent pas mal-faisantes ; que d'après quelques rapports, il était même présumable que les citoyens iraient sans armes. Déjà j'avais écrit à un commissaire de police, (qui m'avait consulté), que les citoyens ne pouvaient pas se rassembler en armes, sans ordres.

M. le procureur-général-syndic rédigea l'arrêté que le directoire a fait imprimer et afficher ; chacun fit des observations sur cette rédaction, nous fîmes les nôtres.

Cet arrêté, en dernière analyse, est une confirmation de celui pris par le conseil-général de la commune ; il rappelle un principe incontestable : c'est que les citoyens ne peuvent pas se réunir en armes sans une réquisition légale.

Il défend les rassemblements illégaux et propres à troubler la tranquillité publique.

Il recommande au maire, à la municipalité et au commandant-général de prendre toutes les mesures, de faire toutes les dispositions pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public.

J'écrivis, sur-le-champ, une lettre très-

précise à M. le commandant-général, pour lui recommander la surveillance la plus active, pour doubler les postes, avoir des réserves, mettre sur pied une force imposante, faire faire des patrouilles tant à pied qu'à cheval.

Je priai en même-temps MM. les administrateurs d'écrire aux commissaires de police pour assurer le maintien de l'ordre, et à MM. les commandants de bataillon des deux fauxbourgs, pour vouloir bien se trouver à la mairie sur les neuf heures du soir.

Plusieurs personnes vinrent successivement nous avertir que les esprits s'échauffaient, que les citoyens s'assemblaient dans leurs sections, et qu'ils mettaient la plus grande opiniâtreté à faire leur marche en armes.

MM. les commandants de bataillon arrivèrent sur les dix heures. Les quatre administrateurs de la police étaient réunis avec moi; nous leur demandâmes dans quelle disposition ils avaient laissé les citoyens.

M. Santerre et M. Alexandre nous assurèrent que rien dans le monde ne pourrait empêcher les gardes-nationales et les citoyens de toutes armes de marcher; que toute représentation était absolument inutile; que les habitants des environs de Paris se réunis-

saient à eux, qu'ils s'en faisaient une fête, et qu'ils répondaient à tout ce qu'on pouvait leur dire : *on ne doit pas agir avec nous autrement qu'avec les autres que l'assemblée nationale a bien reçus.*

Les autres commandants de bataillon ne s'exprimèrent pas d'une manière aussi affirmative, et nous dirent que, s'étant peu répandus, ils n'avaient pas de connaissance positive ; qu'ils appercevaient seulement beaucoup de fermentation.

Je puis interpellé ici ces commandants de bataillon si je ne leur ai pas tenu le langage d'un magistrat pénétré de ses devoirs, si je ne leur ai pas dit que je les remplirais à quelque prix que ce fût.

Mais mes collègues et moi nous n'étions pas rassurés sur l'événement affreux qui se préparait, si on était réduit à la nécessité cruelle d'employer la force contre une multitude immense de citoyens.

Nous prîmes le parti de proposer au directoire du département un moyen tout à la fois, simple, légal et analogue aux circonstances. Nous lui observâmes qu'il serait sage d'autoriser les bataillons, qui désiraient marcher, à le faire, et de ranger sous leurs drapeaux, et sous le commandement des

chefs de la garde-nationale, les citoyens de toutes armes : c'était donner une direction prudente et légitime aux citoyens rassemblés ; c'était s'assurer que la tranquillité ne serait pas troublée ; étant sous les ordres de ceux qui doivent la maintenir.

Dans le moment où nous écrivions au département, il nous écrivait de prendre toutes les précautions nécessaires pour faire régner le calme, de faire des proclamations, etc. etc. il était alors minuit. Remarquez que dans ce moment extrême, l'arrêté du directoire destiné à instruire les citoyens, n'était pas encore affiché.

M. Vigner, l'un des administrateurs de la police, se chargea lui-même de remettre la lettre. Il trouva M. Røederer qui approuva la mesure, déclara qu'elle était bonne, mais dit qu'il ne voulait pas prendre sur lui seul de l'adopter, qu'il allait assembler le directoire pour lui en référer. Plusieurs députés qui étaient aussi présents trouvèrent cette mesure très-sage.

M. Vigner revint à la mairie sur les une heure et demie du matin, très-convaincu que cela ne souffrirait pas de difficulté. Il me quitta dans cette persuasion, j'y étais également.

Cependant, à tout événement, j'écrivis à plusieurs Officiers Municipaux pour se rendre à la Mairie à sept heures du matin, afin de nous éclairer de leurs lumières.

Sur les cinq heures, je fus anéanti, lorsqu'on me remit cette lettre du directoire : «
 » Nous avons reçu, messieurs, votre lettre
 » de cette nuit. Nous ne croyons pas pouvoir,
 » en aucune circonstance, composer avec la
 » loi que nous avons fait serment de faire
 » exécuter; elle nous trace nos devoirs d'une
 » manière impérieuse, nous persistons dans
 » notre arrêté d'hier concerté avec vous ».

J'apperçus que le département n'avait pas saisi notre idée; je vis à l'instant l'abîme où cette marche allait conduire nos concitoyens, j'en fus écrasé de douleur, cependant je ne balançai pas, et sur-le-champ j'écrivis cette lettre aux différents commandants de bataillon.

« Nous vous prévenons de nouveau, monsieur, que vous ne pouvez pas vous réunir en armes. Voici à cet égard la lettre que nous envoyent ce matin les membres du directoire »

« D'après cette lettre, monsieur, nous augurons trop bien de votre civisme, pour ne pas espérer que vous vous y confor-

» merez, et que vous éclairerez vos conci-
 » toyens ».

La circonstance me parut extrêmement critique, et je fis convoquer au moment même le corps municipal.

Mais en attendant cette réunion, je sentis qu'il n'y avait pas une minute à perdre; je priai plusieurs officiers municipaux et des administrateurs de police de se rendre sans aucun délai dans les fauxbourgs.

Dès les cinq heures du matin les citoyens avaient commencé à se rassembler; invalides, gardes nationales, piquiers, hommes non armés, femmes, enfants, la foule était considérable.

Les officiers municipaux parlèrent au nom de la loi, firent toutes les instances imaginables, représentèrent les dangers auxquels ils s'exposaient, et exposaient leurs concitoyens. Tout fut inutile. Leurs réponses étaient les mêmes et se réduisaient à ces idées simples :

Nous ne sommes pas une émeute : on sait bien que nous n'avons pas de mauvaises intentions, que nous allons présenter des pétitions à l'assemblée nationale et au roi; la municipalité a bien permis à des bataillons d'aller en armes à l'assemblée avec les autres

citoyens, pourquoi refuserait-on ce qu'on a accordé à d'autres; l'assemblée nationale les a reçus, leur a fait l'honneur de les laisser défiler devant elle, pourquoi n'aurions-nous pas aussi le même bonheur?

Enfin la résolution de marcher ainsi était invincible. La garde nationale de ces faux-bourgs était la première à manifester très-énergiquement sa volonté de partir armée; si bien que des commandants de bataillon furent forcés de se mettre en tête avec les drapeaux et les canons, que l'on mit aussi en tête des commissaires de police.

Nous étions réunis en corps municipal, et les officiers qui s'étaient transportés sur les lieux vinrent nous faire le rapport de ces faits.

Je rendis de mon côté le compte le plus scrupuleux de tout ce qui s'était passé, de notre entretien, de notre correspondance avec le département.

De sorte que voilà, non pas le maire de Paris, mais le corps municipal saisi de l'affaire, et occupé à prendre les mesures les plus sages dans les circonstances impérieuses et pressantes où se trouvait la chose publique.

Il n'était pas en son pouvoir, il n'était au

pouvoir de qui que ce soit d'arrêter la marche d'une foule aussi immense de citoyens. Quel était donc le parti à prendre ? Je pense qu'il n'y en avait qu'un seul raisonnable , c'était de rendre cette marche régulière , de la rendre par cela moins tumultueuse et mieux ordonnée.

Pour parvenir à ce but, il fallait autoriser les bataillons à marcher et rallier au milieu d'eux, et sous le commandement des chefs, les citoyens de toutes armes ; c'est ce que fit le corps municipal.

Remarquez bien que cela ne contrariait en aucune manière l'arrêté pris par le conseil général qui, en passant à l'ordre du jour, le 16 Juin, n'avait voulu, ainsi que son arrêté le porte, que s'opposer à tout rassemblement armé, *s'il ne fait partie de la force publique légalement requise* ; et qu'ici la force publique était légalement requise.

Remarquez que le corps-municipal avait le droit de la requérir, puisque le maire tout seul peut le faire.

Remarquez que déjà le corps-municipal avait autorisé des bataillons à marcher mêlés et confondus avec les citoyens, également pour aller présenter des pétitions à l'assemblée nationale.

Remarquez enfin que M. le commandant général regardait cette mesure comme si prudente , comme si nécessaire , que lui-même la demandait ; qu'il s'en est expliqué publiquement au corps municipal.

Cependant il paroît que M. Ramainvilliers a tenu secret et dans sa poche , un arrêté qu'il était bon de faire connaître , au moins à la garde nationale qui était de service au château.

Après avoir pris cet arrêté , le corps municipal leva la séance. Les officiers municipaux convinrent de se répandre de tous côtés sur le passage du cortége , afin de voir si tout se passait dans l'ordre , et de se rendre particulièrement autour de l'assemblée nationale et du château. Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune.

Toutes les nouvelles qui arrivaient étaient excellentes. Le spectacle était beau ; beaucoup de joie et de gaieté ; les propriétés étaient respectées , et nulle plainte particulière. Je me rendis à la mairie plein de calme et de sécurité. Plusieurs personnes vinrent encore me confirmer dans cette idée. Vous pouvez être tranquille , me dirent-elles ; tout va à merveille. Ceux qui étaient sur les lieux en jugeaient de même. Déjà un grand

nombre de ces citoyens avait défilé paisiblement devant la porte qui communique de la cour du manège au jardin des tuileries sans chercher à y entrer, quoique cette porte fût ouverte. Des officiers municipaux présents étaient si convaincus que le surplus du cortège allait suivre avec le même ordre et la même tranquillité, que l'un (M. Cousin) dit à l'autre (M. Mouchet) vous pouvez ôter votre écharpe, elle n'est pas nécessaire.

On ne sait par quel mouvement la file fut tout-à-coup rompue, et les citoyens entrèrent dans le jardin déjà rempli de personnes qui s'y promenaient. Ils y défilèrent avec ordre devant la garde-nationale, placée en ligne sur la petite terrasse, et qui les saluait des armes, le public applaudissant.

La tête de cette colonne était parvenue au Carrouzel, et désirait entrer par la porte royale. Plusieurs citoyens frappaient à cette porte; M. Mouchet s'y présenta, leur dit que le roi était disposé à recevoir la pétition; et qu'ils eussent à nommer vingt d'entr'eux.

C'était leur vœu, ils l'avaient manifesté avant de partir; mais on ne sait pas comment ceux de l'intérieur ouvrirent tout-à-coup

les portes, et à l'instant on se précipita en foule dans le château.

Il n'y eut pas le plus léger obstacle à ce mouvement inattendu, à cette impétuosité du moment. Il n'y avait pas même de gardes dans les appartements; excédés de besoin et de fatigue, ils étaient allés se rafraîchir.

Les officiers municipaux présents firent tout ce qu'ils purent pour maintenir l'ordre; ils voulurent haranguer les citoyens, mais il leur était impossible de se faire entendre. Pour peu qu'on se soit trouvé dans des foules considérables, on sait qu'il est des moments d'agitation qu'il faut laisser passer; que chacun parle, s'incommode, murmure, et que l'empressement même de rappeler au silence fait qu'on ne peut pas l'obtenir.

Les officiers municipaux, dans cette position, ne purent pas non plus m'instruire sur le champ de ce qui se passait. Ce ne fut qu'à quatre heures et demie, qu'un adjudant vint m'avertir que les appartements du château étaient pleins jusqu'au comble. A l'instant même, je fis mettre les chevaux à la voiture, et je n'achevai pas de dîner. J'étais au château un peu avant cinq heures.

Toutes les issues étaient obstruées, et j'eus de la peine à pénétrer, quoique les citoyens

fissent tous leurs efforts pour me laisser un passage.

Dès ce moment , je m'arrêtai sur l'escalier , je conjurai le peuple de se retirer avec ordre , avec tranquillité , mes instances furent très-vives , quelques citoyens y applaudirent , mais la foule ne diminua pas ; peut-être au surplus était-il aussi difficile de sortir que d'entrer , car tout était plein.

On ne fait pas d'ailleurs assez souvent une remarque : lorsque le cercle que vous avez à haranguer s'étend trop loin , ceux qui excèdent une certaine portée ne vous entendent pas , et le fruit de vos paroles est perdu , et vous ne produisez pas l'effet que vous avez désiré.

Je traversai ensuite et avec les mêmes difficultés tous les appartements jusqu'à celui où était le roi. Arrivé devant lui , je lui dis ce qui est vrai , ce que je pense , c'est que sa personne était en sûreté , et que les magistrats du peuple veilleraient jusqu'à la mort à sa conservation.

Je le trouvai couvert du signe de la liberté et regardant ce tableau d'un air tranquille. Des grenadiers m'exhaussèrent pour parler aux citoyens ; je le fis de la manière la plus

digne et la plus analogue aux circonstances.

J'apperçus que ce discours ne fit pas une grande impression ; j'apperçus que des citoyens se parlaient d'un air peu satisfait. Je demandai à mes voisins pourquoi ; on me dit que l'on avait demandé au roi la révocation des *veto* qu'il avait apposés, et qu'il ne s'expliquait pas clairement sur ce point.

Je repris la parole, et certes je ne cherchai pas à flatter l'opinion de ceux qui m'entendaient. Je leur dis ce dont j'étais pénétré, c'est qu'il n'était convenable ni juste de demander dans de semblables circonstances la révocation des *veto* ; qu'on ne manquerait pas de dire que le roi n'était pas libre, et qu'il fallait que le roi agît toujours en pleine liberté.

Cette vérité eut quelques applaudissements, d'autres la reçurent avec un morne silence, presque tous cependant me témoignaient la plus grande confiance ; mais il ne faut pas croire que celui qui est investi de ce puissant mobile, puisse à son gré manier et diriger les volontés. S'il heurte trop fort et à contre temps, il éprouve des résistances invincibles, sans que pour cela on cesse d'avoir confiance en lui.

Je terminai par engager de tout mon pouvoir le peuple à se retirer, il s'ébranla un peu, et il défila avec quelque lenteur; enfin successivement le flot s'écoulait. J'étais monté sur un siège, d'où ne pouvant pas toujours lui parler, je lui faisais de temps en temps signe de défilér le plus promptement possible.

Plusieurs officiers municipaux me secondaient avec beaucoup de zèle, et présentaient au peuple le signe de la loi pour le rallier et l'engager à le suivre.

Mais on remontait sans cesse par le grand escalier; je me transportai successivement dans les appartements où je parlai, où je représentai aux citoyens qu'ils devaient se retirer tranquillement chez eux, ne pas souffrir qu'on pût les calomnier.

Je fus cette fois écouté avec beaucoup de faveur, je me présentai au haut de l'escalier, où je parlai avec chaleur, avec énergie, et je ne fus pas moins bien accueilli.

Au bas de l'escalier, dans les cours, je répétai les mêmes harangues, elles eurent du succès, et alors le défilé devint assez rapide, cela était d'autant plus nécessaire que la nuit avançait.

Il eût, sans doute, été plus prompt en-

core et eût commencé de meilleure heure, s'il y eût eu le moindre ordre. Mais on ne trouvait M. le commandant général nulle part, et c'étaient les officiers municipaux qui étaient obligés de faire ranger les gardes nationaux en haie pour ouvrir les passages.

Personne, je crois, ne peut me reprocher d'avoir manqué de zèle et d'avoir rempli mes devoirs avec tiédeur.

Mais quand certains événements sont arrivés, chacun s'étudie à chercher les moyens qui auraient pu les prévenir; chacun, à loisir, imagine des mesures et rien n'est plus facile que de blâmer celles qui ont été prises. Si les hommes si faciles à donner des avis, quand les choses sont passées, eussent été consultés auparavant, ils auraient, peut-être, été plus embarrassés et moins clairvoyants que ceux qu'ils critiquent. Souvent les combinaisons les plus sages sont déjouées, par une cause qui ne pouvait pas se prévoir. Il ne faut pas s'en prendre aux hommes de l'empire irrésistible des choses.

Qu'elles se fussent passées comme tout le faisait présumer, et sans l'incident qui a eu lieu, les moyens employés par la municipalité, auraient été loués avec enthousiasme. On cherche à improuver aujourd'hui ces mêmes

moyens, sans néanmoins pouvoir en donner aucune bonne raison.

Car enfin, que pouvait-elle faire? Je n'ai entendu, jusqu'à présent qu'une seule réponse, je n'ai entendu proposer qu'une seule mesure, *employer la force*.

Je soutiens, que c'eût été tout à la fois une extravagance et une barbarie; que c'eût été non-seulement la plus cruelle, mais la plus fausse des mesures; qu'elle tendait non pas à faire respecter, mais à faire avilir la loi, et à compromettre le salut public et la sûreté de ceux mêmes qu'on voulait protéger.

Où était ici la force réprimante capable d'arrêter le torrent? Je dis qu'elle n'existait pas. Je dis qu'elle était beaucoup moins considérable que la force qu'elle aurait tenté de contenir. Tous les bataillons des fauxbourgs-St.-Antoine et St.Marceau, marchaient avec leurs canons et leurs armes, ils étaient suivis d'un grand nombre de citoyens armés, et d'une multitude de citoyens non armés.

Il fallait donc opposer gardes nationales à gardes nationales, gardes nationales à citoyens armés de piques, gardes nationales à des hommes non armés, à des femmes, à des enfants.

Sur qui tirer? en quel endroit? L'idée
seule

seule de ce carnage fait frémir, et à qui cet affreux champ de bataille serait-il resté ? Vous n'auriez peut-être pas trouvé un canon pour répondre à ceux des fauxbourgs, du moins si l'on en juge par les dispositions que les canoniers ont manifestées. Les trois quarts de la garde nationale auraient répugné, se seraient refusés à faire feu sur les citoyens, attendu le motif connu de la démarche, attendu qu'elle avait été tolérée par l'assemblée nationale elle-même, dans des circonstances semblables ; de sorte qu'on aurait exposé la loi au plus sanglant outrage, qu'on aurait livré Paris, et peut-être la France entière à des malheurs incalculables. Car qui aurait pu répondre des jours des personnes les plus précieuses à la nation, les plus importantes à conserver ?

Pas un citoyen n'a reçu une blessure au milieu de cette grande fermentation ; voilà le plus bel éloge de la municipalité ; rendons-en grâce à l'Être-Suprême.

Signé, P E T I O N.

Nota. Voilà mon compte. Il a été fait au milieu des embarras, des interruptions, des fatigues de toutes espèces. J'aurais désiré qu'il fût plus parfait, plus digne d'être présenté au public, mais j'espère qu'il vaudra bien avoir quelque indulgence,

PÉTITION

DE M. PETION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

UNE décision du département m'ayant éloigné du poste auquel je tiens par ses périls mêmes, auquel je tiens par les services que je puis rendre à mes concitoyens, je me présente devant vous, avec la sécurité que donne le sentiment d'une conscience sans reproche. Je demande une justice sévère; je la demande pour moi; je la demande pour mes persécuteurs.

Je n'éprouve pas le besoin de me justifier, mais j'éprouve celui très-impérieux de venger la chose publique. Il n'est pas au pouvoir du

département de porter la plus légère atteinte à la réputation d'un magistrat qui ne cessa , qui ne cessera jamais d'être fidèle à ses devoirs.

Si je n'avais à répondre qu'au département , je garderois le silence : depuis longtemps il est jugé au tribunal de l'opinion.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a déclaré la guerre à la municipalité : ce corps ambitieux et usurpateur voudrait la tenir dans une dépendance servile , la comprimer dans tous ses mouvements ; il voudrait que son action seule se fit sentir sans cesse aux citoyens , pour faire remarquer son existence. Tourmenté de la haine de dominer , il ne peut pas supporter la puissance d'opinion qui environne la municipalité.

Ces passions haineuses et jalouses , expliquent la conduite qu'il a tenue dans plus d'une occasion. La circonstance actuelle lui ayant paru plus remarquable , il l'a saisie avec empressement , pour déployer la plénitude de son pouvoir.

J'avoue que je suis encore à concevoir la décision vraiment scandaleuse qu'il a portée. Je sais bien que des papiers vendus à certain parti , pour outrager chaque jour

la révolution, la morale et la justice, en avaient ouvert l'idée ; je sais bien que des manœuvres avilissantes et des agents méprisables, avaient préparé une pétition contre la municipalité et contre moi ; mais ces œuvres de corruption faisaient plutôt notre éloge que notre censure.

Je ne pensais pas qu'une des meilleures actions de ma vie publique, celle qui laisse le plus de souvenirs consolants dans mon cœur, pût devenir un titre de persécution.

Je me demande ce que j'ai fait : eh bien ! j'ai empêché le sang des hommes de couler ; j'ai empêché de s'allumer dans la capitale le flambeau d'une guerre civile, qui eût peut-être incendié l'empire.

Voyons maintenant ce que le département me reproche. J'ai lu cet arrêté, et j'ai frémi d'indignation ; et mon âme s'est soulevée contre les mains infidèles qui l'ont tracé.

Hommes justes, lisez-le, si vous pouvez, de sang-froid, et jugez. Ce n'est qu'une déclamation presque toujours mensongère, dans laquelle on se permet, non-seulement d'altérer les faits, mais dans laquelle encore on ne prend pas la peine d'exposer un seul des moyens en faveur de celui qu'on accuse ; dans

laquelle des allégations insidieuses prennent sans cesse la place du raisonnement.

Est-ce donc ainsi que se tiennent les balances égales de la justice ?

J'observe d'abord que le directoire du département ne devait s'immiscer en aucune manière dans les mesures de police et d'ordre public que la réunion des citoyens pouvait exiger le 20 juin.

Tout ce qui est de police, est de l'essence du pouvoir municipal. Le département a un simple droit de surveillance et de censure ; il laisse agir , puis il contrôle ; s'il agit immédiatement, s'il ordonne, la surveillance n'existe plus ; la loi est éludée et manque son but.

Le conseil général avait soumis son arrêté du 16 juin , à l'influence du directoire ; j'ignore pourquoi : si j'avais eu l'honneur de présider le conseil ce jour-là , j'aurais fait tous mes efforts pour empêcher un abus aussi dangereux dans ses conséquences.

Enfin le directoire est saisi ; et quand il s'empare de ce qui ne lui appartient pas , ce n'est pas pour relâcher ce qu'on lui donne. Il a eu une conférence , le 19 , avec les administrateurs de la police et moi. Alors même , il était incertain de savoir si les fauxbourgs feraient leur marche en armes. Il a pris un

arrêté en forme de proclamation, où il a rapelé les principes généraux sur les attroupe-
 pements armés, il nous a invités en outre à
 une surveillance active.

Il est facile sans doute, de commander de
 cette manière, et il est plus facile encore de
 censurer les mesures prises, lorsque les évè-
 nements sont passés.

Ici le département commence à m'adres-
 ser adroitement un léger reproche, sur ce que
 je ne l'ai prévenu que le 18, d'un arrêté pris
 le 16 : mais remarquez que c'est dans une
 séance du soir que l'arrêté a été rendu ; qu'il
 n'a pu être expédié que le 17; qu'il n'y a pas
 un long espace du 17 au 18. Ce reproche
 ne peut donc être regardé que comme une
 précaution oratoire, pour disposer à enten-
 dre avec plus de complaisance, des faits plus
 importants.

D'ailleurs, je suis persuadé, et j'ai de bon-
 nes raisons de croire, que le département a
 été instruit, au moment même de la pronon-
 ciation de l'arrêté.

Au surplus, ce qui est très-vrai de son aveu,
 c'est qu'il ne nous a appelés que le 19 auprès
 de lui, non pas le matin, comme il l'avance,
 mais entre deux et trois heures.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que son

arrêté a été placardé dans un moment où il ne pouvait produire aucun effet ; c'est-à-dire, le 20 même , à la pointe du jour.

Ce qui n'est pas moins vrai , enfin , c'est que le département n'a pas sur le peuple cet ascendant de confiance qui favorise l'action et la réussite des mesures ; et en pareil cas , ce qui ne favorise pas , contrarie. Je passe à quelque chose de plus grave ; c'est que le département ne rougit pas de dire que je n'ai pas donné au commandant général les ordres nécessaires pour appuyer son arrêté.

J'ignore ce que le département entend par *les ordres nécessaires* ; ce que je sais , c'est que j'ai écrit à M. le commandant général, pour l'engager à la surveillance la plus active ; pour doubler les postes ; pour avoir des réserves ; pour mettre sur pied une force imposante ; pour faire faire des patrouilles, tant de cavalerie que d'infanterie.

Ce que je sais, c'est que j'ai donné, la nuit même, des ordres aux commandants de bataillons des faux-bourgs, pour ne pas se réunir en armes.

Sont-ce là des ordres ? Personne, je crois, n'en peut douter ; et observez qu'ils précèdent la réunion des citoyens.

Je n'en reste pas là encore : j'invite des of-

ficiers municipaux , des administrateurs de la police , à se transporter sur les lieux , à parler aux citoyens , à les éclairer , à les empêcher de se rassembler en armes.

Le département a la mauvaise foi de passer tous ces faits sous silence , et de me faire l'inculpation odieuse d'avoir laissé grossir l'attroupement... que n'ajoute-t-il à *dessein*? Il n'a pas assez de loyauté pour le dire ouvertement , il a la lâcheté de le faire entendre.

Toutes les représentations des officiers municipaux furent inutiles : et pourquoi ? c'est que les citoyens ne se lassaient pas de répéter : nous ne formons pas une émeute ; on sait le motif qui nous réunit , il est pur ; nous fêtons l'anniversaire du jeu de paulme ; nous allons présenter une adresse à l'assemblée nationale et au roi ; l'assemblée a reçu nos frères ; elle les a reçus armés ; ils ont eu l'honneur de défilér devant elle ; pourquoi serions-nous privés de cette faveur ?

Qu'eût fait là le département tout entier ? Aurait-il pu ébranler des citoyens qui s'appuyaient de l'autorité , de l'exemple de l'assemblée même , qui étoient forts de la pureté de leurs intentions ? Nulle puissance ne pouvait opérer ce prodige.

Quelle injustice y aurait-il eu ensuite à repousser ces citoyens par la violence ?

Quelle imprudence n'y aurait-il pas eu à le tenter ? Car où était la force réprimante qui eût agi dans cette occasion ? où était la force suffisante pour contenir celle qui se mettait en mouvement ?

Quelle barbarie , enfin , de faire couler le sang dans une semblable circonstance ?

Il ne s'agit point ici d'hypothèses vagues ; Il ne s'agit pas de parler d'une manière abstraite et théorique, du respect dû à la loi. Il faut se transporter sur le lieu de la scène. Il faut que le département se mette à la place du maire , et qu'il dise franchement ce qu'il aurait fait. Aurait-il , pour cette cause , égorgé les citoyens ? oui ou non. Car , dans ce monde , il n'y a que deux moyens , la raison et la force.

Les citoyens sont donc réunis ; les bataillons se mettent en marche avec les drapeaux et les canons ; les commandants se placent à la tête.

Qu'aurait encore fait ici le département ? Le corps municipal n'aperçoit qu'un seul parti , celui de donner une direction prudente à une masse d'hommes aussi considérable ; de rendre leur marche régulière

et bien ordonnée; il la met sous les drapeaux de la garde nationale, et sous les ordres des chefs armés par la loi.

Le département fait, à cet égard, une belle dissertation; il blâme tout et n'indique rien; il trouve cette mesure illégale, injurieuse à la garde nationale, dangereuse; il trouve pas d'expression assez forte pour la qualifier.

Partons d'un point. C'est que ces citoyens marchaient, et que rien ne pouvait les en empêcher. Eh bien! y avait-il moins d'inconvénients à les abandonner à eux-mêmes, qu'à les ranger sous la surveillance de la garde nationale qui marchait avec eux? C'est encore ici, oui ou non. S'il n'y avait pas moins d'inconvénients, toutes les observations du département ne signifient rien et tombent d'elles-mêmes. Or, je défie le département de soutenir qu'il y avait plus de chances pour le bon ordre, en laissant aller le torrent, qu'en le dirigeant.

Tout cela est même superflu; car les gardes nationales des faubourgs, et les autres citoyens de toutes armes et sans armes, ne faisaient qu'un, étaient frères, étaient confondus dans le même sentiment comme dans la même démarche.

Répondrai-je au département, lorsqu'il dit

qu'il n'avait pas approuvé cette mesure, que je lui avais proposée dans une lettre signée des administrateurs de police et moi?

Qu'importe? puisque la nature irrésistible des circonstances la rendait forcée, et qu'elle ne changeait rien à ce qui était.

Je vais plus loin, c'est que je n'avais pas besoin de l'aveu ni de l'approbation du département, pour autoriser les bataillons à marcher. Il n'a pas le droit de s'en mêler, et au maire seul appartient ce droit.

Il est ici une chose que je ne puis passer sous silence, et qui démasque en entier le département.

Il a l'adresse perfide de dire que la mesure était injurieuse à la garde nationale; et savez-vous comment il le prouve? Le voici: nous copions ses expressions: « Cette mesure tendait à réunir sous ses drapeaux, « et à faire fraterniser, avec les soldats de la « loi, des hommes pour la *plupart* inconnus, « sans aveu; *tous* en état de rébellion ouverte, et parmi lesquels, ainsi que l'événement l'a *démontré*, il existait des « *brigands et des assassins* ».

C'est ainsi que le département flagorne, avec bassesse, la garde nationale, en affectant de prendre soin de sa gloire. C'est ainsi

qu'il divise les citoyens des citoyens. Inutilement il déguise le mépris qu'il a pour la classe indigente et malheureuse de la société. Peut-il dire , avec quelque sincérité, que la *plupart* des citoyens réunis étaient des hommes inconnus , sans aveu , à moins qu'il n'appelle de ce nom des ouvriers , d'honnêtes artisans ? Certes , dans une foule aussi immense , il a pu se glisser de ces hommes dangereux : mais en faire la majorité des citoyens assemblés , cela est révoltant.

Peut-il dire , avec pudeur , qu'il y avait des *assassins* , et que l'évènement l'a démontré ? Cette infâme assertion crie vengeance. A quels faits sanguinaires avez-vous reconnu qu'il y eût des assassins ? Répondez sans détour. En a-t-il coûté la vie à un seul individu ? parlez. Est-ce avec cette légèreté , avec cette audace , qu'on calomnier , qu'on déshonorera toujours les citoyens ? C'est en les couvrant perpétuellement d'opprobres , en les abreuvant de mépris , qu'on parvient enfin à les dépraver , et qu'on met la société dans un état de guerre éternelle.

Je reviendrai , dans un instant , à cet évènement.

Le département , toujours insidieux dans son récit , continue et dit , *je copie encore* ,

et dit : « Que le maire ne s'est nullement
 « occupé, depuis, des dangers auxquels l'at-
 « toupement séditionnel exposait la capitale.

« Qu'il connaissait si peu l'état de cet at-
 « toupement, qu'on venait lui annoncer, à
 « la maison commune où il est resté jusqu'à
 « deux heures et demie, que le spectacle
 « était beau, et que les propriétés étaient
 « respectées. Et cependant à ce moment,
 « les portes du jardin des Tuileries étaient
 « déjà forcées ».

Que signifie ce langage imposteur ? *je ne me suis pas occupé !* Eh bien ! J'ai prié plusieurs de mes collègues de se répandre par-tout sur le passage du cortège, de se rendre particulièrement aux Tuileries, ce qu'ils ont exécuté avec zèle. Je suis resté avec plusieurs autres à la maison commune comme formant un point central.

Était-ce là, oui ou non, s'occuper ? Que le département nous dise donc en grâce quelles autres précautions il y avait à prendre ? quelles sont, sur-tout, les mesures de prévoyance qu'on pouvait imaginer pour l'évènement, de tous, le plus imprévu ; le seul qui ait fait calomnier la journée du 20 ; le seul qui ait fait découvrir, après coup, tant de fautes, tant de négligences, tant

de prévarications dans la conduite des magistrats ?

Oui, toutes les nouvelles venaient mettre le calme et la sécurité dans mon ame. Les propriétés étaient respectées; nul citoyen n'avait à se plaindre. « *Le spectacle était beau, imposant; non pas pour tous les yeux; mais pour ceux de l'homme qui jouit de la jouissance des autres; qui voit avec délices que le peuple, par le sentiment de sa dignité, s'élève insensiblement à la hauteur de sa destinée. J'ai vu les meilleurs citoyens me parler de ce spectacle les larmes aux yeux et la joie dans l'ame* ».

Il est faux de dire qu'à deux heures et demie il y avait du trouble, que des portes étaient enfoncées. Le département ne peut se permettre une allégation aussi inexacte, que pour faire un rapprochement perfide entre ma sécurité et le désordre, que pour aggraver, sur-tout, mon prétendu retard à me rendre au château.

Il ajoute en effet, et sur-le-champ: *M. le maire n'a paru que plus de deux heures après le moment où la porte royale a été forcée. Quelle astuce! Quelle duplicité!*

J'étais avant cinq heures au château; il était plus de trois heures et demie lorsque la

porte royale fut ouverte. J'y eusse volé à l'instant, si à l'instant j'eusse été prévenu. Sur les trois heures et demie quatre heures, M. Vignier, administrateur de police, qui quittait les lieux au moment même, vint me dire : *tout va bien, vous pouvez être fort tranquille.* A quatre heures et demie, quelle fut ma surprise et mon inquiétude, lorsqu'un aide-de-camp vint m'avertir que les appartements du château étaient remplis de monde, ainsi que les cours, et qu'on ne pouvait pas prévoir ce que cela deviendrait. Je quittai tout, et je me rendis aux tuileries.

Cette entrée était évidemment l'effet d'un de ces mouvements imprévus, qui n'appartient ni à la réflexion, ni à aucun projet. Les récits les plus absurdes et les plus calomnieux ont, à cet égard, défigurés tous les faits qu'on ne peut pas trop rétablir.

Une partie de la colonne sortant de l'assemblée nationale, défilait dans le jardin des tuileries, le traversait tranquillement pour gagner le Pont Royal; la garde nationale rangée en haie, portait les armes et donnait tous les signes de joie, tandis que l'autre partie de cette colonne prenait sa marche par le Carrousel; de sorte que chacun se rendait chez

soi à sa manière , sans avoir un but unique et concerté à l'avance.

Les porteurs de la pétition , étaient en tête de cette partie de la colonne qui était au Carrousel. Là , on s'était arrêté à la porte royale, pour entrer et présenter cette pétition au Roi. On frappait à la porte ; on témoignait de l'impatience : un officier municipal sortit par la cour des princes , vint rejoindre les citoyens, leur exposa qu'ils ne pouvaient pas entrer en aussi grand nombre , qu'ils devaient envoyer des commissaires ; cela était convenu , lorsque tout-à-coup la porte s'ouvre de l'intérieur ; alors le flot se précipite , et inonde à l'instant les cours et les appartements.

Où est là le dessein ? où est là le moment donné à la méditation ? qui ne voit au contraire une masse considérable d'hommes , qui par son propre poids , se presse , s'entraîne et est portée ? Ce qui s'est passé ensuite dans les appartements, ne doit-il pas ouvrir les yeux aux plus incrédules ? car , enfin , qu'est-ce que les citoyens y ont fait , qui donne le plus léger indice d'un complot , dont l'idée seule fait frémir ?

Ce ne sont pas quelques vitrages cassés , quelques panneaux de boiseries enfoncés , ou par une entrée précipitée , ou par la simple
pression

pression d'une foule immense qui s'agite, par cela seule qu'elle s'incommode ; ce n'est pas non plus ce tambour abattu, pour faciliter le passage d'un canon, qu'on avait monté avec je ne sais quelle impétuosité délirante, qu'on avait descendu de même ; ce n'est pas tout cela, dis-je, qui décèle de sinistres projets, des desseins sanguinaires : je ne vois pas là, comme l'avance le département, des brigands et des assassins.

Lorsque j'arrivai, je n'apperçus point sur les physionomies, ce caractère sombre et farouche, cet air d'indignation et de courroux qui présage les malheurs ; je remarquai des citoyens, avides de voir, se pressant tumultuairement, dirigés par l'esprit d'imitation et de curiosité. Je ne dirai pas tout ce que je fis pour ramener le calme, pour déterminer le peuple à défiler paisiblement, à se conduire avec sagesse, avec dignité : mes détracteurs mêmes sont obligés ici de me rendre justice.

Eh bien ! le département ne dit pas un mot de cette conduite ; il s'arrête partout où il apperçoit l'innocence, comme s'il craignait de la rencontrer ; il se tait et dissimule. Qu'il nous dise donc enfin ce qu'il aurait fait dans ce moment difficile ?

aurait-il employé la force , lui qui invoque tant le respect pour les lois , pour les propriétés ? qu'il s'explique... Un seul coup donné , et il était impossible de calculer les malheurs affreux qui seraient arrivés. Le salut de tous n'était-il donc pas là , la loi suprême , celle devant qui toutes les autres se faisaient ?

Le département , dans cette affaire , s'est-il établi mon juge , ou mon adversaire ? est-ce l'équité qui l'a conduit , ou les passions qui l'ont égaré ? la plus légère réflexion sur les circonstances suffit pour résoudre ce problème.

La condamnation qu'il a prononcée contre moi , est devenue un scandale public : elle a été consignée dans les registres de la municipalité , répandue dans toute la France , présentée sous les couleurs les plus fausses et les plus noires , dans un arrêté qui ne peut-être regardé que comme un libelle ; je demande une réparation aussi éclatante que l'offense même.

Le département ne peut pas dire qu'il s'est trompé ; il ne peut pas invoquer le sentiment de sa conscience ; il a altéré les faits ; ses intentions malfaisantes percent à chaque ligne de son arrêté ; les motifs qu'il donne seraient vrais , qu'ils seraient encore coupable d'avoir

prononcé ma suspension ; il doit donc être puni.

Je ne vous parle pas ici des nullités qui frappent cet œuvre de ténèbres , de toutes les formes violées. Si l'assemblée ne peut pas négliger ces infractions à la loi , ce n'est pas à moi à m'en prévaloir ; ce n'est point sur des vices de cette nature que j'appuie mon innocence et que j'accuse le département.

Messieurs, s'il était libre aux départements de frapper arbitrairement les municipalités , de les destituer au gré de leurs passions et de leur vengeance , bientôt la France entière serait désorganisée. Vous ne vous dissimulez pas les luttes affligeantes qui s'élèvent de toutes parts entre les municipalités et les départements. Quelle est la principale cause de ces divisions funestes ? il faut avoir le courage de le dire.

Les municipalités choisies immédiatement par les citoyens , sont en général animées de cet esprit public , ami et soutien de la révolution ; cet esprit manque à la plupart des départements. Les municipalités veulent la liberté avec énergie ; les départements y mettent sans cesse des entraves. Le régime municipal a quelque chose de doux , de paternel ; c'est le premier et le plus salutaire de tous ; le ré-

gime départementaire a quelque chose de dur, de despotique; il s'adapte moins aux localités et aux circonstances. Les municipalités sont particulièrement influencées par l'esprit de cité; les départements sont influencés par l'esprit de la cour, étant sous la dépendance habituelle de ses ministres. Le propre des corps supérieurs est de dominer, et l'habitude de la domination corrompt insensiblement les hommes et les rend impérieux.

Législateurs, vous ne pouvez donc pas veiller avec trop de soin sur ces corps naturellement ambitieux, dont le pouvoir, dans un pays libre, menace sans cesse, si sans cesse il n'est pas contenu dans ses vraies limites. Vous ne pouvez pas, au contraire, donner trop d'appui à ces petites administrations de cité, qui, faibles et éparses sur la surface de l'empire, non-seulement ne peuvent jamais effrayer la liberté, mais même en sont les éléments et les bases les plus solides.

Combienvous enhardiriez les départements, si l'exemple dangereux que vient de donner celui de Paris, restait impuni! car, ne vous y trompez pas, les départements ne sont pas étrangers entre eux. Il existe déjà un esprit d'imitation: de cet esprit d'imitation à un esprit de corps, de-là à une coalition, il n'y a

pas loin ; et cette idée présente plus d'un danger effrayant pour la chose publique.

Je ne parle pas de la décision du roi. Le département lui avait rendu un bon office en me suspendant ; le roi lui en rend un à son tour, en venant à son appui. Le département, dans toutes ses démarches, a toujours montré un accord si parfait avec les vues de la cour, que ce concert de volontés, dans la circonstance, n'a rien qui doive surprendre, et je ne puis que m'honorer de cette décision.

Permettez-moi, messieurs, d'exprimer au milieu de vous un sentiment que je ne puis contenir. L'homme de bien trouve encore des consolations au fond de son cœur, lors même qu'abandonné de tout ce qui lui est cher, de ses amis égarés, du public trompé, il a seul à lutter contre toutes les persécutions réunies. Un jour, s'écrie-t-il, dans l'amertume de son ame, un jour viendra où on me connoîtra, où on rougira de m'avoir tourmenté. Cette idée, ce charme de l'espérance, calme ses peines, et il quitte la vie en pardonnant à ses ennemis.

Mais qu'il est doux pour lui de voir tout ce qu'il aime, de voir ses concitoyens l'environner de leur attachement, de leur estime, de leur confiance, de tous les sentiments qui font

le bonheur de la vie! de les voir s'intéresser à lui, plus que lui-même; de voir ses collègues solliciter son sort comme une faveur, ne connaître de disgrâce que la sienne, et s'enorgueillir de la partager!

Vous seuls, messieurs, pouvez encore ajouter à tant de précieux témoignages: vous, les représentants d'un grand peuple; vous, dont la mission auguste imprime un caractère si imposant à toutes vos actions. N'ayez, dans cette affaire, d'autre clémence que la justice. Punissez-moi, si je suis coupable, vengez-moi, si je suis innocent. J'attends avec une respectueuse confiance le décret solennel que vous allez porter,

P E T I O N.

DISCOURS
DE
M. PETION,
AU CORPS - MUNICIPAL.

13 Juillet 1792.

JE n'ai pas d'expression pour vous témoigner ma sensibilité et ma reconnaissance. La conduite fraternelle que vous avez tenue envers moi est sublime. Oh ! vous qui avez offert de partager ma disgrâce, que vous m'êtes chers ! combien je m'honore de cette marque touchante de votre amitié ! Vous n'aurez point de peines publiques qui ne soient les miennes. Que tous les hommes de bien se réunissent contre les méchants. Rallions-nous tous au-

tour de cette constitution qu'on cherche vainement à ébranler.

L'assemblée nationale vient de donner un exemple éclatant de sa justice. Elle a vengé l'innocence et fait pâlir l'intrigue : rendons-lui grâce au nom de la patrie.

Et vous tous, mes concitoyens, vous qui m'avez environné de votre attachement, de votre confiance; qui avez manifesté des vœux, qui seront à jamais pour moi des titres de consolation et de gloire, agréés les sentiments de ma vive et éternelle reconnaissance. Vous trouverez toujours en moi un homme de bien, fidèle à ses devoirs, inébranlable au milieu des persécutions, digne par son zèle et la pureté de ses intentions, du choix dont vous l'avez honoré.

JOURNÉE DU 21 JUIN.

CETTE journée n'a pas été assez connue, et elle mérite de l'être. La cour et tous ses partisans étaient furieux de ce qui s'était passé la veille, et desiraient s'en venger. Plusieurs compagnies de gardes nationales, entr'autres les grenadiers des Filles-St.-Thomas, avaient beaucoup d'affection pour le château, et s'y rendaient lors même que ce n'était pas leur tour de service. Tous ces hommes qui le vingt se cachaient, qui n'osaient pas lever les yeux devant le peuple immense réuni aux tuileries; affectaient d'être indignés de ce qu'on ne les avait pas requis de faire leur devoir : c'est-à-dire de tirer. Ils se prétendaient flétris et perdus d'honneur, parce qu'ils n'avaient pas éloigné de la personne du roi la canaille qui l'avait insulté. Lors donc que M. Petion parut le matin au château avec M. Sergent et un autre officier municipal; ils le regardèrent

d'un air menaçant et murmurèrent ; ils demandèrent des ordres pour ne pas être exposés, disaient-ils aux outrages de la veille.

Le peuple se groupait au tour des portes, et les satellites du despote, ne désiraient rien tant que le peuple se livrât à quelques excès pour donner une preuve de leur courage, contre des hommes désarmés. On les voyait charger avec affectation leurs fusils et dire avec une espèce de joie féroce, nous verrons aujourd'hui. Tout ce qu'il y avait à craindre, c'est que quelques hommes apostés par la cour elle même ne jettassent des pierres, pour servir de prétexte à des violences et à des barbaries.

M. Petion entra dans un cabinet avec M. Sergent pour rédiger un placard qui fit défense au peuple, au nom de la municipalité, d'entrer dans les cours du château.

Ils furent à l'instant entourés de plusieurs chefs de légion, et d'officiers qui paraissaient très-irrités, et qui se permirent les propos les plus séditieux.

M. Petion les releva avec beaucoup de dignité, de force, et les rappela avec énergie au respect qu'ils devaient aux magistrats. De tous côtés on entendait des imprécations contre

la municipalité et en particulier contre le maire.

M. Sergent sortit le premier de la chambre, il fut suivi par un groupe de gardes nationales qui l'insulta de la manière la plus grave. Un d'eux fut même jusqu'à lui porter un coup sur la tête.

M. Petion sortit ensuite, il fut enveloppé d'une grande quantité de garde qui le pressoit, qui murmurait. Le commandant général était à ses côtés : c'était Ramainvilliers, homme sans force qui se laissait dominer, et qui ne sut pas seulement dire aux soldats de se rendre à leur poste. M. Petion s'arrêta et là, dans une sortie véhémence, il força ceux qui l'entouraient de l'écouter avec silence, et il leur imprima par sa contenance et son ton ferme une sorte de respect. Que signifient, dit-il, en apostrophant le commandant général, que signifient ces insultes? Est-ce là l'obéissance que vous enseignez à la garde pour les autorités constituées? J'exige qu'ici chacun rentre dans l'ordre, et c'est à vous à faire que chacun se retire à son poste.

Les canoniers qui aimaient beaucoup le maire, furent sur le point d'en venir aux mains avec les grenadiers. M. Petion fut serré d'un peu moins près; mais il fut toujours suivi jus-

qu'au cabinet où on lui dit que M. Sergent était. Il y fut ; des chefs de légion y entrèrent avec lui, et là il leur fit une réprimande dans les termes les plus forts. La porte s'obstruait, on entendait les propos les plus infâmes, des jurements. Que veut dire tout cela, dit M. Pétion, en s'adressant aux chefs de légion, veut-on nous assassiner ? Eh bien ! nous sommes prêts ; voyons ce qu'on demande, et il déclara qu'il voulait sortir, ce qu'il fit. Un rassemblement assez considérable l'enveloppa, des grenadiers le menaçaient, poussaient des cris ; il leur parla avec la plus grande véhémence et une présence d'esprit admirable. Il les harangua de manière que les uns baissaient les yeux, les autres rougissaient, d'autres enfin concentraient leur colère. Il dit au commandant que tout le monde eût à se mettre dans ses rangs ; l'ordre fut donné, exécuté, et il parla à chaque compagnie l'une après l'autre en rappelant au respect que les citoyens devaient à la loi et à ses organes, et en se plaignant amèrement de l'offense qui venait d'être faite aux magistrats du peuple.

Il y eut encore un moment où les bataillons se rompirent, et où les mêmes grenadiers vinrent entourer le maire. Un entr'autres se présenta avec beaucoup d'audace, et lui dit : j'ai

une pétition à vous présenter , et j'espère que vous voudrez bien la répondre. Je demande que vous ayez à publier la loi martiale , dans le cas où la populace se porterait à de nouveaux excès , et que vous nous autorisiez par écrit à tirer , attendu que nous n'entendons pas supporter plus long-temps ses insultes. Là-dessus beaucoup d'approbations et de *bravo* de la part de ses camarades.

M. Petion, en le fixant avec un air de supériorité et de dédain, lui répondit: MM. il n'appartient pas à un corps armé de faire des pétitions, de les faire d'une manière collective; ce n'est ici ni le lieu, ni le moment; ce n'est pas à moi, mais à la municipalité entière que l'on doit adresser les pétitions; si vous jugez à propos d'en faire une, dressez-la, signez-la; ensuite la municipalité répondra ce qu'elle jugera convenable.

Il était difficile de prévoir le terme de tant d'insolences, de tant de menaces; et M. Petion dut en grande partie son salut, au caractère qu'il développa.

La scène du matin ne l'empêcha pas de retourner le soir au château. Ce fut là où il eut avec le roi ce dialogue curieux qui fera époque.

Le roi était avec toute sa cour et entouré

de ses courtisans et de ses valets. Jamais depuis long-temps, il n'avait réuni autant de monde auprès de lui.

Il commença par demander à M. Petion dans quel état était Paris.

Tranquille, lui répondit le maire.

A ce premier mot, le rouge monta à la figure du roi, et il dit; il ne l'était pas hier ! c'est un scandale dont on se souviendra long-temps et que la municipalité n'a pas réprimé.

La municipalité, répliqua le maire, a fait tout ce qu'elle a pu, tout ce qu'elle a dû, et elle rendra compte de sa conduite.

Oui ! reprit le roi avec vivacité, elle en rendra compte à la France et à l'Europe.

Sans doute, repartit le maire, à la nation toute entière et à l'Europe; elle prouvera qu'elle a fait son devoir.

Taisez vous, dit le roi, avec un emportement extraordinaire.

Et le maire le regardant très-fixement, lui dit : le magistrat n'a point à se taire, quand il dit la vérité.

Au reste, s'écria le roi plus courroucé encore qu'auparavant, vous répondez de la tranquillité de Paris, entendez vous, vous en répondez, et il tourna le dos.

Le maire finissant avec calme d'un ton plus lent, et plus élevé lui dit: oui, je répons de faire mon devoir avec zèle; un jour on me rendra justice.

Pendant ce colloque, le plus grand silence régnait. M. Petion se retira et laissa la foule adulatrice qui entourait le roi, tout interdite et dans un état de stupeur.

SI quelque chose peut donner une idée de l'extrême confiance dont M. Petion jouissait, de l'amitié que les parisiens lui portaient, c'est le projet de fête qu'on se préparait à lui donner, et qu'on afficha dans Paris.

Si quelque chose peut faire connaître en même temps combien les sentiments de cet homme public étaient purs ; combien il était sincèrement ami de la liberté ; c'est la lettre qu'il écrivit pour empêcher que cette fête eût lieu.

Il est constant pour tous ceux qui ont suivi M. Petion, qu'il s'est toujours dérobé aux hommages qu'on a voulu lui rendre ; qu'il en était extrêmement embarrassé, qu'il les fuyait

par

par goût, par une aversion profonde pour tout ce qui était d'adulation et de flatterie.

Il a reçu des citoyens un vaisseau en signe et en récompense des services qu'il avait rendus, en contribuant à conduire le vaisseau de Paris à bon port. Il lui a été impossible de se refuser à cette marque touchante de la reconnaissance parisienne; mais il a prié et supplié qu'on ne mît aucune espèce d'appareil dans la translation de ce tribut civique; ce qu'il a obtenu.

HOMMAGES
RENDUS A LA VERTU
ET
AU CIVISME
PAR LES PARISIENS.

F RÈRES ET CONCITOYENS,

La justice a prévalu ; les suggestions de la haine et de la perfidie sont anéanties ; Pétion nous est rendu. Déjà vous avez témoigné à ce digne magistrat combien, en méprisant ses ennemis, il vous était cher. Ce n'est pas seulement par des paroles qu'il faut persuader à

votre ami tout ce qu'il vous fait éprouver : il est nécessaire de lui donner un gage de votre amour , en conservant cependant la dignité d'un peuple libre.

La section des Quatre-Nations et celle des Quinze-vingts réunies , vous offrent le moyen des perpétuer à jamais le souvenir d'une conduite qui a mérité vos éloges, votre reconnaissance et celle de la patrie.

C'est une fête dont la simplicité sera imposante et dont la fraternité fera le charme.

Un citoyen (1) fait hommage aux 48 sections de la capitale, d'un modèle de vaisseau de 7 pieds de proportion , lequel représente la ville de Paris. Ce vaisseau sera donné à Petion au nom des sections qui enverront des commissaires *ad hoc*.

Pour l'exécution de ce projet, la section des Quatre-nations s'est réunie avec celle des Quinze-vingts dont un membre (2) contribue particulièrement à la perfection du vaisseau.

(1) Le sieur Mahé-Santerre . armurier , rue de Bussi.

(2) Le sieur Santerre , brasseur , rue du fauxbourg Saint-Antoine.

Nota. Différents artistes se sont réunis aux commissaires pour l'exécution de la fête civique,

D'après cette réunion la section des Quatre-nations désirant faire participer à cette fête le plus de citoyens qu'il sera possible, et parcourir un grand espace dans la capitale, elle a fait transporter le vaisseau chez ses braves frères les habitants du fauxbourg Saint-Antoine ; c'est de la place de la Bastille qu'il partira.

Camarades et frères d'armes Fédérés, les citoyens des deux sections réunies, jaloux de partager avec vous l'avantage précieux d'être auprès de Petion, l'organe des habitants de cette ville, espèrent que vous unissant à eux, vous vous empresserez de vous joindre à vos frères de Paris. Cette réunion nous sera chère, puisqu'elle cimentera davantage les nœuds qui nous lient avec tous nos frères des départements.

MARCHE.

Comme cette fête est une réunion de citoyens paisibles, aucune arme pas même les cannes n'y seront admises.

1^{er}. Groupe, 12 tambours.

2^{em}. Les droits de l'homme portés par des citoyens.

3^{em}. Des citoyens soldats fédérés.

4^{em}. Des citoyens et des citoyennes au milieu desquels sera portée une bannière surmontée du bonnet de la liberté.

Sur la bannière seront écrits ces mots :

Petion à l'assemblée constituante a constamment deffendu les droits du peuple ; ses vertus l'ont fait maire de Paris.

5^{em}. Des fédérés au milieu desquels sera portée par douze hommes , la figure de la liberté.

6^{em}. 12 tambours.

7^{em}. Groupe de tout sexe et de tout âge, au milieu duquel sera portée une bannière où seront inscrits ces mots.

Le 20 juin 1792, Petion a respecté le sang de ses concitoyens, et a sauvé de la guerre civile Paris et tout l'empire.

8^{em}. La presse de la liberté imprimant pendant la marche les motifs du don fait par les citoyens de Paris , suivie des gens de lettres, journalistes et imprimeurs.

9. 12 tambours.

10^{em}. Bannière entourée de deux commissaires de chaque section sur laquelle on lira ces mots : *députés des sections de Paris.*

11^{em}. Huit citoyens supporteront le vaisseau qui pour lors sera privé de son gouvernail : au haut de ce vaisseau seront inscrits ces mots :

Tranquille au milieu des orages.

Messieurs Santerre suivront.

12^{em}. Musique.

13^{em}. Une femme représentant la ville de Paris, sera portée par douze hommes ; elle aura auprès d'elle deux enfants de l'un et l'autre sexe dont l'un portera le gouvernail sur lequel sera cette inscription :

Le gouvernail entre tes mains , le vaisseau ne peut périr,

L'autre, une couronne civique, sur laquelle sera cette inscription :

Reçois des mains de l'innocence , le prix de ta vertu.

De chaque côté des deux enfants , les mères dont l'une est d'adoption , porteront deux petites bannières sur lesquelles seront répétées ces deux dernières inscriptions :

14^{em}. 12 tambours.

15em. Le pied qui servira de support au vaisseau lorsqu'il sera chez Petion, porté par huit citoyens : sur ce pied sera un faisceau surmonté de trophées naturels d'abondance ; on y lira cette inscription :

L'union ramène l'abondance.

16em. Le peuple qui suivra, formera ce dernier groupe.

Le cortège arrivé chez Petion, se rangera des deux côtés dans la cour et dans la rue en face ; la ville de Paris personnifiée, présentera les deux enfants qui remettront à Petion le gouvernail et la couronne ; les commissaires des sections, précédés de Messieurs Santerre, donneront au nom des citoyens le vaisseau.

Le cortège ira ensuite à la maison commune où 48 commissaires iront faire part au conseil-général, de l'hommage que les citoyens de Paris viennent de rendre à Petion maire ; ils demanderont qu'il en soit fait mention au procès-verbal, comme un témoignage authentique de la justice du peuple.

Nota. Le jour de cette fête civique sera indiqué par les papiers publics, et par des affiches, ainsi que la marche du cortège.

LETTRE
DE PETITION
A SES CONCITOYENS,
ADRESSÉE A LA SECTION
DES QUATRE - NATIONS.

Paris le 25 Juillet 1792, l'an quatrième de la liberté

FRÈRES ET AMIS,

Je viens de lire un placard, ayant pour titre : *hommages rendus à la vertu et au civisme par les Parisiens.*

Le sentiment qui vous a inspiré cette idée, me touche et m'honore ; mais permettez-moi de vous faire quelques réflexions que je dois à la vérité, que je dois à votre patriotisme.

Je ne vous dirai pas que vous armez contre moi l'envie, que vous éveillez les soupçons, que vous redoublez la rage de mes ennemis : cela ne me serait que personnel, et je mépriserais toujours toutes les persécutions de ce genre.

Mais on ne peut pas se dissimuler que l'encouragement civique que vous me destinez, exciterait des divisions, des haines entre les citoyens ; qu'il deviendrait peut-être l'occasion d'événements fâcheux, dans un moment où tout prend un caractère de parti, où le calme énergique de la raison est si souvent troublé par les orages des passions.

Rien d'ailleurs ne doit distraire un seul instant nos regards des grandes circonstances où nous sommes ; et une fête particulière ferait non-seulement diversion, mais formerait un contraste affligeant, avec le deuil universel de la Nation.

Enfin, et vous ne résisterez pas à cette considération, c'est que jamais on ne doit être idolâtre des hommes ; c'est qu'il faut attendre la fin de leur carrière, pour leur rendre des hommages durables, et qui ne soient pas inconsidérés ; c'est que des hommes libres ne doivent avoir qu'un culte, celui de la liberté.

Je vous prie donc, je vous supplie, au nom

de Pamitié que vous avez pour moi , au nom du bien public , de vous refuser à l'exécution de votre projet. De toutes les preuves de votre estime , ce sera la plus chère que vous puissiez me donner , ce sera celle dont je serai éternellement reconnaissant.

Je suis avec fraternité ,
Votre concitoyen ,

P E T I O N .

*Extrait de la délibération de la section des
Quatre - Nations.*

Du Mercredi 25 Juillet 1792 , l'an quatrième de la
liberté.

L'assemblée générale de la section des Quatre-Nations, oui la lecture de la lettre de Petion, a arrêté à l'unanimité, que la fête projetée n'aurait pas lieu ; que la lettre du Maire serait transcrite en son procès-verbal du jour , et en outre , imprimée , affichée et envoyée aux 47 autres sections de la Capitale , ainsi que le présent arrêté :

JOURNÉE DU 26 JUILLET.

CE jour était celui d'un festin civique donné aux fédérés sur l'emplacement de la Bastille. Chaque citoyen du fauxbourg y porta son dîner ; la gaieté , le patriotisme présidèrent à ce repas vraiment digne d'hommes libres. On y chanta des hymnes en l'honneur de la liberté ; il y eut danse , illumination , et ces plaisirs se prolongèrent jusqu'à une heure après minuit.

Le ministre de l'intérieur , Champion , vint pour espionner ce qui se passait. Affublé d'une mauvaise redingotte , il parcourait les différents groupes ; il fut reconnu , reçut quelques soufflets et quelques coups de pied ; au lieu de conserver cette petite correction dans l'oubli , il eut la sottise de rendre plainte et il se fit tourner en ridicule.

Le directoire révolutionnaire des fédérés avait formé le projet de profiter de ce grand rassemblement de citoyens et de l'exaltation des esprits , suite ordinaire des fêtes civiques , pour faire une insurrection , renverser les tyrans et la tyrannie.

Sur les sept heures du soir , les citoyens

Vaugeois, *Westermam*, *Debessé*, *Kienlin*, *Santerre*, *Guillaume*, *Alexandre*, *Lazousky*, *Simon*, *Fournier* et *Carra*, se rassemblèrent au cabaret du Soleil d'Or, rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'emplacement de la Bastille.

Là on dressa le plan de campagne et le projet de siège du Château. La petite armée devait se diviser en trois colonnes ; deux partaient de l'emplacement de la Bastille ; l'une prenait par-dessus les boulevards Saint-Antoine, et se rendait directement au Château ; l'autre passait par la place de Grève et s'emparait de la maison commune ; elle était aussi chargée de consigner le maire chez lui ; la troisième partait du Fauxbourg Saint-Marceau, et arrivait par le pont de la place ci-devant Louis XV.

Les drapeaux qui devaient flotter devant ces colonnes de la liberté, étaient de couleur rouge ; et on lisait dessus en gros caractères noirs, ces mots : *résistance à l'oppression ; loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif*.

Les commissaires de l'insurrection avaient aussi fait faire des affichés couleur bleuâtre qui étaient ainsi conçues : *ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ ; ceux qui se joindront à ces co-*

lonnes seront garantis de tout accident, et leurs personnes et leurs propriétés.

Ces affiches imprimées par Chaudet, furent déposées chez Santerre, où Carra fut les chercher pour les faire placarder.

Les commissaires convinrent de se rassembler tous autour de la colonne de la liberté. Le mot d'ordre pour entrer était, *colonne blanche.*

On était convenu de ne pas faire de mal au roi, de l'enlever et de le constituer prisonnier dans le Donjon de Vincennes; on devait de suite et sur-le-champ, faire les fouilles les plus exactes dans le château.

On chargea Westermann d'aller à Versailles pour prévenir la garde nationale de cette ville, de se mettre en marche vers les trois heures du matin avec ses canons, afin d'arriver aux Champs-Élysées à-peu-près à la même heure que les colonnes parisiennes.

Lazousky, capitaine des canonniers, se fit fort que le Fauxbourg Saint-Marceau, serait prêt pour les quatre heures du matin.

On répandait le bruit que Chabot et Merlin avaient été assassinés par les chevaliers du poignard, pour augmenter de plus en plus l'agitation des esprits.

On fit également circuler la nouvelle que

les chevaliers du poignard voulaient s'emparer du roi et le conduire hors du royaume dans les armées ennemies.

Soit qu'il y eût trop de monde dans le secret, soit que des commissaires aient commis quelque indiscretion, la cour était parfaitement instruite de tout ce qui se passait et avait pris toutes les précautions pour faire bonne contenance. Le commandant général avait fait filer de six à sept mille hommes bien armés dans les cours et dans le jardin. Il vint prévenir M. Petion, qu'il devait y avoir un rassemblement sur les ruines de la Bastille; que de là le rassemblement devait se porter au Château; qu'il avait cru de sa prudence de renforcer tous les postes.

Dans le même moment, sur les une heure, une heure et demie du soir, le maire de Versailles et l'adjudant général de la garde, entrèrent à la mairie et dirent à M. Petion, qu'un fédéré était venu dans leur ville; qu'il avait échauffé les esprits; qu'il avait demandé des secours, parce qu'on voulait, disait-il, enlever le roi et transférer l'assemblée nationale ailleurs; et qu'il ne doutait pas que les braves habitans de Versailles ne se réunissent à leurs frères de Paris, pour s'opposer à ces attentats. Ils ajoutèrent que les citoyens de Versailles

étaient toujours prêts à donner à ceux de Paris, des preuves de fraternité, mais que leur garde nationale n'était pas en marche, et attendait ce qu'elle avait à faire.

Dans le même instant aussi, un officier fédéré qui devait commander une des colonnes, se rendit auprès du maire de Paris, et l'avertit qu'il n'y avait point d'accord, qu'on ne s'entendait pas.

M. Petion se rendit vers le minuit sur l'emplacement de la Bastille; il y restait encore un assez grand nombre de citoyens. Les uns étaient à table, d'autres chantaient, d'autres dansaient. Il fut bien accueilli; quelques fédérés parurent étonnés de l'y voir, il causa avec eux; et après s'être promené quelque temps, il harangua les spectateurs; il eut soin de leur faire entendre que l'idée d'un projet d'aller au Château se répandait, qu'on en était imbu à la cour, et que des mesures de précaution avaient été prises. Il engagea les citoyens à ne faire aucun mouvement et à rentrer paisiblement chez eux.

Il était facile d'apercevoir sur plusieurs physionomies l'extrême surprise que le plan fût découvert.

M. Petion fut de - là au Fauxbourg Saint-Marceau. La section était assemblée, elle était

peu nombreuse. Ceux qui étaient présents, parurent fort peu disposés à se réunir aux fauxbourg Saint-Antoine. Ils manifestèrent même beaucoup de défiance d'un message qui leur avait été fait ; ils dénoncèrent un particulier qui était venu à cheval leur dire de se tenir prêts à se réunir au fauxbourg Saint-Antoine. Quelqu'un d'entr'eux dit : sans savoir son nom , je me rappelle de l'avoir vu souvent avec M. *Ziancourt*, ce qui augmenta beaucoup les soupçons. Le quartier était très tranquille , on ne rencontrait personne sur pied.

Il se trouva à peine quatre à cinq cents fédérés au lieu indiqué. A quatre heures du matin ces fédérés, de leur propre mouvement, firent sonner le tocsin et battre la générale dans le fauxbourg Saint-Antoine , ce qui attira des habitants armés de piques et de fusils ; mais il s'en fallut beaucoup que tous le fauxbourg s'ébranlât et que tous les gardes nationales de ce fauxbourg vinsent se joindre aux fédérés.

Le directoire envoya *Carra* dans le fauxbourg Saint-Marceau savoir ce qui l'empêchait d'arriver. Il trouva tout dans la plus parfaite tranquillité. Le directoire , dès-lors, sentit bien qu'il n'y avait rien à faire , et chacun retourna chez soi , en ajournant l'insurrection

surrection à l'arrivée des Marseillais, car ils se promirent bien de recommencer.

Lorsqu'on réfléchit que la garde nationale de Versailles n'était pas en marche; que le Faubourg Saint-Mirceau n'était pas suffisamment préparé au mouvement; que le Faubourg Saint-Antoine ne l'était pas même en totalité; que les fédérés étaient en aussi petit nombre; que d'un autre côté, la cour instruite du projet, avait réuni une force très-imposante; on ne peut trop rendre d'actions de grâces à M. Petion, d'avoir été au-devant d'une insurrection, qui, faute de mesures, d'ensemble, et par une précipitation imprudente, aurait infailliblement avorté, aurait dès - lors tourné à l'avantage de la cour contre le parti populaire et aurait pu entraîner des malheurs incalculables.

JOURNÉE DU 30 JUILLET.

CETTE journée , sans former une époque mémorable , ne doit pas être passée sous silence ; ce fut le jour où les Marseillais arrivèrent à Paris. Ils avoient été précédés par la calomnie ; il n'était pas de propos infâmes que l'on ne tint sur leur compte ; on ne parlait que des pillages et des excès qu'ils avoient disoit-on , commis dans tous les endroits où ils avoient passé ; les libellistes , les papiers payés par la liste civile répétaient ces infamies ; la cour avait une peur effroyable de ces braves habitants du midi. Ils avoient couché la veille à Charenton , et la cour aurait tout sacrifié pour les écarter des murs de Paris. Ils firent une entrée vraiment triomphante ; ils arrivèrent par le faubourg Saint-Antoine ; une foule immense de citoyens fut au devant d'eux ; en traversant Paris ils firent ôter quelques cocardes à rubans , ce qui occasionna beaucoup de rumeur ; on leur imputa à cet égard des violences qu'ils n'avoient pas com-

mises ; il y avait d'ailleurs 24 heures qu'on faisait cette petite guerre dans Paris aux cocardes à ruban , et que le peuple n'en voulait plus que de laine.

Le bataillon vint à la Mairie donner des marques d'amitié à M. Petion ; de là il fut dans les casernes qui lui étaient destinées , et alla dîner aux Champs-Élysées dans un endroit qui depuis plusieurs jours était indiqué comme devant être le lieu du festin. Des gardes nationales du fauxbourg Saint-Antoine, Santerre à leur tête, les accompagnaient ; il est bon de remarquer que les Marseillais avaient laissé leurs armes dans leurs casernes et que quelques-uns avaient seulement leurs sabres.

Des grenadiers des Filles-Saint-Thomas et autres volontaires qui étaient certainement instruits de l'endroit où dînaient les Marseillais, furent aussi dîner aux Champs Élysées dans la guinguette la plus voisine de celle des Marseillais.

On prétend que ces grenadiers chantèrent quelques chansons peu patriotiques ; qu'ils crièrent *vive le roi, vive la reine, vive Lafayette* , mais cette circonstance n'est pas bien prouvée ; ce qu'il y a de plus certain , c'est que ces grenadiers eurent querelle avec plusieurs citoyens qui se réunissaient en assez

grand nombre dans cet endroit ; que les grenadiers se permirent des propos , firent même des gestes menaçants ; qu'on leur jetta de la boue et que le peuple se mit à crier : *à nous les Marseillais !*

Les Marseillais commençaient à peine à se mettre à table ; ils quittèrent tout , les uns sortirent par les portes , les autres par les croisées ; ils sautèrent par-dessus des palissades , franchirent des fossés avec une agilité inconcevable , et qui étourdit et intimida les grenadiers. On mit le sabre à la main , plusieurs grenadiers furent blessés , d'autres se mirent à fuir , quelques-uns de ces grenadiers avaient des pistolets qu'ils tirèrent ; un d'eux , le sieur Duhamel , fut la victime de cette lâcheté ; ayant tiré un coup de pistolet sur un Marseillais et l'ayant manqué , on courut après lui , on l'atteignit dans un caffè où il s'était réfugié et on le tua.

Une chose remarquable , c'est que le pont-levis des Thuilleries se baissa pour recevoir les grenadiers qu'il fuyaient et qui se leva ensuite pour ne plus laisser entrer personne , et surtout ceux qui les poursuivaient.

Un fait qui ne l'est pas moins , c'est que des femmes de la cour s'étant mises à pousser des cris devant la reine et disant : *mon mari,*

mon frère sont tués ; non... non... leur répondit la reine, soyez tranquilles, ils n'y étaient pas : ce qui annonce que la cour était instruite à l'avance de la rixe qui aurait lieu, et qu'elle savait le nom de ceux des grenadiers et autres chevaliers qui devaient y jouer un rôle.

Le commandant - général, des aides-de-camp, vinrent à la marie tout effrayés comme si Paris était en feu, et firent les récits les plus exagérés de cette querelle. Le maire se rendit à l'instant sur les lieux, et déjà il n'y avait plus personne ; de là il fut à la cazerne des Marseillais, où il fut très-bien accueilli ; il les trouva très-irrités de ce qui venait de leurs arriver ; mais ils lui promirent d'oublier cet outrage ; ils avaient fait deux prisonniers qu'ils traitèrent avec humanité et qu'ils rendirent ; ils manifestèrent les meilleures dispositions.

Le commandant-général, pour faire sa cour au château, donna un grand appareil à cette affaire ; il fit battre la générale ; des bataillons marchaient de tous côtés dans les rues avec leurs canons ; les cours des Thuileries furent à l'instant remplies de gardes nationales ; on eût dit qu'il était question de résister à un siège dans les formes ; le commandant-général fut vivement réprimandé d'avoir sans

aucun ordre mis ainsi toute la ville en état d'alarme.

De leur côté les grenadiers des Filles Saint-Thomas honteux de leur fuite et voulant s'en venger , soulevèrent leur bataillon , soulevèrent le plus de gardes nationales qu'ils purent , et il n'était question de rien moins que de tomber les armes à la main dans les casernes des Marseillais ; des canons étaient braqués devant la comédie italienne , dans le cas où les Marseillais iraient pour y passer ; tout annonçait des malheurs , une explosion , et tout se calma. Il y eut seulement une agitation sourde pendant quelques jours , et les spadassins de la cour conservèrent contre les Marseillais une haine implacable , mais qu'ils n'osèrent jamais manifester en face de leurs adversaires.

JOURNÉE DU 10-AOÛT.

LA veille M. Petion présidait le conseil. Il reçut, lorsqu'il était en séance, plusieurs lettres du commandant-général qui le sollicitait vivement de se rendre au château; qui lui faisait part des craintes et des desseins hostiles du peuple. Sur les dix heures on affluait de toutes parts à la maison commune et on prévenait le conseil que les citoyens prenaient les armes dans tous les quartiers, que des groupes se formaient, qu'on parlait de sonner le tocsin et de se porter aux Tuileries. Plusieurs membres du conseil s'écrièrent *il faut y aller; allons M. le maire, mettez-vous à notre tête.*

M. Petion ne put pas se refuser à ce vœu et il se rendit au château avec plusieurs de ses collègues. Sa première démarche fut d'aller voir le roi qui était dans la chambre du conseil.

Les cours, les escaliers, les appartements

étaient déjà remplis de soldats. Les Suisses s'y trouvaient en grand nombre et avaient tous la baïonnette au bout du fusil. Le roi avait une cour très nombreuse, la salle du conseil et la pièce qui la précède étaient occupées par des chevaliers habillés en noir tous l'épée au côté et par les officiers des états-major de la garde nationale et des Suisses. La reine, Madame, Madame Elisabeth, le Dauphin étaient auprès du roi avec un assez grand nombre de femmes.

Il serait difficile de peindre l'air farouche et de courroux avec lequel cette foule d'hommes envisageait le maire de Paris. Ils semblaient lui dire par leurs regards : enfin tu vas nous payer aujourd'hui tout ce que tu nous as fait.

M. Petion s'approcha du roi qui causait avec le procureur-général-sindic du département. Le roi ne paraissait pas moins irrité ; il parla peu à M. Petion ; il se contenta de lui dire, il paraît qu'il y a beaucoup de mouvements. Oui, répondit le maire, la fermentation est grande. Et à l'instant le commandant-général qui était à côté reprit : c'est égal, je réponds de tout, mes mesures sont bien prises.

M. Petion ne resta qu'un instant dans les

appartements et descendit dans le jardin où il ne cessa de se promener jusqu'à quatre heures du matin, plusieurs de ses collègues étaient avec lui.

Successivement des bataillons arrivaient avec des pièces de canon; la réunion de la force armée devenait formidable. La nuit était belle et calme et on entendait très distinctement le tocsin sonner dans plusieurs endroits.

Il était à craindre que d'un instant à l'autre des rassemblements d'hommes isolés ne vissent se présenter pour enfoncer les portes; ils eussent à coup sur été immolés.

Le commandant-général à l'insçu du maire avait donné des ordres à des commandants particuliers pour que dans tous les environs du château et dans les passages les plus fréquentés qui y conduisaient ils se tinssent sur leurs gardes, eussent beaucoup de monde sur pied et fissent leurs dispositions militaires comme s'il s'agissait d'une bataille réglée; il avait fait réellement un plan de campagne. Le commandant du poste de la maison commune devait tirer sur les habitants du faux-bourg Saint-Antoine, lorsqu'ils déboucheraient par l'arcade Saint-Jean. Le commandant du poste de Henri IV devait faire feu sur les

Marseillais lorsque de la rue Dauphine ils viendraient pour enfilez le Pont-neuf.

L'heure de la nuit s'avançait; fréquemment on donnait des alertes dans le château. Les voilà qui frappent à telle porte, disait-on, vite on y courait; un instant après c'était à une autre.

M. Petion se promenait toujours ne paraissant nullement ému et causant tranquillement avec ceux qui l'environnaient. Il était au bas de la première terrasse, en face du château.

Quoique la nuit ne fût pas obscure, les bâtimens projetaient leur ombre au-delà de cette terrasse et dans une partie on avait mis des lampions sur le bord des pierres pour éclairer. Il y eut un instant où M. Petion s'approchant de cet endroit, des grenadiers des filles Saint-Thomas renversèrent et éteignirent les lampions. Plusieurs de ces grenadiers vinrent ensuite l'entourer et l'un d'eux lui adressa les propos les plus infâmes et les plus menaçants. Il fut promptement écarté par quelques gardes nationales qui témoignèrent de l'amitié et de l'intérêt au magistrat.

M. Petion ne continua pas moins à passer et repasser par le même endroit, comme s'il

n'eût été question de rien et il conserva un calme étonnant.

D'autres grenadiers ne se gênaient pas pour dire hautement : nous le tenons et sa tête nous en répondra. Les officiers municipaux qui entouraient le maire étaient beaucoup plus effrayés pour lui qu'il ne l'était lui-même.

Cette position fut connue au-dehors. Des sections vinrent dire au conseil que le maire allait être assassiné et successivement plusieurs personnes vinrent pour le solliciter, le presser de se rendre à la maison commune.

Le ministre de la justice de son côté venait de lui faire dire à plusieurs reprises de ne pas sortir sans avoir parlé au roi, que le roi voulait absolument lui parler.

M. Petion sentit bien quelles seraient les suites de cette démarche ; il se contenta de répondre, *c'est bon*, mais bien résolu de ne pas s'y rendre. Il est certain que s'il fût monté, il ne serait jamais descendu.

L'embarrassant était de sortir de là ; s'il eût voulu le faire de lui-même, la garde s'y serait opposée. Cependant l'heure s'avavançait et quelques minutes de plus il pouvait être tué. Un de ses collègues, M. Mouchet témoin de tout ce qui se passait et vivement allarmé se rendit à l'assemblée nationale qui se réu-

nissait en séance, vu l'importance de la circonstance; il parla à plusieurs membres et leur dit : si vous ne mandez pas, sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné.

On fit donc la motion d'appeler le maire à la barre pour rendre compte de l'état actuel des choses, ce qui fut ordonné. Deux huissiers, plusieurs gardes avec des flambeaux, vinrent lui notifier le décret en grand appareil; il obéit, se rendit à la barre, de là fut à la maison commune et ne rentra plus dans le château.

Il est évident qu'il échapa comme par miracle à la mort; s'il fût monté au Château, ou si le peuple eût fait le plus léger mouvement pendant qu'il était aux Tuileries, il n'existerait plus. C'est avec raison que le drapeau suspendu au dôme du Château pendant quelque temps portait : « ici, le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du neuf au dix.

La municipalité se montrait pendant ce temps-là avec vigueur; elle mandait le commandant à la maison commune; elle lui fit plusieurs requisitions; quelques membres; le procureur de la commune; déclarèrent que s'il refusait de venir, celui qui lui porterait

la dernière réquisition , devait lui porter en même temps la mort.

On avait alors entre les mains l'ordre qu'il avait donné au commandant du poste de la commune , de laisser passer le peuple et de le tirer par derrière.

Il vint enfin. Le procureur de la commune , Manuel , s'éleva contre lui avec l'indignation que son crime inspirait ; il fut obligé de reconnaître l'ordre , on le consigna. Au bout de quelque temps il voulut se retirer , sous prétexte que son service l'exigeait ; mais il expia son forfait et tomba sous les coups du peuple.

Sur les cinq heures , les différents quartiers se remplirent de monde , le mouvement commença à devenir général. Les citoyens s'ébranlèrent , des bataillons marchèrent , mais il n'y avait point de chef , point de plan , on se rendait tous aux environs du Château ; mais chaque rassemblement arrivait séparément et se plaçait dans l'endroit qui lui paraissait le plus convenable. Les Marseillais traversèrent le Pont-Neuf , mirent en fuite une partie de la garde , qui devait s'opposer à leur passage.

La cour fut avertie par ses espions que l'on marchait en armes , et que le château allait être investi. On délibéra sur le parti qu'il y

avait à prendre. La reine voulait absolument que le roi restât. La plus-part de ceux qui l'entouraient étaient également de cet avis ; le roi balançait : on prétend que ce fut dans cet instant que la reine s'emparant d'un pistolet qui était à la ceinture de M. Dafry, le présenta au roi, et lui dit, prenez : voilà le moment de vous montrer.

Le roi passa en revue les troupes, qu'on avait fait ranger dans les cours en ordre de bataille ; il eut lieu d'être satisfait des dispositions qu'il apperçut, car le général avait choisi le plus qu'il avait pu, les hommes les plus dévoués au parti du roi.

Le moment du danger approchait, et le roi ne se trouvait pas suffisamment rassuré ; on exagérait le nombre des citoyens qui se porteraient au château. M. Rœderer le pressa vivement de quitter le château et de se rendre à l'assemblée nationale ; il fit des difficultés ; néanmoins il céda : la reine ses enfans et madame Elisabeth l'accompagnèrent.

Ceux qui étaient venus pour lui faire un rempart de leurs corps furent furieux de cette désertion, qu'ils regardèrent comme une lâcheté méprisable. Ils étaient convaincus que si le roi restait, se montrait, il rallierait autour de lui beaucoup de citoyens.

Il paraît très-constant, qu'avant de quitter, il ne donna point d'ordres pour changer les dispositions hostiles qu'on avait prises et qu'il connaissait fort bien ; il livrait de très-grand sang froid à la boucherie, et les satellites qui gardaient le château, et les citoyens qui voudraient en approcher.

Il fut placé ainsi que sa famille dans la loge qui est à côté du siège du président. Il y mangea, y digéra pendant le temps qu'on s'égorgeait, et on n'apercevait aucune altération sur sa figure apatique.

Il ne faut pas s'y méprendre ; la cour était convaincue qu'elle serait victorieuse ; elle comptait sur-tous les jadis nobles qui s'étaient rendus à Paris de toutes les parties de la France ; elle comptait sur ses gardes, dont un grand nombre était resté à Paris depuis la dissolution de la maison du roi, et qui touchait toujours sa solde ; elle comptait sur ceux mêmes qui s'étaient retirés dans les départements, et qui avaient reçu, (*particularité très-remarquable,*) des invitations de se trouver à Paris pour cette époque ; elle comptait sur une grande partie de la garde nationale ; elle comptait sur la peur de la multitude, lorsqu'on tirerait sérieusement sur elle, et sur le désordre qui se mettrait parmi des hommes ainsi rassemblés, et les

espérances de la cour n'étaient pas dénuées de fondement. Car malgré les chances les plus inopinées qui tournèrent en faveur des patriotes, les hommes qui se sont vraiment trouvés à l'action n'ont pu s'empêcher de répéter souvent ; en vérité c'est un miracle que nous ayons réussi.

Enfin l'heure arriva ; les commissaires des sections, réunis à la maison commune s'emparant des pouvoirs municipaux, se mirent à la place de l'ancienne municipalité, donnèrent des ordres, et se firent autorité révolutionnaire. Il était neuf heures, neuf heures et demie du matin, le château était alors entouré, par un grand nombre de citoyens armés et non armés ; on arrêta une fausse patrouille composée d'hommes évidemment vendus à la cour. Cet événement fit beaucoup de bruit ; on désarma ces satellites du despotisme et plusieurs furent mis à mort. Sulleau si connu par ses ouvrages anticiviques était du nombre, et il fut tué. Vers dix heures, l'action générale commença.

Les Suisses étaient retranchés dans le château ; ils parurent aux fenêtres, et donnèrent des signes de fraternité, pour faire connaître qu'ils n'avaient pas envie de tirer sur les citoyens.

toyens , ils jettèrent à bas quelques cartouches et les papiers qui les enveloppaient.

Les marseillais s'avancèrent les premiers ; ils attendaient depuis long-temps le faubourg St.-Antoine , qui n'arrivait point et qui parut enfin : ils étaient depuis plus d'une heure seuls dans les cours. Plusieurs montèrent le grand escalier ; lorsqu'ils furent en haut et prêts à entrer dans les appartements , ils apperçurent qu'on avait tout disposé pour la plus vigoureuse défense. Les barrières étaient placées à l'extérieur des portes , pour en interdire l'entrée. Des canons étaient pointés , de manière à tirer du haut de l'escalier en bas. On ouvrit une des barrières , comme pour parlementer. Westermann s'avança , et adressant la parole aux officiers Suisses , il leur dit de livrer le château aux citoyens ; qu'ils n'avaient personne à y garder , puisque le roi et sa famille n'y étaient plus ; qu'ils sortiraient avec tous les honneurs de la guerre , et en frères ; que les Suisses et les Français étaient amis. Les officiers Suisses furent sourds à ce langage. Westermann s'adressa alors aux soldats , et leur parlant Allemand , il leur observa que leurs officiers voulaient du sang , voulaient les faire battre avec les Français. Les soldats parurent un moment ébranlés ; un jeune officier Suisse

sortit des rangs , et vint se joindre avec les citoyens.

Westermann, et tous les braves fédérés qui l'accompagnaient, voyant qu'on ne pouvait rien obtenir, se retirèrent. L'intrépide Granier commandant en second du bataillon de Marseille, resta un des derniers ; il causait amicalement avec deux Suisses qui le tenaient sous le bras. Il vit clairement qu'il allait être assassiné ; un des deux Suisses voulut tirer son sabre pour le lui plonger dans le cœur ; un officier donna le signal de tirer sur lui, et déjà les soldats, comme on était pressé les uns sur les autres, cherchaient à se reculer pour être à la distance de faire feu. Heureusement le commandant plein de présence d'esprit et de courage, débarrasse ses bras avec vivacité, se jette par dessus la rampe de l'escalier, tombe sur ses camarades, qui remplissaient le bas, et ne se fait aucun mal ; à l'instant la première décharge partit ; ils tirèrent ainsi à bout portant sur les Marseillais. Les braves marseillais furent obligés de se reployer et de sortir précipitamment de l'escalier et du vestibule qui le précède dans les cours. Ils s'engagea alors, une fusillade assez vive ; mais les Suisses avaient l'avantage, ils se trouvaient à couvert.

Une partie de ces Suisses qui était réellement au désespoir de tirer sur le peuple , et qui se trouvait forcée malgré elle de rester dans le château, monta sur la galerie du côté du jardin, jetta à bas: fusils, gibernes, sabres, habits et chapeaux: et criait au peuple *mes amis nous sommes à vous! Nous sommes Français! nous sommes à la nation!* Les pauvres malheureux, au milieu de la mêlée, n'en furent pas moins égorgés.

Il y avait aussi enfermés avec les Suisses, dans le château, des gardes nationales qui tirèrent; d'autres s'échappèrent aussitôt qu'ils virent qu'on tirait sur les citoyens, et vinrent se réunir à leurs frères; plusieurs ne purent pas s'évader, et furent retenus par force.

Les Suisses, dans une sortie, firent un feu de ligne très-vif, et qui incommoda beaucoup les citoyens; il y eut un moment où ils paraissaient maîtres du champ de bataille. Et pour dire la vérité, un grand nombre de citoyens se mit à fuir.

Mais nos canoniers firent des merveilles; eux et les Marseillais donnèrent aux uns le temps de revenir de leur premier mouvement de frayeur, et de se rallier; aux autres le temps

d'arriver; et à tous celui de se reconnaître et de s'entendre.

Le château était une forteresse d'où on tirait de toutes parts. Le long du Louvre, des coups de fusil partaient, par des trous pratiqués dans les murailles; de sorte que les citoyens étaient harcelés de tous côtés.

Des lâches en assez grand nombre fuyaient et répandaient l'allarme; la nouvelle courut que le château était le maître. Les citoyens au contraire s'échauffaient, s'animaient; l'indignation et le courage leur firent affronter le danger. Des hommes avec de simples bâtons pointus s'avançaient avec intrépidité sur des Suisses qui faisaient un feu d'enfer. Ils voyaient tomber leurs camarades à leurs côtés et ne sourcillaient pas.

On remarqua la contenance ferme et courageuse du bataillon de Brest. Les quatre cavaliers qui accompagnaient ce bataillon, étaient vêtus de rouge. Un de ces malheureux jeunes gens, fut victime de la couleur de son habit; il fut pris pour un Suisse et tué par ses amis.

Les autres fédérés ne se conduisirent pas avec moins de bravoure; mais comme ils n'étaient pas de chaque département en assez grande masse pour former des bataillons sé-

parés , ils étaient confondus dans la foule. La gendarmerie à cheval qu'on croiait dévouée à la cour, parce que certains officiers l'étaient, chargea avec valeur les satellites du despotisme. Les canons firent un prodigieux effet. Les Suisses furent pris de toutes parts , on en tua un grand nombre sur le champ de bataille. Il fut aisé de s'appercevoir , que beaucoup de jeunes gens de la cour , avaient pris cet habit sans être Suisses. Sous leur première veste , on trouvait des gilets en soye élégamment brodés; on trouvait de riches montres et des bijoux sur eux.

Les citoyens s'emparèrent du Château , peursuivirent de chambre en chambre ceux qui s'y étaient réfugiés; on épargna plusieurs femmes qui s'y étaient cachées. On fit quelques Suisses prisonniers; ils furent conduits à la maison commune; mais le peuple, dans le premier moment de sa juste vengeance, ne leur fit aucune grace.

On oublia de s'emparer du défilé le plus important, de l'escalier qui est à l'extrémité de la galerie du Louvre. Tous les chevaliers du poignard qui se trouvaient dans le Château se sauvèrent par là.

Il sera difficile de savoir avec exactitude tous les détails de ce combat mémorable; ils

sont présentés d'une manière diverse, et cela ne peut pas être autrement. Chaque bataillon prétend être arrivé le premier; chaque individu prétend avoir rendu tel service mais ce qu'il y a de constant, c'est que jamais journée n'a offert plus de traits d'héroïsme. L'amour seul de la liberté peut porter à ces élans sublimes de dévouement et de courage.

Un canonnier reste seul à sa pièce de canon, tous ses camarades sont tués; il est lui-même blessé à mort; il ne lui reste assez de vie que pour charger sa pièce, il la charge, en y mettant le feu il tombe, mais le coup part et ballaye une ligne de Suisses.

Un Marseillais reçoit un coup mortel; en expirant, il prend la main d'un patriote qui était à ses côtés et sans armes: embrasse-moi mon ami, lui dit-il, je te lègue mon fusil, fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches, venge moi, venge ton pays.

Et combien en rendant le dernier soupir ont crié, vive la nation! Combien, en faisant panser leurs blessures, chantoient des hymnes à la liberté!

Le nombre des morts n'a pas été bien connu; mais on l'a certainement exagéré, lorsqu'on l'a porté à quatre à cinq mille. Il est

probable qu'il n'a pas été au-delà de quinze cents.

Aucune boutique ne fut pillée ; tous ceux qui furent trouvés munis de quelques effets volés dans le Château , furent pendus.

Des hommes sans vêtements rapportaient avec fidélité les effets les plus précieux. Plusieurs citoyens connus par leur civisme furent à la vérité immolés , mais ce fut dans le premier mouvement de l'indignation.

Il régnait alors une probité publique admirable , et il était beau de voir que l'on n'avait pris les armes que pour la conquête de la liberté.

Ce qu'on aura de la peine à croire , c'est que hors le théâtre du combat , tout était tranquille dans Paris. On s'y promenait , on causait dans les rues comme à l'ordinaire.

L'assemblée nationale , au milieu de ce grand orage , prit une attitude très-noble et très-imposante. Quelques boulets passèrent au-dessus de la salle , et elle délibérait tranquillement. Au premier coup de canon , elle eut un mouvement sublime. Elle rendit en présence du roi , les décrets qui abbataient la royauté et conduisaient nécessairement à la république. On a voulu dégrader les sentiments qui l'animaient. Il est possible sans doute que

la crainte fût dans quelques cœurs. Mais le propre des grandes circonstances est d'élever les âmes. L'homme revêtu d'une auguste mission, sent alors vivement toute sa dignité; il est pénétré de la sainteté des devoirs qu'il a à remplir. Jamais l'assemblée constituante n'a été si belle que dans les moments de danger : elle était alors supérieure à elle-même. Chacun alors semble se dire, la nation nationale me regarde, elle observe si je suis digne des grands intérêts dont elle m'a chargé, et l'assemblée se considère comme la nation même.

LI fut très prudent de consigner le maire de Paris chez lui le 10 août. Il ne fallait pas le mettre entre l'obligation de manquer à son devoir et la cruelle nécessité de ralentir le zèle et de glacer le courage des citoyens qui combattaient pour la liberté dans un moment décisif. M. Petion lui-même sollicita cette consigne. Mais elle n'était bonne que le jour même ; et elle fut levée d'une manière honorable pour lui, par ce décret de l'assemblée nationale.

D É C R E T

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 10 Août mil sept cent quatre-vingt-douze , l'an
quatrième de la liberté.

Si la première des autorités constituées est encore respectée ; si les représentants du peuple , amis de son bonheur , ont encore sur lui l'ascendant de la confiance et de la raison , ils prient les citoyens et au nom de la loi , ils leur ordonnent , de lever la consigne établie à la mairie et de laisser paraître aux yeux du peuple le magistrat que le peuple chérit.

M. Petion jugea bien les commissaires des sections réunis en conseil - général. Il savait que rien n'est plus difficile que de bien user de la victoire. Il savait que l'amour du pouvoir égare, et que l'habitude d'en user, corrompt. Il fut effrayé de l'impétuosité des discussions, de la rapidité des délibérations; il voulut tempérer cette fougue et donner de la dignité au conseil-général; il voulut éviter des choses entre lui et l'assemblée nationale: il eût été à désirer que ses avis eussent été suivis. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le conseil-général attacha du prix à cette lettre et la fit lui-même imprimer et placarder.

LETTRÉ

ÉCRITE PAR J. PETION,

*Aux citoyens commissaires réunis à
la maison commune , en date du
12 août 1792 . l'an quatrième de
la liberté.*

MESSIEURS ET COLLÈGUES.

L'intérêt public et votre gloire exigent que vous conduisiez avec fermeté et prudence jusqu'à son terme , la grande entreprise que vous avez si courageusement commencée : je vais dire la vérité à des hommes dignes de l'en-

tendre. Les premiers moments exigeaient beaucoup de célérité dans les mesures ; ceux actuels permettent plus d'examen et de discussion. L'essentiel n'est pas de beaucoup faire, mais de bien faire. Avec l'enthousiasme on fait de grandes choses , mais c'est avec la raison qu'on les conserve , avec la justice qu'on les fait chérir. Il ne faut pas croire que toute idée civique doive devenir à l'instant l'objet d'un arrêté , et que le vœu particulier d'une section doive être transformé en volonté communale. Nous devons vouloir tout ce qui est bien ; mais il faut distinguer ce que nous avons le droit de faire par nous mêmes d'avec ce qui est hors de nos pouvoirs. Nous sommes dans cette circonstance heureuse que l'assemblée nationale veut le salut du peuple et se montre avec énergie ; elle est toujours prête dès lors à consacrer tous les moyens de prospérité publique qu'on lui présentera : c'est donc avec elle, c'est sous son égide qu'il faut marcher. Prenons dans nos assemblées une attitude imposante ; ayons le calme du courage et la dignité des hommes libres ; oublions notre amour propre pour ne penser qu'à l'amour du bien public : pourvu que le bien se fasse, qu'importe qui l'a fait. La liberté est à nous, elle est à nous toute entière ;

si nous savons la suivre dans ses développements et la conserver. Les commissaires de quatre-vingt-douze tiendront dans l'histoire une place aussi honorable que les électeurs de quatre-vingt-neuf.

Votre Collègue.

PETION.

LA Fayette calcula très-mal les effets de la journée du 10 août : il crut que cette journée était une révolte; il crut que cette journée pouvait tourner au profit de la cour. Il souleva plusieurs départements contre elle; il fit mettre en état d'arrestation à Sedan les commissaires de l'assemblée nationale qui allaient instruire les citoyens de la France de la victoire remportée par la liberté sur la tyrannie. Il fit publier les plus affreux recits des événements du 10 août; il fit circuler dans son armée une lettre infâme, où il disait, que les factieux voulaient Petion pour roi et que les soldats de la patrie avaient à choisir entre Petion et l'hé-

ritier de la couronne. Cette lettre mérite d'être connue et conservée ; elle peint bien le caractère de la Fayette et prouve la haine implacable que la cour avait contre le maire de Paris.

EXTRAIT FIDELE.

D'UNE LETTRE

DE LA FAYETTE

A SON ARMÉE.

SOLDATS citoyens, il n'est plus rien à vous dissimuler; la constitution que vous avez juré de maintenir, n'est plus; les Marseillais et une troupe de factieux ont assiégé le Château des Tuileries; la garde nationale et les gardes-suisses ont fait une vigoureuse résistance; mais, manquant de munitions, elles ont été obligées de se rendre. M. d'Affry, ses aides-de-camp, et toute sa famille, ont été massacrés.

Le roi et la reine, et toute la famille royale, se sont sauvés à l'assemblée natio-

nale; les factieux s'y sont portés, tenant d'une main le fer, et de l'autre la flamme, et l'ont forcée de décréter la suspension du roi, ce qu'elle a fait pour lui sauver la vie.

Citoyens, vous n'avez plus de représentants; l'assemblée nationale est esclave; vos armées sont sans chefs; Petion règne; le farouche Danton et ses satellites sont maîtres.... Ainsi, soldats, choisissez, si vous voulez rétablir sur le trône l'héritier de la couronne, ou si vous voulez Petion pour roi.

Par un canonnier de l'armée du centre, à un citoyen de la ville de Paris

N. B. L'extrait ci-dessus et la lettre de son envoi, en date du 13 août, au camp de Vaux, sont entre les mains de P. P. Borville, citoyen de la section du théâtre Français et de Marseille, rue de l'Hirondelle, hôtel de Rheims.

DÉPUIS l'affreuse journée du 2 septembre, on ne parlait que de massacres, et les bons citoyens étaient dans un état de stupeur. Il y avait un projet formé de ne pas laisser la convention s'assembler, de retenir les députés chacun dans leurs départements, de leur présenter Paris comme un tombeau où on ensevelissait les victimes toutes vivantes. Il suffit de lire les feuilles de cet homme dont on ose à peine proférer le nom, de ce fou atroce, ne prêchant que sang, que carnage, de Marat enfin, pour demeurer convaincu de cette vérité. Que voulait-il à la place d'une représentation nationale? un tyran investi du pouvoir atroce de tout faire, de

disposer de la fortune et de la vie des hommes : ce sont encore ses feuilles abominables qui nous l'apprenent. Aussi ne cessait-il d'avilir par avance la convention et de vanter l'empire bienfaisant d'un dictateur. La journée du 20 septembre était annoncée depuis long - temps comme une Saint-Barthelemi. On désignait les députés de la législature comme devant tomber sous le couteau des assassins ; et le 20 septembre était le jour de la réunion des députés de la convention. M. Petion fit donc imprimer et placarder cet avis pour détourner les attentats dont on menaçait et les hommes et la liberté publique. Il écrivit aussi cette lettre aux 48 sections afin de ranimer le zèle des bons citoyens et leur inspirer le courage nécessaire pour s'opposer

aux entreprises des méchants. Depuis le 10 août, mais particulièrement depuis le 2 septembre, M. Petion a été en horreur aux Maratins, et ils n'ont cessé de le persécuter et de le calomnier.

A V I S
DU MAIRE DE PARIS,
A SES CONCITOYENS.

CITOYENS,

LE moment où nous avons le plus besoin de calme, est celui où nous sommes le plus agités. On veut, à quelque prix que ce soit, nous diviser, nous mettre aux prises les uns avec les autres. On sème la défiance, on distille les poisons de la calomnie; on inquiète, on tourmente les citoyens, par les bruits les plus alarmants. On annonce à l'avance des événements affreux, afin d'en faire naître l'idée, et de provoquer au crime. Cet état d'agitation et d'anxiété, devient insupportable; les bons en gémissent, les gens paisibles songent

à chercher ailleurs le repos et la tranquillité.

Qui de vous n'a pas entendu désigner le 20 de ce mois, comme un jour de vengeance et de sang ? Ce bruit ne s'est pas concentré dans nos murs, il a retenti au loin.

Quel peut donc être le but de ces perturbateurs ? — De calomnier le Peuple, et d'éloigner du séjour de Paris, les députés qui se rendent de toutes les parties de la France, pour la convention nationale.

Nos ennemis pourraient-ils prendre une marche plus favorable à leurs desseins ? — Non sans doute. Aussi soyez bien convaincus que ces ennemis ont parmi nous des agens qui, sous les dehors hypocrites du patriotisme, vont allumant par-tout le flambeau de la guerre civile.

Citoyens ! soyez sur vos gardes ; épiez ces traîtres ; défendez - vous de tout excès ; respectons les personnes, respectons les propriétés ; maintenons l'ordre ; guerre aux tyrans ; union entre nous ; que Paris, le berceau de la liberté, soit aussi l'asyle le plus sûr ; que l'habitant y reste ; que l'étranger y vienne ; alors le pauvre vivra, le commerce fleurira, l'abondance renaîtra, et Paris deviendra la première ville du monde.

LETTRE
DU MAIRE DE PARIS,
AUX QUARANTE-HUIT SECTIONS.

CITOYENS,

REDOUBLONS de zèle et d'activité; rétablissons l'ordre; éclairons le peuple sur les pièges qu'on lui tend. Ces mouvements continuels tendent à tout désorganiser, à faire fuir de nos murs tous les citoyens paisibles, à empêcher la convention nationale d'y fixer son séjour, à ruiner Paris, à mettre les citoyens en guerre les uns contre les autres, et à favoriser les projets de nos ennemis. Nous ne pouvons périr que par l'anarchie; nous ne pouvons perdre la liberté que par l'anarchie; évitons-là à quelque prix que ce soit. Que ceux qui veulent l'ordre, se montrent; qu'ils aient

le courage de parler hautement ; et cette poignée de perturbateurs , qui trouble tout , rentrera dans le néant. Que chacun se fasse un devoir impérieux de faire son service avec exactitude ; qu'au premier coup de tambour il se rende à son poste , et que la force publique en impose aux hommes sur qui la raison ne peut rien , pour qui rien n'est sacré.

Qui peut donc nous diviser maintenant ? La royauté, ce germe de tous nos maux , est déracinée du cœur des français. La grande majorité de la nation ne peut vouloir qu'un gouvernement libre , et qui rende l'homme heureux : mais ce n'est pas au milieu des factions et des désordres , qu'on peut élever le temple de la liberté. Ceux-là sont donc ennemis de leur pays et de tout bien , qui fomentent des divisions et des partis. Liguons-nous contre eux , étouffons le mal dans sa naissance : union , tranquillité , et la France est sauvée.

Votre frère et concitoyen , PETION.

LES trois pièces que nous joignons ici présentent le tableau abrégé de la mairie de M. Petion. C'est en quelque sorte le résumé de ce qui précède ; elles sont dignes de fixer l'attention du lecteur. Ce serait les affaiblir que de vouloir en donner l'analyse ; elles n'en sont pas susceptibles puisqu'elles sont elles mêmes une analyse.

COMPTE RENDU

Par JÉRÔME PETION,
A SES CONCITOYENS.

CITOYENS,

EN quittant le poste auquel vous m'avez élevé, je vous dois compte de ma conduite. J'éprouve je ne sais quelle satisfaction à remplir ce devoir. Je vais vous dire quels sont les principes qui m'ont dirigé, quels sont les sentiments qui m'ont animé, et enfin ce que j'ai fait. Je vous parlerai avec la franchise qu'on doit aux hommes.

Il s'agit plus ici de la moralité de mes actions que de détails de gestion. Le maire n'est pas administrateur; le maire ne touche au-

cuns deniers ; il surveille toutes les parties ; il donne le mouvement à l'administration ; il en est le chef ; il est le point central où tous les rayons aboutissent ; il est aussi le pouvoir exécutif de la municipalité : ses fonctions sont immenses.

Avant d'entrer dans cette carrière , j'en connoissais peu l'étendue : en avançant , elle s'est découverte à moi , et j'avoue que j'en fus d'abord effrayé ; mais le zèle et l'habitude applanissent tout ; et ce qui paraissait inaccessible , hérissé de difficultés , devient abordable et facile.

Je sentais bien que , dans les circonstances périlleuses et importantes où se trouvait la chose publique , le maire de Paris pouvait avoir une grande influence sur les événements ; que l'opinion d'une ville immense , qui renfermait les deux pouvoirs constitués , qui était le centre de communication avec toutes les parties de la France , agissait puissamment sur l'Empire entier ; qu'il était d'un intérêt majeur , de diriger cette opinion dans le sens de la liberté ; de donner de l'élévation au peuple , et de l'énergie à l'esprit public ; de déjouer les intrigues et les complots des conspirateurs ; que le chef de la municipalité avait , à cet égard , une multitude de moyens , dont les moins ap-

parents n'étaient pas les moins actifs. Sous ce rapport, ma place s'agrandissait; elle prenait un caractère élevé et imposant; mes fonctions avaient un haut degré d'importance.

C'est principalement sous cet aspect que je l'ai envisagée; c'est là ce qui ma déterminé à l'accepter.

DOMAINE ET FINANCES.

Les revenus de la ville avaient disparu par la suppression des droits d'entrées, il ne lui restait que ses dettes. Chaque jour on en était aux expédients; on ne pouvait, ni payer ce qu'on devait, ni faire les dépenses nécessaires. On avait été obligé d'obtenir une surséance, pour n'être pas poursuivis par de malheureux pères de famille, qui languissaient dans l'attente et dans la misère. Ce manque de fonds répandait une langueur mortelle sur toutes les opérations, et ajoutait des obstacles à des obstacles.

Des comptes de l'administration provisoire étaient encore à rendre. On n'avait pas pu parvenir à se procurer un état au vrai de sa situation; plusieurs tableaux incomplets avaient été présentés; on était dans la perpétuelle incertitude de savoir si la municipalité abandonnerait son actif à la nation, en la chargeant de son passif, ou si elle ne trouvait pas plus d'avantages à ne pas faire cet abandon.

I M P O S I T I O N S.

Pendant tous ces débats , les sources des finances tarissaient de plus en plus ; le recouvrement des impositions ne se faisait pas ; les sous additionnels , affectés aux dépenses municipales , ne pouvaient pas se prélever. La municipalité était accusée de négligence et de donner un exemple dangereux au surplus de l'Empire. Des commis principaux, qui cherchaient à embarasser la marche de l'impôt ; des haines particulières entre des membres de la commission des impositions de la municipalité et des membres du département , étaient les causes de ces retards préjudiciables à l'intérêt général de l'Empire , et à l'intérêt particulier de la ville de Paris.

On consumait le temps en vains reproches , en prétentions de corps , et le bien ne se faisait pas. Il est vrai que le département , jaloux de faire sentir son autorité , harcelait sans cesse les commissaires municipaux , les fatiguait par des contradictions perpétuelles , et ne trouvait bon que ce que ses agens faisaient.

ÉTABLISSEMENTS ET TRAVAUX PUBLICS.

Ce corps usurpateur s'était insensiblement emparé de différentes branches administratives : collèges , hôpitaux , travaux publics , il

administrait tout d'une manière directe, immédiate, sans surveillance ni responsabilité : Il était impossible de rien voir de plus monstrueux en principes, qu'un corps surveillant lui même sa propre administration. A chaque instant la municipalité et le département se rencontraient dans leur marche, se heurtaient, passaient le temps à parlementer.

P O L I C E.

La police était presque nulle : divisée entre plusieurs mains, chacun se faisait une guerre de limites. Les commissaires, dépouillés d'une partie de leurs fonctions, ne remplissaient le surplus qu'avec tiédeur ; ils étaient continuellement aux prises avec les juges de paix. Tous les agens secondaires étaient découragés ; ils ne savaient à qui obéir. Les citoyens, placés entre la municipalité et le bureau central, renvoyés de l'un à l'autre, ignoraient également à qui s'adresser. La police municipale, arrêtée à chaque instant dans sa marche, par la loi, l'était encore dans son action, faute de moyens.

Le département, sous le prétexte de sa surveillance, tourmentait les administrateurs au lieu de les seconder ; cherchait à se mettre à l'abri de tout ce que les événements pouvaient avoir de fâcheux, en se réservant l'hon-

neur de tirer parti de ce qu'ils pouvaient avoir de favorable; de sorte que si une mesure réussissait, il s'en attribuait le succès; si elle échouait, la faute devait en être imputée à ceux à qui l'exécution immédiate était confiée.

A tout cela se joignaient des négligences de détail, qui occasionnaient de violens murmures: négligences sur la propreté des rues, sur l'illumination, sur le service des voitures publiques; celles-ci n'avaient ni numéros, ni places fixes.

Un article de la plus haute importance, était celui de la force publique: elle n'existait presque plus, depuis qu'on avait arraché de son sein les citoyens soldés qui en étaient l'ame. On passait d'une organisation ancienne, à une organisation nouvelle; et les officiers qui allaient abandonner leur poste, mettaient la plus grande tiédeur à remplir leurs devoirs. Des remplaçants payés faisaient le service des citoyens volontaires; la troupe de ligne rivalisait avec la garde nationale, et un choc entre les deux corps était à craindre. Les patrouilles étaient très-rares, peu nombreuses, et ce grand moyen de surveillance et de sûreté, manquait.

S U B S I S T A N C E S .

Une seule partie de l'administration offrait
des

des consolations et des ressources : c'était celle des subsistances. La crainte de la disette avait fait prendre des moyens extraordinaires ; on avoit fait des achats de grains chez l'Etranger ; et si les traités étaient onéreux , au moins on avoit la certitude de ne pas manquer de pain. Les approvisionnements de Paris ont toujours été une source inépuisable d'inquiétudes et de tourments pour les administrateurs.

Je rendis cette situation publique , dans un aperçu que je fis imprimer. Cette publicité excita des murmures et des réclamations de la part de mes collègues. Plusieurs tenaient aux idées étroites de l'ancien régime , et pensaient que , pour bien gouverner , il était prudent de jeter un voile sur l'administration.

On soutint , avec beaucoup de chaleur et d'acrimonie , que je n'avais pas eu le droit de présenter un pareil tableau ; que je ne pouvais le faire qu'avec l'attache de la municipalité. Je déclarai que rien n'avait pu , ni dû m'empêcher de rendre compte au public des opérations communales ; que le chef d'un corps ne pouvait jamais être privé de la liberté de ses opinions individuelles , et des droits qu'avait tout citoyen de publier ses pensées. La fermeté et le calme que je mis dans cette défense , en imposèrent à ceux qui avaient

engagé la querelle, et ils battirent en retraite.

Je m'aperçus facilement qu'on avait saisi cette première occasion de me marquer de l'opposition, et qu'on épierait avec soin toutes celles qui se présenteraient, pour me contrarier et me donner des désagréments.

La place de maire, par l'étendue de ses pouvoirs, excite naturellement la jalousie de certains officiers municipaux. Mais ce qui rendait cette jalousie plus active, ce qui lui donnait plus de malignité, c'est que j'étais entré en fonctions sous des auspices peu favorables.

N'étant pas originaire de Paris, beaucoup de gens trouvaient mauvais qu'on m'eût choisi pour chef de cette grande Cité. Mes opinions politiques alarmaient mes collègues; ils me regardaient comme un homme à idées exagérées, comme un homme propre à tout mettre en combustion; ils n'avaient aucune notion juste de mon caractère. A tout moment, dans les plus petits détails, je rencontrais des contrariétés: un mot, un signe, un regard, tout m'annonçait la défiance dont j'étais environné.

Cependant, c'était avec des hommes ainsi prévenus que je devais agir. Je n'en connaissais

aucun ; je me trouvais seul , n'ayant que ma voix. Si j'eusse pris du découragement , ou que je me fusse livré à des mouvements d'irritation , tout ascendant me devenait impossible à obtenir ; je me fermais la porte à la confiance , par cela même au succès ; et ma carrière devenait extrêmement difficile à parcourir.

Je ne voulus m'appercevoir de rien ; j'allai droit mon chemin , opposant la raison aux passions , la franchise à la ruse , ne me sentant atteint par aucun trait , me montrant toujours à découvert , affable avec tous , mais sans compliments ; ne cherchant point à attirer mes collègues à la mairie , mais les y recevant toujours bien.

Cette conduite loyale ouvrit les yeux à plusieurs : mais ce qui me donna sur-tout quelque poids , ce fut mon assiduité à remplir mes devoirs. Je ne manquais jamais une conférence , un rendez-vous ; je m'appliquais sans relâche à connaître les différentes parties de l'administration ; je ne perdais pas un seul moment , je n'en consacrais point à des délasséments.

Beaucoup d'affaires étaient arriérées , et les circonstances n'étaient pas favorables pour les terminer. La municipalité se renouvelait ; et ces moments de passage sont toujours ceux

du relâchement. Ils se prolongèrent au-delà du terme ordinaire : des lenteurs dans le dépouillement des scrutins, des vices de forme, des réjections de membres, tout se réunit pour différer l'installation des nouveaux élus.

La partie nouvelle d'un corps ne s'amalgame pas sur-le-champ avec la partie ancienne ; il y a des essais, des frottements inévitables ; on ne marche pas tout d'un coup ensemble, et sur-tout on ne marche pas vite.

L'administration éprouva donc de ces retards qui tiennent à la nature des choses. Eh ! combien d'affaires étrangères à une administration, ne viennent-elles pas encore occasionner des distractions et des pertes de temps !

Je n'ai pas cessé un instant de presser les comptables de rendre leurs comptes ; de presser les commissaires chargés de l'impôt, de le mettre en état de recouvrement : mais des incidents de tous genres ont ralenti le succès de ma surveillance. Je me suis sur-tout consumé à demander le tableau de la situation de nos finances. Fait et refait plusieurs fois, il n'a jamais rempli le vœu de la municipalité. Le défaut de présentation de ce tableau, nous a fait éprouver des désagréments de toute espèce, et nous a mis dans l'impossibilité d'a-

voir, jusqu'à ce jour, rien de fixe sur les revenus municipaux.

La division des opinions politiques n'a pas peu contribué à entraver aussi la marche de l'administration : une fois que cet esprit de division s'est glissé dans un corps, on le rencontre par-tout dans les affaires, même les plus étrangères à ces grands intérêts ; ce sont mille chocs particuliers, qui retardent le cours des opérations.

Au-dehors, j'étais en butte à tous les traits d'un parti formidable, et qui grossissait à vue d'œil. La Cour, les Feuillants, la classe immense des hommes faibles et égoïstes, ne faisaient qu'un, et, sans avoir les mêmes vues, arrivaient au même but. Ils réunissaient leurs efforts et leurs moyens contre les vrais amis de la liberté, contre les sociétés populaires ; ils me regardaient comme un des principaux chefs de ce qu'ils appelaient la faction jacobite ; et ils sentaient que par ma place, parla faveur dont je jouissais, je pouvais lui prêter un assez grand appui : aussi les placards, les libelles, les journaux stipendiés ne cessèrent de vomir contre moi les calomnies les plus atroces.

Le premier combat sérieux qu'ils me livrèrent fut à l'occasion de la société des Feuillants.

Les membres de cette société , insultés dans le lieu de leurs séances , prétendirent que je n'avais rien fait , soit pour prévenir , soit pour réprimer ces offenses. M. Cheron se mit à la tête de la cohorte , entra en lice , écrivit plusieurs lettres ; je repoussai avec avantage ces attaques : les Feuillants furent obligés de quitter leur local , ce qui porta le dernier coup à leur société.

La vérité est que j'avais rempli mon devoir ; que j'avais environné la société d'une force imposante. Si quelque chose eût pu ajouter à mon zèle , c'est que j'étais convaincu que des intriguants de cette même société étaient ceux qui la faisaient insulter , pour avoir le prétexte de calomnier les Jacobins (à qui on attribuait ces petites vengeances de rivalité) et pour me forcer à requérir la force publique de tourner ses armes contre le peuple.

Abattre le peuple , le tenir dans un état de stupeur , le mettre ensuite dans le parti de la Cour , était le but vers lequel les conspirateurs tendaient sans cesse.

Ils excitèrent , de suite , plusieurs petits mouvements que je fus assez heureux pour étouffer à leur naissance. Celui qui se fit pour les sucres , pensa avoir des suites très-funestes.

Il se manifesta en même-temps dans différents quartiers. Plusieurs négociants, les uns tremblant pour leurs propriétés, d'autres animés de vues moins pures, ne cessaient de m'assiéger pour me faire déployer la plus grande rigueur. Des chefs de la garde nationale, pleins d'emportement, paraissaient soupirer après des ordres de sang, et me disaient hautement, que si le peuple les insultait, ils tireraient dessus. On se rendait en foule au Conseil, pour le provoquer à des partis de rigueur; quelques-uns de mes collègues n'en étaient pas éloignés; je me trouvais ainsi dans la position la plus pénible. Je fis placarder des avis aux citoyens, pour les éclairer sur leurs vrais intérêts, sur les pièges qu'on leur tendait. Je me présentai au peuple; je le haranguai; je fus sur-tout dans le fauxbourg Saint-Marceau, où l'agitation était très-vive; J'eus le bonheur de tout calmer sans effusion de sang, et de garantir du pillage les propriétés.

On parlait dans le même moment de taxer les denrées; on demandait la diminution du prix du pain, du vin et de la viande: c'était là le plus terrible ferment de discorde qu'on pût jeter parmi le peuple. Averti à temps, je déjouai cette infâme manœuvre.

Ceux qui poussaient ainsi à la guerre civile , et qui excitaient les citoyens à se déchirer entre eux , parlaient toujours d'ordre , de paix , calomniaient le peuple , les magistrats , me présentaient comme un chef d'émeute , et une foule de bons citoyens , trompés sur mon caractère comme sur mes principes , m'avait en horreur.

Tourmenté en tous sens , battu par mille tempêtes , je marchais avec calme , sans jamais m'écarter de la route que je m'étais tracée. Pénétré du devoir et de la nécessité d'élever la classe industrielle et indigente du peuple ; de rapprocher la distance que la misère et l'ignorance mettent toujours entre elle et les citoyens plus aisés ; de lui inspirer des sentiments justes et généreux ; de l'éloigner de tout excès ; de la rendre digne enfin de la liberté , je n'ai pas négligé une seule occasion pour arriver à ce but.

Je puis dire avec vérité , qu'il n'y a pas d'homme public qui ait plus suivi la pente de son caractère , qui soit resté plus constamment attaché à ses principes , qui ait plus agi par lui et d'après lui. Ceux qui ont affecté quelquefois de répandre que je me laissais influencer par ceux qui m'entouraient , étaient dans une grande erreur. Il n'est pas , au reste ,

de place où un homme ait plus besoin de s'appartenir : les circonstances s'y succèdent avec tant de rapidité , elles sont tellement pressantes et imprévues , que , presque toujours , il ne peut prendre conseil que de lui-même.

Je ne sais quel esprit de morgue , combiné avec des vues de tyrannie , avait tenu désarmé un grand nombre d'individus. Il fallait être citoyen actif pour avoir le droit de défendre ses foyers ; et la pique était devenue une arme ignoble , que l'homme à habit bleu et à bayonnette , dédaignait de voir à côté de lui. Il me parut très-utile de faire fraterniser toutes les armes , de les faire concourir également à la protection commune , et de ranger tous les citoyens sous les mêmes drapeaux : la morale et la saine politique se réunissaient en faveur de cette mesure.

La municipalité prit à ce sujet un arrêté qui fut généralement applaudi , qui fut imité dans beaucoup de municipalités de l'empire ; que l'orgueil n'osa pas blâmer ouvertement , et qui consterna les ennemis de la paix publique.

Cet arrêté fit fabriquer un très-grand nombre de piques ; mais l'état-major de la garde nationale éluda toujours le moment d'employer pour le service , les citoyens qui en étaient pourvus.

Vint une époque très-mémorable : ce fut celle de la fête des Suisses de Château-vieux. Jamais les passions humaines ne se choquèrent avec autant de fureur que dans cette circonstance. Le parti Lafayette, qui s'augmentait chaque jour par la réunion de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité, s'agita avec rage; l'hommage rendu aux victimes de sa trahison et de sa complicité avec Bouillé, paraissait un outrage fait à sa gloire. D'un autre côté, les amis de la justice, et les vrais patriotes, n'exigeaient pas avec moins de chaleur une réparation éclatante aux innocents indignement sacrifiés aux infâmes intrigues de la Cour. De part et d'autre, l'irritation était au comble. Une grande partie de la garde nationale menaçait de s'opposer de vive force à cette fête; des pétitions véhémentes étaient présentées; on s'adressait au département, dont l'esprit de haine et de jalousie contre la municipalité était bien connu, et dont l'affection pour Lafayette ne l'était pas moins; on le pressait de faire usage de son autorité; des membres mêmes de la municipalité, très-opposés à la fête, s'abaissaient jusqu'à ces sollicitations. Le département avait le plus vif desir d'accueillir ces instances; mais il hésitait, mais il craignait de se montrer. La

municipalité pendant ce temps marchait à grands pas ; les esprits, au lieu de se calmer, s'irritaient davantage , à mesure que le moment approchait ; tout annonçait un choc violent et , pour ainsi dire , inévitable.

Je proposai un arrêté, pour qu'aucune arme ne se montrât à cette cérémonie auguste ; pour que nul appareil de force ne vînt comprimer les mouvements généreux des citoyens. J'engageai le peuple à se surveiller lui-même ; je le rappelai à sa dignité , au respect qu'il se devait. Cet arrêté fut adopté ; il consterna , il anéantit les malveillants ; il déconcerta tous les complots , tous les projets de sang qui avaient été formés.

La veille même de la fête , le département fit l'impossible pour l'empêcher ; il nous appela à une conférence , où , sous prétexte de sollicitude , il manifesta les plus mauvaises dispositions ; où il nous parla avec affectation des dangers imminents que courait la chose publique ; où il nous dit que nous répondrions des malheurs qui pourraient arriver , et où il me le dit d'une manière très-particulière et très animée. Il m'écrivit ensuite , en me rappelant soigneusement cette responsabilité , afin de bien constater ses représentations et ma résistance ; afin de ne pas me laisser échapper

à la peine, en cas d'événements fâcheux. Il termina par prendre un arrêté très-astucieux, où il se mettait entièrement à couvert, rejetant les suites, si elles étaient funestes, sur les promesses que lui avait faites la municipalité que tout se passerait bien : cependant cet arrêté ne produisit pas de mauvais effets.

Le jour arriva. Jamais spectacle ne fut plus beau, plus imposant ; le sentiment de la liberté s'y déploya dans toute son énergie ; un ordre admirable régna dans toute la marche ; l'alignement des citoyens spectateurs se faisait avec des épis ; et ces épis, qui tenaient agréablement lieu de bayonnettes, eurent bien plus de puissance que l'arme des despotes. La gaieté, l'allégresse éclataient de toutes parts. Le peuple paraissait grand, et orgueilleux de la confiance entière qu'on lui accordait ; il semblait s'honorer de s'en rendre digne ; l'aspect du Champ-de-Mars était magnifique ; il était couvert d'une multitude immense, s'abandonnant sans contrainte à tous les plaisirs de l'innocence, à ces élans de l'âme, à cette expansion d'une joie pure et sans remords : pas un homme pris de vin, pas un coup porté ; et ce premier exemple d'une fête où le peuple ait été entièrement confié à lui-même, fut vraiment sublime.

Je ne puis dire quelle impression douce et profonde elle fit sur moi. J'avais tremblé que des perturbateurs ne se glissassent au milieu du peuple , ne l'agitassent , ne le portassent à quelque mouvement désordonné , et qu'ensuite la force armée , qu'on avait beaucoup peine à contenir dans ses quartiers , ne fît une irruption , et qu'un jour de fête ne se changeât en un jour de larmes et de sang. Mais quand je vis que le peuple avait gardé une attitude imposante et fière , qu'il avait mis de la dignité dans ses amusements , qu'il s'était élevé à la hauteur de ses destinées , je me dis : la France est sauvée ; et je regardai comme le service le plus signalé que j'eusse jamais rendu à mon pays , celui de m'être exposé à tout pour que cette fête eût lieu.

Les contre-révolutionnaires en frémissent de rage ; ils me vouèrent une haine implacable , et jurèrent ma perte. Je reçus mille lettres où on me menaçait du fer et du poison. Je rencontrais souvent sur mon passage , des hommes qui me jetaient des regards , ou me faisaient des gestes menaçants ; les séances de la commune devenaient extrêmement orageuses ; le parti de la Cour , dans lequel se rangeaient les hommes faibles et trompés , devenait très-nombreux dans le conseil-général ;

la salle se remplissait d'hommes armés qui manifestaient de mauvais desseins , qui se permettaient des murmures scandaleux et des propos alarmants ; chaque jour on présentait des pétitions incendiaires , qui occasionnaient les plus violents débats. On agita la question de faire disparaître les bustes qui étaient dans le lieu des séances ; et je vis le moment où cette question mettant tout en feu , on allait en venir aux mains. Les choses étaient portées si loin , mes collègues étaient si convaincus que je courais les plu grands risques , qu'ils prenaient des précautions de toute espèce quand je sortais , dans la crainte qu'on n'attentât à mes jours.

Je conservais beaucoup de calme au milieu de ces orages ; et , sans me dissimuler les dangers , j'y étais tellement préparé , que j'attendais en paix les évènements , sans même y songer : mes collègues étaient souvent étonnés de ce sang-froid , qui m'a été bien nécessaire.

Depuis ce temps , il n'y a pas eu un seul moment de véritable tranquillité. La Cour intriguait sans cesse , payait des agents pour répandre des troubles ; elle jura la perte des Jacobins ; la guerre fut terrible , et pensa avoir des suites désastreuses. Par-tout on insultait,

par-tout on provoquait les patriotes ; les combats particuliers se multipliaient ; les spectacles étaient devenus le rendez-vous des conspirateurs ; on y criait à *bas les Jacobins ! à bas la Nation !* les lieux publics retentissaient également de ces cris séditieux. Les patriotes furent un moment interdits ; et si , par de sages mesures , je ne leur eusse pas laissé le temps de se reconnaître , de s'entendre , et de se mettre en force , pour résister à cette oppression , le parti de la Cour prenait une grande supériorité. Mais les patriotes se relevèrent bientôt , montrèrent un grand courage , et le département qui n'avait rien dit pour les protéger lorsqu'il croyait qu'ils avaient le dessous , me pressa vivement de prendre tous les moyens que la loi mettait en mon pouvoir , pour empêcher que leurs adversaires ne fussent écrasés.

Les patriotes arborèrent en tout lieu le signe de la liberté : quelques-uns le placèrent sur leur tête ; et je vis le moment où , loin d'être un signe de ralliement et de fraternité , il allait devenir un signal de discorde. Non-seulement les plus zélés patriotes pouvaient mettre de l'indifférence à le prendre , ce qui séparait en apparence les patriotes entre eux , et ce qui les aurait fait croire moins nombreux qu'ils ne l'étaient ; non-seulement les ennemis comme

les amis de la liberté pouvaient le porter ; non-seulement les conspirateurs pouvaient s'en revêtir et commettre des excès pour le faire calomnier ; mais on pouvait encore en imaginer de diverses couleurs , et former ainsi des partis qui , se reconnaissant à des marques extérieures , en seraient venus aux mains. C'était le plus sûr moyen d'allumer la guerre civile : elle avait commencé de cette manière en Angleterre et en Hollande , dans des moments de révolution. J'aperçus le danger imminent qui nous menaçait ; je fis part des réflexions qui m'agitaient à la société des Jacobins ; elles eurent un plein succès.

La garde du roi devenait aussi l'objet des plus vives alarmes ; elle était remplie de ci-devant garde-du-corps , de ci-devant nobles , d'hommes d'un incivisme reconnu , qui déclamaient hautement contre la liberté , qui ne parlaient que de massacrer les patriotes et de tendre les bras aux Autrichiens.

Les bruits du départ du roi s'accréditaient de jour en jour et augmentaient encore les inquiétudes. J'écrivis une lettre confidentielle au commandant général , afin de l'engager à prendre toutes les précautions nécessaires pour s'opposer à cette fuite , qui alors eût été très-funeste. Le commandant communiqua cette

lettre

lettre; le roi en prit copie; il écrivit et placarda contre moi une lettre très-plate et fautive en principes. Je lui fis une réponse que je placardai de même, et qui eut du succès. Cette guerre polémique entre un roi et un simple maire, était un exemple nouveau: il ne fut pas inutile, et fit plus d'impression chez l'étranger qu'en France même.

Lorsque la Cour avait occasionné des désordres, qu'elle avait fait faire des émeutes, pour donner le change et pour éviter qu'on ne l'en accusât, elle feignait d'en être affectée et même effrayée.

Le roi invitait le département, m'invitait à nous rendre auprès de lui; il nous questionnait avec une apparente sollicitude, sur l'état de Paris; il se plaignait de ce qu'on paraissait suspecter ses intentions, il protestait de son sincère attachement à la constitution: toutes ces conférences insignifiantes n'avaient d'autre objet que de masquer les perfides projets de la cour.

Je puis dire que jamais personne n'a parlé au roi avec plus de vérité que moi, avec moins de ménagements, sans aucune de ces formes adulatrices qui abaissent l'homme devant son semblable.

Je me rappelle que le roi ayant écrit une

lettre à la municipalité, dans laquelle, suivant l'usage, il parlait de son amour pour la constitution, la municipalité arrêta d'aller en corps lui faire des félicitations, et demanda l'heure où elle pourrait être reçue. Quoique j'eusse combattu vivement cet arrêté, je m'y soumis, et je me rendis à la tête de mes collègues : le moment indiqué était passé; le roi était néanmoins dans ses appartements; et il refusa la députation, parce qu'elle ne s'était pas présentée à la minute. J'avoue que je fus révolté de ce refus qui tenait à l'ancien régime. J'en témoignai mon mécontentement et aux ministres qui étaient dans l'antichambre, et aux citoyens qui s'étaient rendus avec moi. Mes collègues ne partagèrent pas mes sentiments; ils parurent au contraire affectés d'avoir pu manquer aussi gravement au roi. Le corps municipal prit la résolution de se rendre de nouveau aux Tuileries. Des membres vinrent me prier de me mettre à leur tête: je refusai, en témoignant combien j'étais indigné que des magistrats fussent assez bas pour ne pas sentir l'affront qui leur avait été fait; la députation n'en marcha pas moins; et le roi, instruit du motif qui m'avait déterminé à ne pas la présider, en fut inquiet, et me fit dire par un émissaire que j'avais mis dans cette affaire une fierté déplacée.

Il n'en est pas moins vrai qu'à dater de cet instant jusqu'au 20 juin, je ne me rendis plus au château.

Tout le monde connaît les événements de cette fameuse journée, où je ne contribuai pas peu à empêcher de grands malheurs et à prévenir la guerre civile qui, commençant dans Paris, se serait communiquée dans les départements de l'Empire.

Ce service rendu à la république entière me fit exécrer de la cour et de ses partisans. Il est impossible de dire jusqu'à quel point les satellites qui gardaient les Tuileries portèrent leur fureur contre moi. Ce qu'on n'a pas assez su, c'est que le lendemain, étant au milieu d'eux, mes jours furent menacés; et je vis l'instant où, dans la cour royale, j'expirais sous les coups des bayonnettes. Mon sang froid me servit encore bien dans cette circonstance.

Le soir, j'eus avec le roi, en présence de sa famille et de deux cents spectateurs, une scène très-vive, dans laquelle, lui parlant de la bonté du peuple et de la surveillance des magistrats, il voulut m'imposer silence avec humeur, je dirai même avec courroux. J'insistai avec plus de force, d'un ton de voix plus élevé, sur ce que j'avais déjà dit; et je con-

servai toute la dignité du caractère dont j'étais revêtu.

Les agitations devinrent plus violentes que jamais ; les événements du 20 firent à la cour de nouveaux partisans ; les conspirateurs montrèrent plus d'audace ; on voulut à quelque prix que ce fût se défaire de moi ; il parut des libelles sans nombre sur ma conduite ; on inculpa plusieurs membres de la municipalité, et particulièrement le procureur de la commune, dont le caractère inflexible portait aussi beaucoup d'ombrage à la cour.

Je rendis compte au public des faits tels qu'ils s'étaient passés. Chaque officier municipal qui avait figuré dans cette journée, en fit autant ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les circonstances, présentées par les officiers municipaux patriotes, n'étaient pas les mêmes sous la plume des officiers municipaux qui avaient du penchant pour la cour.

Le département, soutenu par Lafayette, par la cour, par une partie de l'assemblée législative, et regardant la contre-révolution comme assurée, crut qu'il était temps de se montrer à découvert, et qu'il ne courait aucun risque, en sacrifiant le maire et le procureur de la commune. Il voulut connaître

de l'affaire du 20, et prononça la suspension de Manuel et la mienne. Je vis sur-le-champ de quelle utilité pour la chose publique allait devenir cette lutte. Je me promis bien de ne pas lâcher le département sans lui faire expier le délit de cette odieuse intrigue. Je l'attaquai avec le courage d'un homme fort de sa conscience, et profondément indigné de l'injustice qu'on lui a faite. Mais si je n'eusse pas retenu le peuple lorsqu'il apprit cette décision coupable, il se serait livré, dans le premier moment de son indignation, à des excès terribles de vengeance.

La cour voyant que le peuple se prononçait de cette manière contre le département, malgré toutes les pétitions qu'elle avait fait faire pour applaudir à sa conduite, balança à prendre un parti; elle employa tous les moyens pour éviter de se prononcer; elle pria l'assemblée de connaître immédiatement de l'affaire. L'assemblée ne donna pas dans le piège; ce qui mit la cour dans un grand embarras: enfin, forcée de s'expliquer, elle ne voulut pas désavouer le département qui lui avait rendu un si bon office; elle confirma la suspension. Ce jugement fut cassé solennellement par l'assemblée.

Je rentrai en fonctions le jour même de la

fédération. L'accueil que me firent mes concitoyens dans cette circonstance , et les humiliations dont on abreuva Louis le dernier et sa famille , irritèrent encore de plus en plus la cour contre moi.

Le combat devenait à mort entre la cour et la liberté : il fallait que l'une ou l'autre succombât. La cour mit en œuvre tous les moyens de corruption ; elle monta une police secrète ; elle paya des espions et des assassins ; elle résolut d'écraser très - incessamment le parti patriote par un coup d'éclat , et combina cette mesure avec l'entrée des troupes étrangères , qui devaient semer l'épouvante en lui apportant des secours.

D'un autre côté , les fédérés n'avaient pas moins d'impatience de finir cette longue guerre ; ils ne voulaient pas retourner chez eux sans avoir renversé Louis XVI du trône : ils s'en expliquaient souvent d'une manière très-imprudente.

J'étais parfaitement instruit de tout ce qui se passait , et j'étais dans les plus cruelles inquiétudes. Si la cour était habituée à commettre des imprudences , et à être victime de ses propres perfidies , d'un autre côté , les patriotes n'vient pas de plan concerté , et les difficultés d'exécution étaient multipliées à

l'infini; leur ardeur irréfléchie était très-propre à les égarer et à les trahir. Le parti de la cour était très-nombreux; mais il était lâche. Le parti patriote était plus faible; mais il était rempli de courage.

Je tremblais de tout mouvement partiel, dont l'effet inévitable aurait été de faire égorger le peuple, de le décourager, et de porter un coup funeste à la liberté. Je fus heureusement instruit d'un projet formé à la hâte, légèrement entrepris, de se porter le 26 au château pendant la nuit, pour s'emparer du roi et le constituer prisonnier. Un chef qui devait se mettre à la tête d'une des colonnes, vint me prévenir du plan et m'en donna tous les détails. Des officiers municipaux de Versailles entrèrent au même moment pour me confier que leur garde nationale avait été sollicitée de se trouver à un endroit indiqué; mais qu'elle n'en ferait rien sans mon agrément. Dans ce même moment aussi, j'appris à n'en pas pouvoir douter, que la cour avait une parfaite connaissance de tout ce qui se passait, et qu'on était en force aux Tuileries pour repousser les assaillants.

Je me rendis à la hâte sur l'emplacement de la bastille, qui était le point de ralliement. Je haranguai les citoyens; je les détournai

de leur entreprise. Je fus de là au fauxbourg Saint-Marceau, qui devait se réunir à celui de Saint-Antoine : j'en fis autant. Les mesures étaient si mal concertées, que les citoyens de ce fauxbourg étaient à peine avertis, et qu'ils étaient convenus de ne pas marcher. L'aveuglement de ceux qui avaient conçu le projet, était tel, que le lendemain matin, lorsque tout était connu, ils voulaient encore le mettre à exécution, et j'eus beaucoup de peine à ramener le calme.

J'avais évité les plus grands maux ; et néanmoins, dans ces moments de délire, un assez grand nombre de bons citoyens ne sut pas apprécier ma conduite. Les uns crurent que ce que j'avais fait avait été uniquement pour remplir le devoir impérieux du magistrat ; d'autres s'imaginaient que je n'étais pas initié dans les secrets, et que je contrariais leurs vues sans le savoir ; plusieurs pensèrent qu'une indulgence mal entendue m'avait porté à des ménagements qui n'étaient pas d'un homme d'état.

Ils étaient tous dans l'erreur. Ils ne connaissaient pas la véritable position des choses ; ils ne consultaient que leur enthousiasme ; et leur précipitation aurait tout perdu. Autant je redoutais tout mouvement partiel, autant

je sentais qu'une insurrection était nécessaire, et que dans tous les cas elle était inévitable. Il était donc de la plus haute importance de la préparer, de la calculer avec sagesse, et de prendre toutes les précautions possibles pour en assurer le succès.

Combien de fois ai-je dit à ces hommes ardents qui ne doutent de rien, excellents pour un coup de main, détestables pour toute opération qui demande des combinaisons et de la suite : « la liberté ne périra pas, je le sais ; » mais il faut éviter de passer par des siècles de » guerre civile et d'horreurs. Si vous risquez » de fausses attaques, si vous faites des ten- » tatives imprudentes, que la cour ait une fois » la supériorité ; qu'elle se conduise avec » adresse ; que les citoyens, fatigués de tant » de convulsions, préfèrent s'endormir de nou- » veau dans les bras de l'esclavage, il faudra » faire ensuite des efforts longs et incalcula- » bles, pour renverser la tyrannie «.

Nous étions sur un volcan ; tout annonçait une éruption prochaine. Ce qui pourra paraître surprenant, mais ce qui n'en n'est pas moins vrai, c'est que la cour désirait cette explosion ; elle se croyait assurée du succès ; elle redoubla d'activité et déploya toutes ses ressources en intrigues. Elle chercha, de la ma-

nière la plus adroite, à me dépopulariser. Le roi me fit écrire par le ministre de la justice une lettre de satisfaction sur la conduite que j'avais tenue; lettre qu'il eut grand soin de rendre publique. Il me fit dire plusieurs fois, par un intermédiaire, qu'il désirait conférer avec moi sur la marche qu'il avait à tenir pour faire cesser toutes les méfiances, et prouver au peuple qu'il ne voulait que le bien. Je me refusai constamment à ces conciliabules secrets. Il m'invita alors d'une manière officielle, tantôt avec le département, tantôt avec les ministres : je m'y rendis.

Ce qui me révolta à la première entrevue, c'est qu'il m'accueillit d'un air ouvert et riant; qu'il me parla avec une espèce d'abandon et de confiance. Il ne put pas manquer d'apercevoir sur ma figure, et par la sévérité de mon langage, que j'étais fort éloigné d'être dupe de ces apparences mensongères.

La fermentation était à son comble; on demandait de toutes parts la déchéance du roi. La commune de Paris fit à ce sujet une pétition pleine d'énergie; je la lus à la barre de l'assemblée. Ce fut une des singularités de ma vie, que de demander la déchéance de celui qui venait de prononcer ma suspension.

L'heure s'avânçait ; le dénouement approchait ; le plus beau jour qui ait jamais lui sur l'Empire français, se montra. La France était à deux doigts de sa perte : le 10 août la sauva ; le 10 août l'éleva de la tyrannie à la liberté : ce jour sera le premier dans les fastes de la république.

Depuis cette époque à jamais mémorable, mon administration ne peut plus être comptée. Le pouvoir dont j'étais revêtu se trouva enveloppé dans le tourbillon révolutionnaire, et mon activité fut paralysée.

Je dois dire que la municipalité avait placé à la tête des différentes branches de l'administration, des hommes qui joignaient aux lumières et aux talents, de la probité et l'amour du travail.

La partie des subsistances a été conduite avec une grande intelligence ; c'est celle qui m'a toujours inquiété le plus. Le pain a été maintenu constamment à un prix très-moderé ; mais c'est en faisant des sacrifices considérables. Nos magasins baissent par les ventes excessives que nous sommes obligés de faire depuis quelque temps ; le commerce libre n'apportant rien, les boulangers manquant de fonds, la municipalité seule garnit les marchés. Ces magasins sont néanmoins suf-

fisans pour atteindre le moment où le laboureur ayant fait son battage et ses semences, amènera son grain. Mais on doit éviter avec le plus grand soin d'inquiéter ce commerce, d'intercepter sa circulation, de le gêner par des entraves, sous peine de nous trouver dans la position la plus affreuse.

Ce qui pourrait arriver de plus heureux pour la municipalité, serait de ne pas se mêler des approvisionnements. Quelque prudente, quelque loyale que soit sa conduite à cet égard, elle sera toujours calomniée. Il semble qu'il soit impossible d'acheter un sac de farine, sans être un accapareur, sans vouloir s'engraisser du sang du malheureux. Cette erreur populaire est extrêmement funeste ; elle tend à causer la disette au milieu de l'abondance. Une grande question à examiner est celle de savoir si dans une ville comme Paris, on doit se reposer entièrement du soin de la fourniture des subsistances, sur le commerce libre ; si on peut se passer de magasins de précaution. Plusieurs mémoires ont été imprimés sur cette importante matière ; la municipalité avait commencé à agiter cette question mais elle l'a laissée indécise.

La police a besoin d'une organisation nouvelle. J'ai souvent reconnu les vices de celle

qui existe. Je n'ai jamais rien négligé pour le maintien de l'ordre ; mais la providence a plus fait que moi ; et quand je comparais l'immensité de la tâche avec la faiblesse des moyens , j'étais toujours confondu de voir qu'il n'y eût pas plus d'événements fâcheux dans une ville aussi immense, et remplie d'autant d'hommes corrompus. Il est vrai qu'une multitude de bons citoyens vous secondent , et que vous obtenez du civisme ce que vous n'auriez jamais avec de l'argent.

La police de Paris ne peut pas être celle d'un village. La division qui a été faite de la police , en municipale et correctionnelle , peut avoir de grands avantages dans une partie de la république ; mais elle a beaucoup d'inconvénients pour Paris. Les hommes qui exerceroient séparément ces deux polices , ainsi que leurs agents, se heurteront sans cesse et se feront une guerre éternelle ; l'action de surveillance sera affaiblie ; l'action réprimante ne le sera pas moins ; les preuves des délits seront disséminées dans différents dépôts ; les coupables échapperont plus aisément.

Le moment actuel exige une police ferme et vigoureuse. Les mouvements révolutionnaires qui exaltent les passions généreuses , mettent aussi en fermentation les passions malfai-

santes, et font sortir de leurs repaires des hommes dangereux qui se flattent de l'impunité : si ces mauvais sujets ne sont pas contenus, ils inquiètent les bons citoyens.

La force publique est affaiblie. Une partie de nos braves gardes nationales est aux frontières pour terrasser les ennemis de la liberté. Celle qui nous reste serait encore suffisante pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique, si tous les hommes de bien, qui aiment les lois et veulent le respect des personnes et des propriétés, avaient le courage de se montrer pour réprimer les excès, pour livrer à la justice ceux qui les commettent.

Nos finances ne sont pas améliorées. La municipalité a hésité long-temps pour savoir si elle profiterait du bénéfice de la loi, qui charge la nation des dettes des municipalités, moyennant l'abandon de leurs domaines et revenus. Une libération prompte est indispensable pour donner une marche régulière et sûre à toutes les parties de l'administration, pour en régler les dépenses avec ordre et économie ; pour mettre un terme à ces réclamations douloureuses d'une multitude de pères de famille réduits à la mendicité.

Les rôles d'impositions sur lesquels les sous additionnels accordés pour les dépenses mu-

nicipales doivent être assis , sont dressés ; mais le recouvrement s'en fait avec une lenteur préjudiciable à la chose publique et même aux intérêts de la commune.

L'administration des établissements publics a été très-négligée. Elle est à refaire à-peu-près en entier ; mais on ne peut imputer aucune négligence à l'ancienne municipalité , qui n'a pas pu y donner ses soins , le département s'en étant emparé. Nous n'avons cessé de réclamer contre cette usurpation , et nos mémoires ont été remis sous les yeux de l'assemblée nationale.

La conduite morale et politique du maire de Paris doit maintenant avoir une autre direction que celle que j'ai suivie. La disposition des esprits a changé , les circonstances ne sont plus les mêmes. J'avais à lutter contre une cour perfide et corrompue , contre une aristocratie insolente , contre les lâches partisans du despotisme , contre cette foule d'hommes personnels , qui préfèrent le sommeil stupide de l'esclavage aux orages salutaires de la liberté : cette lutte était celle du patriotisme contre la tyrannie ; il n'était point de sacrifice qui pût coûter , lorsqu'il s'agissait de terrasser ces ennemis de la félicité commune.

S'il reste encore des germes corrupteurs de

l'ancien régime; s'il est encore des esclaves qui cherchent à intriguer dans l'ombre, il est facile de les empêcher de nuire; le moindre concert entre les patriotes, suffit pour faire rentrer dans le néant ces hommes lâches et pervers; il suffit pour couper le fil de leurs trames criminelles.

Aujourd'hui, il faut défendre le peuple de lui-même; il faut le défendre contre ces hommes qui font auprès de lui le même métier que les courtisans faisaient autrefois auprès des rois. Il faut dissiper des illusions qui le flattent et l'égarent. Loin de favoriser sa tendance à l'insurrection, comme il a pu être utile de le faire lorsque nous avions la tyrannie à abattre, il faut la comprimer, attendu qu'elle ne pourrait plus qu'être funeste et destructive de la liberté. Chaque jour on se plaît à donner au peuple des notions fausses sur ses droits et sur la manière de les exercer; chaque jour on défigure à ses yeux les principes les plus simples de la morale et de la justice; chaque jour on érige l'anarchie en système. Des ignorants, des hommes qui n'ont pas la plus légère idée de la science des gouvernements, qui prennent l'exagération pour la force, les déclamations pour la raison; qui ont sans cesse à la bouche les mots *de liberté, d'égalité*

d'égalité; qui ne rougissent pas de dire à cent individus, vous êtes souverains, débitent journellement avec impudence, des extravagances qui ne seraient dignes que de pitié, si elles étaient proférées devant des hommes sages et forts en principes, mais qui deviennent dangereuses, parce qu'elle sont recueillies par des gens sans lumières dont on caresse les passions.

L'erreur néanmoins n'a qu'un temps; un souffle suffit pour la détruire: qu'on fasse luire la vérité aux yeux du peuple, et il sera le premier à mépriser les charlatans qui le trompent.

J'ai abrégé ce compte autant qu'il m'a été possible; il dépendait de moi de lui donner plus de développements, car j'ai tenu le journal le plus exact de mes actions et de mes pensées, depuis le moment où je suis entré en place, jusqu'au moment où je l'ai quittée. Il n'y a ni lacunes, ni un fait remarquable d'omis; peu d'intrigues de la cour, même les plus secrettes, m'ont échappé; et si jamais ce recueil devient public, il ne sera pas une des pièces les moins importantes pour servir à l'histoire de la révolution.

DISCOURS
DE
JÉRÔME PETION,
SUR L'ACCUSATION
INTENTÉE CONTRE
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

LA convention nationale ayant passé à l'ordre du jour, après avoir entendu Robespierre, je n'ai pas pu prononcer mon discours. Pour le composer, je me suis renfermé en moi-même; je me suis dépouillé,

autant qu'il a été en moi , de toute espèce de prévention ; j'ai été sourd à la voix de l'amitié , et à toute espèce de considérations particulières ; je n'ai vu , ni consulté personne ; je n'ai communiqué avec qui que ce soit. Bien pénétré de mes devoirs , bien pénétré de ma position , j'ai senti que j'étais peut-être le seul dans cette assemblée à qui il ne fût pas permis de hasarder la moindre conjecture. J'ai senti que ma franchise austère pourrait déplaire et me faire des ennemis ; mais j'ai obéi à ma conscience, je ne connais pas d'autre guide.

Les uns on dit : *il sera pour Robespierre* ; les autres ont dit : *il sera contre Robespierre* : je n'ai été , je ne serai que pour la vérité.

En affaires publiques , je ne fais

point acception des personnes. Mon silence était celui de la raison , celui de l'homme qui sait sacrifier son amour-propre à l'amour du bien de tous.

Il est des personnes cependant qui ont feint d'attribuer ce silence à faiblesse ; qu'elles connaissent mal mon caractère ! Dans toutes les occasions importantes je me suis prononcé et je me prononcerai toujours avec courage. Jamais je ne me suis vanté d'être prêt à mourir pour la liberté de mon pays ; mais je me suis exposé cent fois , seul , à périr pour elle , sans parler des dangers que j'avais courus. Peut-être ils ne sont pas passés ; eh bien ! ils me trouveront toujours le même. en attendant , faisons le bien et ne nous occupons que de lui.

DISCOURS
DE
JÉRÔME PETION,
SUR L'ACCUSATION
INTENTÉE CONTRE
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

CITOYENS,

Je m'étais promis de garder le silence le plus absolu sur les évènements qui se sont passés depuis le dix août : des motifs de dé-

X 3

licatesse et de bien public me déterminaient à user de cette réserve.

On m'a mis plus d'une fois dans le cas de rompre l'engagement que j'avais pris avec moi-même ; on s'est permis de défigurer ma conduite , de me prêter des sentiments qui n'ont jamais été les miens ; on a employé des moyens de tout genre , pour me faire perdre une confiance obtenue par quelques services : je suis resté ferme dans ma résolution , bien convaincu que tôt ou tard la calomnie passe , que la vérité demeure , et que justice se fait.

Mais il est impossible de me taire plus longtemps De l'une et l'autre part on invoque mon témoignage ; chacun me presse de dire mon opinion ; je vais dire avec franchise ce que je sais sur quelques hommes , ce que je pense sur les choses.

J'ai vu de près les scènes de la révolution. J'ai vu les cabales , les intrigues , ces luttes , orageuses entre la tyrannie et la liberté , entre le vice et la vertu.

Quand le jeu des passions humaines paraît à découvert ; quand on aperçoit les ressorts secrets qui ont dirigé les opérations les plus importantes ; quand on rapproche les évènements de leurs causes ; quand on con-

naît tous les périls que la liberté a courus ; quand on pénètre dans l'abîme de corruption qui menaçait à chaque instant de nous engloutir, on se demande avec étonnement par quelle suite de prodiges nous sommes arrivés au point où nous nous trouvons aujourd'hui.

Les révolutions veulent être vues de loin ; ce prestige leur est bien nécessaire ; les siècles effacent les taches qui les obscurcissent ; la postérité n'apperçoit que les résultats : nos neveux nous croiront grands ; rendons les meilleurs que nous.

Je laisse en arrière les faits antérieurs à cette journée à jamais mémorable , qui a élevé la liberté sur les ruines de la tyrannie, et qui a changé la monarchie en république.

Les hommes qui se sont attribué la gloire de cette journée , sont les hommes à qui elle appartient le moins : elle est due à ceux qui l'ont préparée ; elle est due à la nature impérieuse des choses ; elle est due aux braves fédérés, et à leur directoire secret qui concertait depuis long-temps le plan de l'insurrection ; elle est due au peuple ; elle est due enfin au génie tutélaire qui préside constamment aux destins de la France , depuis la première assemblée de ses représentants.

Il faut le dire ; un moment le succès fut incertain, et ceux qui sont vraiment instruits des détails de cette journée , savent quels furent les intrépides défenseurs de la patrie, qui empêcherent les suisses , et tous les satellites du despotisme, de demeurer maîtres du champ de bataille ; quels furent ceux qui rallièrent nos phalanges citoyennes , un instant ébranlées.

Cette journée avait également lieu sans le concours des commissaires de plusieurs sections réunis à la maison commune. Les membres de l'ancienne municipalité , qui n'avaient pas désarmé pendant la nuit, étaient encore en séance à neuf heures et demie du matin.

Ces commissaires conçurent néanmoins une grande idée et prirent une mesure hardie en s'emparant de tous les pouvoirs municipaux , et en se mettant à la place d'un conseil général, dont ils redoutaient la faiblesse et la corruption. Ils exposèrent courageusement leur vie dans le cas où le succès ne justifierait pas l'entreprise.

Si ces commissaires eussent eu la sagesse de savoir déposer à temps leur autorité , de rentrer au rang des simples citoyens après la belle action qu'ils avaient faite , ils se seraient

couverts de gloire ; mais ils ne sûrent pas résister à l'attrait du pouvoir, et l'envie de dominer s'empara d'eux.

Dans les premiers moments d'ivresse de la conquête de la liberté, et d'après une commotion aussi violente, il était impossible que tout rentrât à l'instant dans le calme et dans l'ordre accoutumé ; il eût été injuste de l'exiger. On fit alors au nouveau conseil de la commune, des reproches qui n'étaient pas fondés ; ce n'était connaître ni sa position, ni les circonstances. Mais ces commissaires commencèrent à les mériter, lorsqu'ils prolongèrent eux-mêmes le mouvement révolutionnaire au-delà du terme.

L'assemblée nationale s'était prononcée ; elle avait pris un grand caractère ; elle avait rendu des décrets qui sauvaient l'empire ; elle avait suspendu le roi ; elle avait effacé la ligne de démarcation qui séparait les citoyens en deux classes ; elle avait appelé la convention ; le parti royaliste était abbatu ; il fallait dès lors se rallier à elle, la fortifier de l'opinion, l'entourer de la confiance : le devoir et la saine politique le voulaient ainsi.

La commune trouva plus grand de rivaliser avec l'assemblée ; elle établit une lutte qui n'était propre qu'à jeter de la défaveur sur

tout ce qui s'était passé; qu'à faire croire que l'assemblée était sous le joug irrésistible des circonstances. Elle obéissait ou résistait aux décrets, suivant, qu'ils favorisaient ou contrariaient ses vues; elle prenait dans ses représentations, au corps législatif, des formes impérieuses et irritantes; elle affectait la puissance, et ne savait ni jouir de ses triomphes, ni se les faire pardonner.

On était parvenu à persuader aux uns, que tant que l'état révolutionnaire durait, le pouvoir étant remonté à sa source, l'assemblée nationale était sans caractère, que son existence était précaire, et que les assemblées de commune étaient les seules autorités légales et puissantes.

On avait insinué aux autres, que les chefs d'opinion dans l'assemblée nationale avaient des projets perfides, voulaient renverser la liberté, et livrer la république aux étrangers.

Desorte qu'un grand nombre de membres du conseil croyait user d'un droit légitime, lorsqu'il usurpait l'autorité; croyait résister à l'oppression, lorsqu'il s'opposait à la loi; croyait faire un acte de civisme, lorsqu'il manquait à ses devoirs de citoyen; néanmoins au milieu de cette anarchie, la commune prenait de temps en temps des arrêtés salutaires.

J'avais été conservé dans ma place , mais elle n'était plus qu'un vain titre ; j'en cherchais inutilement les fonctions ; elles étaient éparses entre toutes les mains , et chacun les exerçait.

Je me rendis les premiers jours au conseil ; je fus effrayé du désordre qui régnait dans cette assemblée , et sur-tout de l'esprit qui la dominait. Ce n'était plus un corps administratif , délibérant sur les affaires communales ; c'était une assemblée politique , se croyant investie de pleins pouvoirs , discutant les grands intérêts de l'état , examinant les loix faites , et en promulguant de nouvelles. On n'y parlait que de complots contre la liberté publique ; on y dénonçait des citoyens ; on les appelait à la barre ; on les entendait publiquement ; on les jugeait , on les renvoyait absous , ou on les retenait. Les règles ordinaires avaient disparu ; l'effervescence des esprits était telle , qu'il était impossible de retenir ce torrent ; toutes les délibérations s'emportaient avec l'impétuosité de l'enthousiasme ; elles se succédaient avec une rapidité effrayante ; le jour , la nuit , sans aucune interruption , le conseil était toujours en séance.

Je ne voulus pas que mon nom fût attaché

à une multitude d'actes aussi irréguliers , aussi contraires aux principes.

Je sentis également combien il était sage et utile de ne pas approuver, de ne pas fortifier par ma présence tout ce qui se passait. Ceux qui dans le conseil craignaient de m'y voir; ceux que mon aspect gênait, désiraient fortement que le peuple dont je conservais la confiance, crût que je présidais à ces opérations, et que rien ne se faisait que de concert avec moi; ma réserve à cet égard accrut leur inimitié, mais ils n'osèrent pas la manifester trop ouvertement, crainte de déplaire à ce peuple, dont ils briguaient la faveur.

Je parus rarement; et la conduite que je tins dans cette position très-délicate, entre l'ancienne municipalité qui réclamait contre sa destitution, et la nouvelle qui se prétendait légalement instituée, ne fut pas inutile à la tranquillité publique; car si alors je me fusse prononcé fortement pour ou contre, j'occasionnais un déchirement qui aurait pu avoir des suites très-funestes: en tout il est un point de maturité qu'il faut savoir saisir.

L'administration fut négligée; le maire ne fut plus un centre d'unité; tous les fils furent coupés entre mes mains; le pouvoir fut dis-

persé; l'action de surveillance fut sans force, l'action réprimante le fut également.

Robespierre prit de l'ascendant dans le conseil, et il était difficile que cela ne fût pas ainsi, dans les circonstances où nous nous trouvions, et avec la trempe de son esprit. Je lui entendis prononcer un discours qui me contrista l'âme. Il s'agissait du décret qui ouvrirait les barrières, et à ce sujet, il se livra à des déclamations extrêmement animées, aux écarts d'une imagination sombre; il aperçut des précipices sous ses pas, des complots liberticides; il signala les prétendus conspirateurs; il s'adressa au peuple, échauffa les esprits, et occasionna, parmi ceux qui l'entendaient, la plus vive fermentation.

Je répondis à ce discours, pour rétablir le calme, pour dissiper ces noires illusions, et ramener la discussion au seul point qui dût occuper l'assemblée.

Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune dans des démarches inconsiderées, dans des partis extrêmes.

Je ne suspectai pas pour cela les intentions de Robespierre; j'accusai sa tête plus que son cœur; mais les suites de ses noires visions ne m'en causaient pas moins d'allarmes.

Chaque jour, les tribunes du conseil re-

tentissaient de diatribes violentes ; les membres ne pouvaient pas se persuader qu'ils étaient des magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre ; ils s'envisageaient toujours comme formant une association révolutionnaire.

Les sections assemblées recevaient cette influence, la communiquaient à leur tour, de sorte qu'en même temps tout Paris fut en fermentation.

Le comité de surveillance de la commune remplissait les prisons. On ne peut pas se dissimuler que, si plusieurs de ces arrestations furent justes et nécessaires, d'autres furent légèrement hazardées. Il faut moins en accuser les chefs que leurs agents ; la police était mal entourée : un homme, entr'autres, dont le nom seul est devenu une injure, dont le nom jette l'épouvante dans l'âme de tous les citoyens paisibles, semblait s'être emparé de sa direction et de ses mouvements. Assidu à toutes les conférences, il s'immisçait dans toutes les affaires, il parlait, il ordonnait en maître ; je m'en plaignis hautement à la commune, et je terminai mon opinion par ces mots : « Marat est ou le plus insensé, ou le plus scélérat des hommes : depuis je n'ai jamais parlé de lui.

La justice était lente à prononcer sur le sort des détenus , et ils s'entassaient de plus en plus dans les prisons. Une section vint en députation au conseil de la commune le 23 août , et déclara formellement que les citoyens fatigués , indignés des retards que l'on apportait dans les jugements , forceraient les portes de ces asiles , et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. Cette pétition , conçue dans les termes les plus délirants , n'éprouva aucune censure ; elle reçut même des applaudissements.

Le 25 , mille à douze cents citoyens armés sortirent de Paris , pour enlever les prisonniers d'état , détenus à Orléans , et les transférer ailleurs.

Des nouvelles facheuses vinrent encore augmenter l'agitation des esprits. On annonça la trahison de *Longwi* , et quelques jours après , le siège de *Verdun*.

Le 27 , l'assemblée nationale invita le département de Paris et ceux environnans à fournir trente mille hommes armés pour voler aux frontières. Ce décret imprima un nouveau mouvement , qui se combina avec ceux qui existaient déjà.

Le 31 , l'absolution de *Montmorin* souleva

le peuple. Le bruit se répandit qu'il avait été sauvé par la perfidie d'un commissaire du roi, qui avait induit les jurés en erreur.

Dans le même moment, on publia la révélation d'un complot, faite par un condamné, complot tendant à faire évader tous les prisonniers qui devaient ensuite se répandre dans la ville, s'y livrer à tous les excès et enlever le roi.

L'effervescence était à son comble. La commune pour exciter l'enthousiasme des citoyens, pour les porter en foule aux enrôlements civiques, avait arrêté de les réunir avec appareil au champ-de-Mars, au bruit du canon.

Le 2 septembre arrive, le canon d'allarme tire, le tocsin sonne; oh! jour de deuil! à ce son lugubre et allarmant, on se rassemble, on se précipite dans les prisons, on égorge, on assassine. Manuel, plusieurs députés de l'assemblée nationale se rendent dans ces lieux de carnage; leurs efforts sont inutiles, on immole les victimes jusques dans leurs bras! Eh bien! j'étais dans une fausse sécurité, j'ignorais ces cruautés; depuis quelque temps on ne me parlait de rien. Je les apprends enfin, et comment? d'une manière vague, indirecte, défigurée; on m'ajoute en même

même temps que tout est fini. Les détails les plus déchirants me parviennent ensuite ; mais j'étais dans la conviction la plus intime que le jour , qui avait éclairé ces scènes affreuses ne reparaitrait plus. Cependant elles continuent. J'écris au commandant général, je le requiers de porter des forces aux prisons ; il ne me répond pas d'abord ; j'écris de nouveau ; il me dit qu'il a donné des ordres. rien n'annonce que ces ordres s'exécutent ; cependant elles continuent encore : je vais au conseil de la commune ; je me rends de-là à l'hôtel de la force , avec plusieurs de mes collègues. Des citoyens assez paisibles obstruaient la rue qui conduit à cette prison ; une très-faible garde était à la porte ; jentre. Non , jamais ce spectacle ne s'effacera de mon cœur. Je vois deux officiers revêtus de leurs écharpes ; je vois trois hommes tranquillement assis devant une table , les registres d'écrous ouverts et sous leurs yeux , faisant l'appel des prisonniers ; d'autres hommes les interrogeant ; d'autres hommes faisant fonctions de jurés et de juges ; une douzaine de bourreaux , les bras nus , couverts de sang , les uns avec des massues , les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient , exécutant

à l'instant les jugements; des citoyens attendant au dehors ces jugements avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, jettant des cris de joie aux arrêts d'absolution.

Et les hommes qui jugeaient, et les hommes qui exécutaient, avaient la même sécurité, que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions. Ils me vantaient leur justice, leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus; ils demandaient, pourrait-on le croire? ils demandaient à être payés du temps qu'ils avaient passé; j'étais réellement confondu de les entendre.

Je leur parlai le langage austère de la loi; je leur parlai avec le sentiment de l'indignation profonde dont j'étais pénétré. Je les fis sortir tous devant moi; j'étais à peine sorti moi-même, qu'ils y rentrèrent; je fus de nouveau sur les lieux, pour les en chasser; la nuit, ils achevèrent leur horrible boucherie.

Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits; si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire: voilà le coupable.

Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours; qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur; mais je dois le dire parce que cela est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes étaient nécessaires; qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux; qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs; et que ces crimes odieux en morale, étaient utiles en politique.

Oui, voilà ce qui a ralenti le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre; de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes, et des propriétés.

On voit comment on peut lier les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre à l'immortelle journée du 10 août, comme on peut en faire une suite du mouvement révolutionnaire imprimé dans ce jour, le premier des annales de la république. Mais je ne puis me résoudre à confondre la gloire avec l'infamie, et à souiller le 10 août, des excès du 2 septembre.

Le comité de surveillance lança en effet

un mandat d'arrêt contre le ministre Roland; c'était le 4, et les massacres duraient encore. Danton en fut instruit, il vint à la mairie, il était avec Robespierre; il s'emporta avec chaleur contre cet acte arbitraire et de démençé; il aurait perdu, non pas Roland, mais ceux qui l'avaient décerné. Danton en provoqua la révocation, il fut enseveli dans l'oubli.

J'eus une explication avec Robespierre, elle fut très vive. Je lui ai toujours fait en face des reproches que l'amitié à tempérés en son absence : je lui dis; Robespierre, vous faites bien du mal; vos dénonciations, vos allarmes, vos haines, vos soupçons, agitent le peuple; mais enfin, expliquez-vous; avez-vous des faits? avez-vous des preuves? Je combats avec vous; je n'aime que la vérité; je ne veux que la liberté.

Vous vous laissez entourer, vous vous laissez prévenir, me répondit-il; on vous indispose contre moi; vous voyez tous les jours mes ennemis; vous voyez Brissot et son parti.

Vous vous trompez, Robespierre; personne plus que moi n'est en garde contre les préventions, et ne juge avec plus de sang-froid, les hommes et les choses.

Vous avez raison, je vois Brissot, néan-

moins rarement ; mais vous ne le connaissez pas , et moi je le connais dès son enfance. Je l'ai vû dans ces moments où l'âme se montre toute entière ; où l'on s'abandonne sans réserve à l'amitié , à la confiance : je connais son désintéressement ; je connais ses principes , je vous proteste qu'ils sont purs ; ceux qui en font un chef de parti n'ont pas la plus légère idée de son caractère ; il a des lumières et des connaissances ; mais il n'a ni la réserve , ni la dissimulation , ni ces formes entraînantés , ni cet esprit de suite qui constitue un chef de parti , et ce qui vous surprendra , c'est que , loin de mener les autres , il est très facile à abuser.

Robespierre insista , mais en se renfermant dans des généralités. En grâce , lui dis-je , expliquons-nous ; dites-moi franchement ce que vous avez sur le cœur , ce que vous savez.

Eh bien ! me répondit-il , je crois que Brissot est à Brunswick.

Quelle erreur est la vôtre , m'écriai-je ! c'est véritablement une folie ; voilà comme votre imagination vous égare : Brunswick ne serait-il pas le premier à lui couper la tête ? Brissot n'est pas assez fou pour en douter : qui de nous sérieusement peut capituler ! qui de nous ne risque pas sa vie ! Bannissons d'injustes défiances.

Danton s'entremêla dans le colloque , nous dit que ce n'était pas là le moment de disputer ; qu'il fallait ajourner toutes ces explications après l'expulsion des ennemis ; que cet objet décisif devait seul occuper tous les bons citoyens.

Danton , peu de jours après vint me trouver , me montra une lettre que lui écrivait Marat ; cette lettre était très-insolente ; les reproches étaient mêlés aux injures ; il menaçait Danton de ses placards, Danton me parut courroucé ; Marat était au comité de surveillance , nous y descendîmes ensemble : le débat fut très-animé ; Danton traita durement Marat ; Marat soutint ce qu'il avait avancé, finit par dire qu'il fallait tout oublier, déchira la lettre, embrassa Danton, et Danton l'embrassa. J'atteste ces faits qui se sont passés devant moi.

Le conseil de la commune devenait moins agité ; beaucoup de ses membres , et en général les plus effervescentes étaient dispersés , et remplissaient des missions dans plusieurs parties de l'empire.

L'assemblée électorale venait d'ouvrir ses séances ; elle fixait tous les regards , et devenait le foyer des ambitions et des passions particulières. Il est vrai , ainsi qu'on l'a avan-

cé, que cette assemblée était influencée, dominée par un petit nombre d'hommes; qu'on ne pouvait choisir que leur partisans; que les élections étaient préparées par des listes qui furent exactement suivies, à de légères exceptions près.

Il est vrai encore que cette assemblée était devenue une lice, toujours ouverte aux dénonciations, aux déclamations les plus emportées. Des orateurs par leurs discours entretenaient dans le peuple une agitation violente, et nous exposaient sans cesse au renouvellement de ces scènes d'horreur dont nous venions d'être témoins.

Depuis long-temps, on annonçait un mouvement général dans Paris pour le 20 septembre; on annonçait que plusieurs représentants du peuple seraient égorgés. On désignait pour victimes de vrais défenseurs de la liberté. J'eus suivi avec attention tout ce qui se passait; j'observai la disposition des esprits et je ne partageai pas toutes ces inquiétudes.

Paris est à lui seul, et sous un rapport un petit empire. Il est très-facile d'y faire un mouvement; il est extrêmement difficile d'y faire une insurrection. Un quartier de la ville est calme, lorsque l'autre est agité. On ignore dans une rue ce qui se passe dans

la rue voisine. Ce qui touche une partie des citoyens est indifférent à l'autre. Il n'y a pas de point de raliement où tout viène se rendre ; il n'y a pas de centre d'unité pour donner en même-temps l'impulsion à toutes les parties. Pour soulever à la fois une masse d'hommes aussi énorme , il faut un très-grand objet , un objet qui attache , qui intéresse tous les citoyens ; aussi n'avons nous eu que deux insurrections dans Paris, celle du 14 juillet et celle du 10 août.

Beaucoup de mouvements particuliers au contraire se sont fait sentir. Ils n'ont pas en général de suites fâcheuses, lorsqu'on est averti à temps. Celui qui ne connaît pas Paris serait effrayé s'il lisait les rapports qui parviennent à chaque instant au maire. Dans les jours les plus tranquilles, il croirait toujours que cette cité va être en proie à tous les excès ; mais par l'exagération même , on s'habitue à juger la vérité.

J'avoue que dans le moment actuel où le peuple est perpétuellement assemblé, une grande commotion est plus aisée à opérer ; elle rencontrerait néanmoins encore d'immenses obstacles. Je ne vois présentement qu'une cause aussi majeure que celle du jugement du roi qui puisse occasionner un mou-

vement vraiment sérieux, si la décision choquait l'opinion publique.

Le 20 septembre, ainsi que je l'avais prévu, se passa sans orage: je ne vous parle pas de ce qui a eu lieu depuis, vous le savez; ce tableau a souvent été mis sous vos yeux; trop souvent la commune de Paris a été le sujet de vos débats. D'ailleurs, les membres qui la composent repoussant à cette barre les soupçons dont ils se trouvent tous frappés, ont pris l'engagement de démasquer eux-mêmes les agitateurs et les traîtres qui pourraient s'être glissés dans leur sein; de rendre leurs comptes; de justifier leur conduite, et de vous donner tous les éclaircissements que la tranquillité publique sollicite et que vous pouvez désirer.

Une organisation prompte de la municipalité; voilà le meilleur remède à apporter aux maux qui tourmentent cette cité; voilà ce qui fera cesser les dernières agitations des secousses anarchiques.

Eclairer ensuite le peuple sur ses droits, sur le véritable exercice de sa puissance, démasquer les charlatans qui le flatent et le trompent; voilà ce qui consolidera la paix en assurant son bonheur.

Je reviens aux évènements dont je vous

ai tracé une faible esquisse; ces évènements et quelques-uns de ceux qui ont précédé la célèbre journée du 10 août, le rapprochement des faits et d'une foule de circonstances ont porté à croire que des intrigants avaient voulu s'emparer du peuple, pour, avec le peuple, s'emparer de l'autorité: on a désigné hautement Robespierre. On a examiné ses liaisons; on a analysé sa conduite; on a recueilli les paroles qui, dit on, ont échappé à un de ses amis; et on en a conclu que Robespierre avait eu l'ambition insensée de devenir le dictateur de son pays.

Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait: Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il apperçoit par-tout des complots, des trahisons, des précipices. Son tempéramment bilieux, son imagination atrabilaire lui présentent tous les objets, sous de sombres couleurs; impérieux dans son avis, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; dénonçant avec légèreté, et s'irritant du plus léger soupçon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter; vantant ses services et parlant de lui avec peu de

réserve; ne connaissant point les convenances, et nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par-dessus tout les faveurs du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissements; c'est-là, c'est sur-tout cette dernière faiblesse, qui, perçant dans les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre respirait à de hautes destinées, et qu'il voulait usurper le pouvoir dictatorial.

Quant à moi, je ne puis me persuader que cette chimère ait sérieusement occupé ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses desirs, et le but de son ambition.

Il est un homme, cependant, qui s'est enivré de cette idée fantastique; qui n'a cessé d'appeler la dictature sur la France, comme un bienfait; comme la seule domination qui pût nous sauver de l'anarchie qu'il prêchait, qui pût nous conduire à la liberté et au bonheur. Il sollicitait ce pouvoir tyrannique, pour qui? Vous ne voudrez jamais le croire; vous ne connaissez pas tout le délire de sa vanité: il le sollicitait pour lui; oui, pour lui Marat. Si sa folie n'était pas féroce, il n'y aurait rien d'aussi ridicule que cet être que la nature semble avoir marqué tout exprès du sceau de sa réprobation.

Ce projet insensé est déjà loin de nous , il ne reparaitra plus ; mais , législateurs , je vous déclare que dans ce moment même , de vils esclaves en méditent un , non moins absurde et non moins criminel. Oui , on ose penser à relever vos tyrans abattus. On jète quelq' intérêt sur leurs personnes ; on appitoye sur leur sort ; leurs crimes , sont des égarements qu'on attribue à des conseils perfides ; la générosité est la vertu d'une grande nation ; l'oubli du passé nous préparera un heureux avenir ; nous aurons la paix au dehors , l'abondance au-dedans ; ces idées circulent dans des lettres manuscrites ; elles se propagent , on parle d'employer tout-à-la-fois , la ruse et la force , pour favoriser l'exécution du projet ; on parle d'un mouvement populaire , et de la facilité de profiter de ce trouble. J'ai reçu des avis multipliés sur des fabrications d'armes , qui ne sont qu'à l'usage des scélérats. Des étrangers sont dans nos murs , et paraissent soudoyés par nos ennemis. On m'a dénoncé des hommes qui sont eux-mêmes des dénonciateurs de profession , mais que je crois néanmoins incapables de tremper dans ce projet infâme et extravagant.

Il est très-inutile , je pense , de chercher à calmer vos inquiétudes sur une trame aussi

follement atroce. La France ne courbera jamais sa tête altière sous le joug d'aucun tyran. Nous avons voulu être libres, nous le sommes, nous le serons. Nous n'avons rien à craindre de nos ennemis; nous n'avons à redouter que nous-mêmes. Soyons unis, nous serons invincibles; ayons la paix, nous serons heureux. C'est à la convention nationale, dont l'exemple est si puissant sur toute la république, à imprimer ce mouvement salutaire, en prenant cette attitude imposante qui lui convient, cette dignité calme des hommes libres; éloignant d'elle toutes ces petites passions, toutes ces personnalités avilissantes, qui dégradent la majesté d'une assemblée. Nous ne pouvons avoir qu'un sentiment, celui de la liberté; nous ne pouvons vouloir qu'un gouvernement, celui qui nous rendra libres et heureux. Il n'est plus là de roi, ni de liste civile pour corrompre; notre ouvrage ne sera qu'un projet, la nation l'examinera. On parle de partis! je vois des haines, des préventions, des chocs de vanité et d'amour-propre; mais, qu'on m'indique ici quel est le parti qui ne veuille pas la république, qui ne veuille pas l'unité, qui ne veuille pas la fraternité de tous les français!

Je connais tels de ceux dont on forme des

chefs de parti, qui sont les hommes les plus étrangers aux intrigues, qui sont les hommes les plus vertueux, et les plus indépendants.

Sans doute que ceux qui sont unis par des rapports d'amitié et d'estime; que ceux qui fréquentent les mêmes sociétés d'instruction, sont souvent du même avis sur les questions qui se présentent. Il en doit être nécessairement ainsi, sans pour cela qu'on puisse dire qu'ils forment des partis.

Il est même impossible que dans une assemblée, après quelque tems de séance et de discussion, il n'y ait pas des hommes qui se sentent de l'attrait les uns pour les autres, dont les opinions s'accordent, qui contractent l'habitude d'être ensemble, de voter de même.

C'est ainsi que naturellement et de soi-même, une opposition se forme dans une assemblée; elle est inévitable; elle est même nécessaire; et pourvu que des motifs purs, des intentions louables, l'amour du bien public animent ceux que la sympathie et la conformité des sentiments réunissent, qui a le droit de se permettre envers eux le soupçon ou le reproche? Doit-on se haïr pour se combattre? doit-on se persécuter pour différer d'opinion? On ne peut mépriser que

ces hommes faux qui mentent à leur conscience, qui sacrifient à l'intrigue, qui n'écou- tent que leurs intérêts personnels.

Expliquons-nous ici franchement ; que nos explications tournent au profit de la chose publique, qu'elles soient les dernières. Si quelqu'un connaît dans cette assemblée un traître, qu'il le nomme : s'il connaît une faction qui conspire contre la liberté, qu'il la dénonce. Que ce ne soit pas dans l'ombre du mystère qu'il distille la calomnie ; que ce ne soit pas au moment même où un orateur est à la tribune, qu'on décrie sa personne, pour décrier son opinion ; qu'on se permette ces confidences astucieuses, ces insinuations perfides.

Qu'on n'ait pas non plus la lâcheté coupable, lorsqu'on a gardé le silence devant lui, d'aller travestir ailleurs ce qu'il a dit, et de calomnier jusqu'à ces intentions.

Demandez à ces hommes envieux, si prompts à diffamer ceux qui leur déplaisent, ceux dont les talents et les vertus les offusquent ; demandez leur, quelle preuve ils ont, que celui qu'ils accusent soit un fourbe, un scélérat ; et vous verrez ce qu'ils vous répondront ? ils commenceront par vous dire qu'on ne peut pas raisonnablement exiger des preuves

matérielles et écrites ; s'étant mis ainsi à l'aise , ils rassembleront quelques faits, vrais ou faux, des conjectures plus ou moins vagues, et bâtiront sur le tout un système de calomnie plus ou moins vraisemblable. Quel est l'homme , je parle du plus intègre, dont la réputation puisse résister à cette étrange épreuve. Cette manie d'attaquer sans cesse et indistinctement tout les hommes publics, d'appeler sur leurs têtes les vengeances d'une multitude égarée, n'est favorable qu'aux fripons, puisqu'ils se trouvent sur la même ligne que les gens de bien ; elle n'est propre qu'à décourager la vertu et à enhardir le vice ; elle met le peuple dans une situation pénible , dans cette incertitude cruelle, de ne savoir à qui remettre sa confiance.

Laissons à l'écart toutes ces injustes défiances, toutes ces idées de parti ; voyons moins les hommes, voyons plus les choses. Quand une vérité nous est offerte, qu'importe la main qui la présente ? Qu'importe la source d'où elle découle , et les motifs qui l'ont inspirée ? Ne nous passionnons que pour le bien ; élevons nous à la hauteur de l'auguste mission dont nous sommes honorés ; la nation attend de nous son bonheur ; ne fati-

guons

guons pas plus long-temps son impatience.
L'Europe vous contemple, la postérité vous
jugera.

Je demande donc que nous nous occupions
des grands intérêts de la république.

L E T T R E

D E

JÉRÔME PETION,

A LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS.

DEPUIS quelque temps, dans cette société, on me porte des attaques plus ou moins directe, plus ou moins vives. Jusqu'ici je n'ai pas crû devoir répondre, mais il est temps d'arrêter ce système d'intrigues et de calomnie. Je n'aime pas à parler de moi; je ne me suis jamais permis de dire en public un seul mot des services que j'avais rendus: je le dois aujourd'hui, je vais le faire, et sans affecter une fausse modestie.

J'ai aimé et cultivé la liberté, avant qu'elle fût née dans mon pays.

Je me suis livré à l'étude des lois et des gouvernements, et j'ai fait, avant la révolution des ouvrages qui respirent l'amour de l'égalité et de la liberté.

J'ai défendu avec constance et courage les droits du peuple dans l'assemblée constituante.

J'ai sauvé cette société, lors de la fameuse scission. J'ai vu un instant où elle était composée de trois membres de l'Assemblée nationale, et de vingt à trente autres citoyens. La terreur avait dissipé le reste ; elle avait dissipé plusieurs des hommes qui y jouent aujourd'hui les plus grands rôles. Des trois membres de l'assemblée, l'un était peu connu. Robespierre, qui avait une réputation faite de patriotisme, ne jouissait cependant pas de ce genre de considération que donnent la sagesse et la mesure dans la conduite des affaires publiques. J'ai vu Robespierre tremblant, Robespierre voulant fuir, Robespierre n'osant se montrer à l'assemblée. . . . demandez-lui si je tremblais.

J'ai sauvé Robespierre lui-même de la persécution, en m'attachant à son sort, lorsque tout le monde l'abandonnait.

J'ai sauvé plus d'une fois Paris et j'ai épargné le sang du peuple.

Je n'ai pas peu contribué à amener la journée du 10 Août.

Je n'ai plus eu depuis la même influence sur les évènements; on jugera si cela a été plus utile que nuisible au bonheur de cette ville et à la tranquillité de ses habitants.

J'espère encore servir ma patrie.

Je déclare que je n'appartiens et que je n'appartiendrai jamais à aucun parti.

Je déclare que je ne connais point de *faction* *Brissot*; que malgré l'aveuglement général, et l'acharnement à cet égard, cette faction est une chimère, et qu'il n'est pas d'homme moins propre à être chef de parti que Brissot.

Je déclare que la société des Jacobins a rendu les plus grands services, qu'elle peut en rendre encore d'importants; et que je la défendrai de toutes mes forces, mais sans prévention: que j'adopterai ses opinions, quand je les trouverai bonnes; que je les combattrai, quand je les trouverai mauvaises.

Lorsqu'on considère quelques-uns de ces hommes si ardents patriotes en apparence, de ces fanfarons de liberté qui étaient jadis esclaves, et qui demain le seraient encore

sous un roi, de ces hommes qui ont l'insolence de ne trouver personne à leur hauteur : cela dégoûterait du patriotisme, si cette vertu n'était pas gravée profondément dans le cœur.

Quant à moi, je suis aujourd'hui ce que j'ai toujours été, inébranlable dans mes principes : je réponds que, quelque chose qui arrive, je mourrai libre.

OBSERVATIONS
DE JÉRÔME PETION,
SUR LA LETTRE
DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

ROBESPIERRE , je viens de lire votre réponse ; elle m'a étonné. Vous dites de moi ce que vous ne pensez pas ; vous le dites avec aigreur , avec passion ; vous vous permettez des sarcasmes , des ironies , des jeux d'esprit hors de toute convenance. Vous ne manquez pas par fois d'adresse , mais vous manquez de vérité ; vous altérez les faits les plus connus , les plus incontestables , avec un ton d'assurance que j'ai de la peine à concevoir.

Vous me reprochez de ne pas parler « de la

» révolution qui a brisé nos fers, avec le respect
» qu'elle mérite. »

Je n'en ai jamais parlé qu'avec admiration, qu'avec enthousiasme ; voyez ce que j'en ai dit dans mon compte et dans mon discours sur votre accusation. Il est vrai que je ne confonds pas, et que je ne confondrai jamais l'immortelle journée du 10 août, avec l'affreuse journée du 2 septembre.

Vous me reprochez « de ne pas rendre justice, de bonne grace, aux citoyens de Paris. »

En écartant ceux qui veulent usurper la gloire de la journée du 10, je me suis exprimé ainsi : *elle est due au peuple.*

Je n'ai pas oublié, j'en conviens, les fédérés ; je les ai même placés en première ligne, parce qu'ils y étaient au moment du combat, les braves canonniers à leurs côtés. La vérité doit passer avant tout.

Vous me reprochez « de ne pas mettre les sections de Paris au nombre de ceux qui ont préparé la révolution. »

Elles se trouveront nécessairement de ce nombre ; les expressions dont je me suis servi ; ne laissent, à cet égard, aucun doute. Comment eût-il pu entrer dans mon intention de les oublier ? moi qui n'ai cessé d'entretenir avec elles une correspondance fraternelle ; moi qui :

chaque jour, recevais leurs commissaires qui venaient me consulter à titre d'amitié; moi qu'elles ont comblé de preuves de confiance.

Et vous qui caressez au jourd'hui les sections, parce que vous croyez en avoir besoin, je vous ai entendu, vous et vos partisans, déclamer hautement contr'elles dans l'assemblée électorale. Après avoir soutenu d'abord, comme un principe salutaire à la liberté, que les sections devaient ratifier le choix des électeurs, je fus confondu de voir les mêmes personnes, parce qu'elles étaient nommées, soutenir le contraire, et fonder leur nouvelle doctrine sur ce que les sections se gangraineraient, que l'aristocratie y dominait depuis que des citoyens, tirés de leur sein, étaient partis pour la défense de la patrie.

Vous me reprochez « de me joindre aux détracteurs des commissaires des sections qui se réunirent à la maison commune et se substituèrent à l'ancienne municipalité. »

Voici ce que j'en dis : « Ces commissaires » conçurent néanmoins une grande idée, une » mesure hardie, en s'emparant de tous les pouvoirs municipaux, et en se mettant à la place » du conseil-général, dont ils redoutaient la » faiblesse ou la corruption : ils exposèrent » courageusement leur vie, dans le cas où

» le succès ne justifierait pas l'entreprise. »

Je crois qu'il était difficile de rendre plus de justice aux commissaires de sections.

Aucun de ces reproches n'est donc fondé, et vous ne l'ignoriez pas. Pourquoi mes les avez-vous faits ? la raison en est simple ; vous avez voulu indisposer le public contre moi , et vous le rendre favorable , en vous déclarant son vengeur. Si cela est adroit , cela n'est ni loyal ni juste.

Mais continuons. J'ai dit , par exemple , *que la journée du 10 août avait également lieu sans le concours des commissaires de plusieurs sections , réunis à la commune.*

Ce sont les termes mêmes que j'ai employés , et non ceux dont vous vous servez , qui changent le sens.

Soutenir le contraire , c'est n'avoir pas la plus légère idée des faits , ou c'est vouloir en imposer. C'est cependant ce que vous faites , et cela pour flatter des citoyens qui peuvent avoir quelque influence sur l'opinion. La seule manière de louer des hommes libres , est de leur dire franchement la vérité , de leur dire le bien comme le mal qu'ils ont fait.

A neuf heures et demie du matin , le 10 août , l'ancienne municipalité , qui avait passé la nuit , était encore en séance. Une heure après ,

on se battait. Sont-ce les commissaires réunis qui ont mis en marche les bataillons , qui les ont dirigés , qui ont commandé l'attaque , qui ont remporté la victoire , qui ont décidé du sort de la journée ? . . . Répondez.

Vous me dites : Si vous eussiez été à la
 » maison commune , vous auriez vu le courage
 » calme et paisible avec lequel ils firent entr'au-
 » tres *un acte décisif* , dans cette crise redou-
 » table. Je parle de la trahison du commandant
 » de la garde nationale , qui , de concert avec
 » les conspirateurs des Thuilleries , avait
 » donné ordre au commandant de la réserve
 » de laisser avancer le peuple , et de le fusil-
 » ler par derrière , en même-temps que les
 » canons du château le sillonneraient en tête.
 » Le conseil-général découvrit ce complot au
 » milieu de la nuit ; il appèle deux fois le
 » commandant-général , qui ne vint qu'à la
 » seconde réquisition ; on lui présente l'ordre
 » fatal , signé de sa main , déposé aux ar-
 » chives de la commune ; le conseil-général
 » fait arrêter le traître , et prend des mesures
 » aussi promptes que vigoureuses pour dé-
 » concerter la trahison. *Sans cela ç'en était*
 » *fait de la liberté.* «

Eh bien ! Robespierre , quels sont les auteurs de cet acte courageux , qui , suivant vous , a

sauvé la liberté ? C'est Manuel , ce sont les anciens municipaux. Comment pouvez-vous vous respecter assez peu pour déguiser un fait de cette nature , et pour en attribuer l'honneur à ceux à qui il n'appartient pas ?

Vous annoncez » que je ne parus à la com-
» mune que le troisième jour après la journée
» des Tuileries. «

Cette circonstance est encore inexacte ; j'y parus le lendemain, et je parlai, dans les termes les plus énergiques , de la victoire à jamais mémorable que nous venions de remporter sur le despotisme.

Quelques jours après, je m'y présentai encore. Ce ne fut pas pour y faire part, ainsi que vous le prétendez, » d'un rapport que le
» comité des 21 de l'assemblée législative te-
» nait tout prêt pour rappeler l'ancienne mu-
» nicipalité et chasser la nouvelle «.

Il n'était pas question d'anéantir la commission qui s'était formée. J'ignore comment vous hazardez des allégations de cette nature ; comment, pour les rendre plus frappantes, vous insinuez que cette destruction devait s'opérer dans les 24 heures. Dans le plan du comité, tous les membres de cette commission étaient conservés ; ils prenaient la

place de l'ancien conseil-général; le corps municipal rentrait seul en fonction.

Ce plan fut proposé du 20 au 30 août, et non pas dans les 24 heures; il parut agréable à plusieurs membres de la commission, à ceux même de votre parti, il était sage; c'est celui qui a été adopté par la suite, mais trop tard. Faute de l'avoir suivi, l'administration a beaucoup souffert, et Paris en ressent encore aujourd'hui les funestes effets.

Il était impossible à un homme de quelque expérience, et voulant sincèrement le bien, de ne pas être affligé du cours que prenaient les affaires. Il était impossible de ne pas gémir, de voir de petits brouillons s'emparer de tout, jeter la municipalité dans les plus grands écarts, perpétuer les désordres et nous conduire à l'anarchie.

Si on rappelait aujourd'hui certaines propositions qui eurent du succès, certains arrêtés, on ne voudrait pas croire à leur réalité. L'ignorance et l'esprit de vertige pouvaient seuls les inspirer.

Je sais bien qu'un mouvement révolutionnaire ne s'apaise pas tout-à-coup. Je l'ai dit : « dans les premiers moments d'ivresse de la » conquête de la liberté, et d'après une com- » motion aussi violente, il était impossible

» que tout rentrât à l'instant dans le calme
» et dans l'ordre accoutumé; il eût été injuste
» de l'exiger. On fit alors au nouveau conseil
de la commune des reproches qui n'étaient pas
» fondés : ce n'était connaître ni sa position
» ni les circonstances. «

Vous voyez que je sais rendre justice; mais en même - temps il est trop vrai que quelques intrigants ont prolongé le mouvement révolutionnaire au-delà du terme; il est trop vrai qu'ils ont fait beaucoup de mal; il est trop vrai qu'ils ont jeté le conseil de la commune dans des partis extrêmes et fâcheux.

Il est fort plaisant , sans doute , de dire comme vous le faites , que le conseil ne devait apparemment s'occuper que des *boues et lanternes* ; mais ce n'est pas par des pointes et des bons mots qu'on répond aux choses sérieuses.

De quelle manière , par exemple , justifiez-vous cette longue fermeture des barrières de Paris , cette fermeture qui nous a été si fatale , et dont les malheureuses suites se font encore sentir ? Quoi , m'observez-vous : « Vous avouez
» ingénument que vous avez été scandalisé de
» ce que le conseil de la commune avait cru
» devoir prolonger la clôture des barrières
» de 24 heures , au-delà du moment où vous

» proposiez de les ouvrir; et par ce que, par
 » hazard, j'ai été de cet avis, vous parlez de
 » ma proposition comme s'il était question
 » de quelque éruption du Vésuve ».

D'abord, j'aurais pu me scandaliser de ce qu'on allait, non pas contre ma proposition, mais contre un décret formel de l'assemblée nationale qu'on refusait d'exécuter, circonstance que vous avez soin de passer sous silence.

Mais cela n'est rien encore; depuis combien de jours, les barrières étaient-elles fermées par les ordres seuls du conseil-général? Vous aviez fait de Paris une vaste prison; on sollicitait vainement, que les portes en fussent ouvertes: les citoyens murmuraient, le commerce souffrait; les subsistances n'arrivaient pas, les administrateurs dans cette partie s'en plaignaient hautement; mais on avait persuadé au peuple, que les portes fermées, ses ennemis ne pourraient pas lui échapper, et vous carressiez cette erreur, et vous n'avertissiez pas le peuple qu'il s'égorgeait de ses propres mains.

Rappelez-vous ce que je dis alors au conseil de la commune. Je lui dis: vous allez chasser de Paris tous les citoyens paisibles, les riches propriétaires; vous allez empêcher les

étrangers d'y aborder, et d'y répandre un numéraire précieux ; vous allez porter le coup le plus funeste à l'industrie ; vous allez nuire à nos approvisionnements ; le temps viendra où le pauvre sera sans travail et sans pain ; vous aurez causé sa misère, et quelle consolation lui offrirez-vous ?

On oublie tout cela. On est quitte de nouveau pour flatter le peuple, pour se dire son ami, pour lui parler de *liberté* et *souveraineté*.

Et puis, les hommes qui se déclarent modestement des hommes d'état ne s'arrêtent pas à de si petites choses, à des calamités passagères. Convaincus que la postérité ne conserve que les masses, cela leur donne beaucoup plus de latitude pour les actions de détail ; si elles offensent la morale, la politique les justifie. Ce grand mot du salut de l'état, est le baptême qui lave et purifie de tous les vices et de tous les crimes : avec ce mot magique, les balances de la justice varient au gré des intérêts et des passions.

Ce n'est même pas, Robespierre, contre votre opposition au décret, que je me suis élevé. J'ai dit qu'à cette occasion vous vous étiez livré aux écarts d'une imagination dérégulée et sombre ; que vous vous étiez permis des dé-

nonciations odieuses ; que vous aviez été jusqu'à dénoncer comme traîtres , des hommes amis de la liberté, dont les talents étaient à vos yeux les vrais crimes, contre lesquels vous n'aviez pas la moindre preuve , et que c'était alors indiquer les victimes.

J'ajoute maintenant que dans les fureurs de vos déclamations , vous annonciez qu'il fallait purger le sol de la liberté , des conspirateurs qui l'infectaient ; mais avec un ton, un geste qui fut si bien entendu, que les spectateurs répondirent par des trépидations , et criaient , *Oui... Oui* , allons.

Plusieurs citoyens en furent indignés ; un entr'autres voulait vous dénoncer ; il a voulu depuis déposer contre vous : qui l'en a empêché ? Eh bien ! Robespierre , c'est moi.

Vous trouvez mauvais la censure que je fais, de l'arrogance et du ton impérieux que mettaient des membres de la commune dans les demandes à l'assemblée nationale. Vous observez que dans les temps orageux des révolutions, on ne doit pas se montrer si délicat sur les formes et sur les mots.

Ce n'est pas de l'énergie dont je me plains, elle doit respirer dans le langage des hommes libres ; c'est de l'insolence , qui ne convient qu'aux despotes et aux esclaves. Ce ne sont pas

pas les mots que j'attaque , ce sont les choses. Il ne s'agissait pas de formules indifférentes ni d'un simple choix d'expressions, lorsqu'on venait dicter à l'assemblée la loi , au lieu de la recevoir , lorsqu'on la menaçait de faire sonner le tocsin si elle n'accédait pas à une proposition qui lui était faite.

Et dans quelles circonstances ? lorsque l'assemblée avait pris un grand caractère , lorsqu'elle avait rendue des décrets qui sauvaient l'empire.

Vous êtes très-irrité de cet éloge, donné au corps législatif , que vous n'avez cessé d'avilir. Vous passez en revue les actes de faiblesse qu'il a faits avant la révolution ; vous atténuez les actes de courage qu'il a faits depuis , et vous me reprochez d'altérer la fidélité de l'histoire, en rendant des honneurs à ce *fantôme de puissance constituée*. Vous consentez seulement à ce qu'on loue les individus qui sont demeurés dignes de la confiance publique.

Vous parlez ici avec passion , et vous ne rendez pas à l'assemblée législative la justice que la postérité lui rendra. On n'a pas assez remarqué que cette assemblée était sans cesse entravée dans sa marche par la constitution ; que cette constitution était un objet d'idolâtrie nationale ; qu'elle investissait le roi d'une

puissance énorme avec laquelle il écrasait les représentants du peuple.

L'assemblée ne pouvait pas faire ce que le peuple a fait ; elle ne pouvait pas commander la journée du 10 août, mais elle l'a préparée par des mesures révolutionnaires. L'envoi qu'elle a fait aux départements, de la superbe lettre de Rolland au roi, d'une adresse pleine d'énergie, de la ville de Marseille, ont été de vrais appels au peuple. Elle a cassé la maison du roi ; elle a renvoyé de Paris des troupes de ligne qui portaient ombrage à la liberté ; et enfin, quand le jour immortel est arrivé, elle s'est élevée au niveau des circonstances. Que plusieurs membres aient cédé à l'impulsion du moment, plus par crainte que par amour de la liberté ; cela est possible. Mais j'examine ce que la grande majorité a fait ; j'examine les résultats, et je soutiens que les décrets qu'elle a rendus à cette époque, lui méritent la reconnaissance publique. Il est un fait très-connu, très-digne d'attention, c'est que ces décrets étaient conçus et rédigés à l'avance, par la commission des 21, que vous avez tant calomniée, et pour cause. Il eût même été impossible que les travaux, très-considerables, très-multipliés, que fit alors l'assemblée, eussent été exécutés aussi rapide-

ment, s'ils n'eussent été préparés depuis quelque temps.

Vous revenez à la journée du 10 août. Vous craignez beaucoup qu'on ne puisse croire que j'y aye eu la moindre part. Vous allez plus loin ; vous me représentez comme faisant les plus grands efforts pour m'y opposer ; vous me rappelez une conversation que j'eus chez vous, où je vous dis qu'il *fallait différer la résistance à l'oppression, jusqu'à ce que l'assemblée nationale eût prononcé la déchéance du roi*. Vous me parlez de lettres écrites aux sections, dans la nuit du 9 au 10, pour les engager à la paix.

« Vous aviez déjà fait avorter plusieurs fois, « (ajoutez-vous,) l'insurrection commencée, « en courant dans les sections et dans les faux- « bourgs, prêcher l'ordre et la tranquillité ».

Je confesse que le 26 juillet j'ai empêché un mouvement, et je crois que j'ai rendu alors le plus important service. Les mesures étaient si mal prises, que le succès était on peut dire impossible. Le rendez-vous était sur le terrain de la bastille ; on devait partir de-là à minuit, sur trois colonnes, pour se rendre au château, s'emparer du roi, et le constituer prisonnier à Vincennes.

On comptait sur la garde nationale de Ver-

sailles , et à onze heures du soir des officiers municipaux de cette ville vinrent me dire qu'un citoyen se disant député par des fédérés , avait sollicité la veille l'appui de cette garde ; mais qu'elle ne se mettrait pas en marche sans savoir pourquoi et sans mon agrément.

On comptait sur le fauxbourg Saint-Marceau, et les habitants de ce fauxbourg n'étaient nullement préparés.

Un des chefs qui devait conduire une colonne se rendit à la mairie , dans le même moment où les officiers municipaux de Versailles y étaient , et il me dit que l'on ne s'entendait pas , et qu'il croyait appercevoir quelque trahison.

Ce qu'il y a de plus remarquable , c'est que la cour était parfaitement instruite des dispositions prises, qu'elle était en force et qu'elle attendait.

Les Marseillais n'étaient pas encore arrivés ; de sorte que , si le projet eût été entrepris et qu'il eût manqué , comme tout semblait l'annoncer , il est impossible de calculer les malheurs qui seraient résultés de cet échec.

L'insurrection devenait de jour en jour plus inévitable , personne plus que moi n'en était convaincu , personne plus que moi ne la dé-

sirait ; mais je tremblais de tout mouvement partiel , je tremblais qu'il n'y eût ni concert ni ensemble dans les opérations : je m'en suis expliqué d'une manière qui ne peut pas être douteuse.

Vous convenez vous-même que, dans la conférence que j'ai eue avec vous , (quoique vous ne la rendiez pas avec exactitude ,) vous convenez que je sentais la nécessité de l'insurrection ; que tout ce qui me faisait difficulté , c'était le choix du moment , parce qu'en effet ce point était décisif , et méritait la plus sérieuse , comme la plus profonde méditation. Il fallait prendre des mesures sages , pour ainsi dire infailibles , sur-tout bien s'entendre ; afin de ne pas succomber , afin de ne pas compromettre imprudemment la liberté et le sort de la nation toute entière.

Toutes les circonstances se réunissaient , pour indiquer que le grand jour serait le 10. Les officiers municipaux , que j'avais priés de se rendre dans les sections , m'annoncèrent que l'impatience du peuple était extrême et qu'il n'attendrait pas plus longtemps. Le citoyen Thomas , mon collègue , que j'avais envoyé dans une des sections les plus effervescentes , m'assura que rien ne pourrait prolonger ce délai. Je recevais également des

instructions précieuses de Vaugeois, mon ami, qui était président du comité des Fédérés. Carra m'avait aussi prévenu ; il m'avait ajouté de plus : « Nous vous mettrons en « règle, on vous empêchera de sortir ».

Le département ne manquait pas, de son côté, de renseignements. Il me pressait très-vivement, mais dans un sens contraire ; il m'écrivait de ne pas négliger son avis ; il me sommait de prendre tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, pour prévenir une insurrection qu'il qualifiait de complot.

Beaucoup de membres du conseil-général ne me sollicitaient pas avec moins d'ardeur de prendre des précautions pour la paix publique.

Jamais position ne fut plus délicate et plus difficile. Il fallait faire mon devoir de citoyen, sans manquer à celui de magistrat ; il fallait conserver tous les dehors et ne pas s'écarter des formes. J'écrivis en effet aux sections une circulaire, dans laquelle je leur recommandais d'une manière générale le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Elles la reçurent, en répétant ce qu'elles disaient depuis quelque temps : « il « fait son métier, c'est fort bien ; nous, faisons « le nôtre ».

Il n'était pas néanmoins irrévocablement

décidé que le 10 serait le jour de l'insurrection. Le tocsin avait sonné dans Paris toute la nuit; des bataillons se rassemblèrent, d'autres restèrent dans leurs quartiers: ces forces isolées n'avaient aucun point de ralliement; elles ne se dirigeaient d'après aucun plan combiné; nul ne commandait en chef; nul n'avait concerté soit l'attaque soit la défense. Il y eut des moments d'incertitude et de stagnation. Enfin le matin tout s'ébranla; les citoyens marchèrent chacun de leur côté, et se rendirent, les uns dans la place du Carrouzel, les autres dans les environs et dans toutes les rues adjacentes. On vint m'avertir; et voilà ce que je fis.

Vous trouvez que ce fut une « mesure infiniment sage que celle de me consigner chez moi pour me mettre dans l'impuissance de recommencer mes *courses et mes prédications pacifiques* ».

Je suis de votre avis. Eh bien! apprenez maintenant que, quoiqu'on eût projeté de me consigner, on oubliait, on tardait de le faire. Qui croyez-vous qui envoya par plusieurs fois presser l'exécution de cette mesure? c'est moi oui, c'est moi: parce qu'aussi-tôt que je sus que le mouvement était général; loin de penser à l'arrêter, j'étais résolu à le favoriser. Je sentis qu'il fallait que notre sort fût enfin fixé; qu'

nous étions venus à ce point où le combat étant à mort entre la cour et la liberté, l'une ou l'autre devait nécessairement succomber. Je n'eus ensuite d'autre inquiétude, que celle qui accompagne le desir du succès.

Et vous ne craignez pas de donner des doutes sur mes sentimens pour la journée du 10 ! Vous ne vous en tenez même pas là ; vous faites sentir, aussi clairement qu'il soit possible, que je n'aime pas cette journée, moi qui n'ai cessé de la célébrer, moi qui ai contribué, autant que qui que ce soit, à l'amener.

Vous prétendez que Brissot et Guadet, le 11 ou le 12, faisaient le procès à cette journée, en ma présence et chez moi ; « que ce dernier « me somma d'*enrayer* au moins le char de la « révolution que je n'avais pu retenir ».

Cette calomnie est vraiment infâme. Je m'en explique en ces termes ; parce que, si j'ai le droit de traiter avec indulgence ce qui m'est personnel, je ne puis pas également faire remise des outrages que vous faites à la réputation des autres.

Je n'ai jamais entendu Guadet et Brissot parler de la révolution du 10, qu'en vrais amis de la liberté ; et ils avaient certainement autant et plus d'intérêt que vous à la soutenir.

Je me rappelle très-bien que le 10 août même, à minuit, l'un et l'autre entrèrent à la Mairie, et leur premier mot fut de me dire, avec l'effusion de l'ame et le feu du sentiment : « *Enfin la Patrie est sauvée* ».

Voici ce que les observateurs qui vous rendaient compte de ce qui se passait chez moi, auraient dû vous dire, s'ils eussent été fidèles dans leurs rapports ; c'est qu'à plusieurs reprises, depuis le 10 août, on me consigna chez moi, sous le prétexte dérisoire de ma sûreté, ce qui devenait un jeu ridicule, qui ne pouvait que me compromettre ; c'est qu'on y donna aux sentinelles des ordres que n'eût pas donnés le plus timide des despotes : on ne pouvait parvenir jusqu'à moi, qu'après avoir déposé ses armes.

Chaque fois que j'en étais instruit, j'étais soulevé malgré moi d'indignation ; je faisais venir les officiers de garde, je leur déclarais que nul n'avait le droit de donner de semblables ordres à la Mairie ; je faisais lever les consignes qui se trouvaient, je ne sais comment, rétablies un instant après.

J'en parlais un jour avec exaspération devant Guadet et plusieurs autres qui se plaignaient de leur côté, des difficultés sans nombre qu'ils éprouvaient à entrer. Ce fut sur ce

point que Guadet s'emporta avec véhémence, et dit, entre autres choses, que le but des intrigants qui voulaient ainsi retenir le maire de Paris, malgré un décret de l'assemblée, était de commettre des excès, qu'il ne fût pas à portée de prévenir ou d'arrêter.

C'est là la vérité toute entière; elle ne ressemble en rien à votre récit. Vous faites un rapprochement perfide de la journée du 10 août, avec celle du 20 juin. Vous dites que j'avais autant d'éloignement pour la première que de condescendance pour la seconde; et, pour donner une apparence de sincérité à ce mensonge astucieux, vous mettez dans la bouche du peuple ce propos: « Nous sommes « surs de Pétion; *Pétion le veut, Pétion est « pour nous* ».

Il n'est rien que je n'aie fait, pour empêcher la journée du 20 juin; et il existe une multitude de pièces qui le prouvent jusqu'à l'évidence. Je ne m'arrêterai pas, à cet égard, à tout ce que j'ai imprimé dans le temps.

Cette journée néanmoins n'avait rien de remarquable, sans l'irruption faite dans le château; et il est démontré à tous ceux qui connaissent les faits, que ce ne fut point le fruit de la méditation ni d'un projet quelconque,

mais l'effet d'un mouvement subit et inattendu : ce fut un torrent qui brisa naturellement sa digue , et qui inonda tout.

Personne plus que moi n'a été convaincu que cet évènement tournait au profit de la cour et augmentait le nombre de ses partisans ; j'ai imprimé cette opinion avant que Robespierre y songeât.

Js défie un seul homme de dire : « Avant la » journée du 20 , Petion a manifesté le desir » qu'elle arrivât ; après cette journée , il s'en » est réjoui ».

Que le peuple ait dit : *Nous sommes sûrs de Petion* , rien n'est plus possible : voici le sens très-simple de ces expressions et pourquoi le peuple a toujours été bien persuadé que j'étais son ami , que j'épargnerais son sang , que je ne ferais pas tirer sur lui ; il l'a répété cent fois : et c'est-là , oui , c'est-là ce qui l'a toujours soutenu , ce qui l'a enhardi. Je ne crains pas d'avancer que c'est en grande partie à cette sécurité que l'on doit les prodiges que le peuple a réalisés.

Mais le peuple n'a jamais dit ni pu dire , en particulier : *Petion veut cette journée.*

Il est possible cependant , car il faut tout prévoir , que des agitateurs , payés par la cour qui voulait elle-même cette journée , aient dit

au peuple que je la voulais, afin de le soulever et de le porter à ce mouvement.

Vous attachez particulièrement à cette journée, dont vous cherchez habilement à me faire un délit, ce que vous appelez *la grande popularité*, dont j'ai joui. Après avoir ainsi jetté de la défaveur sur cette popularité, vous en faites la base des témoignages de confiance et d'amitié qu'on me prodigna le 14 juillet; et, comme si ce n'était pas encore assez, vous m'accoliez à Lafayette et vous vous écriez : « Vous fûtes le héros de la fédération » de 92, comme Lafayette avait été celui de » la fédération de 90.

Pour ne pas rendre néanmoins ce parallèle trop choquant, vous mettez quelques nuances légères; vous convenez « que mes partisans » étaient des hommes libres et que les ad- » rateurs de Lafayette étaient des esclaves.

Vous trouvez ensuite l'accroissement de cette popularité, non pas dans la conduite que j'ai pu tenir, mais dans la manière insensée dont la cour s'est comportée à mon égard, et dans les attentats qu'elle a commis ».

« Le gros Louis XVI. (c'est vous qui par- » lez.) crut voir un rival dans un maire de » Paris Jacobin. Mais César aurait dit, en » contemplant votre visage épanoui par un

» rire éternel : *ce ne sera pas celui-là qui*
 » *m'arrachera l'empire* ».

Vous me faites perdre enfin cette popularité en dernier ressort et d'un seul mot, en avertissant le public, « que depuis le 14 juillet, je n'ai fait que reculer vers le méprisable système d'intrigue où m'avaient enlacé les petits ambitieux qui m'obsédaient ».

Robespierre, vous avez été témoin de l'enthousiasme qui s'est manifesté à cette époque, de ces acclamations, de ces bannières, de ces chapeaux marqués à la craie; mais vous avez ignoré des particularités, que j'ai tues, et que je tairai encore. Jamais homme, vous pouvez m'en croire, n'a été plus à portée de souiller sa vie par une ambition criminelle et insensée. L'idée seule qu'on pût me croire assez ennemi de la liberté de mon pays pour songer à cette atrocité me faisait horreur: et j'ai éprouvé la plus douce comme la plus grande de toutes les jouissances en voyant que tous mes concitoyens avaient lu dans mon cœur ce que vous prétendez que César eût lu sur mon visage.

Robespierre, avant et depuis le 14 juillet, j'ai été un homme de bien; j'ai servi la liberté, je la servirai toujours; il n'appartient à per-

sonne de dire qu'il l'aime plus que moi , et si vous connaissez un fait , un seul fait qui démente ce que j'avance , citez le.

Puisqu'il est question ici de Lafayette ; que vous parlez , dans un autre endroit , de ma façon de penser sur lui , sur Narbonne , sur Montesquiou ; que vous me faites dire , *la Fayette est pour nous* ; « que vous attestez que je m'expliquais avec une vénération toute particulière sur le patriote Narbonne , sur le patriote Montesquiou ; je vous observerai que j'aurais pu me tromper dans les commencements sur le compte de la Fayette , comme vous vous êtes trompé d'abord sur celui des Lameth. J'avoue que , sans croire au patriotisme de la Fayette , j'ai pensé que la gloire , que son ambition , que son intérêt , le porteraient à défendre la liberté.

Mais souvenez-vous du discours que je lui adressai à la commune lorsque partant pour l'armée , tout le monde paraissait être à ses pieds. Souvenez-vous de l'opinion que je manifestai dans la même enceinte lors de l'affaire des bustes : ce sont là des actes publics qui valent mieux que vos suppositions chimériques.

Quant à Narbonne et Montesquiou , si j'en avais pensé ce que vous me faites dire , je le

répéterais hautement ; mais il est impossible que j'aie jamais parlé d'eux avec vénération ; il est impossible que je les aie qualifiés de patriotes.

Robespierre, je trouve ici un passage que j'ai relu à plusieurs fois ; je ne voulais pas en croire mes yeux. Tout ce que la lâcheté et la calomnie la plus effrontée peuvent imaginer d'odieux, s'y trouve réuni en peu de lignes. Vous dites, c'est vous qui dites : » quinze jours » avant la révolution du 10 août, vous aviez » la *honte* de vous rendre de votre propre » mouvement, auprès du roi ; on ne sait si » c'était pour le convertir ou pour vous *justifier* ».

Vous me connaissez, et ces paroles sont sorties de votre bouche ! vous avez lu mon compte rendu à mes concitoyens, et ces paroles sont sorties de votre bouche !

Il n'est pas d'homme, qui traitant avec le roi, ait plus conservés la dignité personnelle et celle de sa place. Je pourrais dire que je mettais une espèce de fierté en lui faisant entendre le langage austère de la vérité. Jamais je n'ai employé aucunes de ces formes adulatrices qui abaissent l'homme devant son semblable. Jamais je n'ai été chez lui une seule fois pour lui faire ce qu'on appelait *la cour* ;

et il m'a fait prévenir, à plusieurs reprises, que j'avais mes entrées. Je n'ai pas voulu me mettre à la tête de mes collègues pour aller en députation chez lui, parce qu'il avait refusé de nous recevoir une première fois par une morgue d'étiquette de cour. Depuis ce moment jusqu'au 20 juin, je ne m'y suis pas présenté. Dans le mois de juillet, le roi me fit dire plusieurs fois par un intermédiaire qu'il désirait conférer avec moi sur la marche qu'il avait à tenir pour faire cesser toutes les méfiances et prouver au peuple qu'il voulait son bien. Je me suis refusé constamment à ces conciliabules secrets. Ce n'est pas assurément que je n'en fusse sorti comme j'y serais entré. Loin d'aller au château de mon propre mouvement, je ne m'y suis jamais rendu que sur des invitations réitérées d'une manière officielle, et pour affaires. Je n'ose pas relever le mot dont vous parlez : *me justifier* ! Ce mot m'indigne, et je vous avoue que dans ce moment je suis forcé de croire à la bassesse et à la méchanceté de votre cœur.

Vous passez ensuite à ce que j'ai dit de l'assemblée électorale. Vous en sentez, malgré vous, la justesse et de la vérité ; que faites vous ? vous usez d'un détour subtil. Pour faire croire que mon témoignage est suspect et pour
l'affaiblir

l'affaiblir , vous donnez à entendre que mon amour-propre a été piqué de n'avoir pas été nommé le premier à la convention , et que , dès-lors , il n'est pas surprenant que je parle en homme prévenu.

Voulez-vous que je m'explique avec toute franchise. Eh bien ! je pense sincèrement que , si on m'eût nommé , je devais l'être le premier. Le motif qui s'y est opposé a été très-public , et il n'a pas pu m'être désagréable. La plupart des membres , de très-bonne foi , ne m'ont pas donné leur voix , parce qu'ils m'ont cru plus utile à la place de maire.

J'ai exprimé ma pensée , sur le corps électoral , avec la plus exacte impartialité. Je prie tout homme de bonne foi de lire cet article , et je suis sûr qu'il en conviendra.

Comment nier , en effet , que cette assemblée fût influencée , fût dominée par un petit nombre d'hommes ? Je prends pour exemple la nomination de votre frère. Votre frère peut être un brave et loyal citoyen ; je ne parle ni pour ni contre lui ; mais enfin vous conviendrez qu'il n'était pas connu de dix personnes. A moins d'avoir une réputation très-réputée , on n'est pas choisi hors du cercle de son département. Votre frère , néanmoins , a été adopté : ce ne peut donc être que sur parole ;

quelqu'un s'est donc chargé de solliciter et d'intriguer pour lui.

Vous arrivez enfin à ma lettre aux Jacobins. Vous n'avez présenté qu'une seule idée qui m'ait frappé , c'est que vous voulez faire croire que j'ai attaqué la société , le tout pour me mettre mal avec elle , et vous y mettre bien. Je défends , au contraire , cette société ; je la défends contre les brouillons et les intriguants qui la déshonorent ; je la défends en voulant qu'elle ne se livre pas à des dénonciations éternelles , à des personnalités dégoûtantes ; je la défends en voulant qu'elle mette de la dignité dans ses discussions , et qu'elle se rende utile ; et vous et les vôtres , vous la perdez.

Vous me dispenserez , j'espère , de vous suivre dans les plaisanteries que vous vous amusez à faire. Vous me représentez d'une bonté si grande , qu'un autre s'en fâcherait. Tantôt vous vous égayez sur mon patron , et le nom de Jérôme vous paraît très-plaisant ; tantôt vous m'appellez le bon - homme Orgon ; tantôt c'est une autre gentillesse de ce bon goût ; tantôt vous nous contez une petite histoire de ministre , que vous arrangez à votre façon. On nomme Roland et Clavières au ministère. Moi qui n'y vois goutte , on me fait accroire

que c'est à ma recommandation qu'on les a placés , tandis que vous avec des yeux de Lynx , et caché derrière le rideau , vous apercevez distinctement Narbonne , la Fayette , la baronne de Stael , la marquise de Condorcet , remuer les fils de cette intrigue. Vous avez fait-là , je vous l'assure , une découverte très-curieuse. Roland et Clavière ne vont pas revenir de leur surprise , quand ils vont savoir à qui ils doivent les places qu'ils occupent.

Pour parler plus sérieusement , vous ne concevez pas assez que la liberté se concilie avec le courage ; que les hommes faibles sont cruels , que les assassins sont des lâches. Je me suis trouvé plus d'une fois exposé : eh bien ! je vous assure que ma bonhomie ne m'empêchait pas de voir le danger de sang-froid , et de remplir mes devoirs avec fermeté.

Il est une sorte de courage qui est peut-être plus difficile que celui qui fait braver le péril et la mort , c'est celui de dire la vérité , c'est celui de profiter de son ascendant pour éclairer le peuple , pour le ramener à des idées simples , lorsqu'il s'égare. Il faut avoir la force de lui déplaire pour le servir. Quant à vous , vous trouvez bien plus commode de lui faire votre cour , de caresser ses préjugés , d'encenser ses erreurs : votre calcul est très-simple ,

et il est adroit. C'est un moyen sûr, dans des temps orageux, de conserver sa réputation populaire. Vous appercevez la multitude tourner d'un autre côté, vous y tournez avec elle. Vous voyez ce qui peut flatter ses caprices, sa puissance, vous l'adoptez avec chaleur, et vous la portez même au-delà du but qu'elle aspirait d'atteindre. Vous vous placez toujours à la tête de l'opinion populaire dominante, en sorte que vous paraissiez toujours défendre les intérêts du peuple. Vous recevez en échange un tribut d'hommages, qui, satisfaisant votre amour-propre, vous paie de vos complaisances.

Vous savez bien que ce charlatanisme, quelque effort qu'on fasse pour le détruire, ne cessera pas de si-tôt de faire des Dupes; que la masse des hommes sera long-temps, pour ne pas dire toujours, facile à tromper; et que de tous les moyens, le plus ancien, celui qui s'use le moins et le plus sûr, est la flatterie.

Lorsque les rois avaient la puissance, ils avaient des courtisans. Le peuple, rentré dans sa souveraineté, a les siens. Les uns sont aussi dangereux que l'étaient les autres: ils trompent de même.

Convendez-en, Robespierre; vous ne pourriez jamais prendre sur vous de dire au peuple qu'il

a tort , et vous ne le lui avez jamais dit ; vous n'iriez jamais dans une émeute populaire arrêter les excès des malveillants, parce que vous craindriez de vous faire des ennemis. Pourquoi n'avez-vous pas occupé de places où il fallait tonner contre le vice et le crime ? en voilà la principale raison. Pourquoi n'avez-vous jamais accepté une mission à la commune , où il fût question de haranguer le peuple , et de lui faire entendre les principes d'ordre et de justice ? en voilà la principale raison ?

Quand on me disait que vous ambitionniez la place de maire , (vous savez que ce bruit a été très-général ,) j'ai toujours répondu ; vous vous trompez , vous ne connaissez pas Robespierre ; il ne resterait pas deux mois à son poste ; non-seulement il se trouverait accablé par des détails souvent minutieux , et sur-tout sans gloire , mais , comme il faut savoir résister quelquefois aux égarements de l'opinion , comme il faut savoir encourir momentanément la disgrâce du peuple , il n'aurait jamais la force de lui dire qu'il est dans l'erreur : il croirait sa réputation de popularité perdue.

Quand on me disait que vous étiez mon ennemi , que vous étiez rongé de jalousie contre moi , que vous ne me pardonneriez jamais la

faveur dont je jouissais, je vous défendais de toute mon âme, je prenais votre parti envers et contre tous : j'en atteste mille personnes qui n'ont cessé de me dire : *nous ne concevons pas votre aveuglement*. Aujourd'hui, je suis réduit à le croire, et ce qui a fait tomber le bandeau qui me fermait les yeux, c'est ce que je vous ai entendu dire moi même aux Jacobins, il y a un ou deux mois. Vous ne prononçâtes qu'un mot, et il était plus perfide qu'un discours entier. Vous paraissiez le jeter accidentellement : vous disiez, en remontant à l'époque de l'assemblée constituante, *qu'alors* je combattais les intriguants, et que j'embrassais le bon parti, comme si jamais j'avais cessé de poursuivre et les traîtres et les ennemis de la liberté. Soyez tranquille, je ne leur laisserai pas de repos.

Je me suis bien apperçus du système de calomnie et de persécution que l'on dirigeait contre moi ; mais j'ai cru, je l'avoue, qu'il serait sans suite, et je l'ai dédaigné. J'ai cru sur-tout que vous ne trempiez pas dans cette intrigue. J'ai vu croître et se développer ce système. On m'a attaqué d'abord de la manière la plus indirecte ; on m'a attaqué dans la personne de mes amis ; on a trouvé très-adroit de commencer par dire que j'étais bon, que

j'étais confiant, que j'étais un honnête homme, mais faible; que je me laissais mal entourer. On eût révolté le peuple, si on lui eût dit sur-le-champ que je ne prenais pas ses intérêts, que je le trahissais; on a préparé peu-à-peu ces idées, et si bien, qu'aujourd'hui on a jetté le masque; on ne prend plus de détours, et on assure que je ne suis pas ce que j'ai paru être, que je me suis déguisé; et enfin il est des libelles où on dit tout crument que je suis un frippon.

Je sens bien tout l'intérêt que certaines gens ont à me calomnier; je conçois que je leur suis très-incommode. Comme ils ont eu l'adresse de faire croire dans plusieurs occasions que je partageais leurs égaremens; qu'ils s'étaient de mon nom, ce point d'appui leur manquant, ils doivent mettre tout en œuvre pour le renverser. Mais ici leur tactique est en défaut; et ils imaginent des calomnies si stupidement grossières, qu'elle ne peuvent pas être crues.

Robespierre, je vous en prie, rien d'indirect. Si j'ai fait quelque bien il m'appartient; si j'ai fait des fautes, elles m'appartiennent aussi toutes entières. Point de faux ménagemens. Je puis vous assurer que personne n'agit plus par lui-même et d'après

lui. Si vous connaissiez d'ailleurs la place difficile que j'ai remplie , vous sauriez que presque toujours on ne peut prendre conseil que des circonstances et de soi-même. Je me suis fait une habitude d'écouter de sang-froid, le pour, le contre, et quand une fois je me trouve suffisamment instruit, je me détermine. Je me suis sur-tout mis en garde, de bonne heure, contre un écueil auquel vous ne faites pas assez d'attention, c'est celui de l'amour-propre. On ne manque pas de flatteurs lorsqu'on se trouve dans de certaines positions, et ce sont presque toujours eux qui vous jettent dans de fausses mesures.

Je ne pense pas, et je vous rends cette justice, que vous soyez homme à jamais vous laisser influencer par l'appât des richesses; mais que l'on vous présente le projet le plus salutaire comme une intrigue tramée par vos ennemis, comme un complot, comme une trahison; aussi-tôt votre imagination s'enflamme, vous vous perdez dans un abyme de conjectures, et vous donnez dans le premier panneau qui vous est tendu. Je vous montrerai vingt de vos opinions qui sont absolument dans le même sens que celui de la cour et des contre-révolutionnaires. Si ces opinions eussent été soutenues par un autre que par vous, il serait perdu de répu-

tation, et on le regarderait comme un traître à sa patrie.

J'ai vu des hommes de bonne foi, sans aucun intérêt, qui n'étaient pas vos ennemis, qui m'ont dit: est-il possible que Robespierre ne soit pas vendu. J'ai toujours répondu qu'il n'en était rien; mais que vous aviez une mauvaise tête, et que vous vous laissiez entraîner au délire de votre imagination. J'ai toujours ajouté en même-temps que vous sacrifieriez tout à un quart-d'heure de faveur populaire.

En finissant cet écrit, déjà trop long, je dois vous prévenir que je ne solliciterai pas le citoyen Rolland « de le faire distribuer » aux frais de la république, à tous les corps » administratifs, à toutes les municipalités, » aux curés et aux ecclésiastiques »

Je ne le prierai pas plus pour celui-ci que pour le premier. Vous avez mal choisi le temps de m'adresser ce reproche minutieux. Il y avait plus d'un mois que je n'avais vu ce ministre, lorsque mon discours a paru, et j'ai été près de quinze jours sans avoir occasion de le rencontrer depuis. Il est très-possible cependant qu'il ait fait tirer des exemplaires de cet écrit, comme il a fait pour beaucoup d'autres. Je vous promets que je n'en

sais rien, que je n'ai pas eu la curiosité de m'en informer, même depuis votre lettre. J'ai néanmoins été le voir, sur-tout parce qu'il est persécuté, sur-tout parce que ses jours sont menacés, et je continuerai d'y aller toute les fois que mon temps et les circonstances me le permettront.

Je déclare que je regarde le ministre Roland comme un très-honnête homme, comme un homme éclairé, courageux et assidu à remplir ses devoirs. Il a sans doute des défauts, je les connais aussi bien qu'un autre; mais quel est l'homme qui en soit exempt? je sais qu'il n'est pas très-politique de se dire l'ami d'un homme que l'on poursuit avec tant d'acharnement; vous vous conduiriez peut-être avec plus d'habileté; mais il est dans mon caractère de dire hautement ce que je pense, de me prononcer d'une manière plus particulière encore, dans ces moments où beaucoup d'autres trouvent du danger à le faire: j'aime trop le peuple pour ne pas lui dire la vérité, lors même qu'elle lui déplaît.

Il m'en a coûté pour vous répondre; j'aime mieux parler des choses que des hommes.

P E T I O N.

NOTICE

SUR LA

RÉÉLECTION DE J. PETION

A LA

PLACE DE MAIRE.

EN vain la calomnie voulut attaquer le maire de Paris, il ne parut jamais plus digne de la confiance, qu'à la fin de sa carrière. Un grand nombre de bons citoyens avait conservé des préventions contre lui; elles disparurent. On apperçut l'honnête homme, l'ami de la liberté et de l'humanité qui avait constamment été à son but. Paraissant lié avec certains hommes, marchant quelques fois avec eux, on avait cru qu'il partageait leur délire et leurs excès;

mais il ne fut pas difficile de voir que les accompagnant dans le bon chemin, il ne les suivait pas dans le mauvais. Ce qui avait pu donner le change sur son caractère, c'est que placé à la tête des affaires, dans un moment où une cour conspiratrice menaçait sans cesse la liberté, où il devenait inévitable que ce fût ou la liberté ou la cour qui triomphât, il ne devait pas comprimer la tendance que le peuple avait à l'insurrection ; il devait être magistrat révolutionnaire. Son indulgence, son empressement à justifier le peuple, s'expliquaient d'une manière défavorable par ceux qui ne connaissaient ni ses vues, ni notre situation. Encore dans ces temps critiques, était-il bien clair pour tous ceux qui observaient sa conduite, qu'il blâmait aussi sévèrement, tout mouvement désordonné et qui ne tendait qu'à avilir le peuple, qu'il voyait avec plaisir cette énergie noble et calme qui l'élevait et lui donnait de la dignité.

Mais le moment de l'insurrection passé, les tyrans abattus, il parut évident à tout le monde que son désir le plus ardent était que le peuple se placât à la hauteur de sa destinée ; qu'il se montrât calme, ami de l'ordre et des loix ; que n'ayant plus rien à

détruire, on ne l'agitât pas pour renverser. Il parut évident qu'il était profondément affligé des désordres et des excès dont on souillait la plus glorieuse des révolutions. Il parut évident qu'il était indigné contre les hommes qui outrageaient les principes de la raison, de la justice et qui dépravaient la morale du peuple.

Les nuages dont son caractère, sa probité, la pureté de ses intentions, la sagesse de ses combinaisons, avaient paru un instant enveloppés, furent tellement dissipés que chacun s'empessa de lui rendre une éclatante justice, qu'il fut regardé comme le sauveur de Paris, comme celui qui pouvait encore le conserver, et les citoyens réunis en sections le portèrent à la presque unanimité à cette place.

Mais M. Petion avait été appelé à la convention nationale par ses concitoyens, par ceux qui l'avaient les premiers nommé à l'assemblée; il avait accepté, il avait déjà exercé les fonctions de législateur, et il ne crut pas devoir quitter ce nouveau poste pour reprendre celui qu'il exerçait précédemment. Il regarda que la première de toutes les places dans un pays libre était celle de législateur, et que nul citoyen ne pouvait la refuser.

Il regarda qu'il ne pouvait pas préférer

une représentation particulière dans une ville à la représentation générale,

Il voulut peut-être éloigner pour toujours certaines idées d'ambition que ses ennemis lui avaient supposées , et ne pas être un sujet d'ombrage.

Je lui ai entendu dire aussi : quand bien même les principes me permettraient d'accepter , je ne m'aveugle pas ; je ne crois pas faire exception à la règle générale ; tout s'use, la confiance peut-être plus que tout autre sentiment. Je n'ignore pas les menées qui ont lieu , toutes les intrigues qu'on met en jeu auprès du peuple pour me la faire perdre. Que cette confiance vienne à me manquer , je m'en consolerais pour moi , mais je ne m'en consolerais pas pour la chose publique , parce que je ne pourrais plus faire le bien. Le peuple est inconstant dans son amitié ; nous sommes dans un temps où son opinion change comme une girouette ; il aime les nouveaux visages : qu'un honnête homme soit nommé maire , peut-être fera-t-il beaucoup plus de bien que je ne pourrais en faire aujourd'hui.

CE petit mot est plein de vérités et fortement pensé. On y recourra peut-être un jour, lorsqu'on voudra connaître l'esprit qui dominait à l'époque la plus importante de notre liberté. Quoiqu'il n'appartienne pas à la mairie de M. Petion, nous n'avons pas pû nous refuser de le mettre ici en dépôt.

UN PETIT MOT

S U R

UNE VÉRITÉ IMPORTANTE,

P A R

JÉRÔME PETION.

DANS le moment où nous allons donner un nouveau gouvernement à la France, fondé sur les bases éternelles de la morale et de la philosophie, les lumières semblent s'éloigner au lieu d'avancer. On ne fait pas assez d'attention à ces pas rétrogrades et à l'empire que prend insensiblement l'ignorance; mais l'observateur, qui suit avec soin tous les mouvements,

venemens, toutes les fluctuations de la raison publique, en est frappé.

Je ne parle pas du sommeil léthargique qui s'est emparé des arts. Ces enfans du loisir et du luxe ne peuvent croître et se développer qu'au sein de la paix et de l'abondance. Les orages des révolutions leur sont contraires, mais lorsque le calme renâtra, il faut espérer qu'à leur réveil ils prospéreront et prendront un plus grand caractère.

Je parle de ces ténèbres qui se répandent, qui s'épaississent, qui chaque jour semblent obscurcir de plus en plus l'horison de nos connaissances morales et politiques, et envelopper, dans leur étendue, et les sciences de goût et les sciences utiles.

Ce triomphe de l'ignorance tient à plusieurs causes; mais il en est une principale qui mérite d'occuper toute l'attention.

Depuis quatre années tous les élémens qui composent la société sont dans un état d'agitation perpétuelle. Les événemens se sont accumulés, le temps s'est pressé avec rapidité. On a senti la nécessité de préparer promptement les esprits à la liberté, en répandant les lumières: les papiers, les journaux, les écrits de toute espèce ont circulé jusques dans le fond des campagnes; chacun a été comme

forcé de prendre part à la chose publique ; chacun a éprouvé l'influence des loix , les a considérées , soit sous le rapport de son intérêt particulier , soit sous le rapport de l'intérêt général. L'homme , qui recevait aveuglément les volontés du pouvoir despotique , a été appelé à penser et à raisonner. Des sociétés d'instruction se sont ouvertes sur tous les points de la France ; des apôtres de la liberté ont prêché en tout lieu ; les assemblées politiques ont réuni fréquemment les hommes , tantôt pour les élections , tantôt pour des objets administratifs et municipaux : une partie des Français était écartée de ces assemblées et privée du droit de citoyen ; aujourd'hui tous en jouissent également.

Mais , il faut l'avouer , la liberté , s'il est permis de parler ainsi , a été mûrie en serre-chaude. Il est impossible d'avoir dissipé entièrement en un si court espace les erreurs de tant de siècles ; il est impossible d'avoir amené tout-à-coup des hommes qui languissaient dans la fange des préjugés et dans l'avilissement , à un état de lumière et à la hauteur de nos destinées actuelles.

Avant notre immortelle révolution , quelques hommes instruits , quelques philosophes méditaient sur la science des gouvernements ,

sur les principes de la liberté, sur les grands objets d'économie politique; mais la masse de la nation était inerte, livrée à des travaux pénibles qui ne lui laissaient pas le moment de s'instruire, et restait courbée sous le joug de la superstition et de l'erreur.

Cette masse est aujourd'hui en activité et ouvre les yeux à la lumière; elle veut le bien et cherche à s'éclairer. Mais qu'arrive-t-il? Elle prend ses premières idées pour des connaissances, ses premiers aperçus pour des résultats de l'expérience; sa présomption est d'autant plus grande qu'elle sait moins. Plus les sujets sur lesquels elle s'essaye sont importants, plus ses fautes sont graves et ses écarts sont funestes.

L'homme qui a le moins cultivé sa raison, se met à haranguer, parle avec assurance sur les matières les plus difficiles, les entrevoit à peine, les envisage sous de faux rapports. Ceux qui l'entendent, n'étant ordinairement pas plus instruits que lui, l'applaudissent, recueillent l'erreur avec avidité, la propagent; et, comme mille endroits s'ouvrent chaque jour à des parlages de cette espèce, insensiblement l'opinion publique se corrompt et prend une fause direction. Cette opinion égarée vient

ensuite presser de son poids toutes les autorités et les entraîne dans son cours.

Qu'on examine depuis quelques temps les pensées dominantes sur les points de la plus haute importance ? Elles sont le fruit des préjugés; elles retracent l'enfance des principes; et l'on voit qu'elles sont produites par une multitude d'hommes, qui commence à exercer son intelligence. S'il est des cas où le peuple a un instinct qui le conduit mieux que la raison, ce n'est pas lorsqu'il s'agit d'objets qui demandent une suite d'idées, de combinaisons, et les leçons du passé. Est-il question de commerce ? il croit plus obtenir par les entraves et par les taxes que par la liberté. Est-il question de propriétés, d'égalité sociale ? il n'en a que des notions vagues et erronées. Est-il question de l'ensemble de lois d'où doit résulter le bonheur ou le malheur des hommes réunis en société ? ses conceptions ne lui permettent pas de saisir d'aussi grands rapports ; et il se perd dans des idées de détail qu'il ne peut attacher à aucun principe.

Qu'on examine les discussions qui ont lieu ; elles n'ont aucune dignité ; elles ne sont jamais à la hauteur du sujet : c'est du bavardage, ce sont des criailleries, quelques idées

communes, présentées en mauvais termes le bon goût et la raison en sont également offensés.

Qu'on examine ceux qui aspirent avec le plus d'empressement aux places? ce sont des hommes qui ont quelque jargon populaire, mais sans capacité, que le besoin commande, ou qui mettent leur ambition à être quelque chose, et à qui rien ne paraît au-dessus de leurs forces.

L'envie et la précipitation de paraître font aussi avorter beaucoup de talents. Un homme qui n'a point de fonds amassés pour alimenter son esprit, ou qui ne s'est pas donné le temps d'élaborer ses idées par la réflexion, fût-il bien doué de la nature, ne peut donner que des productions faibles et presque toujours de mauvaise qualité.

Ceux qui ne sont pas beaucoup plus avancés en connaissances que la multitude, qui n'ont que le premier aperçu des choses, prennent beaucoup d'ascendant sur elle, pour peu qu'ils aient la moindre habileté et qu'ils sachent la flatter. Ils sont naturellement à sa portée, ont des idées plus analogues aux siennes, et des formes, précisément celles qui lui conviennent le mieux.

On paraît quelquefois surpris qu'un homme

ignare, et qui n'a aucun acquis, jouisse d'une certaine réputation; mais il en doit nécessairement être ainsi dans de semblables circonstances: tel bavard est en crédit qui ne pourrait pas dire deux mots, s'il n'avait à parler que des choses. Laissez de côté personnalités, injures, calomnies, dénonciations, quelques phrases banales et considérez de sang-froid ce que certains personnages cités dans certains journaux ont dit et fait. Ont-ils découvert ou perfectionné une seule idée? Non. Ont-ils fait faire un pas aux principes? Non. Ont-ils fait un ouvrage, un discours utile? Non.

Ces petits coriphées d'un jour ont néanmoins une présomption plus forte encore que leur ignorance; ils tranchent avec despotisme, jugent en dernier ressort les questions les plus importantes. Celui qui n'est pas de leur avis est tout au moins un sot, s'il n'est pas un fripon. Ils font et défont à leur gré les réputations, et toutes ces impertinences ont des prôneurs.

Ce qu'il y a de plus cruel et de plus dangereux, c'est qu'ils réduisent au silence, c'est qu'ils éloignent l'homme de sens, tout à-la-fois modeste et fier, qui, ne pouvant pas tenir contre le mauvais genre, le mauvais ton, les mauvais raisonnemens, les insolences de ces *messieurs*, se retire en gémissant, attendant

tout du temps , et espérant que l'excès du mal amènera le bien.

On ne remarque pas assez que les luttes actuelles sont entre les lumières et les ténèbres , entre l'ignorance et le savoir. La jalousie est la passion principale qui dévore les hommes médiocres, et la cause la plus active de toutes les divisions, de tous les désordres. Ces hommes, qui craignent de laisser entrevoir cette passion honteuse, la cachent sous des dehors séduisants; ils supposent des cabales, des partis à ceux dont le mérite les offusque et blesse leur amour-propre; ils les proclament intriguants, ennemis de la liberté, afin d'avoir un prétexte honorable de les haïr et de les calomnier; en les attaquant, ils paraissent combattre pour la chose publique, tandis qu'il ne combattent réellement que pour leur vanité. La nullité ne sait jamais pardonner au talent.

Rien, je l'avoue, n'est plus alarmant, rien ne menace plus prochainement, plus imminemment le salut de la patrie, que cet ascendant de la médiocrité. La masse de ces hommes ignorants ou, ce qui est pis, à *demi-savoir*, étant énorme, se répandant par-tout, dominant l'opinion, déprave l'esprit public au lieu l'en accélérer les progrès; elle sape par cela même, jusques dans ses fondements, le nou-

veau gouvernement que nous voulons établir, puisqu'il doit avoir nécessairement pour base, la raison, la sagesse, et la justice.

Il n'y a pas un moment à perdre pour arrêter ce fléau, pour empêcher ces barbares de détruire ce pays des arts et de la liberté, comme ces hordes du nord qui inondèrent autrefois le midi. Il faut que les hommes vraiment libres, et dignes de l'être, qui ont perfectionné leur raison, qui ont réfléchi sur les institutions humaines, qui ont acquis des connaissances utiles, se réunissent et montrent un zèle infatigable pour éclairer leurs concitoyens. Il est nécessaire et pressant qu'ils composent des livres élémentaires et classiques sur les différentes parties du régime social, qu'ils mettent, à la portée de tous, les vérités que tous ont intérêt de connaître.

La très-grande majorité des hommes qu'on abuse est de bonne foi, et ne pèche que par ignorance : instruisez-la, et le règne des hypocrites, des charlatans et des fripons sera bientôt passé.

PETION.

RÉFLEXIONS

GÉNÉRALES

DE

L'ÉDITEUR.

Lorsqu'on a lu avec quelque attention le recueil de ces pièces, on demeure frappé d'étonnement en considérant par quelles suites de prodiges les événemens se sont liés, enchaînés pour conduire le despotisme à sa ruine. Il ne fait pas un pas qui ne soit une chute, et ces chûtes en même temps semblent graduées avec art, pour préparer la grande catastrophe, sans trop la brusquer.

Les fausses attaques, les demi tentatives du despote , tout tourne contre lui. Les essais qu'il fait de sa puissance ne prouvent què sa faiblesse. Tantôt il se refuse à la sanction de décrets salutaires , et il est ensuite forcé de revenir sur ses pas. Tantôt il s'environne de satellites, qu'on l'oblige bientôt d'expulser. Tantôt il lutte d'autorité contre la popularité d'un magistrat du peuple, et il éprouve des défaites dans l'opinion. Tantôt il emploie les moyens les plus vils de corruption, et cette turpitude est mise à découvert. Il s'agite sans cesse, mais chaque secousse l'entraîne et le précipite dans l'abîme. Le peuple s'empare insensiblement du terrain qu'il perd. Le peuple s'éclaire sur ses droits, il s'accoutume à les posséder, il quitte les vieilles habitudes d'idolatrie et prend des idées nouvelles.

La plus grande difficulté pour le peuple n'était pas de vaincre, mais de savoir jouir de sa victoire; n'était pas de conquérir la liberté, mais de la conserver. C'est une vérité que sentait vivement M. Petion, et qui ne l'abandonnait jamais. Il saisissait toutes les occasions d'élever l'ame du peuple, de lui inspirer le sentiment de sa dignité, de lui parler le langage de la raison, d'épurer sa

morale , de le rendre digne enfin de la liberté.

Qu'on le suive attentivement depuis le commencement de sa carrière jusqu'à la fin, il ne fait pas un pas qui ne conduise à ce but. Il porte le peuple au respect des propriétés; il lui fait chérir l'ordre; il éloigne de lui ces idées de taxe des denrées et des marchandises, en lui montrant la fausseté et le danger de cette mesure; il réunit les pauvres et les riches, les citoyens armés de piques et ceux armés de bayonnettes, par le sentiment de leur intérêt mutuel; et sur-tout en insinuant dans leurs âmes ces doux sentimens de fraternité; il rend le peuple sage, et lui inspire l'amour des goûts nobles et simples; il met de la grandeur dans ses amusements et dans ses fêtes. On doit lire et relire les règles de conduite qu'il s'était faites et qu'il observait si religieusement.

Aussi une remarque qui ne doit pas échapper: c'est que, sous sa mairie, au milieu des orages et des agitations de toutes espèces, les vols et les assassinats ont été très-rares. Le peuple se montrait inflexible pour les coupables; et dans la journée même du 10 août il faisait justice des fripons qui profitaient du tumulte pour voler.

On ne peut pas se dissimuler que si l'on eût suivi avec constance ces principes, qui si l'on eût toujours conduit le peuple avec des idées de raison, de morale et de justice, on l'eût rendu digne de la liberté. Il n'y avait pas de peuple plus doux, plus humain et dès-lors plus fait pour les vertus républicaines.

On a reproché à M. Pétion d'avoir trop bien auguré du peuple et en général de n'avoir pas assez calculé sur la corruption humaine : ce reproche est injuste. Le peuple était peu instruit, mais il n'était pas corrompu ; son envelope grossière ne cachait pas de vices ; son naturel était bon ; il s'était montré capable de faire les plus grands sacrifices. Il était impossible de conserver la liberté sans relever les classes malheureuses de l'état d'avilissement et d'ignorance dans lequel elles étoient plongées. Il fallait rapprocher davantage les hommes et combler autant qu'on le pouvait les distances qui les séparaient, ou l'établissement d'un gouvernement vraiment libre devenait impraticable.

➤ Mais il est survenu des hommes qui se sont rendus les courtisans du peuple, qui l'ont porté à des violences, et des excès, qui

ont dépravé sa morale et qui ont assassiné la liberté en renversant les bases sur lesquelles elle repose. Voilà les hommes, les uns égarés, les autres atroces qui sont les auteurs de tous nos maux.

M. Petion vit cet orage se former de loin, et fit tous ses efforts pour le conjurer. Il ne cessa de rappeler le peuple à ses premiers sentiments, de lui parler le langage de la morale, de la justice et de l'ordre, mais le peuple se laissa entraîner au torrent des agitateurs qui l'égarèrent.

M. Petion sentait bien qu'un grand mouvement révolutionnaire ne peut pas s'apaiser tout à coup, mais en même temps il était convaincu que tous les bons citoyens devaient se réunir pour le calmer peu à peu.

Qu'on lise les placards qu'il fit imprimer alors, et dans lesquels il s'élève avec tant de force contre la doctrine anarchique qui commençait à s'introduire.

Qu'on lise le compte qu'il a rendu à ses concitoyens dans lequel il trace rapidement la conduite morale et politique que doit tenir le maire de Paris, dans les circonstances actuelles. On y trouve ce passage digne d'attention :

« Aujourd'hui, il faut défendre le peuple
 « contre lui-même; il faut le défendre contre
 « ces hommes qui font auprès de lui le même
 « métier que les courtisans faisaient auprès
 « des rois; il faut dissiper des illusions qui le
 « flatent et l'égarer. Loin de favoriser sa
 « tendance à l'insurrection, comme il a pu
 « être utile de le faire lorsque nous avions la
 « tyrannie à abattre, il faut la compri-
 « mer, attendu qu'elle ne pourrait qu'être
 « funeste et destructive de la liberté ».

Qu'on lise la lettre qu'il écrivait le 12 août aux commissaires des sections réunis à la maison commune, c'est-à-dire deux jours après cette réunion. On verra comme il redoutait leurs écarts et en calculait à l'avance les suites funestes. On y remarque ces expressions: « Avec l'enthousiasme on fait de
 « grandes choses, mais c'est avec la raison
 « qu'on les conserve, avec la justice qu'on
 « les fait chérir ».

Qu'on lise son petit mot sur une vérité importante, et il est écrit peu de temps après la réunion de la convention nationale. Il était difficile de présenter des idées plus vraies et plus philosophiques sur l'ascendant que prenait l'ignorance sur le savoir, et de mieux prévoir les dangers dans lesquels ce renver-

sement des idées plongerait la nation , si on ne s'empressait d'y apporter promptement remède.

Il est évident que les malheurs qui nous accablent étaient facile à prévenir ; que la révolution était entre nos mains ; que nous étions les maîtres de former le gouvernement le plus libre qui ait existé sur la terre ; que les citoyens de toute la république étaient disposés à la recevoir et l'attendaient avec impatience. Par quelle fatalité les conseils des vrais amis de la liberté et des hommes sages n'ont-ils pas été suivis ! Puissent au moins les prédictions de M. Petion ne pas s'accomplir !

F I N.

T A B L E

Des pièces contenues dans ce volume.

1. — **D**ISCOURS d'installation de J. Petion
à la place de Maire. page 9.
2. — Coup d'Œil rapide sur l'état dans lequel
J. Petion trouva cette place. p. 14.
3. — Lettres relatives à la conduite tenue par J.
Petion envers la société des Feuillans. p. 31.
4. — Discours de J. Petion à Lafayctte partant
pour l'armée. p. 51.
5. — Detail sur les mouvemens survenus à l'oc-
casion de la cherté des sucres. p. 53.
6. — Arrêté important relatif aux piques, fusils
et autres armes. p. 63.

7. — *Lettre du roi à la municipalité de Paris, dans laquelle il proteste, suivant l'usage, de son amour pour la constitution.* page 71.
8. — *Lettre de J. Petion à la société des jacobins au sujet des bonnets rouges.* p. 75.
9. — *Ren:eignemens sur la fête des suisses de Châteaueux.* p. 81.
10. — *Discours de J. Petion aux jacobins pour y ramener la paix.* p. 121.
11. — *Lettre du roi à la municipalité de Paris, sur un ordre donné au commandant général; réponse de J. Petion à cette lettre.* p. 133.
12. — *Avis de la municipalité aux citoyens, sur les agitations qui avaient pour prétexte la cherté du pain.* p. 141.
13. — *Arrêté philosophique concernant les processions.* p. 147.
14. — *Récit de la journée du 20 juin. — Plusieurs pièces explicatives et intéressantes.* p. 175.
15. — *Recit de la journée du 21 juin.* p. 217.

16. — *Lettre de J. Petion à l'occasion d'une fête que les citoyens de Paris voulaient faire pour lui.* page 226.
- 17 — *Récit de la journée du 26 juillet.* p. 235.
- 18 — *Récit de la journée du 30 juillet.* p. 242.
- 19 — *Récit de la journée du 10 août.* p. 247.
- 20 — *Décret de l'assemblée nationale qui lève la consigne qui retenoit le maire de Paris chez lui.* p. 266.
- 21 — *Lettre de J. Petion aux commissaires réunis à la maison commune et composant le conseil général, sur la marche qu'ils devaient tenir dans les circonstances difficiles où ils se trouvaient* p. 268.
- 22 — *Lettre curieuse que Lafayette faisait circuler dans son armée sur la journée du 10 août.* p. 273
- 23 — *Avis aux citoyens et lettre aux sections de J. Petion pour empêcher le renouvellement des scènes sanglantes du 2 septembre.* p. 289

- 24 — 1°. *Compte rendu par J. Petion à ses concitoyens.* 2°. *Son discours sur l'accusation intentée contre M. Robespierre.* 3°. *Ses observations sur la lettre en réponse de M. Robespierre.* Ces trois pièces contiennent des faits curieux et présentent un tableau rapide et abrégé des principaux évènements qui ont eu lieu pendant la Mairie de J. Petion. page 283.
- 25 — *Notice sur la réélection de J. Petion à la place de maire de Paris.* p. 395.
- 26 — *Petit mot sur une vérité importante par J. Petion.* p. 400.

Fin de la Table.





